TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 9953 — 36 PAGES — SAMEDI 29 JANVIER 1977

Deux policiers tués à Madrid dans un attentat

LIRE PAGE 36



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,40 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,50 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 12 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3 kr.; Espagne, 28 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 l.; Liban, 125 p.; Luxembourg, 12 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 14 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.
Tarif des abonnements page 24

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

LES INITIATIVES DU NOUVEAU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

Washington s'inquiète du sort des contestataires en Europe de l'Est

A deux reprises, en vingt-quatre heures, les nouvelles autorités américaines ont montré l'intérêt qu'elles portaient aux contestataires de l'Europe de l'Est : en adressant des mises en garde successivement aux dirigeants tchécoslovaques et soviétiques.

Dans une déposition écrite devant le Congrès, rendue publique jeudi 27 janvier, M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat, a indiqué qu'il aborderait « résolument », avec Moscou, le problème du respect des droits de l'homme, et il a fait allusion à l'émigration des juifs. Puis, dans un communiqué, le département d'Etat a mis en garde les autorités soviétiques contre « *toute tentative d'intimider* » M. André Sakharov, « *champion déclaré des droits de l'homme* ».

La veille, M. Brown, porte-parole du département d'Etat, avait lu un autre communiqué, qui portait sur les mesures prises en Tchécoslovaquie contre les signataires de la Charte 77. Le texte disait : « *Tous les signataires de l'acte final d'Helsinki se sont engagés à promouvoir, observer et respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous. Nous déplorons catégoriquement la violation de ces droits et de ces libertés partout où cela se produit.* »

LIRE PAGE 2

Un entretien avec M. Kuron, animateur du comité polonais de défense des travailleurs.

Diplomatie et droits de l'homme

Un peu plus d'une semaine après l'« inauguration » du président Carter, et au moment où M. Mondale arrive à Paris, il est encore bien tôt pour porter un jugement sur les nouvelles orientations de la diplomatie américaine. Le vice-président, au cours de sa tournée en Europe, a été, jusqu'à présent, aussi discret sur les intentions de son administration que généreux dans l'expression de ses bonnes intentions : il ne fallait pas d'ailleurs attendre de lui beaucoup plus à ce stade. Tout au plus son insistance sur les questions de la prolifération nucléaire confirme-t-elle les engagements très nets pris à cet égard par le nouveau président durant sa campagne, et le tour plus « moral » qu'il entend donner à son action.

Pourtant, dans un domaine qui découle directement de cette orientation, celui de la protection des droits de l'homme, le nouveau gouvernement américain a déjà, en une semaine, accompli deux gestes significatifs. Les avertissements publics et officiels que le département d'Etat a adressés coup sur coup cette semaine, d'une part, à la Tchécoslovaquie, pour la répression qui frappe les signataires de la Charte 77, d'autre part, à l'Union soviétique pour ce qui n'est encore qu'une menace de représailles contre l'académicien Sakharov, marquent un net changement par rapport à l'attitude observée jusqu'à présent par MM. Nixon, Ford et Kissinger. Certes, l'ancien secrétaire d'Etat s'est toujours défendu d'être indifférent à ces problèmes, mais il estimait gratuite et inefficace toute dénonciation publique et officielle de mesures relevant des affaires intérieures d'un pays, préférant, disait-il, l'action diplomatique discrète.

Il est vrai que le nouveau chef du département d'Etat se garde bien d'accompagner ses avertissements de menaces concrètes. L'acte final d'Helsinki n'est mentionné que dans celui qui vise la Tchécoslovaquie, et il n'est question ni dans l'une ni dans l'autre de ces déclarations de la conférence de Belgrade qui va faire le point, dans quelques mois, de deux années de « détente » européenne officielle. Pourtant, ces gestes ne peuvent pas rester sans effet sur les relations soviéto-américaines. Les dirigeants du Kremlin vont sans doute se fâcher devant ce qui doit leur paraître une « grossière ingérence » dans leurs affaires intérieures. Mais ils doivent bien aussi constater que les concessions faites à Helsinki, dans ce que l'on appelait alors la « troisième corbeille », pour faire aboutir un projet de conférence qui avait été leur principal cheval de bataille pendant près de dix ans, les ont entraînés un peu plus loin qu'ils ne le pensaient. L'acte final de 1975 a galvanisé la contestation dans les pays de l'Est, entraînant du même coup les gouvernements occidentaux, durement critiqués pour leur « mollesse » par les dissidents émigrés à l'Ouest, à durcir le ton.

Le président américain trouvera évidemment bien d'autres occasions de distribuer des blâmes de ce genre un peu partout dans le monde. Les utilisera-t-il toutes ? Dans deux autres régions, des changements pourraient en découler pour la politique américaine : l'Amérique latine, où Washington exerce, c'est le moins qu'on puisse dire, une responsabilité infiniment plus grande qu'à l'égard de ce qui se passe à Moscou et où le général Pinochet, déjà, manifeste quelque nervosité ; la Corée du Sud, ensuite, où les méthodes du président Park avaient été sévèrement prises à partie pendant la campagne électorale, et où une réduction de la présence militaire américaine est envisagée.

La diplomatie des droits de l'homme doit également s'appliquer dans la sphère d'influence des Etats-Unis.

Le vice-président Mondale étudie avec M. Giscard d'Estaing le projet de « sommet » des pays industrialisés

M. Giscard d'Estaing inaugure, ce vendredi 28 janvier après-midi, à Strasbourg, le nouveau palais du Conseil de l'Europe. A cette occasion, il prononce un discours qui est annoncé comme une « *profession de foi européenne* » et qui est télévisé par TF 1.

Le président du Parlement israélien a décliné une invitation qui lui avait été faite d'assister à cette inauguration, en raison de la libération d'Abou Daoud par la France. Les parlementaires communistes français du Conseil de l'Europe n'assisteront pas non plus à la cérémonie, ne voulant pas prendre part, ont-ils dit, « aux manifestations d'apparat de M. Giscard d'Estaing ».

Le président de la République s'entretiendra samedi, avant et pendant le déjeuner, avec le nouveau vice-président des Etats-Unis, qui arrive à Paris au début de l'après-midi. Le projet de rencontre « au sommet » des pays industrialisés (Etats-Unis, Europe occidentale, Japon), ainsi que le problème de la prolifération nucléaire devaient notamment être évoqués au cours des entretiens.

M. Walter Mondale a été reçu jeudi midi à Rome par le pape Paul VI. Il a rencontré dans l'après-midi à Londres le premier ministre britannique, M. Callaghan, et les principaux membres « économiques » de son gouvernement. Ce vendredi après-midi, il rencontre M. Van Lennep, secrétaire général de l'O.C.D.E. Il quittera Paris samedi soir pour Tokyo.

L'Europe et les relations avec les Etats-Unis seront au centre des activités de M. Giscard d'Estaing, qui consacre cette fin de semaine à la diplomatie.

● L'EUROPE : En inaugurant à Strasbourg ce vendredi après-midi 28 janvier le nouveau palais du Conseil de l'Europe, le président de la République prononcera un discours considéré à l'Elysée comme une « *profession de foi très importante* ». Il semble que M. Giscard d'Estaing affirmera surtout sa conviction que l'avenir de la France est lié à la construction de l'Europe (il répondra ainsi aux adversaires de l'élection au Parlement européen au suffrage direct) et qu'il ne fera pas de propositions précises.

Vendredi cependant l'Elysée a rendu publique une lettre adressée le 21 janvier aux chefs de gouvernement de la Communauté par M. Giscard d'Estaing pour améliorer le fonctionnement du Conseil européen. Le président de la République tient beaucoup à ce Conseil — « sommet » triannuel de la Communauté — qui s'inspire des conceptions européennes du général de Gaulle et de Georges Pompidou et qu'il a fait accepter aux partenaires de la France en échange des élections européennes.

Sa lettre répond aux critiques souvent formulées sur son fonctionnement : l'activité du Conseil européen paraît confuse, ses fonctions n'étant pas précisément définies.

MAURICE DÉLARUE.

(Lire la suite page 4.)

Les sites des centrales nucléaires

Un procédé de refroidissement sans eau ouvre la voie à une révolution écologique

L'Electricité de France justifie le choix des sites des centrales nucléaires qu'elle veut construire par la nécessité de disposer d'importantes quantités d'eau. Ainsi, les réacteurs électronucléaires sont-ils installés au bord de la mer, ou sur le bord des rivières.

Y a-t-il une alternative à cette politique ? Une étude réalisée en 1975 par le ministère de la qualité de la vie semble le confirmer. Un nouveau procédé de refroidissement permettrait, selon cette étude, de se dégager presque totalement de cette « contrainte eau » à un prix de revient compétitif, et de choisir plus judicieusement les sites. Cette étude, qui n'a pas encore été rendue publique, montre une nouvelle fois que tout n'est pas dit en matière nucléaire. Elle devrait fournir des arguments aux associations de défense de la nature, soucieuses, en particulier, dans le cadre des enquêtes d'utilité publique, d'opposer à E.D.F. des solutions de rechange crédibles.

« *Les centrales nucléaires ont besoin d'eau.* » Comme toutes les centrales thermiques, elles ne transforment en électricité que le tiers environ de l'énergie produite. Jusqu'à présent, les techniques adoptées par l'E.D.F. pour évacuer le surplus de calories, tout en assurant un refroidissement correct de l'installation, sont de deux types pour les installations électronucléaires.

Il peut s'agir d'une réfrigération en circuit ouvert : l'eau captée dans la mer ou dans une rivière passe dans le système de refroidissement, où elle s'échauffe avant d'être rejetée. Les besoins en eau sont alors importants puisque, pour quatre réacteurs de 900 MWe, il est nécessaire de disposer d'environ 150 mètres cubes d'eau par seconde.

La deuxième solution consomme moins d'eau. Elle utilise des aéroréfrigérants, qui peuvent se présenter soit comme de gigantesques batteries de ventilateurs (aéroréfrigérants à tirage forcé), soit comme d'immenses tours dépassant couramment 100 mètres de hauteur (aéroréfrigérants à tirage naturel) : l'eau n'y est plus seulement échauffée, elle est vaporisée. Pour quatre tranches de 900 MWe, la quantité d'eau consommée est d'environ 2,2 mètres cubes par seconde, auxquels il faut ajouter 5 mètres cubes d'eau restituée à la mer ou à la rivière de manière à éviter un encrassement des circuits de refroidissement. Enfin compte tenu des normes appliquées aux rejets radioactifs, 3,5 mètres cubes d'eau par seconde sont nécessaires pour chaque tranche de 900 à 1 000 MWe, afin d'obtenir une dilution correcte des effluents radioactifs. Lorsque l'équipement des berges de la Loire, à Dampierre et à Saint-Laurent-des-Eaux, sera achevé, le débit d'eau utilisée (évaporation plus dilution des sels et des effluents) sera d'un peu plus de 30 mètres cubes par seconde.

Le plan d'installation des centrales nucléaires d'E.D.F. obéit strictement à ce précepte selon lequel « *il faut de l'eau pour une centrale* » : il conduit à l'installation de réacteurs sur le bord de la mer ou le long des rivières d'importance suffisante, pour éviter un réchauffement excessif des eaux.

XAVIER WEEGER.

(Lire la suite page 30.)

L'Allemagne des Allemands

par RENÉ DABERNAT

Le durcissement que l'Allemagne orientale manifeste, comme l'ensemble des pays de l'Est, envers les opposants, jette une vive lumière sur l'évolution du problème allemand. Jusqu'à présent, les deux Allemagnes formaient, selon le bloc soviétique et de nombreux membres des Nations unies, non seulement des Etats distincts, mais des nations différentes. Malgré une origine commune, difficile à répudier, parfois même génératrice de fiertés partagées — essor industriel, records olympiques, — leurs rapports s'organisaient à la manière de ceux qui existent entre des puissances étrangères. Aujourd'hui, au contraire, la situation allemande, longtemps figée, se remet en mouvement.

Parmi les changements observés, deux méritent un examen particulier. L'un montre la profondeur des liens qui subsistent entre les Allemands des deux camps, trente-deux ans après le partage de l'ancien Reich ; l'autre, la fragilité du concept d'une nation est-allemande à part, capable de promouvoir une culture et une mentalité spécifiques irréversibles.

Pour la première fois, le nombre des Allemands de l'Ouest et de Berlinois qui se sont *légalement* rendus à Berlin-Est et en R.D.A. vient de dépasser neuf millions en 1976, d'après un document transmis aux gouvernements alliés. Ce résultat laisse de côté les visites de moins d'une journée et les visites multiples sur un même visa. Si l'on en tient compte, dix millions de personnes au total — soit la population de la Belgique — ont passé la frontière dans le sens ouest-est. C'est le quadruple de 1971. Un véritable flux humain. L'an dernier, également, onze millions de communications téléphoniques ont été échangées entre la R.D.A. et la R.F.A., à quoi s'ajoutent cinq millions de communications entre Berlin-Ouest et Berlin-Est ; il n'y en avait aucune, et pour cause, en 1971.

Le rythme d'accroissement s'accélère davantage encore en sens inverse, quoique les chiffres demeurent inférieurs en valeur absolue, notamment parce que la R.D.A. est plus rigide et moins peuplée que la R.F.A. (dix-sept millions contre soixante et un millions). Durant 1976, au moins un million quatre cent mille Allemands de l'Est sont allés en République fédérale avec le visa de leur administration, contre quatre-vingt-dix mille en 1971. Quinze fois plus. Toujours en 1976, la R.D.A. a délivré à quarante-six mille de ses habitants des « autorisations spéciales » de voyage en Allemagne occidentale pour des raisons familiales « graves ou urgentes ». Elle n'en avait accordé aucune en 1971. L'année écoulée a vu, enfin, la réunion définitive de cinq mille huit cents familles au lieu de cinq cent quarante et une en 1971.

(Lire la suite page 3.)

PAGE 8

La « discorde » dans la majorité
« Sombre bilan », par RAYMOND BARRILLON

PAGE 32

« Logement et démocratie du quotidien »
par JACQUES BARROT, secrétaire d'Etat

QUESTIONS A UN MUSICIEN

Les silences de John Cage

« *Après moi on fera toujours de la musique...* » La musique de la seconde moitié du vingtième siècle aurait existé sans Cage, mais elle aurait été différente. John Cage a lié son nom au « piano préparé » : l'instrument-roi devenu batterie domestique par le jeu des gommes, des morceaux de bois ou de matières diverses placés entre les cordes. Outre les œuvres, un prix de 1 000 dollars décerné par la National Academy of Arts and Letters « *pour avoir reculé les frontières de l'art musical* », est venu couronner, en 1949, une découverte trop caractéristique pour se laisser reprendre impunément par d'autres. L'idée pourtant — venue de l'enseignement d'Henry Cowell — était lancée : le compositeur moderne devait substituer au perfectionnisme sclérosant des facteurs d'instruments une technologie créative ; l'inspiration devait cesser d'être une pure spéculation intellectuelle et puiser de nouvelles ressources dans un bricolage subversif...

« *J'ai su, quand j'étais avec Schœnberg,* dit John Cage, *qu'il avait un regard pour l'harmonie et la tonalité que je n'avais pas ; et j'ai commencé d'écrire des musiques de batterie qui étaient clairement libres des problèmes d'harmonie. Je lui ai téléphoné un jour pour lui dire :* « Je viens d'écrire de la musique de batterie », *et il a dit :* « Ach ! so... », *et je l'ai invité à venir écouter cela, et il a répondu qu'il était trop occupé ; et j'ai dit :* « Mais je peux le faire jouer n'importe quand ! », *et il m'a dit :* « Je suis toujours occupé ! » *Et comme ça j'étais seul...* »

GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 25.)

AU JOUR LE JOUR

Plus on est de fous

Comme tout le monde, je suis actuellement candidat à la mairie de Paris. Comme tout le monde, je n'ai pas l'intention de m'effacer devant qui que ce soit, sauf pour « raisons graves et impérieuses ».

Il est bien évident que si de telles raisons survenaient, je renoncerais alors à l'Hôtel de Ville pour poser ma candidature à l'Elysée.

BERNARD CHAPUIS.

Le Monde de l'éducation

Numéro de février

• L'intelligentsia
• La presse des enfants

A Marseille
...olice met fin à un trafic d...
...t de faux « napoléons »





EUROPE

LA CONTESTATION DANS LES PAYS DE L'EST

Il faut créer des mouvements qui obligeront le pouvoir à faire des réformes

nous déclare M. Jacek Kuron, membre fondateur du comité de défense des travailleurs polonais

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Membre fondateur du Comité de défense des travailleurs, créé à la mi-septembre à Varsovie par quatorze intellectuels, M. Jacek Kuron en est l'un des plus jeunes éléments mais non l'un des moins connus. A deux reprises déjà, cet homme au visage volontaire, âgé aujourd'hui de quarante-deux ans, a connu la prison en raison de son activité politique.

D'abord militant des Jeunesses communistes dont il fut l'un des principaux dirigeants, et assistant à l'université de Varsovie, M. Kuron est expulsé du parti en 1964. L'année suivante il signe, avec son ami Karol Modzelewski, une « Lettre ouverte au parti » dans laquelle il critique le régime d'un point de vue marxiste de gauche, certains diront trotskiste. Condamné à trois ans de détention, libéré en mai 1967, il est de nouveau arrêté en mars 1968 en raison de son rôle dans les manifestations étudiantes. Il est condamné cette fois à trois ans et demi de prison.

L'an dernier, Jacek Kuron fut l'un des signataires de la lettre des « cinquante-neuf » contre les modifications de la Constitution. Il fut aussi l'auteur d'une lettre à M. Berlinguer, secrétaire général du P.C. italien, l'invitant à intervenir en faveur des ouvriers polonais arrêtés après les troubles de juin 1976. Jacek Kuron paraît avoir évolué ces dernières années vers des positions assez voisines de celles des « eurocommunistes », comme on pourra en juger dans l'interview que nous publions ci-dessous et dans laquelle il ne s'exprime qu'en son nom propre.

« Nous avons assisté ces dernières semaines à plusieurs procès d'ouvriers arrêtés pendant ou après les événements de juin 1976. Vous revenez de Radom, où l'on a jugé, six mois et demi après le déroulement des faits qui lui sont imputés, un homme accusé d'avoir participé à la mise à sac du bâtiment du parti de cette ville. Comment se passent ces procès ?

— Le procès auquel je viens d'assister s'est déroulé dans le calme. Le fait nouveau et intéressant politiquement est qu'il y avait beaucoup de miliciens aux abords et dans les couloirs mêmes du tribunal. Des ouvriers étaient venus pour protéger les membres du comité, mais nous leur avons conseillé de se retirer. Apparemment, après les incidents du début du mois (1), le pouvoir central a voulu montrer qu'il ne souhaitait pas le renouvellement de telles provocations, et il a repris les choses en main. Ces provocations, à mon sens, étaient moins dirigées contre les membres du comité que contre le tribunal, l'appareil judiciaire. Les responsables locaux du parti sont plus durs qu'au niveau central. Ils craignent que la direction ne lâche sous la vague des protestations. Mais, d'un autre côté, le gouvernement ne pouvait pas ne pas tenir compte de l'indignation du président du tribunal, qui avait déclaré que, dans ces conditions, la justice ne pouvait plus s'exercer.

« C'est nous qui tolérons le gouvernement »

— Le comité de défense des travailleurs a été déclaré illégal par les autorités, et pourtant il continue d'exister. Comment expliquez-vous cette tolérance ?

— Il faut inverser les termes du problème : c'est nous qui tolérons le gouvernement. Cela vous fait sourire ? Je vais vous donner un exemple. A Zelona-Gora, dans l'entreprise métallurgique Zastal, le parti a voulu faire signer une lettre demandant que l'on mette fin à l'activité du comité, *« contraire à nos sentiments et aux normes obligatoires de notre pays »*. Sur cinq mille travailleurs, cent cinquante-sept seulement ont signé ce texte. Si vous enlevez les membres de l'appareil politique et syndical, la direction et l'encadrement, il ne reste plus grand monde. En réalité, cette campagne de signatures engagée par le pouvoir est une démonstration en faveur du comité. A l'heure où nous parlons, les autorités auraient recueilli en tout et pour tout dix-sept mille signatures contre nous, mais, même s'il y en avait un million, ce serait tout de même une manifestation en notre faveur.

— Vous-mêmes et d'autres membres du comité ont été convoqués dernièrement par la police. Pourquoi ?

— Nous sommes interrogés à titre de témoins dans une enquête contre X... pour diffusion de fausses nouvelles. Un dossier serait en préparation qui servirait à nous accuser d'avoir propagé de fausses informations sur la Pologne à l'étranger. Plusieurs d'entre nous ont été appelés à comparaître devant un tribunal administratif pour « collecte illégale de fonds ». Tout cela n'est que le début. La répression ne peut que se durcir.

— Pourquoi les autorités commettraient-elles une telle erreur alors qu'elles peuvent espérer qu'avec la fin des procès votre action aura perdu sa raison d'être ?

— Je souhaiterais me tromper. Puis-je vous rappeler d'autre part que notre action n'a aucune raison de s'arrêter avec la fin des procès ? Notre comité a fait connaître ses objectifs : il réclame l'amnistie pour toutes les personnes condamnées en relation avec les événements de juin, la création d'une commission d'enquête et une information approfondie sur l'étendue de la répression, la punition des auteurs de brutalités ou de sévices et la réembauche des travailleurs licenciés avec le maintien de tous leurs anciens droits.

— Comment pourrait-on, à votre avis, sortir de la crise actuelle ?

— Ce n'est pas à moi de conseiller le parti. Mais de son point de vue, il me semble qu'il devrait apporter des réformes structurelles comme le pense d'ailleurs M. Rakowski, le rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Polityka*. Il devrait chercher à créer des formes institutionnelles de consultation avec la société, tenter d'engager un dialogue. C'est le minimum nécessaire.

» Prenons les deux problèmes de l'heure les plus importants : les prix et la crise des denrées alimentaires. Sans une modification des prix, il sera de plus en plus difficile d'assainir l'économie. Mais toute décision en ce domaine doit avoir l'assentiment des travailleurs. Le pouvoir, dans son propre intérêt devrait donc favoriser l'élection libre de délégués, de représentants autonomes, sans que nécessairement ceux-ci soient coiffés par une organisation nationale. Je répète que j'essaie de me placer du point de vue du pouvoir. Quant à moi, je vais plus loin, je suis favorable à l'existence de syndicats indépendants.

» Le deuxième problème est celui du ravitaillement. Son insuffisance est le résultat d'une politique visant à détruire la petite propriété. Il faut rassurer le monde agricole. Les paysans sont incertains de l'avenir et n'ont pas assez de moyens financiers. Ils opposent une résistance passive en refusant de signer les contrats de livraison avec l'Etat. Mais il est difficile, dans les circonstances actuelles, de savoir ce qui relève de l'opposition politique ou de la défense des intérêts économiques. D'autant que les autorités ne sont pas toujours habiles : ainsi, avant Noël, la police a procédé à des contrôles sur les routes pour confisquer la viande abattue illégalement. De telles méthodes rappellent fâcheusement aux paysans l'époque de la guerre.

» Si le pouvoir avait le courage de s'engager dans une politique de réforme à petits pas, il pourrait dans une certaine mesure régler ses problèmes. Mais cette éventualité me paraît peu probable. C'est pourquoi, selon moi, la voie de la démocratisation lui étant interdite, il devra choisir celle de la répression.

La leçon amère de 1970

— Lors des émeutes de la Baltique, en décembre 1970, la classe ouvrière avait montré un degré d'organisation plus élevé que lors des derniers troubles de Radom ou d'Ursus. Comment expliquez-vous ce phénomène ?

— Les ouvriers polonais ont tiré une leçon amère des événements de 1970. Lorsqu'en janvier 1971, le premier secrétaire, M. Gierek, s'est rendu à Szczecin, il a demandé au comité de grève du chantier naval de ne pas réclamer l'annulation des hausses de prix en faisant valoir que celles-ci étaient indispensables à l'économie polonaise. Les ouvriers ont accepté ses arguments. En échange, M. Gierek leur a promis des réformes dans la représentation syndicale avec l'élection libre de délégués.

» Mais, le mois suivant, les ouvrières de l'industrie textile de Lodz se sont mises en grève à leur tour ; le gouvernement a cédé et il a annulé les hausses. Du coup les réformes syndicales promises n'ont jamais été appliquées. Il faut dire que M. Gierek avait entrepris le voyage de Szczecin contre l'avis de la majorité du bureau politique. Les travailleurs en ont tiré la leçon que, même si on leur permettait d'élire librement une commission, celle-ci serait étouffée sous un flot de promesses. Le 25 juin dernier, M. Szydlak, membre important du bureau politique, s'est rendu dans une usine en grève à Lodz. Il a demandé à s'entretenir avec des représentants désignés par les travailleurs. Sa proposition a été accueillie par des éclats de rire.

— Vous venez de rendre public un programme politique. En prenez-vous seul la responsabilité ou êtes-vous le porte-parole d'un groupe ?

— J'en assume seul la responsabilité. Il ne s'agit pas exactement d'un programme, mais comme le titre l'indique, de *« réflexions à propos d'un programme d'activité »*. Je polémique au demeurant avec certains groupes qui disent, eux, avoir élaboré des programmes. C'est impossible dans les conditions actuelles. Je propose plus modestement des idées pour un débat qui servirait à mettre au point un tel programme.

Une sorte de « finlandisation »

— Quelle étiquette politique pourrait-on coller à vos réflexions ?

— Aucune. Les classifications politiques qui ont cours en Occident n'ont aucune valeur ici. Mon texte est adressé à la société polonaise, non au gouvernement. Il n'exige pas de réformes, mais il évoque la nécessité de la politique des petits pas dont je parlais à l'instant.

» Le pouvoir actuel a engendré un type d'apparatchiks qui ne savent pas discuter avec les gens. Lorsque des problèmes surgissent, ils se cachent. M. Gierek, lui, sait encore avoir le contact, mais il est le dernier ou à peu près. A une ou deux exceptions près, aucun des dirigeants d'aujourd'hui ne saurait parler à un comité de grève. Croyez-moi, je suis bien placé pour le savoir. Je suis moi-même un apparatchik.

» Aujourd'hui, tout l'appareil sait que cela va mal et il résiste. Il trouve Gierek trop libéral, il refuse de s'engager sur la voie des réformes. Dans mes *Réflexions*, j'essaie d'expliquer comment il faudrait créer des mouvements qui obligeraient le pouvoir à faire des réformes. Ce pourrait être, par exemple, l'une des fonctions du comité de défense qui pourrait jouer un rôle analogue à celui qu'on joué en Espagne les commissions ouvrières. C'est pourquoi je lance le mot d'ordre d'une « troisième Pologne des mouvements sociaux ».

— Vous vous montrez aussi favorable à une sorte de « finlandisation » de la Pologne. Qu'entendez-vous exactement par-là ?

— Il faut partir de cette idée d'une « troisième Pologne des mouvements sociaux ». Les représentants de notre pays devront s'entendre directement avec le gouvernement de l'U.R.S.S. sur les limites des réformes. Il ne faut pas être obnubilé par l'expérience de la Tchécoslovaquie et croire que ces limites ont été fixées une fois pour toutes. Si, au sein du pouvoir, on ne trouve pas les forces qui soient capables d'engager ce dialogue, alors les mouvements sociaux, aujourd'hui en marge, pourraient faciliter cette évolution en raison de l'influence et de la pression exercées sur la hiérarchie en place. Du reste, divers indices me permettent de penser que certains hommes ou certains groupes au sein du parti pourraient entrer dans ce jeu des forces d'opposition. De la sorte, ce ne serait plus seulement le parti mais la société polonaise presque dans son ensemble qui pourraient obtenir des Russes un statut analogue à celui de la Finlande. La question est de savoir si le pouvoir n'est pas déjà trop compromis pour qu'on puisse miser sur cette tactique. Et il ne faut pas compter sur l'Eglise catholique, car en tant qu'unique autorité sociale existant aujourd'hui en Pologne, elle est devenue l'adversaire fondamental du système. »

Propos recueillis par MANUEL LUCBERT.

(1) Le 11 janvier, des inconnus avaient accueilli dans l'enceinte du tribunal de Radom des avocats et plusieurs membre du comité de défense en leur lançant des œufs pourris au visage. La police avait mis plusieurs heures avant d'intervenir pour rétablir le calme.

En Tchécoslovaquie

Les autorités semblent vouloir expulser plusieurs signataires de la Charte 77

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Les autorités tchécoslovaques ont-elles vraiment l'intention d'expulser du pays les personnalités les plus marquantes qui ont signé la Charte 77, ou bien la campagne en cours dans la presse n'est-elle qu'une arme de propagande utilisée afin d'intimider les contestataires et de les réduire au silence ?

Même si le sort des défenseurs des droits civiques n'a peut-être pas encore été décidé au « sommet », l'éventualité d'une expulsion y a assurément fait l'objet d'un examen détaillé. La démarche faite mardi 25 janvier auprès du ministère autrichien des affaires étrangères par l'ambassadeur de Tchécoslovaquie et la présentation par ce dernier à ses interlocuteurs d'une liste de huit personnes apparemment jugées indésirables à Prague, en témoignent clairement (*le Monde* du 28 janvier). Cette initiative est significative de l'impuissance des autorités, en dépit de leur gigantesque appareil de propagande et de police, à venir à bout des protestataires par des moyens politiques. Dans une certaine mesure, elle pourrait refléter aussi leur désir de voir revenir au plus vite le calme dans les esprits, en faisant si possible l'économie de procès contre quelques-uns des signataires les plus connus de la Charte 77

Deux des huit défenseurs des droits civiques qui figuraient sur la liste de l'ambassadeur Komarek, l'écrivain Vaclav Havel et l'ancien journaliste Jiri Lederer, sont actuellement emprisonnés. Va-t-on leur mettre en main un marché : partir ou être jugés ? Ou bien, profitant de leur privation actuelle de liberté, va-t-on leur faire quitter de force le pays ?

Quatre des représentants les plus en vue du mouvement des droits civiques, MM. Kriegel, Mlynar, Kohout et Huebl, tous les quatre anciens membres du parti communiste, exclus après 1968, ont en tout cas été convoqués ce vendredi au bureau des passeports à Prague.

Dans une prise de position, jeudi, l'écrivain Pavel Kohout s'est dit vivement préoccupé de cette évolution ; il a critiqué de façon à peine voilée les déclarations faites à Vienne ces derniers jours, notamment par le chancelier Kreisky, qui avait indiqué que l'Autriche était prête à accorder l'asile à tous ceux qui le souhaiteraient. *« Avec tout le respect que je dois à un tel témoignage de solidarité humaine,* a-t-il dit, *je suis en tant que citoyen profondément inquiet. Ne conviendrait-il pas plutôt d'empêcher, conformément au document d'Helsinki, que de façon arbitraire on rende la vie impossible aux gens dans ce pays ou même que l'on puisse les expulser ? »*

La conférence de Belgrade menacée ?

S'adressant à *« tous les gouvernements de l'Est et de l'Ouest véritablement soucieux des droits de l'homme »*, M. Kohout leur a demandé de s'engager comme « intermédiaires ». *« Il n'est pas permis d'accuser d'immixtion dans les affaires intérieures celui qui s'efforce de l'extérieur d'adoucir des conflits avant qu'ils ne se transforment en tragédie avec toutes les conséquences qui en résulteront pour le monde entier. »*

Revenant quelque peu sur ses précédents propos, le chancelier Kreisky a souligné, en écho à la déclaration de M. Pavel Kohout que l'Autriche n'accorderait l'asile qu'à ceux des contestataires tchécoslovaques qui en feraient de leur plein gré la demande. Il a, d'autre part, très vigoureusement condamné par avance une éventuelle *« expulsion par la force »* qui serait décidée par le gouvernement de Prague. Une telle méthode, a-t-il dit, serait *« en contradiction flagrante avec l'esprit d'Helsinki »*. *« Si les choses continuent à se dégrader ainsi,* a-t-il ajouté, *la prochaine conférence de Belgrade pourrait être sérieusement menacée »*.

Enfin, on a appris que deux autres signataires de la Charte 77, l'écrivain Karol Sidon et l'étudiante en philosophie Zina Kocova, avaient été arrêtés le 21 janvier. Selon un procédé bien connu, ils pourraient être inculpés non pas pour leur soutien au mouvement des droits civiques, mais sous l'accusation de *« diffusion d'œuvres pornographiques »* et de *« prostitution »*. Mlle Kocova aurait été examinée pour cette raison dans le département de vénérologie d'un hôpital de Prague. — M. L.

Chypre

Après la rencontre « historique » du 27 janvier

Les négociations intercommunautaires devraient reprendre dès le mois prochain

La rencontre, jeudi 27 janvier, à Nicosie, entre Mgr Makarios, président de la République de Chypre, et M. Rauf Denktash, chef de la communauté chypriote-turque, semble annoncer une reprise des négociations intercommunautaires interrompues depuis huit mois. (« Le Monde » du 28 janvier.) L'ethnarque, qui a qualifié les entretiens de positifs, a annoncé la venue à Nicosie, le 12 février, du secrétaire général des Nations unies, M. Waldheim, et estimé que les pourparlers entre les représentants des deux communautés de l'île pourraient reprendre dès le mois prochain. La radio et la télévision turques annoncent qu'une nouvelle rencontre entre MM. Makarios et Denktash aura lieu le 7 février.

A Washington, on indique que le gouvernement américain envisage l'envoi prochain à Chypre d'une mission d'information conduite par l'ancien secrétaire à la défense, M. Clifford. Le secrétaire d'Etat, M. Vance, avait déclaré que l'un de ses premiers objectifs serait la recherche d'une solution au problème de Chypre.

A Strasbourg, M. Bistos, ministre grec des affaires étrangères, qui participe ce vendredi matin à la réunion du comité des ministres des « dix-neuf », passera en revue avec son homologue turc M. Cagiayangil « les progrès intervenus sur les problèmes de caractère bilatéral ».

De notre correspondant

Nicosie. — Le point marquant de la rencontre « historique » entre le président Makarios et M. Denktash a été l'acceptation par ce dernier de négocier la question territoriale, clé de tout règlement pacifique. A l'issue de l'entretien au quatrier général des Nations unies, l'ethnarque a indiqué que son interlocuteur avait proposé d'abandonner, dans le cadre d'un accord permanent sur le statut futur de Chypre, une « partie négociable » des terres occupées par les Turcs.

Le président a estimé que l'offre de la partie turque d'abandonner 528 kilomètres carrés — soit environ 6 % de la superficie totale de l'île — au bénéfice de la communauté grecque était insuffisante. Il demande que l'étendue des terres accordées à chaque partie soit proportionnelle à l'importance des deux communautés. Or la communauté grecque représente quelque 80 % de la population, et les Turcs occupent actuellement près de 40 % de l'île.

Cependant, l'ethnarque a estimé que l'ouverture de ce dialogue trace « la voie vers une solution définitive, équitable et pacifique du problème ». Les deux interlocuteurs sont convenus de la nécessité de régler le problème de Chypre sur la base d'un accord global. On estime généralement à Nicosie que la solution ne peut être que celle d'une fédération capable de sauvegarder l'indépendance et l'unité de l'Etat chypriote et d'assurer à tous les habitants la liberté de circulation, d'élection de leur domicile, ainsi que le droit d'acquérir une propriété dans n'importe quelle région de l'île.

Le président Makarios a précisé à M. Denktash qu'il attachait une importance capitale à l'étendue du territoire qui sera contrôlé par chaque communauté, au règlement du problème des réfugiés et aux pouvoirs qui seront dévolus au gouvernement central. M. Denktash a indiqué que le problème des deux cent mille réfugiés pouvait être négocié et que le droit à la libre circulation des citoyens sur toute l'étendue du territoire était acceptable en tant que principe.

Selon une déclaration de M. Denktash, toutes ces questions figureront à l'ordre du jour des pourparlers entre les représentants des deux communautés. On considère maintenant comme certain que ces pourparlers intercommunautaires reprendront le mois prochain.

M. Waldheim, qui est attendu à Chypre le 12 février, présidera vraisemblablement à la reprise de ce nouveau cycle de négociations. Il semble qu'une réelle volonté d'aboutir existe dans les deux camps, mais de sérieuses divergences subsistent entre leurs thèses. *« Il nous reste une distance importante à franchir pour que nous puissions nous rejoindre »*, a déclaré Mgr Makarios.

DIMITRI ANDREOU.

UN APPEL EN FAVEUR DU DOCTEUR STERN EMPRISONNÉ EN U.R.S.S.

Le « Comité pour la révision du procès du docteur Mikhail Stern » (secrétaire, Mme Benaim, 29, rue de Liège, 75008 Paris) a adressé un appel à tous les médecins universitaires de France. Il rappelle que le docteur Stern avait donné son consentement écrit pour que ses deux fils déposent une demande d'immigration. Il fut alors accusé d'avoir reçu des pots-de-vin et condamné à huit ans de travaux forcés alors que presque tous les témoins à charge s'étaient rétractés.

« Endocrinologue, chef de service à l'hôpital de Vinnitza, en Ukraine, praticien réputé et honoré pendant plus de trente ans de vie professionnelle, le docteur Mikhaïl Stern fut arrêté, jugé et condamné le 31 décembre 1974, à l'issue d'un procès inique », dit l'appel du comité...

« Nous savons que le docteur Stern est malade, et nous ne pouvons rester insensibles à ses souffrances. Son maintien dans les camps ne peut que porter atteinte à notre coopération scientifique.

» Nous en appelons au gouvernement de l'Union soviétique afin que le docteur Stern soit libéré, et qu'il puisse passer après de ses proches le restant de sa vie. »

Cet appel a été approuvé par six cents médecins universitaires. Il est signé notamment par les professeurs Daniel Bargeton, François Jacob, Vladimir Jankélévitch, Robert Laplane, Henri-Pierre Klotz, André Monsaingeon, Pierre V. Moraz, Maurice Rolland, Bodvrain, Cachera, Chambon, J.-F. Cier, J. Crosnier, P. Preour, J. Frézal, J. Depaulis, J. L. Funck-Brentano, J.-L. de Gennes, Gonin, J. Gréco, B. Halpern, C. Huriet, L. Israël, Th. Kammerer, P. Karli, M. Legrain, H. Lestradet, S. Lissitzky, R. Masseyeff, G. Mathé, P. Mauvais-Jarvis, J.-Ph. Méry, P. Millìez, A. Minkowski, Y. Najean, P. Passouant, J. Polonovski, J.-L. Portos, G. Renard, Richet, P. Sabatier, H. Sarles, J. Senèze, M. Sérisé, L. Serre, A. Steg, J. Sutter, G. Tchoubroutsky, S. Thierry, R. Truhaut, Vourch, J.-P. Soulier, F. Jacob, Y. Malinas, R. Mornex.

EUROPE

L'Allemagne des Allemands

(Suite de la première page.)

Parallèlement, le commerce inter-allemand a triplé en onze ans. Sur la base de 100 en 1965, son indice s'est élevé de 179 en 1970 à 229 en 1973, pour atteindre 295 en 1975 et 326 l'an dernier. Durant la même période, les échanges extérieurs totaux de la République fédérale, pourtant très actifs, ont moins progressé qu'avec la R.D.A.

L'interpénétration se précise donc. Si elle s'est opérée sans beaucoup retenir l'attention internationale, c'est peut-être parce qu'elle a emprunté la voie peu spectaculaire d'accords successifs entre les deux Etats. D'autre part, la République démocratique allemande, convaincue de constituer une nation différente, bénéficiant de la reconnaissance mondiale du partage puis de l'Ostpolitik de M. Willy Brandt, pouvait se croire en mesure tantôt de contrôler, tantôt de négocier la marche des événements. Mais c'est un fait que le processus engagé souligne la permanence du patrimoine commun. Jusqu'à une date récente, on parlait des Allemands des deux Allemagnes. Voici maintenant que ressurgit, fût-ce précautionneusement, l'Allemagne des Allemands.

La constance du Kremlin

Comment oublier, en effet, quand on garde la même langue, que le monde germanique du XVII[e] siècle, sinon celui du Saint Empire issu de la Bulle d'or de 1356, était unifié par la culture alors qu'il se fractionnait encore en comtés, duchés, évêchés et royaumes rivaux ; que Leibniz naquit à Leipzig, dans l'actuel territoire de la R.D.A. et mourut à Hanovre, ville de l'actuelle R.F.A. ? Comment oublier aussi que Bismark, originaire de la Marche de Brandebourg, à l'est, fit tellement resplendir la puissance allemande que des cités de l'ouest, comme Hambourg, pourtant jalouses de leur indépendance, lui conservent une haute statue ? Et doit-on rappeler que Wagner fut non seulement un compositeur de génie, mais, en outre, l'homme qui, pour *tout* Allemand, était d'abord un germain ? Ou bien encore que Thomas Mann, bourgeois libéral, et Bertolt Brecht, orienté à gauche, dominent la littérature allemande contemporaine ?

Certes, l'U.R.S.S. s'est efforcée de couper la R.D.A. de ses racines historiques. Une nation peuplée d'Allemands nouveaux, c'est-à-dire changés, devait, calculait-elle, naître de la greffe politique et économique du marxisme. Deux exemples, datant le premier de l'immédiat après-guerre, le second de 1975, témoignent à cet égard de la constance du Kremlin.

Bien avant l'échec définitif d'Hitler, les Soviétiques préparent, dans la zone est-allemande, l'établissement d'une République populaire, qu'accélère la division du Reich consacrée, en 1945, par les accords de Potsdam. Jusque-là, en droit international, l'occupation d'un territoire laissait subsister les structures économiques et sociales, bref la substance, du régime intérieur. L'U.R.S.S. modifie cette règle : avec elle ce n'est pas seulement un occupant qui arrive, c'est la révolution. Totalitarisme politique, procès, épuration, réparations, réformes industrielles et agricoles, transferts de population détruisent systématiquement les vestiges de l'ancienne société. La coupure avec les zones occidentales s'approfondit.

Second exemple : le 27 septembre 1975, la R.D.A. édicte une nouvelle Constitution. Celle-ci ne fait plus référence à la « nation allemande ». Elle souligne, en revanche, le caractère « définitif et irréversible de l'alliance avec l'U.R.S.S. » qu'un nouveau traité R.D.A.-U.R.S.S. illustre le 7 octobre suivant. La parade aux accords d'Helsinki, suspectés de propager des virus politiques occidentaux, semble trouvée. Comme, de surcroît, les divisions de l'armée rouge demeurent stationnées en Allemagne orientale — un soldat soviétique pour quarante-huit habitants — la greffe paraît consolidée. Le gouvernement est-allemand parachève l'opération en affirmant le 31 décembre 1976 que le statut quadripartite de Berlin « n'existe plus ».

En réalité, la greffe n'a pas pris. Le « Nein » de plusieurs écrivains, tels Reiner Kunze et Bern Jentzsch, de savants comme le physicien Havemann, de chansonniers à l'exemple de Wolf Biermann, ou de nombreux pasteurs exprime un phénomène de rejet. Quand, d'autre part, cent mille citoyens plus obscurs, parmi lesquels l'on relève une majorité de jeunes, veulent quitter le pays au nom des principes d'Helsinki, n'est-ce pas aussi la preuve que les failles s'élargissent ? Trop d'Occidentaux, c'est vrai, concluent hâtivement que les dissidents souhaitent se rallier au capitalisme. Vue bien courte. Biermann, installé maintenant en R.F.A., ne rappelle-t-il pas périodiquement qu'il reste communiste ? On approcherait davantage la vérité en disant que la population aspire à un eurocommunisme pluraliste. Mais l'Union soviétique s'y oppose.

Or, certains atouts économiques dont Moscou disposait — en plus de ses divisions — perdent de leur valeur. La R. D. A., qui dépend presque exclusivement de l'U.R.S.S. pour le pétrole, le gaz, le coton, les reçoit dorénavant en moindres quantités ou à des prix majorés. Sa production industrielle s'essouffle, le déficit extérieur augmente. Bref, l'Allemagne de l'Est ne trouve plus dans le bloc soviétique la solution de ses problèmes, alors que la R.F.A. lui offre l'exemple de la prospérité.

La réunification de l'Allemagne n'est assurément pas pour demain, puisqu'elle dépend par priorité du consentement simultané, tout à fait improbable, de l'U.R.S.S., des Etats-Unis, de la France et de l'Angleterre. Cependant, les facteurs humains ou économiques proprement allemands pèsent d'un poids accru.

RENÉ DABERNAT.

Le « petit congrès » du S.P.D. met en évidence un mécontentement général au sein du parti

De notre correspondant

Bonn. — Le parti social-démocrate a réuni les 27 et 28 janvier à Bonn un « petit congrès » comprenant les représentants de ses divers organismes dirigeants. Cette réunion devait tirer les leçons des élections du 3 octobre et préparer le travail des quatre prochaines années. 1977 est une année sans élections régionales ou nationales. Le S.P.D., ainsi que l'a expliqué M. Brandt, doit en profiter pour s'adapter à une situation nouvelle.

Cette situation nouvelle, le président du S.P.D. l'a décrite en une formule : « *La majorité est courte et les difficultés sont grandes.* » Pendant des années, le S.P.D. a vécu sur l'idée d'une croissance continue de la production et des revenus, rendant possible une politique sociale coûteuse. Ensuite est venu le temps du « *krisenmanagement* » à la Helmut Schmidt. L'euphorie réformatrice du début des années 70 comme le pragmatisme au jour le jour, ne paraissent plus acceptables aux sociaux-démocrates.

« *Tout le monde sent que cela ne peut plus continuer comme avant* », déclare M. Erhard Eppler, ancien ministre et président de la « commission des valeurs fondamentales » du S.P.D. Un autre membre de l'aile gauche constate que le parti est de plus en plus inquiet. Après la prudence imposée par la campagne électorale, puis les négociations avec les libéraux sur la formation du nouveau gouvernement, les sociaux-démocrates donnent maintenant libre cours à leur mécontentement. La gauche estime que sa modération n'a pas été payée de retour, les syndicats critiquent ouvertement une politique économique qui n'arrive pas à résorber le chômage. La droite sociale-démocrate s'inquiète des faux pas du gouvernement.

Tous les courants du S.P.D. sont d'accord pour regretter que la déclaration gouvernementale du chancelier porte trop « la griffe des libéraux ». La tâche de M. Brandt était donc double : d'une part, assurer M. Schmidt de son soutien total — « *Personne dans le parti ne demande que nous abandonnions nos responsabilités gouvernementales* », a-t-il dit — et, d'autre part, rassurer les réformistes les plus impatients. « *Nous ne sommes pas le parti de simples faiseurs ni le parti de simples futurologues* », a-t-il expliqué.

La gauche du parti, qui a conquis des positions importantes au sein du groupe parlementaire, estime le moment venu de lancer un débat sur la programmation économique, le contrôle des investissements privés, la création de commissions tripartites (Etat, syndicat, patronat (chargées de définir une politique d'investissements publics.

M. Brandt s'est bien gardé de reprendre ces suggestions à son compte, mais il a encouragé ses amis à « *réfléchir aux tâches du futur* ». Le nouveau secrétaire général du parti, M. Egon Bahr, a déclaré : « *Nous devons définir des perspectives qui dépassent une législature et formuler une politique indépendante de la forme de la coalition gouvernementale. Nous devons voir que le parti existe depuis cent ans et qu'il vivra plus longtemps que n'importe quel gouvernement.* »

DANIEL VERNET.

Portugal

Nouveaux incidents aux Açores

De notre correspondant

Lisbonne. — Les relations entre le gouvernement portugais et les autorités régionales des Açores se sont dégradées après la décision prise par le conseil des ministres, le 20 janvier, de porter à 3,30 F le prix de l'essence. Des démonstrations séparatistes ont eu lieu à Ponta-Delgada, la principale ville de l'archipel. Les jardins de la résidence du ministre de la République — personnalité chargée de représenter le gouvernement central — ont été envahis par des manifestants aux cris de « *Dehors les Portugais ! Les Açores aux Açoriens !* » Quelques vitres ont été cassées, et le drapeau bleu et blanc du Front de libération des Açores a été hissé sur un des balcons du palais.

Malgré un communiqué un ministère de l'industrie et de la technologie précisant que le nouveau prix de l'essence serait immédiatement obligatoire dans tout le pays, le gouvernement autonome des Açores a mis cinq jours à l'appliquer dans les îles.

Les Açores — comme Madère — jouissent d'un statut autonome consacré par la Constitution. Certains pouvoirs législatifs et exécutifs sont confiés à une Assemblée élue et à un gouvernement régional dont le président est désigné par le représentant du gouvernement de Lisbonne en tenant compte des résultats des élections locales. Les organes de cette région autonome peuvent être dissous par le chef de l'Etat après consultation de l'Assemblée de la République et du Conseil de la révolution.

Les élections aux Açores ont donné la majorité au parti social-démocrate (ex-P.P.D.), qui a été chargé de former un gouvernement homogène. Les accrochages fréquents, au plan national, entre le parti social-démocrate et le parti socialiste, ainsi que l'animosité mal dissimulée que les leaders de ces deux formations entretiennent, se traduisent souvent par des rapports conflictuels entre Lisbonne et Ponta-Delgada.

Le gouvernement régional a, finalement, déploré les incidents et blâmé leurs auteurs. Les termes du communiqué n'ont, cependant, pas donné entière satisfaction à la section locale du P.S., qui a dénoncé le « *manque de fermeté* » du gouvernement autonome.

La polémique a eu des répercussions à Lisbonne. Le secrétariat national de la jeunesse socialiste a considéré les autorités des Açores comme « *ouvertement réactionnaires et proches des séparatistes* », malgré leur « *profession de foi social-démocrate* ». L'intervention à l'Assemblée du président du groupe du P.S.D. a apaisé les esprits. Ce parlementaire a protesté contre l'existence d'un « *climat de tension et de violence* » aux Açores, l'attribuant à des « *groupes minoritaires intéressés à maintenir leurs privilèges traditionnels* ». — J. R.

Espagne

M. CAMACHO SE FÉLICITE DE « L'ATTITUDE SENSÉE DE L'ARMÉE »

Madrid *(A.F.P., A.P., Reuter)*. — Le calme semble être revenu en Espagne trois jours après l'assassinat de cinq avocats communistes, dans la nuit du 24 au 25 janvier, et les manifestations qui l'ont suivi, mais la tension persiste. La grève, déclenchée avec un jour de retard en Catalogne, a été largement suivie jeudi. Selon les chiffres officiels, plus de la moitié des ouvriers de Barcelone ont cessé le travail, certains pendant quelques heures, d'autres toute la journée.

A Madrid, où la police monte la garde devant les domiciles et les bureaux des principaux dirigeants de l'opposition, M. Marcelino Camacho, secrétaire général des commissions ouvrières, a rendu hommage à l'« *attitude sensée de l'armée* » et affirmé qu'il fera « *tout son possible pour garantir la liberté du pays et éviter son « argentinisation* ».

La presse madrilène se félicite jeudi, à la fois des mesures de lutte contre le terrorisme prises par le gouvernement et de l'attitude, souvent qualifiée de « *digne et responsable* », de l'opposition de gauche.

ASIE

Chine

Les dirigeants ont mis au point un vaste programme de relance et de « rectification » de l'économie

De notre correspondant

Pékin. — Sans attendre que soient réglés les problèmes de personnes qui se posent à la tête du régime, la direction chinoise a mis au point un vaste programme de relance et de « *rectification* » de l'économie du pays. Après la conférence nationale sur l'agriculture qui s'est réunie au mois de décembre, la préparation de celle concernant surtout l'industrie est entrée dans sa phase active. Chaque province, chaque région autonome, doit tenir dans le courant du mois de février sa propre réunion de travail préparatoire, et l'on sait que des conférences ont déjà eu lieu sur des thèmes particuliers : industrie houillère à Pékin à la mi-janvier, économie de l'énergie à Canton un peu plus tôt.

La conférence nationale sur l'industrie devrait, selon des informations venues de province, se tenir au mois de mars, c'est-à-dire sensiblement plus tôt que la date du 1[er] mai, qui avait été fixée officiellement comme délai ultime pour sa convocation. Cette hâte laisse penser que les autorités chinoises ont toutes raisons de ne pas perdre un instant.

Cette conférence, comme le rappelle la circulaire du comité central diffusée à son sujet, aurait d'ailleurs dû se réunir il y a plus d'un an (*le Monde* du 20 novembre 1975), la « bande des quatre » est aujourd'hui tenue pour responsable de ce long ajournement, de même qu'elle est accusée d'avoir saboté une conférence sur la planification organisée au mois de juillet 1976 à Pékin, et qui reçut, à l'époque, peu de publicité. En toute hypothèse, il apparaît que les querelles internes du régime ont provoqué une paralysie partielle de l'administration économique, et sont à l'origine d'un retard d'autant plus dangereux que le cinquième plan quinquennal entre déjà théoriquement dans sa deuxième année.

Autre motif d'urgence : le manque d'ardeur des cadres et d'une partie des cadres de l'économie de l'économie. La circulaire du comité central déjà citée, qui rappelle que la prochaine conférence doit avoir lieu sur le thème « Prendre exemple sur l'exploitation pétrolière de Taching », constate, avec regret, que « *des camarades insistent sur le particularisme des différents secteurs, sur l'absence des conditions requises* » — sous-entendu dans leurs domaines — pour se conformer à ce modèle d'avant-garde. « *Quelques-uns*, poursuit la circulaire du comité central, *ont même peur du travail et, sous ces prétextes, refusent de suivre l'exemple de Taching, refusent obstinément de participer à ce mouvement.* »

Le « championnalisme »

« *D'autres ont bien le mot d'ordre à la bouche, mais on ne les voit guère agir.* » Influence rémanente de la « bande des quatre » ? C'est ce qu'essaie de suggérer *le Quotidien du peuple*. En dénonçant l'« *état d'esprit bizarre* » que ses membres auraient encouragé, et que le journal résume ainsi : « *En faire beaucoup ou peu, c'est la même chose, bien ou mal ou pas du tout, c'est égal.* » Ce que le langage traduit, paraît-il, plus clairement encore par : « *Travail ou pas, il y a trois repas par jour.* »

Si la responsabilité des dirigeants déchus dans la persistance — ou l'apparition ? — de cette mentalité reste à démontrer, il apparaît en tout cas que la Chine populaire connaît un problème familier à d'autres pays socialistes, et qui n'est autre que celui des stimulants du travail. La presse n'en fait aucun mystère, qui vante depuis quelques jours les mérites des méthodes d'« *émulation* », dont l'effet espéré est d'« *augmenter le sens de la responsabilité des ouvriers dans l'édification socialiste* ». Une houillère de la province du Shansi était à cet égard citée en exemple jeudi 27 janvier par *le Quotidien du peuple*.

Mais, implicitement, la question est posée de savoir de quelle manière peut et doit être encouragée cette émulation. Le « championnalisme » — version locale du stakhanovisme — est expressément condamné, mais on ne paraît pas faire une confiance illimitée aux encouragements moraux tels que félicitations et inscriptions aux tableaux d'honneur. Comme, simultanément, l'accent est mis sur le caractère légitime des mesures destinées à améliorer le niveau de vie, le problème d'un recours aux stimulants matériels — fussent-ils collectifs — peut être considéré comme déjà posé.

Sans doute, la manière dont il sera résolu dépend-elle, en partie, de l'équilibre politique qui se réalisera dans les cercles dirigeants du pouvoir, et l'influence de M. Teng Hsiao-ping notamment, à la place qui pourra lui revenir, sera à cet égard déterminante d'ores et déjà, toutefois, la réorientation de doctrine est évidente en matière de politique économique. *Le Quotidien du peuple* regrette que « *dans certaines entreprises on ait sur la gestion des idées confuses* » et souligne qu'à Taching des « *règlements scientifiques* » ont toujours été observés. En même temps, les cadres dirigeants sont invités à « *développer une vision nouvelle* », à montrer « *le sens du concret et de l'efficacité* », à « *prendre avant tout la tête dans la production* ».

Jusqu'où peut aller cette rectification idéologique ? Assez loin sans doute, si l'on en juge par le genre de débat théorique qui, dans le cadre de la campagne contre la « bande des quatre », se développe dans la presse. Ainsi, *le Quotidien du peuple* consacrait-il, mercredi, toute une page à la critique de l'article publié au mois d'avril 1975 dans *le Drapeau rouge* par M. Chang Chung-chiao et intitulé « De la dictature intégrale sur la bourgeoisie ». Contestant que Lénine ait jamais employé lui-même cette expression, l'organe du P.C. chinois rappelle au contraire que le fondateur de la révolution bolchevique avait recommandé le maintien de « *relations de bon voisinage avec les petits producteurs* », vis-à-vis desquels la classe prolétarienne devait entreprendre « *un travail lent et prudent d'éducation et de réforme* ». Le recours à ces formules laisse deviner des préoccupations économiques conduisant, pour un temps au moins, à donner résolument au réalisme et à l'efficacité le pas sur la rigueur et la pureté révolutionnaires.

ALAIN JACOB.

Japon

Le procès de l'ancien premier ministre

M. Tanaka rejette toutes les charges qui pèsent sur lui

De notre correspondant

Tokyo. — « *Accusé, levez-vous. Déclinez vos noms, âge et profession.* » Une voix s'élève : « *Je suis Kakuei Tanaka, cinquante-huit ans, député.* » Avec son secrétaire et trois anciens dirigeants de la maison de commerce Marubeni, agent de Lockheed au Japon, M. Tanaka, ancien premier ministre, comparaissait, jeudi 27 janvier, devant la cour criminelle du tribunal de Tokyo, sous l'inculpation de corruption dans l'exercice de ses fonctions de chef du gouvernement. Il est accusé d'avoir reçu 500 millions de yens de la firme aéronautique américaine (*le Monde* du 28 janvier).

Le fringant M. Tanaka que, depuis son arrestation, en juillet, la presse ne nomme plus que Tanaka tout court, sans la moindre formule de politesse est entré dans le prétoire d'un pas de conquérant, saluant au passage ses connaissances et les photographes d'un geste de la main. Rejetant d'entrée de jeu toutes les charges qui pèsent sur lui, il a fait preuve, pendant les sept heures d'audience, de cet art consommé de la comédie qui est le sien.

Une minute de vérité cependant : après avoir nié énergiquement avoir reçu 500 millions de yens de Lockheed, M. Tanaka a ajouté, dans un soupir : « *D'ailleurs, je n'avais aucun besoin de cet argent.* » Il y *avait, dans les propos de l'ancien premier ministre*, dont la fortune est évaluée aujourd'hui encore à plusieurs dizaines de milliards de yens, une grande lassitude devant ces discussions de boutiquiers portant sur quelques centaines de millions de yens, qui lui auraient été remis dans des caisses de bière...

Sur le plan juridique, M. Tanaka a rejeté toutes les charges du ministère public et affirmé que son procès était illégal, car l'accusation se fonde sur les dépositions des dirigeants de Lockheed qui ont été obtenues en échange d'une promesse d'impunité, ce qui est contraire à la loi nippone.

Le procureur a cependant apporté des précisions importantes sur le rôle de M. Tanaka. Celui-ci est resté les yeux rivés sur sa table pendant les deux heures qu'a duré l'argumentation de l'accusation. Selon le ministère public, l'un des dirigeants de Marubeni, M. Hiyama, est venu, le 23 août 1972, proposer l'« affaire » à M. Tanaka. « *Parfait, parfait* » aurait répondu celui-ci. Après en avoir parlé à Richard Nixon, lors du « sommet » nippon-américain d'Hawaï, en septembre, M. Tanaka aurait téléphoné au président de All Nippon Airways, compagnie aérienne intérieure, lui recommandant de s'adresser à Lockheed. En même temps, il faisait jouer son inséparable ami, M. Osano, multimilliardaire et actionnaire de All Nippon Airways. Lorsque l'affaire Lockheed éclata, au début de 1976, M. Tanaka aurait proposé à M. Hiyama de restituer l'argent. Mais sa démarche est restée vaine, chacun essayant déjà de tirer son épingle du jeu.

La prochaine audience doit avoir lieu le 22 février.

PHILIPPE PONS.

AMÉRIQUES

Brésil

Un millier d'intellectuels remettent aux autorités un manifeste contre la censure

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. — Plus d'un millier d'intellectuels brésiliens ont signé un manifeste contre la censure, le premier du genre depuis l'avènement du régime militaire en 1964 (1). Le manifeste a été remis au ministère de la justice, à Brasilia le 25 janvier, par quatre personnalités signataires. Les protestataires affirment : « *Nous, pour qui la liberté d'expression est essentielle, nous ne pourons continuer à nous taire. Nous bâillonner, cela revient à bâillonner le Brésil lui-même et à le convertir en un pays qui, d'ici peu, n'aura plus grand-chose à dire.* (...) *Nous refusons de renoncer à notre identité nationale et à notre mémoire. Nous récusons la passivité, l'apathie, tout ce qui peut déformer la description de notre réalité.* (...) *Le destin d'un pays n'est pas seulement tracé par ses dirigeants, il l'est aussi par le peuple, qui doit être continuellement consulté, et les artistes doivent pouvoir s'exprimer en son nom...* »

Après avoir été supprimée des grands quotidiens et de l'hebdomadaire *Veja*, la censure est encore exercée contre deux hebdomadaires de l'opposition de gauche, *Opiniao* et *Movimento* sur l'hebdomadaire de l'archidiocèse de Sao-Paulo, *O Sao Paulo*, — mesure qui vise directement l'archevêque, le cardinal Paulo Evaristo Arns, l'une des plus fortes personnalités de l'Eglise brésilienne, ainsi que sur deux ou trois autres journaux de moindre importance.

Les programmes de télévision, les films, tous les spectacles sont soumis à censure préalable. Les éditeurs peuvent publier ce qu'ils veulent, mais comme ils risquent la saisie, ils s'auto-censurent.

A la fin de l'année dernière, le directeur de la censure, M. Rogerio Nunes, a indiqué qu'en 1976 six films avaient été interdits, ainsi que vingt-neuf pièces de théâtre. En outre, soixante-quatorze livres ont été saisis. La censure sur les films et les pièces de théâtre, brésiliens ou étrangers, est également pratiquée sous la forme de coupes qui défigurent parfois le sens des œuvres présentées. Faisant le bilan de son action, M. Rogerio Nunes avait expliqué pourquoi il avait interdit certains feuilletons télévisés, dont l'audience est énorme au Brésil : « *L'amour libre*, avait-il dit, *et tout ce qui incite à la dissolution du mariage, ne peuvent apparaître sur le petit écran.* » En outre, à propos des intellectuels qui protestent régulièrement contre la « *castration* » dont ils sont les victimes, M. Nunes avait dit : « *Il y a des malades qui détestent les médecins...* »

CHARLES VANHECKE.

(1) Parmi les mille quarante-six écrivains, journalistes, professeurs, cinéastes, musiciens, artistes qui ont signé le texte, on relève les noms des écrivains Jorgé Amado, Clarice Lispector, Antonio Callado, Sergio Buarque de Hollanda, de l'architecte Oscar Niemeyer, des auteurs de théâtre Dias Gomes et Joao Das Neves, de l'historien Helio Silva, des compositeurs Chico Buarque de Hollanda, Tom Jobim, Paulinho da Viola, Milton Nascimento, Luiz Gonzaga Junior, du cinéaste Nelson Pereira dos Santos, etc.

DIPLOMATIE

Le projet de « sommet » des pays industrialisés

(Suite de la première page.)

Ainsi, pour les uns, il s'agit d'une conférence diplomatique « au sommet » qui n'ose pas dire son nom, pour d'autres, d'un « super-Conseil » de la Communauté, pour d'autres enfin (c'était la conception gaullienne et pompidolienne) d'échanges de vues directs, francs, intimes, avec le minimum de participants — un seul par pays, proposait de Gaulle, — sur les problèmes d'actualité. M. Giscard d'Estaing propose que le Conseil européen assume ces diverses fonctions tout en faisant savoir clairement à l'opinion publique qu'elles ne se confondent pas. Parfois donc, si ses suggestions sont adoptées, les chefs de gouvernement échangeront leurs vues sans nécessairement conclure, parfois ils prendront position solennellement sur un problème international important, parfois enfin ils s'attacheront à résoudre un problème communautaire aigu qui « achoppe » aux échelons inférieurs.

Un partenaire européen difficile

● LES RELATIONS AVEC LES ETATS-UNIS : l'Europe ne sera pas absente non plus de l'entretien que M. Giscard d'Estaing aura samedi avec M. Mondale, le nouveau vice-président des Etats-Unis. La France a toujours été pour les Américains le partenaire européen le plus difficile. Les conversations avec l'émissaire du président Carter donneront le ton de ce que seront ses relations avec la nouvelle administration américaine.

Les deux hommes d'Etat parleront d'abord du « sommet » des grands pays industrialisés proposé par M. Giscard d'Estaing et volontiers accepté par Washington. Mais est-on bien d'accord sur la nature de ce « sommet » ? La France tient à des consultations au plus haut niveau avec les Américains, mais elle ne veut pas que les Américains s'immiscent dans les affaires européennes. De là une position française constamment ambiguë.

L'idéal pour le gouvernement français serait que cette conférence ne réunisse que les plus grandes puissances industrielles, parlant d'égal à égal, et ne traite que des sujets économiques. Lors de la visite de M. Mondale à Bruxelles, les Belges ont proposé que la Communauté participe en tant que telle au « sommet ». M. Mondale n'a pas dit non, mais Paris n'a pas dit oui. D'ailleurs, la Communauté n'était-elle pas exclue des « sommets » de ce type à Rambouillet et Porto-Rico ? Il semble qu'à Paris les vues ne soient pas définitivement fixées. M. Giscard d'Estaing serait favorable à une participation de la Communauté, non M. Barre — expert en affaires économiques et européennes.

On n'est pas non plus très favorable, à Paris, à la suggestion de M. Mondale d'élargir aux questions politiques l'ordre du jour du « sommet ». Cependant, M. Giscard d'Estaing se rend compte qu'inévitablement l'économique déborde sur le politique (on avait évoqué les élections italiennes à Porto-Rico, ce qui fit quelques remous). Il se contenterait donc d'assurances que les conversations politiques seront le moins « formelles » possible.

Les problèmes économiques nationaux et internationaux (prévention d'un retour au protectionnisme et reprise de la conférence Nord-Sud) seront évoqués. On est satisfait, du côté français, que M. Carter prépare une relance économique, mais on souhaite qu'il n'oublie pas la lutte contre l'inflation.

Autres sujets délicats : la non-prolifération nucléaire et la réduction des ventes d'armes, à quoi M. Carter est très attaché. Les positions française et américaine se sont cependant rapprochées, depuis que la France a décidé de ne plus exporter d'usine de retraitement de l'uranium. En théorie, la discussion ne portera que sur les principes ; le problème, trop particulier à ce niveau, de la vente déjà conclue par la France avec le Pakistan d'une telle usine ne serait pas évoqué, croit-on du côté français.

A propos du Proche-Orient, c'est surtout, pense-t-on à Paris, M. Giscard d'Estaing qui posera des questions pour savoir ce que compte faire M. Carter pour engager une négociation israélo-arabe.

« Relations des plus chaleureuses » avec la Grande-Bretagne

● A ROME, jeudi, M. Mondale a eu un long entretien avec le pape Paul VI. Selon un communiqué du Saint-Siège, le vice-président américain a informé le pape *« sur l'esprit et les buts de l'action que les Etats-Unis se proposent de poursuivre spécialement en faveur de la paix et de la coopération internationale »*. Le pape a insisté sur *« les exigences de justice liées à l'instauration et au maintien d'une paix vraie et durable »*. De source américaine, Paul VI aurait notamment évoqué les problèmes du Proche-Orient.

● A LONDRES, avant un dîner de travail, le vice-président des Etats-Unis a eu trois heures d'entretien, en fin d'après-midi, avec M. Callaghan, premier ministre britannique. Après un tête-à-tête, le secrétaire au Foreign Office, M. Crosland, le chancelier de l'Echiquier, M. Healey, et le ministre du commerce, M. Dell, se sont joints à la conversation qui a vraisemblablement alors porté sur les problèmes économiques britanniques. Au cours d'une brève conférence de presse commune, M. Mondale a dit que sa visite avait permis d'établir entre la nouvelle administration américaine et la Grande-Bretagne *« les relations de travail les plus chaleureuses et la meilleure* coopération ». Celle-ci, a-t-il précisé, étendue à l'échelle mondiale, est extrêmement importante pour combattre l'inflation et le chômage et rétablir l'équilibre commercial. M. Mondale a félicité les Britanniques pour leur action en Rhodésie. Il a invité M. Callaghan à venir en visite officielle aux Etats-Unis du 10 au 12 mars. Le premier ministre a déclaré qu'il serait conscient, au cours de ce voyage, *« de représenter les opinions de plusieurs de ses collègues de la Communauté européenne »*. La Grande-Bretagne préside, en effet, le conseil de la Communauté pendant le semestre en cours.

● Enfin, au cours d'une conversation téléphonique avec le chef du gouvernement portugais (qui remplaçait une rencontre d'abord prévue à Londres), M. Mondale l'a assuré de l'appui du président Carter. *« Votre succès est notre succès »*, aurait dit le président américain à M. Soares, d'après l'agence *portugaise* ANOP.

MAURICE DELARUE.

DANS UNE LETTRE AUX CHEFS DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

M. Giscard d'Estaing propose d'« améliorer le fonctionnement du Conseil européen »

M. Giscard d'Estaing a adressé le 21 janvier aux chefs de gouvernement de la Communauté européenne une lettre dont voici les principaux passages.

« A la fin de la dernière réunion du Conseil européen tenu à La Haye, j'ai indiqué que je comptais vous saisir, ainsi que nos collègues, de propositions visant à améliorer le fonctionnement du Conseil. Après deux ans d'expérience et six réunions, il est temps de tirer certaines leçons de l'expérience que nous avons acquise.

» Constatons d'abord que nous sommes sur la bonne voie. Tantôt nous avons réglé certains problèmes décisifs pour notre avenir commun (...). Tantôt nous avons procédé à des échanges de vues, dans une atmosphère de franchise et d'intimité qu'aucun autre cadre n'eût permis. J'ai le sentiment que nous avons ainsi progressé, grâce au Conseil européen et du fait même qu'il réunit chefs d'Etat et de gouvernement vers cette union de l'Europe qui est notre objectif.

» Ceci ne signifie pas que l'instrument ne doive pas être amélioré. Je vois à cette amélioration deux motifs : d'une part, il nous est arrivé, aux uns et aux autres, de penser que si nous n'avons pas toujours abouti à des conclusions précises, c'était dans certains cas, faute d'une préparation suffisante ; d'autre part, l'intérêt que suscitent inévitablement nos réunions vis-à-vis des moyens d'information, les conduit à rechercher et à juger la substance de nos décisions, même si l'intérêt réel de certaines de nos discussions consiste davantage à nous informer et à échanger nos réflexions qu'à conclure.

» Aussi, vous présenterai-je les suggestions suivantes :

» 1) Il est essentiel que les responsables de nos Etats puissent échanger leurs vues sur un certain nombre de problèmes, d'intérêt européen ou international, afin de mieux comprendre leurs difficultés et de s'interroger sur nos réactions respectives. L'objectif n'est pas alors de prendre des décisions, mais d'éclairer la situation et les perspectives politiques dans lesquelles ces décisions devront s'inscrire. Ce type de discussion est un élément capital de l'activité du Conseil européen. Pour le préserver, il convient que la discussion puisse se développer en toute liberté et intimité, ce qui suppose qu'elle ait lieu au cours d'une séance spéciale, débarrassée de tout appareil administratif inutile, et qu'il soit clairement indiqué à l'avance que l'adoption de tout texte écrit de conclusion — improvisé ou non — est exclu.

» 2) La deuxième tâche du Conseil correspond à l'intérêt qu'il peut y avoir, pour les Neuf, dans certaines circonstances, à donner un caractère plus solennel ou un retentissement particulier à leur prise de position sur un sujet d'actualité. Il s'agit pour le Conseil européen de faire entendre la voix de l'Europe soit sur la scène internationale, — comme nous l'avons fait à La Haye pour nos relations avec le Japon — soit vis-à-vis de nos opinions publiques, en adoptant une déclaration dont les termes méritent d'être soigneusement pesés, et dont il importe de ne pas laisser la rédaction à l'improvisation, ou de ne pas la livrer entre nous à des discussions inutilement détaillées.

» 3) La troisième mission du Conseil européen concerne des problèmes qui ont été examinés par les instances de la Communauté, mais qu'il est jugé opportun de soumettre au Conseil, soit parce qu'ils soulèvent une question de principe, soit parce qu'ils n'ont pu être résolus à un échelon inférieur. Il revient alors au Conseil européen de trancher, c'est-à-dire, selon le cas, de prendre des décisions ou de définir à l'intention des ministres les orientations permettant à ceux-ci de conclure.

» Sur ces questions, il existe déjà des dossiers constitués. Il n'en est pas moins nécessaire qu'une préparation particulière par les ministres des affaires étrangères permette de limiter le nombre des sujets à examiner et de préparer des projets de texte aussi élaborés que possible.

» C'est pourquoi, la liste des questions devant donner lieu à décision ou à déclaration devrait être arrêtée par les ministres des affaires étrangères au cours d'une réunion qu'ils tiendraient deux à trois semaines avant nos propres sessions, à l'initiative de celui qui exerce la présidence. Ils s'efforceraient de mettre au point les projets de décision ou de déclaration, en réservant le cas échéant, au Conseil, le soin de trancher quelques orientations fondamentales, clairement définies. Il serait entendu que, sauf cas d'urgence exceptionnelle, aucun projet de décision ou de déclaration ne pourrait être remis au Conseil s'il n'avait fait l'objet de cette préparation préalable. » (...)

● *M. Carter et les missiles stratégiques.* — La Maison Blanche a fait savoir, jeudi 27 janvier, qu'il serait *« incorrect et absurde »* de penser que M. Carter envisage sérieusement de réduire massivement le nombre des missiles intercontinentaux des Etats-Unis. M. Powell, porte-parole, a tenu à démentir ainsi les informations selon lesquelles le président aurait demandé au ministère américain de la défense d'étudier la possibilité de limiter le potentiel américain à deux cents missiles sous-marins (*le Monde* du 27 janvier).

Il a néanmoins ajouté que le niveau des armements faisait l'objet d'études permanentes, particulièrement au moment du changement d'administration, mais il n'a pas voulu préciser le contenu de ces études. — *(A.P.)*

● *Deux secrétaires d'Etat ouest-allemands* se rendront à Washington en février pour s'entretenir avec les responsables américains de la vente par la R.F.A. de technologie nucléaire au Brésil. Le ministre des affaires étrangères de la R.F.A. confirme cette nouvelle publiée jeudi 27 janvier par la *Frankfurter Rundschau*, mais indique qu'aucune date n'a encore été fixée. Selon les milieux bien informés de Bonn, une révision du traité de non-prolifération nucléaire permettrait à la R.F.A. de proposer au Brésil une modification de l'accord nucléaire signé en juin 1975. — *(A.F.P.)*

LE CHEF DE L'ÉTAT FRANÇAIS REÇOIT LES LETTRES DE CRÉANCE DE TROIS AMBASSADEURS AFRICAINS.

M. Giscard d'Estaing a reçu, jeudi après-midi 27 janvier, les lettres de créance des nouveaux ambassadeurs du Mali, du Tchad et du Botswana.

S'adressant à l'ambassadeur malien, M. Moulaye Mohammed Haidara, il a évoqué la visite qu'il doit effectuer à Bamako, du 13 au 15 février, et souligné que ses prochains entretiens avec le président Moussa Traore *« permettront de définir les buts et les moyens d'une action commune en vue du développement économique et social du Mali »*. Dans sa réponse, M. Haidara a affirmé que la coopération franco-malienne *« se porte bien »*.

[M. Moulaye Mohamed Haidara est né à Tombouctou en 1938. Administrateur civil depuis 1960, il a effectué toute sa carrière dans l'administration territoriale, à l'exception de quatre années où il fut conseiller technique au ministère de l'intérieur. De 1969 à 1976, M. Haidara était chef de cabinet du gouverneur de la région de Kayes.]

A l'adresse du nouvel ambassadeur tchadien, M. Bawoyen Jean Alingue, M. Giscard d'Estaing a rendu hommage aux *« efforts courageux »* du président Malloum *« pour parvenir à la réconciliation nationale »*. En réponse, M. Alingue a souligné que *« l'interdépendance des peuples ne peut se faire que sur la base du strict respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun »*.

[M. Bawoyeu Jean Alingué, nouvel ambassadeur du Tchad, est né en 1937 à N'Djamena. Il a été successivement inspecteur principal du Trésor, chef de cabinet du ministre de la santé publique et des affaires sociales, chef de cabinet du ministre des affaires étrangères. Il devient ensuite directeur au Trésor avant d'être nommé en 1974 ambassadeur à Washington, poste qu'il occupait jusqu'à sa désignation comme ambassadeur à Paris. Il a représenté son pays aux Nations unies pendant deux ans.]

Enfin, à l'adresse de Mme Emeldah Benjamin Mathe, nouvel ambassadeur du Botswana (en poste à Londres), le chef de l'Etat a dit l'intérêt particulier que la France porte à l'Afrique australe et rappelé que Paris avait apporté son soutien à la résolution du Conseil de sécurité condamnant les actes d'hostilité perpétrés contre le Botswana par la Rhodésie.

هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

L'INAUGURATION DU NOUVEAU SIÈGE DU CONSEIL DE L'EUROPE PAR M. GISCARD D'ESTAING

UNE INSTITUTION AU ROLE POLITIQUE LIMITÉ

Le Conseil de l'Europe, dont M. Giscard d'Estaing inaugure, vendredi 28 janvier à Strasbourg, le nouveau siège, n'a jamais été la grande institution dont les fondateurs et l'opinion attendaient, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la réalisation progressive des Etats-Unis d'Europe, réclamés par Winston Churchill dans son célèbre appel de Zurich en 1946.

En réalité, les négociations qui aboutirent à l'adoption de son statut, en 1949, révélèrent tout de suite de profondes divergences de vues entre ceux qui, comme les Britanniques, voulaient se limiter à l'élargissement de la coopération intergouvernementale et ceux qui, comme les Belges et les Français, étaient favorables à une assemblée suffisamment représentative pour conférer à l'institution un certain caractère supranational. Les mêmes divergences opposent toujours les Européens, comme en témoignent aujourd'hui les polémiques relatives à l'élection du Parlement européen (des Neuf) au suffrage universel, mais les Français ont changé de camp...

L'Assemblée consultative n'en est pas moins le premier Parlement européen et même le premier Parlement international de l'histoire, mais elle n'a aucun pouvoir législatif. De toute façon, le Conseil de l'Europe était condamné à n'avoir qu'une importance politique limitée dès lors qu'aux termes de son statut les questions qui intéressent le plus les citoyens — leur sécurité et leur niveau de vie — lui échappaient, les questions militaires étant confiées à l'organisation atlantique et les problèmes économiques à l'O.C.D.E. L'avènement de la Communauté économique européenne et son renforcement politique devaient réduire encore cette importance.

Certes, l'Assemblée consultative est restée le tremplin de plusieurs initiatives européennes. C'est à elle, en premier lieu, que des hommes comme Robert Schuman, Winston Churchill, Pierre Mendès France et Harold Wilson ont adressé certains de leur appels. Elle a pris position au cours des dernières années sur un certain nombre de situations qu'elle a longuement examinées : au Proche-Orient, au Liban, à Chypre, en Irlande du Nord, en Tchécoslovaquie après 1968, etc.

En fait, ses recommandations ont été totalement ignorées la plupart du temps par le comité des ministres qui n'entretient avec elle qu'un dialogue intermittent et languissant. C'est en vain qu'elle a pris le nom d'Assemblée européenne et que, dans un accès de frustration, elle a voté le 24 janvier 1974 une recommandation invitant notamment le comité des ministres *« à prier les gouvernements membres de prendre l'engagement d'utiliser le Conseil de l'Europe et ses structures pour leurs consultations et leur coopération sur les questions d'intérêt commun »*.

Sous-estimer le rôle du Conseil de l'Europe serait pourtant une erreur. Grâce à son impulsion, les gouvernements des pays membres ont renforcé leur coopération dans les domaines les plus divers. Il a ainsi contribué à élever le niveau de la santé publique et les normes d'hygiène en Europe. Il s'est efforcé d'harmoniser et d'unifier les législations sociales des Etats membres, définissant même une *« charte sociale européenne »*. Il a tenté également de mettre sur pied une politique éducative commune. Il s'est occupé encore de l'environnement, de la sauvegarde de la nature, de l'architecture, de la réforme du droit, de l'information...

L'Assemblée consultative ne s'est pas contentée, d'autre part, de donner l'impulsion première à l'établissement de la Convention européenne des droits de l'homme et de mettre sur pied un système effectif de garantie judiciaire internationale de ces droits, elle a veillé à leur respect et organisé plusieurs conférences — comme celle de Salzbourg sur la presse — pour étudier les moyens de renforcer leur protection.

Par ce double biais de la défense des droits de l'homme et du dialogue entre les pays européens membres de la C.E.E. et ceux qui ne le sont pas, le Conseil de l'Europe retrouve occasionnellement un rôle politique. Celui-ci s'est manifesté récemment dans la négociation d'une convention européenne sur le terrorisme, ouverte le 27 janvier à la signature des ministres. Il pourrait prendre prochainement un caractère dramatique s'il se confirme que le comité des ministres est actuellement saisi d'un rapport secret de la Commission européenne des droits de l'homme dénonçant les exactions commises par les forces armées turques à Chypre. Il est surtout à craindre que, dans ces deux cas, ne s'accuse le divorce entre les engagements solennels souscrits par les Etats européens et leurs politiques concrètes.

JEAN SCHWOEBEL.

DE DIX A DIX-NEUF MEMBRES

Le Conseil de l'Europe, la plus ancienne des organisations politiques d'Europe occidentale, a été fondé le 5 mai 1949 à Londres et son siège a été établi à Strasbourg.

Tout Etat européen peu devenir membre du Conseil à condition de reconnaître ses objectifs, à savoir œuvrer pour une unité européenne plus étroite, améliorer les conditions de vie et développer les valeurs humaines en Europe, défendre les principes de la démocratie parlementaire, la primauté du droit et les droits de l'homme. Au nombre de dix à l'origine (France, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Italie, Irlande, Danemark, Norvège et Suède) les Etats membres sont devenus dix-huit avec l'adjonction de l'Autriche, de Chypre, de la République fédérale d'Allemagne, de la Grèce, de l'Irlande, de Malte, de la Suisse et de la Turquie.

Ce nombre s'est réduit à dix-sept en 1969 avec le départ de la Grèce, qui quitta le Conseil peu avant d'être condamnée pour avoir violé la convention européenne des droits de l'homme. Il est aujourd'hui de dix-neuf membres, avec la réadmission en 1974 de la Grèce, consécutive à la chute du régime des colonels, et l'admission du Portugal en 1976.

Le Conseil de l'Europe est composé de deux organes fondamentaux :

Un comité des ministres, *composé des dix-neuf ministres des affaires étrangères des Etats membres ou des suppléants désignés pour agir à leur place. Ce comité, qui se réunit en principe deux fois par an, se prononce sur les recommandations qui lui sont adressées par l'Assemblée parlementaire ou des comités d'experts gouvernementaux.*

Une Assemblée parlementaire *de cent cinquante-quatre membres à raison de trois pour les pays à faible population, jusqu'à dix-huit pour les pays fortement peuplés. Ces représentants sont nommés ou élus par les Parlements nationaux. L'Assemblée tient trois sessions par an.*

Treize commissions parlementaires préparent les travaux de l'Assemblée dont une partie est exécutée par des organismes créés dans ce but, par exemple la Commission européenne des droits de l'homme, la Cour des droits de l'homme, le Centre et le Fonds européen pour la jeunesse, etc.

Le travail quotidien est assuré, à Strasbourg, par un secrétariat international permanent composé de sept cent cinquante fonctionnaires. Il est dirigé, depuis mai 1974, par M. Georg Kahn-Ackermann (allemand) élu au scrutin secret par l'Assemblée sur une liste de candidats présentée par le Comité des ministres. — J.S.

Strasbourg, capitale controversée

Alors qu'à Strasbourg l'Europe parlementaire s'installe dans un nouveau palais, le rôle de capitale européenne de la métropole alsacienne n'a jamais été aussi contesté. Avec l'élection du Parlement de la Communauté au suffrage universel direct, il risque de l'être plus encore.

Nul ne met en cause Strasbourg comme siège du Conseil de l'Europe. Les délégués et fonctionnaires de l'organisation européenne la plus ancienne, et qui fut la première à comporter une Assemblée parlementaire, semblent tout à fait satisfaits d'une ville où la qualité de l'environnement, l'animation artistique et le rayonnement culturel supportent aisément la comparaison avec ceux de ses rivales. Il n'en va pas de même de Strasbourg comme siège du Parlement de la Communauté. Si le Conseil de l'Europe, avec ses dix-neuf Etats membres, reste la plus importante organisation européenne en quantité, le Parlement des Neuf est beaucoup plus important politiquement et le sera encore plus dans l'avenir. Or l'implantation de ce que l'on appelle communément, mais improprement, le Parlement ou l'Assemblée « de Strasbourg », est aberrante.

Le Parlement des Neuf se réunit six fois par an dans la métropole alsacienne, mais il siège aussi, et de plus en plus, à Luxembourg où il tiendra six sessions en 1977. C'est dans le Grand Duché qu'est installée son administration et c'est à Bruxelles, pour être plus proches des autres institutions, que se réunissent les commissions parlementaires. Cette géographie extravagante a une explication historique. Quand fut créée, en 1952, la première Communauté européenne, celle du charbon et de l'acier, Luxembourg fut choisi comme siège provisoire unique, à ceci près qu'il fut décidé de tenir les six sessions parlementaires à Strasbourg, où le Conseil de l'Europe (qui s'y trouvait depuis 1949 lui louerait son hémicycle. En 1957, quand furent crées les nouvelles Communautés (Marché commun et Euratom), Bruxelles fut choisi comme siège (provisoire lui aussi) des nouvelles institutions, mais Luxembourg garda, avec quelques aménagements et en attendant que d'autres interviennent, ce qu'il avait déjà : Strasbourg aussi. L'un gardait donc l'administration du Parlement et l'autre les six sessions annuelles. Cependant, le nombre des sessions se multipliant avec l'extension du domaine communautaire, il fut jugé commode de tenir à Luxembourg les sessions supplémentaires.

Aujourd'hui, chaque session strasbourgeoise (de cinq jours en général) entraîne le déplacement de sept cents fonctionnaires qui touchent 1 700 francs belges (environ 220 francs français) de frais journaliers et de 20 tonnes de matériel (bien que diverses installations, dont les imprimeries, existent en double exemplaire). Les experts évaluent à 6 millions de francs français les dépenses qui seront imputables, en 1977, aux sessions strasbourgeoises, compte non tenu de la location des locaux.

Le Conseil de l'Europe n'a pas manqué de tirer parti de son aménagement dans un palais plus luxueux pour augmenter sérieusement son loyer. Après une discussion de marchands de tapis, le Conseil a ramené sa prétention initiale, pour trente jours de session par an, de 41 millions de francs belges à 19 millions (2 millions et demi de francs français) contre environ 4 millions et demi de francs belges, selon des arrangements complexes, pour les anciens bâtiments, compte non tenu d'un bâtiment en location-vente que le Parlement européen achève de payer au moment où il n'en a plus besoin.

Inutile de dire que les fonctionnaires n'apprécient guère cette vie perpétuellement nomade. Aux parlementaires, ce polycentrisme ne posait pas, jusqu'à présent, trop de problèmes : qu'ils aillent à Strasbourg, à Luxembourg ou à Bruxelles, ils sont toujours « de passage ». Il n'en ira plus de même lorsque, élus au suffrage direct, ils seront, pour la plupart, des parlementaires « européens » à plein temps. Où auront-ils leur base principale ? En dépit des efforts importants des pouvoirs publics, Strasbourg ne peut offrir de communications faciles aux élus des circonscriptions européennes périphériques. Luxembourg non plus d'ailleurs.

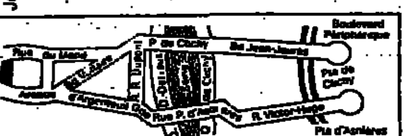
« L'affaire Nielsen »

Enfin, l'« affaire Nielsen » a déclenché contre Strasbourg une offensive que les derniers événements policiers et judiciaires français ne contribuent pas à apaiser. Le 17 juin 1975, une altercation mettait aux prises, dans un bar de la ville, un député socialiste danois, trois de ses compatriotes, dont deux fonctionnaires du Parlement, et des policiers qui opéraient des vérifications d'identité à la suite de vols de voitures. Il semble que les Danois, quelque peu éméchés, refusèrent d'abord de montrer leurs papiers. Conduits au commissariat, ils furent sérieusement malmenés. Le préfet exprima des regrets. Une plainte, déposée par le député danois, ne donna lieu qu'à une confrontation incomplète et, le 23 juillet dernier, le procureur classa l'affaire. Pourtant, elle n'en restera pas là. Une cinquantaine de parlementaires de tous les Etats de la Communauté ont posé, le 17 décembre, au conseil des ministres, une « question orale avec débat », demandant *« que soient élucidées toutes les circonstances »* de ce *« recours à la violence d'officiers de police »*, et que le Conseil mette *« tout en œuvre »* pour *« faire comprendre »* à la France que ses tribunaux doivent se saisir de l'affaire. En attendant, M. Nielsen refuse de retourner à Strasbourg.

Bien sûr, le Parlement européen ne peut, de son propre chef, décider de ne plus siéger à Strasbourg. Quand des pouvoirs budgétaires lui furent attribués, laissant notamment à sa totale discrétion son propre budget, il lui fut précisé que cela ne devait avoir aucune incidence sur l'implantation des institutions. Il reste qu'un réexamen général est, à terme, inévitable. En facilitant la construction du nouveau palais du Conseil de l'Europe, le gouvernement français a surtout voulu donner à Strasbourg de nouveaux atouts.

MAURICE DELARUE.









PROCHE-ORIENT

LES SCANDALES FINANCIERS EN ISRAËL

Le baron Edmond de Rothschild précise que sa société n'est pas impliquée dans le financement de partis politiques

De notre correspondant

Jérusalem. — La sensation provoquée par la publication du rapport du contrôleur de l'Etat sur la gestion de la société financière Israël Corporation Limited, et surtout les déclarations fracassantes de son président, le baron Edmond de Rotschild, est encore très vive ce vendredi 28 janvier (*le Monde* du 28 janvier).

Des titres importants lui sont consacrés à la une de tous les quotidiens, à l'exception, toutefois, de l'organe du parti national religieux *Hatsofe*, qui n'en fait état qu'assez brièvement dans ses pages intérieures. L'éditorialiste du *Haaretz* espère que toute la lumière sera faite sur les irrégularités signalées dans le rapport, et exprime le vœu que le baron de Rothschild y contribuera en *« mettant à exécution sa menace de révéler les faits qui mettront en difficulté de nombreux organismes israéliens »*.

Dans les milieux parlementaires, l'affaire a déjà suscité la convocation, lundi prochain, de la commission de contrôle de l'Etat, et un député de l'opposition de droite a demandé son inscription en réunion plénière.

L'Israël Corporation est l'un des nombreux organismes d'aide économique à Israël fondés au lendemain de la guerre de 1967, après la première rencontre, à Jérusalem, d'hommes d'affaires et de financiers juifs de plusieurs pays, rencontre appelée « *la conférence des milliardaires* ». M. Edmond de Rothschild, qui préside le conseil d'administration de l'Israël Corporation depuis sa fondation, est arrivé à Tel-Aviv dans la soirée du jeudi 27 janvier; il a affirmé aux journalistes que son voyage n'était pas dû à la publication du rapport, mais à une réunion prévue depuis longtemps de son conseil d'administration.

Le baron de Rothschild nous a demandé de rectifier certaines informations contenues dans l'article que nous avons consacré à l'affaire dans *le Monde* daté du 28 janvier, en précisant notamment que, dans sa déclaration au correspondant à Paris de la radio israélienne, il n'avait fait aucun rapprochement entre sa société et le financement de partis politiques israéliens. « *L'Israël Corporation*, a-t-il dit, *n'a rien à voir avec tout cela. Cependant, il y a trois semaines, un intermédiaire s'est présenté à l'avocat de la société, et a laissé entendre que, si la plainte contre M. Tibor Rosenbaum était retirée, des personnalités influentes empêcheraient la publication du rapport Nebenzahl. Je n'ai pas la possibilité de savoir si cette démarche était fondée sur quelque chose de sérieux.* »

M. de Rothschild s'étonne que le rapport ait été publié deux ans et demi après la découverte du scandale, et que le contrôleur de l'Etat n'ait pas cru nécessaire de vérifier la gestion de l'Israël Corporation avant l'effondrement de la banque genevoise de M. Tibor Rosenbaum, qui a entraîné la découverte des escroqueries du directeur général, M. Mikhaël Tsour, condamné pour cela, en 1975, à quinze ans de prison.

M. de Rothschild dément avoir engagé à titre de conseiller personnel pour l'une de ses sociétés M. Mikhaël Tsour, contre le paiement forfaitaire de la somme de 125 000 dollars, payable en Suisse et non en Israël, « *afin d'éviter les prélèvements fiscaux* ». Comme l'indique le rapport Nebenzahl, « *j'ai bien été sollicité par Tsour*, dit-il, *mais j'avais exigé qu'il obtienne auparavant une autorisation spéciale de l'administration israélienne des finances*, et cela *ne lui a pas été possible* ».

« *Je tiens à préciser*, nous a encore déclaré le baron de Rothschild, *que lorsque le scandale Tsour-Rosenbaum a éclaté, mon conseil d'administration a immédiatement demandé leur démission et m'a chargé de porter plainte pour escroquerie devant les tribunaux israéliens pour Tsour, et helvétiques pour Rosenbaum. Alors que le premier a été jugé et condamné, le second a été libéré sous caution. La banque de M. Rosenbaum, la Banque internationale de crédit, a été mise sous séquestre, et une commission d'enquête a été désignée par la justice suisse afin de déterminer l'origine des fonds et la cause véritable de leur disparition. Cette commission doit déposer son rapport à la fin du mois de février de cette année.* »

ANDRÉ SCEMAMA.

● *M. Guy de Rothschild*, coprésident de l'A.U.J.F. (Appel unifié juif de France) a déclaré le jeudi 27 janvier, à propos du Proche-Orient, dans son allocution de clôture de la conférence de cette organisation à Paris : *« En tant que citoyens et comme juifs, nous souffrons de voir nos gouvernements successifs si mal équilibrer les impératifs de l'intérêt de la France et les exigences de sa grandeur. »*

Pour M. Guy de Rothschild *« la politique française ne pèse pas lourd au Proche-Orient. L'alternance de politiques mauvaises et moins bonnes fait penser à un cycliste vacillant »*.

Les contacts israélo-palestiniens se poursuivent à Paris

Une nouvelle rencontre a eu lieu ces derniers jours à Paris, comme prévu (*le Monde* du 11 janvier) entre l'un des dirigeants du conseil israélien pour la paix israélo-palestinienne, M. Arieh Eliav, ancien secrétaire général du parti travailliste, et une personnalité de l'O.L.P., venue de Beyrouth. Le dirigeant palestinien a affirmé que, pour l'O.L.P., les contacts avec les Israéliens ne sont pas conjoncturels mais entrent dans le cadre d'une stratégie. Il s'est référé à une déclaration d'un membre du comité central de l'O.L.P., Abou Mazen, qui a indiqué — il y a quelques jours à l'agence palestinienne Wafa — que la « centrale » des fedayin ne voit aucune objection à entretenir des relations avec toute organisation ou personne, quelle que soit sa nationalité, à condition qu'elle reconnaisse les droits légitimes du peuple palestinien.

L'O.L.P. est déterminée à poursuivre les pourparlers avec le conseil israélien pour la paix israélo-palestinienne et a même décidé de les élargir à d'autres Israéliens, qui sont favorables à la création d'un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza.

Les deux parties considèrent Paris comme un lieu adéquat pour ces rencontres, et souhaitent qu'elles se poursuivent dans la capitale française. Le général Peled, le président du conseil israélien pour la paix, a démenti les déclarations que lui a attribuées à ce propos l'A.F.P. (1) : « *Nous poursuivrons nos pourparlers avec nos interlocuteurs palestiniens* — nous a-t-il déclaré — *et il n'y a aucune raison pour qu'ils ne se déroulent plus à Paris, qui est le lieu le plus approprié.* »

Cependant le choix de Paris déplaît à certains milieux à Jérusalem. L'ambassadeur d'Israël en France, M. Gazit, s'en était fait l'écho, et il a été soutenu fermement par le ministre des affaires étrangères, M. Allon. Dans une interview accordée au quotidien *Al Hamishmar*, M. Gazit, qui se trouve actuellement à Jérusalem pour des consultations, a déclaré que le fait que Paris serve de lieu de rencontre est exploité par le gouvernement français pour justifier sa politique au Proche-Orient.

Dans le camp adverse, le « Front du refus » a multiplié ses attaques contre les pourparlers de Paris.

Un article paru dans *Al Hadaf*, l'organe du front populaire du docteur Habache, les qualifie de *« trahison »*.

L'organe de la Saïka a également dénoncé les contacts israélo-palestiniens. Selon des milieux bien informés, les Syriens s'opposent à ces pourparlers, car ils souhaitent que l'avenir de la Cisjordanie soit négocié avec leur allié, le roi Hussein.

On ignore encore la date de la prochaine rencontre israélo-palestinienne, mais on estime qu'elle aura lieu avant la réunion du conseil national de l'O.L.P., prévue pour la fin février.

On apprend encore, de source digne de foi, que le courant modéré au sein de l'O.L.P. tentera d'amender quelques paragraphes de la charte palestinienne, et suggère notamment de préciser que *« l'Etat démocratique multiconfessionnel »* ne sera créé *« qu'avec l'accord des deux peuples »*. Les interlocuteurs israéliens ont suggéré à leurs partenaires palestiniens d'élaborer une nouvelle charte répondant à la nouvelle réalité, ce qui ne manquerait pas d'impressionner l'opinion israélienne. Déjà, un Israélien sur trois est favorable à des contacts avec l'O.L.P. Cette proportion est la plus forte jamais enregistrée.

AMNON KAPELIOUK.

(1) Selon l'A.F.P. (« le Monde » du 25 janvier), le général Peled avait déclaré que Paris ne sera sans doute pas choisi come lieu de rencontres entre des représentants du Conseil israélien pour la paix israélo-palestinienne et l'O.L.P., à la suite de l'assassinat de Mahmoud Saleh et de l'affaire Abou Daoud.

Jérusalem souhaiterait le retrait des forces syriennes du Sud-Liban après le désarmement des Palestiniens

De notre correspondant

Jérusalem. — La presse israélienne de ce vendredi 28 janvier paraît, dans son ensemble, juger moins dramatiques les mouvements des forces syriennes dans le sud du Liban.

Les commentateurs affirment tous que l'on s'attend à un règlement par la voie diplomatique de la crise provoquée par l'avance syrienne.

Jeudi, M. Rabin a réuni en consultation les ministres de la défense et des affaires étrangères, ainsi que le commandant en chef des armées et le général commandant le deuxième bureau. Un communiqué laconique a seulement indiqué que cette réunion était consacrée à la situation au Liban. Au cours d'une assemblée publique, le général Gour, le commandant en chef, a déclaré ce même jeudi que, en ce qui concerne la position d'Israël sur le Liban, « *tout avait déjà été dit, et qu'il n'y avait plus maintenant qu'à prendre les décisions que la situation pourrait rendre nécessaires* ».

Les « milieux politiques » de Jérusalem ont trouvé, de leur côté, une formule asez originale pour définir l'attitude adoptée devant l'avance syrienne : *« Israël s'attend au retour des forces syriennes qui ont pénétré à Nabatieh vers leur point de départ. Cette attente a été portée à la connaissance de la Syrie par l'entremise des Etats-Unis. »*

Il n'y a rien de comminatoire dans cette formulation d'un souhait qui avait été accompagné naguère d'un spectaculaire déploiement de force.

Le quotidien des syndicats, *Davar*, définit peut-être le mieux les intentions israéliennes en écrivant : *« Une possibilité d'action sera laissée à la diplomatie américaine, qui pourrait amener un repli de la force syrienne de la région de Nabatieh, après le désarmement des Palestiniens. »*

A. Sc.

WASHINGTON : M. Sadate joue un « rôle-clé » au Proche-Orient.

Washington (*A.F.P.*). — Le Département d'Etat a affirmé, le jeudi 27 janvier, que le président Sadate continue à jouer un « rôle-clef » au Proche-Orient, en dépit des émeutes qui ont ensanglanté récemment le Caire.

« Sa politique de modération bénéficie d'un large appui dans son pays comme à l'étranger », a répondu le porte-parole, M. Brown, à un journaliste qui lui demandait si la marge de manœuvre diplomatique du président Sadate se trouvait désormais réduite.

M. Brown a rejeté l'idée que le voyage au Proche-Orient de M. Vance, le nouveau secrétaire d'Etat, prévu pour la mi-février, ait été suscité par les événements d'Egypte.

Interrogé sur les intentions de l'administration en ce qui concerne les ventes d'armes à Israël, M. Brown a déclaré *« la précédente administration s'est engagée à fournir certains équipements à Israël. Le processus technique en vue de leur livraison est maintenant en cours au Pentagone »*.

A TRAVERS LE MONDE

Bénin

● LE BENIN a demandé la réunion du Conseil de sécurité à la suite de l'attaque de « *mercenaires de l'impérialisme* » contre l'aéroport et la ville de Cotonou le 16 janvier. D'autre part, selon un haut fonctionnaire africain qui se trouvait sur place lors du raid, cité par l'agence cubaine Prexsa Latina, de nombreux Français, ainsi que des ressortissants béninois, guinéens et ivoiriens ont participé à l'agression. — — (*A.F.P., Reuter.*)

Canada

● M. RENÉ LÉVESQUE, premier ministre du Québec, a déclaré jeudi 27 janvier qu'une « *cinquième colonne d'hommes d'affaires canadiens anglais* » faisait tout ce qu'elle pouvait pour créer un climat défavorable à l'égard du Québec dans les milieux d'affaires des Etats-Unis. M. Lévesque, qui commentait son récent voyage à New-York (*le Monde* du 28 janvier), a estimé que ces hommes d'affaires « *considéraient le Québec comme une colonie intérieure aux grandes ressources en matières premières et en main-d'œuvre à bon marché* ». — (*Corresp.*)

Inde

● SIX MILLE A HUIT MILLE MILITANTS appartenant à différentes formations politiques, et parmi eux six parlementaires, sont encore incarcérés, a déclaré, le jeudi 27 janvier, M. L.K. Advani, secrétaire général du Parti du peuple, qui regroupe plusieurs mouvements d'opposition, écrit le *New York Times*.

République Sud-Africaine

● UN DIPLOMATE NOIR AMERICAIN s'est vu refuser, mercredi 26 janvier, l'entrée d'un restaurant français de Johannesburg réservé aux Blancs. Après le dépôt d'une plainte par l'ambassade des Etats-Unis, Pretoria a précisé, jeudi, qu'« *aucune loi en Afrique du Sud n'empêche un diplomate noir d'être admis où que ce soit dans le pays* ». — (*A.F.P.*)

Turquie

● QUELQUE DIX MILLE A QUINZE MILLE PERSONNES ont assisté jeudi 27 janvier aux obsèques des deux étudiants de gauche de la faculté de médecine d'Istanbul tués par balles mardi soir, en pleine rue, par trois hommes qui ont réussi à prendre la fuite. Les militants de gauche qui participaient au défilé réclamaient l'arrestation des auteurs de ce double meurtre, la démission du gouvernement. — (*A.F.P.*)

Union soviétique

● UN ANCIEN SOUS-DIRECTEUR DE L'OPERA DE TBILISSI (capitale de la Géorgie) et un maître de ballet, accusés d'avoir mis le feu à l'Opéra en 1974, ont été condamnés à des peines de huit et cinq ans de prison, apprend-on de source géorgienne non officielle. Cependant, la peine de l'ancien sous-directeur a été réduite de moitié et le maître de ballet a bénéficié d'une amnistie en faveur des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Les deux hommes avaient reconnu qu'un professeur de danse évincé de l'Opéra leur avait donné 500 000 roubles (3,3 millions de francs) pour incendier le bâtiment. — (*A.F.P.*)

AFRIQUE

LA CRISE DANS LE SUD DU CONTINENT

Le comité de libération de l'O.U.A. pourrait recommander la création d'une force de dissuasion panafricaine

Tous les sursis et les exemptions de service dont bénéficiaient les Rhodésiens âgés de vingt-cinq à trente-huit ans ont été annulés, a annoncé, jeudi 27 janvier, à Salisbury, M. Cowper, ministre de la défense. Les réservistes devront désormais effectuer deux périodes, de quarante-deux jours chacune, durant les six mois pendant lesquels ils seront mobilisables. Trente-trois personnes ont été tuées, dans les zones de guérilla, mercredi et jeudi. A Londres, M. Rowlands, secrétaire au Foreign Office, a déclaré, jeudi, que « les Rhodésiens ne doivent pas entretenir l'illusion que, si les choses se gâtent, les Etats-Unis ou une quelconque autre puissance occidentale courront à leur aide au dernier moment ». — (A.F.P., Reuter.)

De notre correspondant

Nairobi. — La vingt-huitième session du comité de libération de l'O.U.A., qui s'est ouvert, ce vendredi 28 janvier, à Lusaka (Zambie), fait face à deux questions délicates sur le conflit rhodésien. Le 9 janvier dernier, les cinq Etats africains dits « de première ligne » ont offert l'exclusivité de leur appui au Front patriotique de MM. Mugabe et Nkomo, ignorant ainsi l'United African National Council (U.A.N.C.), de l'évêque Muzorewa ainsi que le pasteur Sithole. Le comité de libération de l'O.U.A. va-t-il les suivre sur cette voie ?

Il doit se prononcer sur la constitution d'une force de dissuasion panafricaine, chargée de décourager les incursions des armées rhodésiennes ou sud-africaines dans les Etats africains limitrophes, idée que le secrétaire général de l'O.U.A., M. Eteki Mboumoua, a relancée, jeudi, dans la capitale zambienne.

Le comité de libération de l'O.U.A. pourrait décider de s'en tenir à la formule adopté l'an dernier, par la seule reconnaissance de la ZIPA (armée du peuple du Zimbabwe). Mais, dans l'impasse actuelle des négociations, il peut se sentir fondé à soutenir d'une façon ou d'une autre le Front patriotique, qui s'est constitué dans l'intervalle : ce dernier bénéficie de l'appui « total » du Club des cinq (Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie et Zambie) et demeure le seul à pouvoir se réclamer de partisans armés et, notamment, à coordonner son action politique et diplomatique avec les actions militaires de la ZIPA.

Evoquée à deux reprises, depuis le début de l'année, par le secrétaire général de l'O.U.A., la formation d'une force panafricaine destinée à jouer le rôle d'un cordon sanitaire en Afrique australe (sur les frontières de la Rhodésie et de la Namibie) mérite désormais considération. En cas d'escalade en Afrique australe, elle pourrait permettre à l'O.U.A. d'exercer un contrôle qui lui échappe en ce moment. Mais, si cette idée peut recueillir une majorité parmi les dix-sept Etats qui forment le comité de libération, elle se heurterait fatalement à une opposition plus sérieuse lors du prochain conseil des ministres de l'O.U.A., lequel doit se réunir fin février à Lomé (Togo). Le comité de libération, chargé de canaliser les fonds destinés aux mouvements de libération, n'émet que des recommandations soumises aux ministres, qui les approuvent assez régulièrement.

De même, la mise à l'écart de l'évêque Muzorewa et du pasteur Sithole par le comité de libération de l'organisation panafricaine risquerait de provoquer un débat animé à la réunion de Momé, car les Etats membres dits *« modérés »* de l'O.U.A. sont sous-représentés au sein du comité de libération.

M. Eteki Mboumoua a également indiqué jeudi qu'il comptait soumettre le projet d'une force panafricaine de dissuasion au conseil de défense de l'O.U.A., qui siégera à Lusaka du 5 au 8 février prochain.

Ces deux débats soulignent, en tout cas, un durcissement du camp africain face à l'escalade des combats en Rhodésie et à la tension militaire sur la frontière entre la Namibie et l'Angola.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Ethiopie

LA SITUATION PARAIT SE DÉGRADER RAPIDEMENT

Addis-Abeba (*A.F.P., Reuter*). — La police et l'armée ont entrepris jeudi 27 janvier de faire disparaître des slogans et des affiches du Parti révolutionnaire du peuple éthiopien (PERP) apparues, en grand nombre, la nuit précédente dans les rues de la capitale. Certains slogans, peints sur la chaussée, réclamaient la formation immédiate d'un « *gouvernement provisoire populaire* ». D'autres appellent à une *« alliance des masses opprimées pour écraser les fascistes de l'UDE »* (Union démocratique éthiopienne, groupe d'opposition de droite ayant son siège à Londres), et dénoncent les « *Fidaïstes* » (terme qui désigne les partisans de M. Haïle Fida, l'un des conseillers civils les plus écoutés du comité militaire provisoire ou « *Derg* »).

Le PERP, mouvement marxiste clandestin, fait l'objet depuis de nombreux mois d'une virulente campagne de dénonciation de la part des autorités éthiopiennes.

[Des informations recueillies à Paris font état d'une aggravation très sérieuse de la situation en Ethiopie. Des combats violents ont repris, semble-t-il, en Erythrée, et les fronts de libération s'apprêteraient à proclamer spectaculairement l'indépendance de cette province et son adhésion à la Ligue arabe. Dans le Begemder (capitale Gondar), l'Union démocratique éthiopienne (EDU), dirigée par des émigrés réfugiés à Londres, a lancé toute une série d'actions armées et aurait réussi à prendre le contrôle d'une ville.]

DISSOLUTION DE L'OFFICE RHODÉSIEN D'INFORMATION A PARIS

L'Office rhodésien d'information, dont le siège se trouve 110 rue La Boétie, à Paris, a été dissous par le gouvernement.

Un arrêté du ministère de l'intérieur en date du 17 janvier, paru au *Journal officiel* du 26 janvier, stipule à cet égard qu'est « *constatée la nullité de cet office* » dont « *les dirigeants doivent procéder à la liquidation des biens dans le délai d'un mois* ». Cette mesure, déclare-t-on de source autorisée, « *fait partie de l'application par la France des sanctions recommandées par l'organisation des Nations unies à l'égard de la Rhodésie* ».

CORRESPONDANCE

Une mise au point de l'Union nationale des Etudiants du Cameroun

A la suite de la publication d'une information sur les activités de l'opposition camerounaise en France (le Monde *du 1er janvier) et de la mise au point de l'ambassade du Cameroun à Paris* (le Monde *du 11 janvier), M. Albert Moutoudou, président du Comité exécutif de l'Union nationale des étudiants du Kamerun (UNEK), nous adresse, à son tour, les précisions suivantes :*

L'UNEK est un syndicat d'étudiants, de stagiaires et de travailleurs camerounais, ayant pour but la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Nous ne sommes pas un mouvement d'opposition au régime de Yaoundé ainsi qu'il a été écrit dans vos colonnes. Toutefois, nous pensons que notre lutte revendicatrice n'est pas séparable de la lutte globale du peuple camerounais pour l'indépendance, la paix et le bien-être social.

L'UNEK est une organisation jusqu'ici reconnue par les autorités françaises, avec une direction responsable, et aucun groupe de militants anonymes ne saurait l'engager sous quelque forme que ce soit.

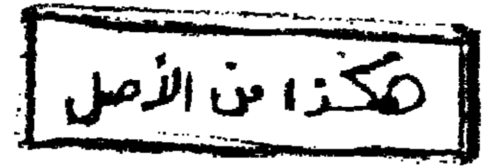
M. l'ambassadeur, s'appuyant sur l'article du *Monde* du 1er janvier rappelle le chiffre de « trente détenus politiques ». Or, lors de notre meeting du 28 décembre dernier, une délégation officielle de l'U.N.C. (parti gouvernemental) a fait état, devant l'assistance, d'une « centaine de détenus politiques » incarcérés depuis juillet dernier. Nous pensons que c'est là une confusion manifeste, entretenue par le camp U.N.C., sur le chiffre exact des détenus politiques.

Quant à nous, nos informations nous permettent aujourd'hui de dresser une liste minimale d'incarcérés.

Cette liste, jointe à la lettre de M. Moutoudou, comporte cent dix-huit noms.

UNEK, chez M. Mony Amougou, résidence universitaire d'Antony, G - 102, 92160 Antony.)





POLITIQUE

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

TOULOUSE : M. Savary conduira la liste d'union de la gauche

De notre correspondant régional

Toulouse. — M. Alain Savary, député socialiste de la Haute-Garonne, président du conseil régional Midi-Pyrénées, compagnon de la Libération et chef de file de la liste d'union de la gauche, a fait connaître, vendredi 28 janvier, les noms des vingt-six candidats socialistes, dix-huit communistes et cinq du Mouvement des radicaux de gauche aux élections municipales.

Dans la première quinzaine de décembre 1976, le P.S., qui avait, au cours d'élections primaires, choisi M. Savary comme chef de file, a désigné ses vingt-six candidats dans les trois secteurs de la ville. Communistes et radicaux de gauche ont tardé à faire de même, car au départ le P.C. réclamait dix-neuf sièges et le M.R.G. cinq. Comme le futur conseil municipal de Toulouse comptera quarante-neuf sièges, les communistes ont consenti à réduire le nombre de leurs candidats à dix-huit.

La sectorisation de la cité en trois circonscriptions a taillé le secteur sud sur mesures, afin de favoriser la municipalité sortante, disent les candidats de la gauche (c'est en effet le fief de M. Pierre Baudis, maire sortant et député (app. R.I.) de la Haute-Garonne). Toutefois, M. Marcel Cavaillé, conseiller municipal et secrétaire d'État aux transports, y a été battu lors des élections cantonales par un jeune socialiste, jusqu'alors peu connu, M. Elie Bordes. Dans cette circonscription, les chefs de liste de la gauche sont M. Maurice Andrieu, député socialiste de Toulouse et conseiller général, et le docteur Louis Lareng, professeur à l'université Paul-Sabatier, également socialiste.

M. Alain Savary, épaulé par M. Claude Llabrès, vice-président du conseil général de la Haute-Garonne et membre du comité central du P.C.F., se présente dans le secteur nord. La bataille pour le Capitole risque de se jouer dans cette circonscription où M. Marcel Cavaillé pourrait être le leader des sortants. L'extrême gauche ne s'est pas encore manifestée, mais le P.S.U., déçu de ne pas avoir été accueilli par l'union de la gauche, pourrait tenter d'aligner, avec les trotskystes de Lutte ouvrière et de la Ligue communiste révolutionnaire et l'O.C.T. des listes écologiques.

Pour sa part, M. Pierre Baudis n'a pas encore composé sa liste (on sait seulement que le joueur de rugby Walter Spanghero, sollicité, a répondu négativement).

Il faudra tenir compte de l'électorat « pied noir », les rapatriés constituant, en effet, le douzième de la population urbaine. Dans la liste de la municipalité sortante, le Front national des rapatriés (F.N.R.) avait déjà ses représentants. Dans sa prochaine liste, M. Baudis a l'intention d'offrir un siège d'adjoint au dirigeant de l'autre grande organisation de rapatriés, Mᵉ Vaysse-Tempé, conseiller économique et social, président du Rassemblement national des Français d'Afrique du Nord et d'outre-mer. On pourrait aussi retrouver dans la liste de M. Baudis un transfuge du P.S., M. Jean Rossignol, conseiller général de la IVᵉ circonscription de Toulouse, qui, déçu de ne pas avoir été choisi pour figurer parmi les candidats de gauche à la mairie, a quitté le groupe socialiste du conseil général de la Haute-Garonne.

On s'interroge aussi sur les suites pratiques du long entretien que M. Pierre Brousse, ministre du commerce et de l'artisanat, a eu avec M. Jean-Michel Baylet, directeur de *la Dépêche du Midi* et président du comité de liaison des fédérations M.R.G. du Sud-Ouest de la France.

LÉO PALACIO.

VERSAILLES : M. Destremau entre en lice.

M. Bernard Destremau, député républicain indépendant, ancien secrétaire d'État, nous a confirmé, vendredi 28 janvier, son intention de se présenter. La composition de la liste conduite par Mᵉ André Damien (C.D.S.) (*le Monde* du 27 janvier) lui paraît trop restrictive. M. Destremau constate que ce n'est pas une « *liste d'union de la majorité* [puisqu'elle] *ne comprend ni le sénateur* [M. André Mignot, maire sortant, C.N.I.], *ni le député républicain indépendant* [en l'occurrence M. Destremau], *ni l'adjoint au maire républicain indépendant* ». M. Destremau ajoute : « *En réalité, le terme majorité ne doit pas être utilisé à propos des élections municipales, par définition apolitiques. Ce qui intéresse les Versaillais, ce ne sont pas les dosages entre les partis, mais les projets concernant le futur et le renouveau de leur ville. Des débuts de liste ont été publiés sans aucun programme. La parution d'une liste définitive vraiment représentative de toutes les composantes sociologiques ne peut que suivre une consultation actualisée des Versaillais sur leurs préoccupations. C'est à cette tâche prioritaire que je me consacre.* »

FINISTÈRE

BREST. — A la suite de la décision du maire sortant, M. Eugène Berest (R.I.), désigné en juillet 1976 par M. Chirac, alors premier ministre, comme « *chef de file unique* » de la majorité, de conduire une liste sans M. Georges Lombard, sénateur (Union centriste), président de la communauté urbaine (*le Monde* du 28 janvier), ce dernier se déclare « *navré* » par les « *propos excessifs* » du maire. Il s'étonne de ses attaques contre la communauté urbaine, « *devenue sa bête noire, alors qu'il en a voté tous les budgets, n'a jamais élevé la moindre protestation contre la politique proposée au conseil communautaire où il a continué à occuper les fonctions de vice-président* ».

Sur le plan politique, il juge les propos tenus « *inquiétants* » : « *Voilà M. Berest, qui se prétendait investi de la mission « de constituer et de conduire une liste de la majorité », qui « monte » une liste de division. La gauche, il l'ignore superbement, se trompant et d'adversaire et de guerre.* »

HAUTES-PYRÉNÉES

TARBES. — La liste d'union de la gauche sera conduite par M. Paul Chastelain, secrétaire de la fédération départementale du parti communiste, conseiller régional et conseiller général du canton de Tarbes-3. — (*Corresp.*)

LOIRE

SAINT-ETIENNE. — La liste de la majorité présidentielle que conduira M. Michel Durafour, maire sortant, ministre délégué à l'économie et aux finances, s'intitulera « *Mieux vivre à Saint-Etienne* ». C'est le titre d'une plaquette municipale dont la diffusion dans la ville est due, est-il précisé, à « *l'extrême obligeance* » des annonceurs « *qui ont couvert les frais en totalité* ». La couverture est ornée de fleurs stylisées avec, dans chacun des cinq pétales, des photos en couleur schématisant les différents thèmes développés à l'intérieur... dont le sport. Pour symboliser celui-ci : un portrait de Dominique Rocheteau. Las ! L'international de l'équipe de l'A.S. Saint-Etienne n'est pas d'accord sur l'utilisation de son image. « *Tout comme je l'aurais contestée pour une brochure éditée par tout autre parti politique* », a-t-il affirmé mercredi 26 janvier à Saint-Etienne. Selon lui, « *il eût été plus normal d'y faire figurer la photo de l'équipe représentant le club. J'ai l'impression qu'en personnalisant la photo, M. Durafour recherche une clientèle de jeunes* », a conclu Dominique Rocheteau. — (*Corr.*)

LE MAINTIEN DE LA CANDIDATURE DE

Une « plaisanterie » qui s'est mal terminée

Lorsque mardi dernier 25 janvier, à Bourges, les journalistes avaient demandé à M. Barre ce qu'il ferait si le président de la République lui confiait dans l'affaire parisienne une mission de conciliation, il avait trouvé cette question « cocasse » et il avait jugé cette éventualité comme une « plaisanterie ». Or, le lendemain, au conseil des ministres, M. Giscard d'Estaing le chargeait de cette tâche... C'est dire combien les choses vont vite dans cette guerre de mouvement qu'est devenue la « bataille de Paris », combien les évolutions peuvent être surprenantes et aussi, parfois, combien les tactiques peuvent être improvisées. La journée du jeudi 27 janvier en a fourni une nouvelle illustration.

M. Raymond Barre avait envisagé, au cas où M. Chirac aurait renoncé à sa candidature, d'annoncer lui-même la nouvelle à la télévision pour exalter le geste de son prédécesseur se sacrifiant sur l'autel de la majorité unie. Dans l'hypothèse inverse il pensait désavouer par le même moyen *« l'entreprise délibérée de division »* du président du R.P.R. En définitive, c'est un simple communiqué que l'hôtel Matignon a fait publier dans la soirée, juste à temps pour le journal télévisé de 20 heures, après que M. Barre se fut entretenu au palais de l'Elysée avec M. Valéry Giscard d'Estaing et que M. Jacques Chirac eut précisé sa position dans une interview diffusée par France-Inter.

Bien qu'il fasse référence au contenu des lettres échangées entre lui et M. Chirac — alors que le texte authentique de celles-ci n'est pas révélé, — le premier ministre n'avait pas prévenu son correspondant de cette divulgation. En indiquant que M. Chirac n'accepterait de se retirer que pour des « raisons graves et impérieuses » et en soulignant, par ailleurs, que son maintien compromet à la fois le bon fonctionnement des institutions et le succès du plan de redressement économique, M. Barre souligne implicitement que M. Chirac n'attache aucun caractère de gravité à ces raisons.

En revanche, il exalte l'esprit de sacrifice qui animait M. d'Ornano sans, toutefois, l'investir officiellement et formellement une nouvelle fois de la mission qu'il lui avait confiée le 12 novembre dernier. M. Barre, estime-t-il, que cette investiture lui demeure acquise malgré la tentative avortée que vient de faire M. Giscard d'Estaing ? Le premier ministre se contente-t-il de dresser un constat de séparation de corps et de se résigner aux élections primaires qui lui sont ainsi imposées ? Il se borne, en tout cas, à « déplorer » la situation ainsi créée. M. Barre a, en effet, le souci de ne pas engager d'un coup toute sa responsabilité de chef de la majorité dans un choix qu'en réalité il n'avait pas fait lui-même à l'origine.

S'il répugne un peu à « faire porter le chapeau » à M. Jacques Chirac, comme certains l'y poussent, c'est qu'il n'a aucun goût à porter lui-même un autre chapeau dont on pourrait vouloir le coiffer en l'obligeant à s'engager formellement pour l'un des candidats. Il est vrai que les lettres échangées entre MM. Barre et Chirac étaient toutes deux ornées de formules d'exquise courtoisie et d'estime personnelle et que leur contenu ne différait guère, en substance, des propos échangés par les deux hommes lors de leur entretien du 19 janvier.

Un dialogue de sourds

On en demeure cependant, pour le moment, à une sorte de dialogue de sourds, chacun accusant l'autre de violer le dogme de l'unité de la majorité et de dénaturer la notion de pluralisme.

C'est ce qu'a fait M. Jacques Chirac jeudi soir à France-Inter. Mais l'ancien premier ministre — qui, à cet égard, ne manque pas d'arguments — s'est employé à démontrer que ce n'était pas lui qui était l' *« agresseur »*, mais qu'il était la victime d'un *« petit clan de gens, cinq ou six, qui passent leur temps à faire un bruit épouvantable »*. Toutefois, s'il a rangé parmi eux M. Poniatowski, il ne s'en est jamais pris à M. d'Ornano, ni à M. Barre, ni au président de la République. Mais il a réfuté un à un les termes employés par M. Giscard d'Estaing dans sa déclaration au conseil des ministres pour contester sa candidature.

Affirmant que seules ses listes reflètent le pluralisme de la majorité, M. Chirac veut mettre en valeur son propre calme, sa sérénité et sa résolution en puisant des arguments dans la conférence de presse du chef de l'Etat du 17 janvier. Ne voulant toujours pas envisager de solution de compromis, il poursuit donc sa campagne, fait confiance aux électeurs et promet que les désistements du deuxième tour joueront normalement au sein de la majorité. Cependant, la fébrilité, voire la nervosité, n'est absente ni de l'un ni de l'autre camp.

Rue de Lille où M. Chirac a installé son P.C. opérationnel alors que le Q.G. du R.P.R. est demeuré à la tour Montparnasse on se préoccupe de compléter les listes, de mobiliser les militants, de préparer les thèmes de campagne. On s'indigne aussi que Mme Nebout, secrétaire général du parti radical, se soit vu refuser jeudi l'entrée du siège de son parti place de Valois pour s'être ralliée à M. Chirac. On se félicite que M. Edgar Faure aille le 26 février soutenir M. Lafay dans un meeting au Palais des congrès de la porte Maillot. On dénonce telle émission de télévision jugée tendancieuse, on redoute les effets des *mass média*.

Rue de Varenne — en face de *l'hôtel Matignon* — *où M.* d'Ornano s'est transporté, mais aussi dans quelques palais nationaux, on scrute les sondages, ceux qui sont favorables, mais aussi certains qui, par arrondissements, le sont moins. On suppute l'intérêt que M. d'Ornano aurait à abandonner le dix-septième arrondissement pour le huitième ou même le seizième. Certains s'interrogent déjà sur nom du futur... maire de Paris au cas où aucun accord n'interviendrait entre les conseillers élus sur l'une des deux vedettes d'aujourd'hui.

On analyse les résultats d'une enquête parvenue à l'Elysée et qui donnerait en nombre de sièges de conseillers les fourchettes suivantes : 46 à 48 à la gauche, 35 à 42 au R.P.R., 20 à 25 aux républicains indépendants.

Si pour certains la situation est de nouveau dans l'impasse, si pour d'autres le jeu est désormais clair, pour tous, huit jours après la décision de M. Chirac, l'élection de Paris a bien dépassé les limites d'une consultation municipale.

ANDRÉ PASSERON.

M. ESTIER : la gauche doit tirer argument des contradictions de la droite.

M. Claude Estier, membre du secrétariat du parti socialiste, note, dans l'éditorial de l'hebdomadaire *l'Unité* daté 28 janvier, que le P.C.F. e tle P.S. *« n'analysent pas — c'est vrai — de la même façon (...) le conflit né au sein de la majorité depuis le départ du gouvernement de Jacques Chirac »*. Il ajoute :

« Le parti socialiste n'a jamais douté que Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac défendent la même politique et les mêmes intérêts. (...) L'échec de leur politique est leur échec commun. De ce point de vue, qui est évidemment fondamental, il n'y a pas de différence entre eux. Ils sont au même titre nos adversaires. Les socialistes n'ont aucunement l'intention de choisir l'un plutôt que l'autre. Et nos alliés communistes se tromperaient à nouveau lourdement s'ils avançaient l'hypothèse que le P.S. pourrait être tenté par une nouvelle construction politique qui le conduirait à privilégier une droite prétendument libérale contre une droite autoritaire et musclée. (...)

» Il nous semble qu'il appartient à la gauche non pas de nier ces contradictions qui sautent aux yeux de tous — amplifiées qu'elles sont par les mass media, — mais au contraire d'en tirer argument en montrant qu'elles sont la preuve même de l'échec de la droite. »

« L'HUMANITÉ » : une manœuvre à dénoncer.

René Andrieu commente dans *l'Humanité* du 28 janvier l'éditorial de M. Estier en notant :

« Si cette analyse était exacte, la gauche n'aurait plus qu'à attendre les bras croisés que la victoire vienne d'elle-même. C'est là une illusion. Et une illusion dangereuse

» LA VERITE, c'est que nous assistons à une opération de grande portée. Au-delà de ses objectifs immédiats, elle vise à créer les conditions pour la mise en place d'une nouvelle construction politique destinée à sauver de l'échec la politique actuelle

» La gauche dans son ensemble serait bien inspirée de voir clairement la manœuvre. Et surtout de la dénoncer. »

M. DOMINATI : une sorte de maire du palais...

M. Jacques Dominati, secrétaire général des Républicains indépendants, a déclaré notamment, jeudi soir 27 janvier, au micro de TF 1, pendant l'émission « La parole est aux partis politiques » : *« Je ne pense pas que l'ancien premier ministre veuille être maire de Paris. Je crois plutôt qu'il mène bataille pour une « étape » politique. Lui-même parle de lutte contre le collectivisme. Or le collectivisme n'avait aucune chance à Paris. Il en a maintenant parce que, dans certains secteurs fragiles pour la majorité, nous savons désormais que des reports de voix se font difficilement. »*

A propos des conséquences que pourrait avoir une victoire de M. Chirac, M. Dominati note : *« Si Jacques Chirac l'emportait, il y aurait un risque pour les institutions. (...) Ce serait une énorme affaire, très mauvaise pour les institutions. Pourquoi ne pas le reconnaître ? Il y aurait d'une part le président de la République et, d'autre part, une sorte de maire du palais, assez puissant. Ce n'est pas ce que nous avons voulu pour Paris. »*

M. LEHIDEUX (R.I.) : M. Chirac confond agitation et action.

M. Bernard Lehideux, membre du secrétariat national de la F.N.R.I., chargé des relations extérieures, écrit dans le numéro du 27 janvier de l'organe de son parti : *« Division et combat interne ne font que le jeu de la gauche. Chirac le sait, mais il est prêt à faire courir ce risque à la France, pour prouver — ou pour se prouver — qu'il est le meilleur. (...) Il est grave qu'un homme public de son niveau ne réagisse que de façon épidermique et mette tant de choses en jeu sur de tels coups de tête. (...) Chirac ne gagnera pas à Paris et (...) les Français se souviendront qu'il confond agitation et action. »*

● *M. Bertrand de Maigret*, président du groupe républicain indépendant de l'hôtel de ville, vice-président du Conseil de Paris, s'est élevé, mercredi 26 janvier, *« contre la décision du parti socialiste d'installer l'équipe d'organisation de sa campagne électorale à l'Hôtel de Ville, qui sera* région Ile-de-France s'est réuni

OPPOSITION — MAJORITE

(Dessin de KONK.)

Sombre bilan...

par RAYMOND BARRILLON

L' « affrontement fratricide » n'ayant pu être évité, l'ancien premier ministre de M. Valéry Giscard d'Estaing et son actuel ministre de l'industrie et de la recherche iront donc, l'un contre l'autre, à la conquête de la mairie de Paris. Ils se préparent, dès maintenant, à cette sévère bataille de façons bien différentes.

M. d'Ornano, qui s'était donné les gants d'annoncer qu'il était « prêt à se retirer » (il savait bien, le matin, que la « synthèse » était impossible), s'est plu, dès jeudi après-midi, à mettre en cause le passé gaulliste de la V[e] République en présentant les anciens abattoirs de La Villette comme « l'exemple même de ce qu'il ne fallait pas faire ». Ses amis républicains indépendants n'y vont pas non plus de main morte, qu'il s'agisse de M. Dominati, dénonçant « l'opération politique » du député de la Corrèze, ou de M. Bernard Lehideux, lui reprochant de « confondre agitation et action ».

Voilà quelques raisons supplémentaires pour M. Jacques Chirac, l'habile, de se présenter comme l' « agressé » et pour affirmer, après n'avoir jamais rien dissimulé de sa détermination, qu'il ne veut de mal à personne et n'est nullement un « homme de discorde ». Nul doute qu'il saura se montrer aussi subtil, aussi câlin et aussi enveloppant à Paris qu'il sait, et depuis longtemps, l'être à Ussel, à Eygurande et à Neuvic. Ah ! le gentil Corrézien que voilà !

M. Raymond Barre, lui, humilié par un prédécesseur qui a refusé d'aller le voir à l'hôtel Matignon, ne peut plus rien faire d'autre que de « déplorer ». N'ayant pu, le pauvre, imposer son arbitrage dans l'affaire de Paris, comment pourrait-il faire valoir son autorité prééminente lorsqu'il s'agira de préparer, au printemps prochain, les « législatives » ? Comment diable pourra-t-il alors « prendre la tête de la campagne nationale », conformément aux instructions que lui avait données M. Giscard d'Estaing, lors de sa conférence de presse du 17 janvier ? Que vaut désormais l'étiquette de « majorité présidentielle » qu'il partage avec quatre de ses ministres (MM. de Guiringaud, Haby, Beullac et Mme Veil) et cinq de ses secrétaires d'Etat (M. Segard, Mme Saunier-Seïté, MM. Ligot, Stoléru et Lenoir) puisqu'elle avait été enterrée dès le 17 à l'Elysée avant de mourir, le 27, à l'hôtel Matignon ? Même si cette notion doit resurgir de ses cendres, par la force des choses, lors du second tour des « municipales », elle est dévalorisée. M. Barre ne conserve plus que sa « valeur économique », ce qui, au demeurant, n'est pas négligeable, et ne le sera pas du tout si la « conjoncture » est favorable dans un an.

Nouvelle maladresse, nouvelle déconvenue

M. Giscard d'Estaing, qui vient de commettre une nouvelle maladresse et de subir une nouvelle et grave déconvenue — fût-ce par personne interposée, — ne peut se dissimuler l'importance capitale de la consultation des 13 et 20 mars, bien plus « politiques » encore que le sont d'habitude les élections municipales.

M. Chirac ne sera pas le seul à examiner de très près les résultats des « primaires » dans les dix-huit secteurs de la capitale, mais aussi ceux qu'obtiendront respectivement les « têtes de liste » R.P.R., giscardiennes et centristes dans les villes de plus de trente mille habitants. Sans parler des autres. Si les comparaisons sont aussi flatteuses pour le Rassemblement qu'elles l'avaient été pour l'U.D.R. lors des cantonales de mars 1976 ou des élections législatives partielles des 14 et 21 novembre dernier, l'ancien premier ministre ne sera-t-il pas tenté d'imposer, cette fois, sa loi en s'appuyant, au Palais-Bourbon, sur le « groupe majoritaire de la majorité », ne pourra-t-il pas, en renversant le gouvernement, obtenir les élections législatives anticipées que son maître lui avait refusées l'été dernier ?

Voilà dès maintenant quelques sujets de réflexion pour un président de la République qui n'a pas à se réjouir du bilan des dernières manœuvres et opérations. Lui faudra-t-il se résigner demain à n'être plus que le « garant des institutions », se cantonner dans le rôle d'un arbitre passif qui regarde le jeu et compte les buts ? Ce serait une rupture fondamentale avec la conception gaullienne et pompidolienne de l'arbitre actif et animateur.

RAYMOND BARRILLON.

Le président du R.P.R. : qui parle de discorde et qui en est responsable ?

Participant jeudi 27 janvier à l'émission Inter-Soir première de France-Inter, M. Chirac a notamment déclaré :

« Je voudrais, dans cette affaire, que les choses soient claires. On parle d'improvisation. Entre le moment où M. d'Ornano, sans aucune véritable concertation, a été désigné par le premier ministre pour une mission de coordination, le 12 novembre dernier, et le moment où j'ai pris la décision d'annoncer ma candidature, il s'est passé plus de deux mois, pendant lesquels j'ai réfléchi et j'ai observé. J'ai observé la confusion et j'ai réfléchi au risque que cette confusion impliquait pour la Ville de Paris de voir les équilibres politiques se renverser au détriment de la majorité. J'ai considéré, en conséquence, que je devais mettre mon poids dans la balance pour lutter contre les tenants du programme commun, les tenants du collectivisme. Ce n'est pas de l'improvisation. L'improvisation était le lancement d'une désignation dans des conditions qui n'étaient pas conformes à la déontologie de la majorité, pas plus qu'il n'était conforme à cette règle de présenter des ministres contre des sortants, généralement députés, qui avaient toujours soutenu le gouvernement sans défaillance.

» Alors, on parle d'agitation. Mais qui s'agite ? Je ne fais aucune déclaration qui soit agressive à l'égard de quiconque dans la majorité. Bien sûr, pas à l'égard du président de la République, et je mets tout le monde au défi de trouver dans mes propos, depuis que j'ai pris la décision de mettre fin à mes fonctions de premier ministre, un mot ou une pensée qui soit discourtois ou agressif à l'égard de celui qui garantit nos institutions, c'est-à-dire le président de la République, non plus à l'égard du premier ministre, dont j'ai toujours soutenu l'action, par mes votes en tant que député depuis que j'ai été réélu, ou par la parole, et notamment sur le plan économique. Qui parle de discorde et qui en est responsable ? Est-ce ceux qui, quotidiennement, représentant une petite fraction de la majorité, m'agressent sur les écrans de la télévision, sur les ondes des radios, ou est-ce que c'est moi qui essaie de réaliser une union qui est une union véritable, car je vous fais remarquer que les seules listes d'union sont celles à la tête desquelles je me suis placé ?

» (...) Alors, qu'est-ce que ce procès ? Est-ce que le pluralisme est une chose bonne pour la majorité, nécessaire, a dit le président de la République, pour qu'elle gagne ? Est-ce que la pluralité de candidatures est une chose indispensable pour assurer la victoire de la majorité dans toutes les élections, comme l'a répété le président de la République ? Et est-ce que cette théorie est battue en brèche simplement parce que j'y suis mêlé ? Alors, ce serait une espèce d'ostracisme à mon égard ou une espèce de querelle personnelle qu'on me livrerait. Alors, il y a peut-être des raisons des raisons d'Etat, à cela, mais l'opinion publique a le droit de le savoir s'il y a une raison particulière qui fait que je ne suis pas digne de me présenter à Paris ; eh bien, qu'on le dise et qu'on l'explique ! A ce moment-là, peut-être que je pourrais me rendre à ces raisons (...)

» Tout naturellement, au deuxième tour, le mieux placé restera, et le moins bien placé des deux, fût-ce d'une voix, se désistera en faveur de l'autre. Il va de soi que c'est la règle normale de la majorité dans un scrutin à deux tours. Le président de la République l'a rappelé et je l'appliquerai naturellement au pied de la lettre. Si d'aventure — ce qui me semble d'ailleurs une hypothèse d'école — il y avait un arrondissement dans lequel la liste de M. d'Ornano arrivait avant la liste d'union pour Paris, il est certain que la liste d'union pour Paris se retirerait et ferait voter ses électrices et ses électeurs en faveur de M. d'Ornano. Je ne doute pas un seul instant d'ailleurs que la réciproque soit vraie. (...)

» Il n'y a aucun rapport entre le redressement économique et la situation de Paris. C'est un argument de mauvaise foi. J'ai toujours soutenu le plan de redressement économique, chacun le sait, je continuerai de le soutenir... »

M. RAYMOND ARON DONNE RAISON A M. CHIRAC

M. Raymond Aron écrit dans *le Figaro* du 28 janvier :

« L'U.D.R., le groupe le plus important de la majorité, après avoir « perdu » l'Elysée, puis Matignon, se voit menacée de « perdre » la mairie de Paris par suite de l' « arbitrage » du premier ministre. Il fallait un étrange optimisme ou plutôt un incompréhensible aveuglement, parmi les conseillers du président de la République, pour imaginer que le président du R.P.R. se soumettrait à un arbitrage que ses troupes n'auraient pas accepté, même si lui-même avait été enclin à le faire (...).

» Je n'ai rencontré Jacques Chirac qu'une seule fois dans ma vie, et, sur la plupart des problèmes de fond, je me sens plus proche du président de la République ou des centristes que de la plupart des membres du R.P.R. Mais n'ayant jamais, depuis un quart de siècle, déclaré mon allégeance ou demandé une faveur aux princes qui nous gouvernent, je ne puis joindre ma voix à toutes celles qui se déchaînent aujourd'hui contre Jacques Chirac. S'il a lancé un défi au président de la République, comme on nous l'assure de tous les côtés, il s'est borné à répondre, peut-être de manière excessive, à des défis qui lui étaient lancés (...).

» Que MM. Poniatowski, Lecanuet et autres témoignent enfin d'un minimum de sens politique. Ils ne peuvent se passer du R.P.R., et, aux élections de 1978, une victoire du R.P.R. serait en tout état de cause celle de Valéry Giscard d'Estaing. »

Le communiqué de M. Barre

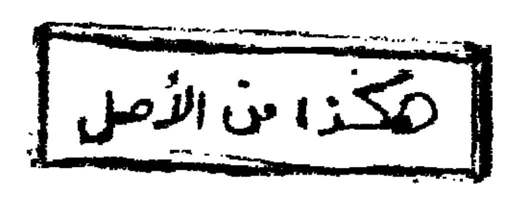
Voici le texte du communiqué rendu public par le cabinet du premier ministre, jeudi 27 janvier, à 20 h. 30 :

« A la suite de la mission qui lui a été confiée par le président de la République, en vue de rechercher une solution d'union pour la campagne municipale de Paris, le premier ministre s'est entretenu, mercredi après-midi, avec M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Celui-ci lui a fait savoir qu'il était prêt à se retirer, si un candidat d'union recevait le soutien de toutes les formations de la majorité.

» M. Jacques Chirac, auquel le premier ministre avait demandé de lui rendre visite dès hier soir, a fait remettre, ce matin, à M. Raymond Barre une lettre dans laquelle il lui expose les raisons pour lesquelles il estime ne pouvoir répondre à son invitation et lui fait part de sa résolution de maintenir sa candidature à la mairie de Paris, sauf « raisons » graves et impérieuses ».

» Le premier ministre a fait tenir, en début d'après-midi, à M. Jacques Chirac une lettre dans laquelle il exprime son regret de n'avoir pu le rencontrer, et lui indique les motifs pour lesquels il lui paraît nécessaire de parvenir, pour les élections municipales de Paris, à une solution d'union que le maintien de sa candidature ne permet pas de réaliser.

» Le premier ministre déplore que se prolonge, à Paris, une situation préoccupante pour la majorité, dont il rappelle que l'unité est une condition essentielle du bon fonctionnement des institutions de la V[e] République et du succès de la politique de redressement économique conduite par le gouvernement. »



M. JACQUES CHIRAC A LA MAIRIE DE PARIS

Libres opinions

Leurs raisons

par CLAUDE BOURDET (*)

LA première raison de la candidature de M. Jacques Chirac à la mairie de Paris est personnelle et évidente. Tout le personnage respire l'ambition et la brutalité : l'expression à la mode, « jeune loup », est trop faible pour le décrire. Quand il a quitté le gouvernement, chacun a compris et écrit que ce n'était plus le gouvernement qu'il visait, mais la magistrature suprême. Normalement, il lui est impossible d'y prétendre avant 1981, et, d'ici là, la gauche peut avoir gagné les législative. Il lui faut donc éliminer M. Valéry Giscard d'Estaing avant terme, pour cela le déstabiliser, le faire disparaître par un procédé ou un autre. Connaissant M. Jacques Chirac, on peut penser que tous les moyens seront bons. Il n'y a aucune raison pour que la mairie de Paris soit le marchepied de l'Elysée. Mais l'élection parisienne sera plus qu'un test. Ce n'est pas le corps électoral, contrairement à ce que suggère une propagande insensée, ce sont les conseillers de Paris qui éliront le maire. Pour que M. Chirac soit élu, il faut d'abord que la droite batte la gauche, ensuite que les listes de M. Chirac soient majoritaires au sein de la droite, eenfin que les conseillers élus sur les listes de M. Giscard d'Estaing aillents à Canossa. Si cela se produit, le président de la République sera très diminué, et M. Jacques Chirac trouvera bien un moyen, politique ou non, pour l'affaiblir encore.

***

La deuxième raison est liée au nouveau statut de Paris et à la personnalisation de l'élection qui en est la conséquence. Dans l'ancien statut, le conseil municipal, dit Conseil de Paris, avait peu de pouvoir. Paris était, pour l'essentiel, administré par le gouvernement, à travers les deux préfets, héritage d'un étatisme séculaire, et, de manière plus proche, conséquence de la crainte de Paris éprouvée par la bourgeoisie française au dix-neuvième siècle.

Cette structure exorbitante du droit commun a été encore alourdie par l'autoritarisme et le centralisme accru du nouvel Etat né en 1958. Dans le même temps, les milieux financiers, et spécialement les grands établissements bancaires, pénétraient le pouvoir politique plus profondément qu'ils ne l'avaient jamais fait. Un grand banquier devenait premier ministre, puis président de la République. Le fils d'un autre banquier lui succédait. La structure particulière de Paris permettait aux groupes financiers de mettre la ville en coupe réglée, en opérant directement à l'échelon de l'Etat. Dans la haute administration et le gouvernement, ils ont leurs entrées au Conseil de Paris, ils ont leurs hommes aux postes-clés. C'est ainsi, pour citer un exemple entre beaucoup, qu'a pu être décidée, après une injonction directe de G. Pompidou, la rénovation dite « concertée » du secteur Italie et des Hauts de Belleville par les grands spéculateurs, opération qui, selon le conseiller de Paris communiste Maurice Berlemont (jamais démenti), aurait rapporté à ces groupes plus de 100 milliards d'anciens francs. La Banque de Paris et des Pays-Bas, « marquis de Carabas de la région parisienne », est le principal leader de cette opération. Et c'est dans le giron de cette banque que sont rentrée, à la fin de la dernière mandature du Conseil, l'une des principales personnalités de l'U.D.R. dans cette assemblée et l'homme qui venait d'être préfet de Paris.

***

Le nouveau statut est le résultat de la prise de conscience des milieux les plus intelligents de la droite, qui ont su profiter de l'intérêt que suscitent depuis plus de dix ans les idées de décentralisation et d'autogestion. Il ne rendra pas aux Parisiens tous les droits d'un citoyen français ordinaire — à cause du poids particulier que conserveront les deux préfets — mais il y aura un progrès vers la gestion de Paris par les Parisiens. Cela comporte, pour le pouvoir financier, lié si étroitement depuis 1958 au pouvoir politique, une conséquence gênante : il ne sera plus aussi facile aux groupes financiers de dicter des décisions à Paris par l'intermédiaire de l'Etat.

Il est donc indispensable que la liaison administrative entre ces milieux et Paris soit remplacée par une liaison personnelle : le maire de Paris doit être un homme de grande autorité, étroitement lié à la fois au gouvernement et aux financiers. Cette condition semble bien remplie par M. d'Ornano, qui, en tant que maire de Deauville, n'a guère eu que sollicitude pour les grands promoteurs. Ses possibilités d'intervention au niveau le plus haut sont évidentes — tant que M. Valéry Giscard d'Estaing est à l'Elysée. Celles de M. Jacques Chirac, leader d'un parti qui s'est avéré à Paris comme étant le parti des banques, sont au moins égales s'il devient le triomphateur de l'épreuve de force. Sans doute, si tout va selon ses vœux, Paris ne sera qu'une étape. Mais le jour où il quitterait l'Hôtel de Ville pour l'Elysée, il lui serait facile de faire élire à sa place comme maire de Paris une autre personnalité de premier plan du R.P.R., comme M. Christian de La Malène depuis longtemps leader de l'U.D.R. à l'Hôtel de Ville. Les mêmes objectifs seraient alors atteints.

***

Pour saisir la troisième raison de la candidature Chirac, il faut comprendre la logique de la rapide montée du personnage. La classe dirigeante française a peur du succès de la gauche en 1978. Elle est, comme toutes les classes dirigeantes, prête à tout pour l'empêcher. J'ai déjà parlé ici de son calcul européen, mais il risque de ne pas porter affet assez vite, et, de toute façon, deux assurances valent mieux qu'une. M. Giscard d'staing, lui, paraît trop hésitant, trop peu violent, pour utiliser les moyens de force au moment critique. M. Poniatowski est sans doute plus « rassurant » à ce propos, mais il n'est que le second. Pour une grande partie de l'« establishment », le chef de l'Etat doit être, dans les circonstances présentes, un homme capable d'agir, si on doit en venir là, comme les militaires ont agi avant-hier à Athènes et hier au Chili. Seul, Chirac paraît présenter ces « qualités ». Ceux qui pensent ainsi ont-ils raison, je ne sais. Mais, de même que ces milieux ne s'embarrasseront pas de principes démocratiques demain en cas de crise grave, ils ne sont gênés aujourd'hui par aucun scrupule quand il est question de se débarrasser de l'homme qu'ils ont porté à la présidence en 1974.

La gauche ferait bien de réfléchir à la triple signification de cette épreuve de force. Elle a, pendant de longues années, malgré les exhortations de ceux qui criaient dans le désert, négligé les droits de Paris, pour lesquels s'étaient battus, il y a cent ans, non seulement les hommes de la Commune, mais un des leaders de la gauche légale d'alors : Clemenceau. Elle n'a pas pris en charge cette bataille. Elle a laissé l'initiative à la droite. Il faut au moins maintenant mesurer l'importance de l'enjeu, et le faire passer au-dessus des questions de boutique et de répartition de sièges. C'est la gauche, et non un conservatisme éculé ou le néo-fascisme, qui devrait reprendre Paris.

(*) Ancien conseiller de Paris.

M. Le Pen veut faire campagne « pour la liberté, la sécurité, la beauté et la santé » de la capitale

M. Jean-Marie Le Pen a présenté, jeudi 27 janvier, au cours d'une conférence de presse, les grandes lignes de la campagne que le Front national qu'il préside entend mener à l'occasion des élections municipales. Il a notamment indiqué que, en province, les candidats de la formation d'extrême droite chercheront à participer *« aux listes dont les membres sont hostiles au marxisme et ne se réfèrent pas à la politique gouvernementale »*.

Dans toutes les communes où cette participation lui aura été refusée, le Front national appellera à l'abstention : *« Si nous ne sommes pas assez bons pour être candidats, nous ne le serons pas assez non plus pour être électeurs »*, a déclaré M. Le Pen, qui a rappelé que, dans l'élection législative partielle de la Haute-Loire, en novembre 1976, la consigne d'abstention lancée par son parti pour le second tour a sans doute apporté une contribution décisive (1) à l'échec du candidat de la majorité contre M. Eyraud (P.S.).

A propos d ela capitale, l'ancien député de la Seine a confirmé qu'il conduira les *« listes d'union nationale »* constituées par le Front et des personnalités qui en sont proches, sous le label : *« Paris aux Parisiens »* (*le Monde* du 25 janvier). Les candidats figurant sur ces listes feront campagne sur quatre thèmes : la défense de la beauté de la capitale ; celle de la liberté, de la santé et de la sécurité de ses habitants. M. Le Pen a vivement critiqué la politique suivie jusqu'à présent à cet égard, politique *« qui a abouti à exiler cinq cent mille Parisiens, à construire La Villette, à creuser le trou des Halles et à édifier cette hideuse pitrerie du centre Beaubourg »*. Il a en outre indiqué qu'une démarche avait été entreprise par ses amis en direction de M. d'Ornano, mais que cette démarche n'a pas abouti, et a regretté que *« la présence de M. Chirac contribue à esquiver le vrai problème, qui est de donner à la plus grande ville de France une administration qui réponde à ses besoins »*.

(1) Au premier tour de l'élection législative partielle de la deuxième circonscription de la Haute-Loire, le 7 novembre 1976, M. Bosio-Gillet, candidat du Front national, avait recueilli 793 voix (1,67 % des suffrages exprimés) contre 22 627 (47,90 %) à M. Proriol, candidat de la majorité, 20 031 (42,40 %) à M. Eyraud, P.S., 3 076 (6,51 %) et 710 (1,50 %) à M. Petiot, Lutte ouvrière. Au second tour, M. Eyraud l'a emporté avec une avance de 251 voix sur M. Proriol.

LES NÉGOCIATIONS SONT TOUJOURS BLOQUÉES A GAUCHE

Communistes, socialistes et radicaux de gauche de Paris se sont rencontrés jeudi après-midi 27 janvier pour tenter de mettre au point des listes d'union de la gauche. Cette reprise de contact, après une interruption des négociations durant quinze jours, n'a donné aucun résultat. Socialistes et communistes sont toujours en désaccord sur la répartition des sièges dans les cinq secteurs où la gauche est sortante. Le P.S. réclame notamment deux têtes de liste, le P.C.F. entend conserver le bénéfice de sa situation majoritaire.

Une nouvelle rencontre est prévue pour mardi après-midi 1er février.

● *M. Gilbert Grandval*, ancien ministre, président de l'Union travailliste, critique dans le bulletin de son mouvement *« les préoccupations électorales »* de M. Chirac et souhaite que se constitue *« une majorité pluraliste aussi ouverte que possible sur la gauche et qui respecte l'identité de ses composantes. Il appartient au président de la République de faire en sorte que Raymond Barre dispose d'une telle majorité en introduisant une équitable proportionnalité dan la représentation populaire »*.

● *L'Union des associations et comités d'expansion de Paris*, qui regroupe quarante-neuf organismes de ce type, *« soucieuse de la défense de la qualité de la vie et de l'environnement »*, a décidé, à l'initiative de son président, M. Philippe Lacassaigne, d'apporter son soutien aux listes patronnées par M. Chirac.

★ UACEP, 127, rue Championnet, 75018 Paris. Tél. 255-05-64.

Mme Giroud, M. Chirac et le marché Saint-Germain

Au cours du débat organisé le 26 janvier par l'ordre des architectes autour de M. Michel d'Ornano, candidat à la mairie de Paris, Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la culture, a notamment déclaré : *« Si vous recevez M. Chirac, demandez-lui pourquoi, alors qu'il était premier ministre, il a donné l'ordre à son ministre de la culture d'accorder le permis de démolir, puis le permis de reconstruire le marché Saint-Germain ? »*

Mme Giroud faisait allusion à la véritable bataille architecturale qui, dans le sixième arrondissement, a opposé durant plusieurs années les défenseurs du marché Saint-Germain, construit au début du dix-neuvième siècle par Jean-Baptiste Blondel, au député R.P.R. et conseiller de Paris, M. Pierre Bas. Celui-ci souhaitait construire à cet emplacement un nouveau bâtiment abritant, outre un marché, plusieurs équipements sociaux : crèche, foyer de personnes âgées, piscine, etc. Les associations de défense désiraient qu'on restaure et même qu'on reconstitue cet ensemble architectural. Après de multiples péripéties — le projet a été examiné pour la première fois par le Conseil de Paris en 1970, — un permis de construire, succédant à un précédent annulé par le tribunal administratif, a été signé le 15 mai 1976 par le préfet de Paris. La démolition du marché a commencé.

Mme Françoise Giroud déclare ne pas être opposée à la démolition du marché et comprendre parfaitement la nécessité de doter le quartier des équipements sociaux qui lui font défaut. Elle critique, en revanche, le « programme écrasant » que les élus de Paris ont décidé de réaliser à cet endroit. Elle aurait voulu, en particulier, que l'on classe les arcades extérieures et intérieures de l'ancien marché et suive les propositions de son prédécesseur, M. Michel Guy, qui, en mai 1976, souhaitait que *« le projet soit mené à terme dans des conditions qui permettraient de mieux répartir le programme sur une surface plus vaste, donc d'alléger les volumes »*.

La Villette : un dossier encombrant sur le bureau du futur maire

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, candidat à la mairie de Paris, a effectué, jeudi 27 janvier, une visite surprise aux anciens abattoirs de La Villette, qui sont, a-t-il déclaré, « l'exemple de ce qu'il ne fallait pas faire ».

Le 15 mars 1974, la fermeture des abattoirs de La Villette mettait fin à un rêve des années 1958-1962 : créer à la place des vieux abattoirs du Second Empire des équipements très modernes qui devaient devenir, à terme, le marché européen de la viande. C'est en 1958 que le Conseil de Paris avait pris la décision de bâtir des abattoirs modernes dont le budget avait été chiffré à environ 173 millions. Mais fin 1969, quand l'affaire a éclaté, M. Giscard d'Estaing étant redevenu ministre des finances dans le gouvernement Chaban-Delmas, il fallait 1,25 milliard pour achever le projet.

A l'origine de cette cascade de millions, une contradiction : d'une conception modeste au départ, on est vite arrivé à la création d'un complexe à vocation européenne. Mais dans le même temps la construction de plusieurs abattoirs était autorisée en région parisienne, détournant ainsi une partie de l'approvisionnement de La Villette.

Le « scandale », en décembre 1969, est révélé lorsque M. Michel de Grailly, député et conseiller de Paris U.D.R. et président de la société d'économie mixte de La Villette, réclame, en vain, au Conseil de Paris une « rallonge » de 325 millions, reconnaissant que le coût total de l'opération n'allait cesser de s'élever.

Après la cession à l'Etat, le 25 août 1970, du terrain qui appartenait à la Ville de Paris, puis la création d'une commission d'enquête sénatoriale, des tentatives de réorganisation et d'innombrables remous politico-administratifs, le gouvernement Messmer prend, le 23 octobre 1973, la décision de mettre un terme à l'opération, de fermer les abattoirs et de transformer les 55 hectares de La Villette en une vaste opération d'urbanisme.

Au début du mois de janvier 1976, M. Valery Giscard d'Estaing, président de la République, fait savoir que cette opération d'urbanisme serait conduite en concertation avec la ville de Paris. Le préfet de Paris, M. Jean Taulelle, lance donc le 22 janvier un concours d'idées pour l'aménagement de ces terrains. Les résultats de ce concours sont adoptés par le Conseil de Paris, le 8 octobre. Il est notamment proposé de réaliser à l'emplacement des anciens abattoirs un pars, dont la surface ne sera pas inférieur à 20 hectares, et trois mille logements à caractère social.

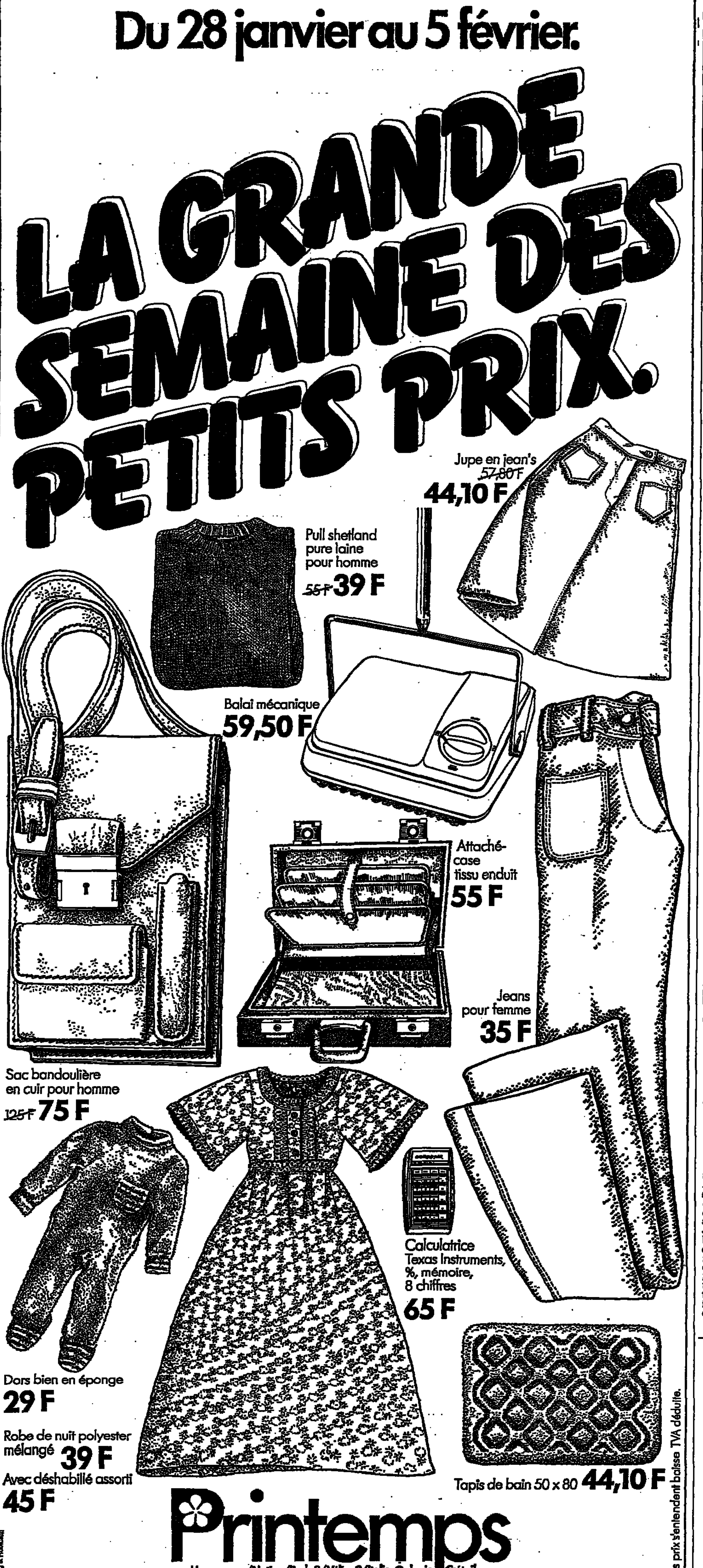
Le 19 octobre 1976, le président de la République écrit au premier ministre pour lui demander de lancer « rapidement » la première tranche des travaux afin qu'un premier espace vert soit ouvert aux Parisiens à la fin de l'année 1977. Un crédit de 2 millions est mis à la disposition de la Ville.

Lors de sa visite à La Villette, M. d'Ornano a donc repris une partie du programme adopté par les élus parisiens, en proposant de créer un parc d'au moins 20 hectares et de donner la priorité aux logements sociaux. Il a cependant précisé qu'il étudiait le projet de créer également sur ces terrains, à la limite de la banlieue est de la capitale, un centre national d'exposition, un centre de formation technologique, une salle de théâtre et un palais des sports. Le dossier — encombrant — de La Villette est rouvert.

● *M. Pierre Sudreau réélu président du conseil régional du Centre.* — M. Pierre Sudreau, ancien ministre député (réformateur) et maire de Blois, a été réélu jeudi 27 janvier à Orléans à la présidence du conseil régional du Centre. M. Sudreau, qui était seul candidat, a obtenu cinquante voix sur cinquante-neuf votants. M. Nespoulous (P.S.), conseiller général d'Eure-et-Loir, et M. Gaston Girard, député (app. U.D.R.) du Loiret et doyen de l'assemblée ont obtenu une voix chacun. Il y a eu sept bulletins nuls. — *(Corresp.)*

● *M. André Chandernagor élu président du conseil régional.* — M. André Chandernagor (socialiste) a été réélu ce vendredi 28 janvier président du conseil régional du Limousin par 24 voix sur 26 votants (un bulletin nul et une voix à M. Robert Laucournet, sénateur socialiste de la Haute-Vienne). Sur les trente membres du conseil régional, quatre, dont M. Jacques Chirac, député de la Corrèze, et M. Marcel Rigout, député de la Haute-Vienne (P.C.) étaient absents ou excusés. — *(Corresp.)*





POLITIQUE

Du bon usage du marketing politique

Réunis par la revue Stratégies *dans le cadre du cinquième Salon Audiovisuel et Communication, les conseillers en marketing* des principaux dirigeants *politiques français se sont interrogés, jeudi après-midi 27 janver au Palais des congrès à Paris :* « Peut-on croire au marketing politique ? »

En ouverture, un film consacré à la campagne de M. Jimmy Carter et une brève intervention de son conseiller en marketing, M. Jerry Ratshoon : « Nous nous sommes rendu compte que les problèmes importaient moins aux yeux des électeurs que la personnalité, l'autorité, la compétence du candidat (...) Les problèmes sont trop compliqués pour les gens. Ce qu'ils voulaient avant tout c'était un « leader » en qui ils aient confiance. »

Le marketing électoral « à l'américaine » se définissait ainsi, sans fausse honte, comme le moyen de « vendre » un homme, et non des idées. Avec cette précision : « Nous n'avons pas créé Jimmy Carter. Nous avons expliqué aux gens ce qu'il était (...) Il ne s'agissait que de diffuser méthodiquement ce message à travers un public de masse. »

Et en France ? Est-il possible d'envisager une pareille rationalisation des techniques de propagande ou, comme on préfère dire aujourd'hui, de communication ? Est-il acceptable que le « message » transmis ne soit pas un programme politique mais une image de marque personnelle ?

Sur le premier point, M. Jean-Marc Lech, directeur général adjoint de l'IFOP et animateur d'Assistance-Prestations, dit son scepticisme. Il y a en France, estima-t-il, « trop d'empêcheurs de marketer correctement » *: la mentalité « préscientifique » des hommes politiques français, la « manie des petites phrases », l'habitude de « l'intoxication » par l'exploitation des sondages, enfin le goût des « défis à la logique », comme les référendums organisés par le général de Gaulle en 1969 et par Georges Pompidou en 1972 ou les candidatures de M. Servan-Schreiber à Bordeaux en 1970 et de M. Chirac à Paris en 1977.*

Scepticisme aussi — ou modestie — chez M. Jacques Hintzy, qui fut le conseiller de M. Giscard d'Estaing en 1974 : « La publicité, *dit-il,* ne peut intervenir que de façon partielle et momentanée, surtout au démarrage de la campagne, pour établir une certaine image du candidat ; mais la politique, c'est le monde de la passion, et le marketing celui de la raison. »

Pédagogie et démagogie

Dans le marketing politique « à la française », reconnut M. Michel Noir, qui fut délégué de l'U.D.R. à la communication, il y a une donnée importante : « la stratégie de l'événement ». *Cependant, à en croire M. Noir, M. Chirac n'a pas négligé de commander quelques « études » avant de décider de prendre, en décembre 1974, la direction de l'U.D.R., de quitter, en août 1976, son poste de premier ministre et de lancer, en décembre de la même année, le R.P.R.*

« Il ne faut pas confondre la partie visible de l'iceberg avec sa partie cachée », *précisa M. Denis Lindon, professeur de marketing à H.E.C. et auteur d'un livre sur le* Marketing politique et social (1). *qui ajouta :* « Derrière les affiches, il y a des sondages sur les attitudes politiques, il y a surtout une stratégie, *c'est-à-dire* le choix des cibles, des axes, de l'image qu'il faut donner. La publicité ne fait qu'instrumenter ces décisions fondamentales. » *Le marketing est-il possible ?* « Oui, puisqu'il existe. » *Est-il légitime ? C'est une autre question.*

Cette question, c'est M. Gérard Colé, secrétaire de la commission « information » du parti socialiste, qui la développe. Il y a, dit-il en substance, un marketing politique de gauche, qui est « pédagogique », *et un marketing politique de droite, qui est* « démagogique ». *La gauche entreprend des « études » pour connaître les besoins profonds des citoyens, la droite veut seulement savoir ce qu'elle doit* « lâcher » *pour* « grappiller » *des voix. Le résultat, selon M. Colé, est que, faute d'un message cohérent, la séduction retombe et la majorité s'effrite, comme M. Giscard d'Estaing en fait actuellement l'expérience. Il y a une différence fondamentale entre* « avoir compris » *et* « avoir aimé ».

Et si cette seconde attitude était apparue en 1974 comme la condition du succès pour M. Mitterrand ? « Il n'aurait pas accepté d'être élu à n'importe quel prix », *affirma M. Colé.*

Réplique dubitative de M. Noir, selon lequel un candidat, soucieux de faire prévaloir une politique qu'il croit bonne, peut légitimement considérer comme prioritaire la victoire électorale ; et conclusion provisoire de M. Lindon : « La pédagogie n'exclut pas les ressources de la communication. Il vaut mieux parler d'une manière claire et attrayante. »

Mais est-il possible en politique de parler d'une manière attrayante en étant tout à fait clair?

THOMAS FERENCZI.

(1) Librairie Dalloz, 1976, 248 p., 70 F.

CORRESPONDANCE

LE P.S. ET SES COMMISSIONS D'ÉTUDES

A la suite de la publication dans le Monde *du 25 janvier du compte rendu des travaux du comité directeur du P.S., M. Gilles Martinet, membre du secrétariat de cette formation, responsable des « études », nous adresse la mise au point suivante :*

En évoquant les difficultés auxquelles pouvaient se heurter les commissions d'études du parti socialiste, je n'ai jamais mis en cause le groupe dit des « experts » qui accomplit un excellent travail sous la direction d'Albert Gazier. J'ai seulement souligné les problèmes que posaient les activités des trente-cinq délégués nationaux et rapporteurs spéciaux qui ont pour mission de suivre les principaux secteurs de la vie économique, sociale et politique. Un travail de coordination se révèle indispensable et nous nous efforçons de le mener à bien.

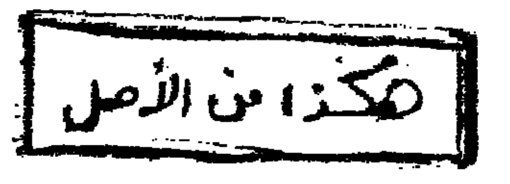
Les commissions d'études sont chargées de fournir à la direction du parti comme à son groupe parlementaire des projets et des éléments de réflexion. La décision politique ne leur appartient pas. Cela a toujours été clair pour tout le monde et il n'y a jamais eu, à ce propos, le moindre conflit entre le premier secrétaire du parti et moi-même.

En ce qui concerne le passage de son rapport portant sur les problèmes de l'emploi, que nous avons cité, M. Martinet ajoute :

Mes conclusions n'ont pas été aussi pessimistes que le laisserait entendre le court passage que vous avez cité. Je crois à la possibilité de mettre en route une nouvelle logique de croissance et de créer les conditions d'un regain de la « natalité industrielle » en France.

[N.D.L.R. — Dans l'article auquel M. Martinet se réfère, nous n'écrivions pas que, dans le cadre de son rapport, il avait mis en cause le groupe des experts. Nous faisions allusion à des événements qui ont précédé la réunion du comité directeur du P.S. En particulier au fait que, lorsque M. Laurent Fabius, auditeur au Conseil d'État, a été promu directeur du cabinet de M. François Mitterrand et chargé de coordonner les travaux d'études et de recherches, M. Martinet a menacé de donner sa démission. Le premier secrétaire lui avait alors confirmé qu'il avait bien autorité sur tout le secteur « études ».]

● *M. Robert Ballanger,* président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, demande au premier ministre de « *prendre des mesures pour que les dépenses somptuaires des entreprises ne puissent échapper à l'impôt* ». Dans une question orale, il souhaite que les contrôles fiscaux soient axés en priorité absolue non sur les travailleurs indépendants mais sur les grandes sociétés et les gros possédants.



Dans une déclaration de la Congrégation romaine de la doctrine de la foi

L'Église réaffirme son opposition à l'ordination sacerdotale des femmes

De notre correspondant

Cité du Vatican. — La Congrégation romaine pour la doctrine de la foi a rendu publique le jeudi 27 janvier une « Déclaration sur la question de l'admission des femmes au sacerdoce ministériel ». (Notre dernière édition.) Pour présenter son document à la presse, la Congrégation avait fait appel à l'homme des missions délicates ou des grandes occasions : le Père Roberto Tucci, directeur de Radio-Vatican, l'un des membres les plus talentueux de la Compagnie de Jésus. A ses côtés étaient présents deux experts, Mgr Albert Descamps, secrétaire de la Commission biblique pontificale, et le Père Louis Ligier, consulteur de l'ex Saint-Office.

Il n'était pas nécessaire d'analyser le document puisqu'un long commentaire officiel venait d'être publié. Les trois conférenciers se sont donc contentés d'en présenter la genèse et de répondre, par avance, à des objections.

C'est Paul VI qui avait demandé à la Congrégation, au cours de l'été 1975, de préparer un texte sur le sacerdoce féminin. Un rédacteur fut nommé, assisté d'une commission dont les membres appartenaient à divers organismes du Saint-Siège ou étaient extérieurs à la curie. Comme il est de règle en pareil cas, les noms de ces experts n'ont pas été dévoilés. Pas plus d'ailleurs que ceux des « femmes, religieuses, célibataires et mères de famille » qui avaient été consultées au cours des travaux. On demanda aussi leur avis aux présidents des conférences épiscopales. Prenant connaissance, le 15 octobre 1976, de la version finale, Paul VI a personnellement demandé aux auteurs quelques amendements. A noter que la rédaction définitive devait être communiquée, avant publication, non seulement à tous les évêques (23 décembre) mais à plusieurs personnalités non catholiques comme les patriarches de Constantinople et de Moscou, l'archevêque de Canterbury et le secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises.

Le Père Tucci s'est efforcé, avant tout, de démontrer que, par son « non » au sacerdoce des femmes, Rome ne s'isolait pas, ne portait pas atteinte à l'œcuménisme.

Au sein même du monde catholique, le Saint-Siège ne vient-il pas de décevoir une forte attente ? Le Père Tucci ne le pense pas. « L'attente était surtout celle d'intellectuels et de journalistes. » Le jésuite a cité une enquête faite aux Etats-Unis, « pays où, en principe, le sacerdoce féminin devrait être le plus désiré » : plus de la moitié des catholiques y seraient fortement opposés, tandis que ses partisans ne représenteraient que 32 % des hommes et... 28 % des femmes. — R. S.

Le texte du Vatican

« Depuis quelques années dans des livres, des revues, des conférences ou des congrès, revient fréquemment la question de savoir si l'Eglise catholique pourrait modifier sa discipline et admettre des femmes à l'ordination sacerdotale Cette question a été, en effet, provoquée par deux courants contemporains D'une part, depuis un certain temps plusieurs communautés chrétiennes issues de la Réforme du seizième siècle ont fait accéder des femmes au pastorat au même titre que les hommes : des requêtes dans le même sens se sont développées dans l'anglicanisme.

»D'autre part, les travaux de l'Année internationale de la femme ont attiré fortement l'attention sur la place que les femmes devraient occuper dans la société et jusque dans la vie publique, ainsi que sur les formes de discrimination dont elles ont pu être victimes et qui doivent être éliminées : ces vœux rejoignent d'ailleurs l'enseignement de l'Eglise, notamment les recommandations du deuxième concile du Vatican dans la constitution pastorale *Gaudium et Spes* que le pape Paul VI rappelait dans son allocution du 18 avril 1975 aux membres du comité pour l'Année internationale de la femme.

» L'égalité de l'homme et de la femme ne devrait-elle pas se manifester clairement dans l'Eglise elle-même par l'accès des femmes aux responsabilités pastorales et à l'ordination sacerdotale ? Aussi, de plusieurs côtés, on presse l'Eglise d'intervenir et, pour appuyer ces démarches, on interroge fébrilement le Nouveau Testament, l'histoire des temps apostoliques, la tradition et la raison théologiques, l'histoire des institutions et des mœurs, la sociologie et la psychologie.

A égalité avec l'homme

» C'est pourquoi la Congrégation pour la doctrine de la foi, de par sa fonction propre et par mandat du souverain pontife — qui lui-même est déjà intervenu sur la question dans ses deux lettres au Dr Coggan, archevêque de Canterbury — s'est livrée à une étude attentive du problème et a jugé nécessaire de rappeler par la présente déclaration que l'Eglise liée par la fidélité à son Seigneur ne peut modifier la pratique observée sans interruption depuis les temps apostoliques tant en Orient qu'en Occident, de conférer exclusivement à des hommes l'ordination sacerdotale.

» Ce rappel sera peut-être ressenti douloureusement, mais c'était un devoir de le faire entendre avec netteté et d'éviter de laisser s'entretenir des illusions. La position de l'Eglise n'est d'ailleurs pas seulement affirmée mais expliquée et, par là, sa valeur positive apparaîtra, car elle éclaire certains aspects du mystère du Christ et de l'Eglise, et pourrait même aider à approfondir la mission respective de l'homme et de la femme. En transmettant cette déclaration aux évêques qui en sont les premiers destinataires, la Congrégation pour la doctrine de la foi se permet de leur rappeler que c'est à eux qu'incombe la mission de la faire connaître à leurs peuples, d'en expliquer l'enseignement, avec leur sens pastoral et la connaissance qu'ils ont du milieu où s'exerce leur charge.

» 1) C'est un fait que la tradition de l'Eglise sur ce point a été ferme au cours des siècles, tellement ferme qu'il n'a pas été nécessaire de faire intervenir de décision solennelle du magistère. La même tradition a été religieusement sauvegardée par les Eglises en Orient : leur unanimité sur ce point est d'autant plus remarquable que, dans bien d'autres questions, leur discipline admet une grande diversité ; et de nos jours, ces mêmes Eglises refusent de s'associer aux requêtes tendant à obtenir l'accès des femmes à l'ordination sacerdotale.

» 2) Certes, plus d'une considération anthropologique, plus d'une disposition disciplinaire du passé, trahissent l'influence sur les Pères de l'Antiquité ou sur les théologiens du Moyen Age d'un contexte socio-culturel qui n'est plus le nôtre. Personne, cependant, n'a jamais prouvé, et il serait d'ailleurs impossible de le prouver, que la non-admission des femmes à l'ordination sacerdotale relève seulement de motifs sociaux-culturels. Au contraire, presque tous les témoins de cette tradition l'expliquent, en définitive, par la nécessité pour l'Eglise de demeurer fidèle au type de ministère ordonné, voulu par le Seigneur Jésus-Christ et intentionnellement observé par les apôtres.

» 3) Le Christ a eu, à l'égard des femmes, une attitude qui contrastait avec celle de son milieu, n'hésitant même pas à prendre ses distances vis-à-vis de la loi de Moïse pour affirmer l'égalité des droits et des devoirs de l'homme et de la femme face aux liens du mariage. Un groupe de femmes l'accompagne dans son ministère ; ce sont des femmes qui, les premières, ont eu le privilège de voir Jésus ressuscité Ces constatations rendent plus remarquable le fait que Jésus n'a pas confié aux femmes la charge des Douze ; les Pères de l'Eglise ont relevé ce fait notable que Marie, associée si étroitement au mystère de son fils, n'a pas été investie du ministère.

« L'attitude de Jésus »

» 4) La communauté apostolique est demeurée fidèle à l'attitude de Jésus. Alors que les apôtres, au moment de sortir des limites du monde juif, ont dû rompre parfois douloureusement avec les pratiques mosaïques, ils n'ont pas cependant envisagé de conférer l'ordination à des femmes bien qu'ils les aient associées à l'œuvre de l'évangélisation, comme en témoignent les actes et les épîtres de saint Paul.

» 5) Cette attitude de Jésus et des apôtres a été considérée par la tradition comme normative. On a prétendu de nos jours qu'elle s'expliquait par l'influence de leur milieu et de leur époque. Au contraire, l'examen des Evangiles montre que Jésus a enfreint les préjugés de son temps en contrevenant largement aux discriminations pratiquées à l'égard des femmes. A plus forte raison, ce conditionnement socio-culturel n'aurait-il pas retenu les apôtres en milieu grec, où les mêmes discriminations n'existaient pas. Il est vrai que l'on peut relever dans les épîtres de saint Paul des prescriptions, ou même des considérations, concernant les femmes que l'on juge aujourd'hui caduques ; mais il est excessif d'accuser l'apôtre de préjugés hostiles envers elles quand on constate la confiance qu'il leur témoigne c'est même à lui que nous devons un des textes les plus vigoureux du Nouveau Testament sur l'égalité fondamentale de l'homme et de la femme comme enfants de Dieu dans le Christ

» 6) L'Eglise a bien sur les sacrements un certain pouvoir pour en préciser le signe et les conditions d'administration Ce pouvoir cependant est limité. L'adaptation aux civilisations et aux époques ne peut abolir sur des points essentiels la référence des sacrements aux événements fondateurs du christianisme et au Christ lui-même, ainsi qu'à la pédagogie et au symbolisme bibliques : ce sont des choix historiques auxquels on demeure lié, même si dans l'absolu on pourrait en imaginer d'autres. E. c'est l'Eglise qui, par la voix de son magistère, assure le discernement entre ce qui peut changer et ce qui doit demeurer immuable. Quand elle estime, comme dans le cas présent, ne pouvoir accepter certains changements, c'est qu'elle se sait liée par la façon d'agir du Christ.

» 7) Le document ne se limite pas à rappeler ainsi la norme de l'Eglise et so nfondement ; il cherche à l'éclairer en montrant par l'analogie de la foi la profonde convenance du fait que seul des hommes sont appelés à l'ordination sacerdotale avec la nature du sacremen de l'ordre et sa référence spécifique au mystère de l'Eglise : en effet dans l'exercice des actes de son ministère, qui exige le caractère sacerdotal comme la consécration de l'eucharistie et la réconciliation des pécheurs, le prêtre n'agit pas en personne propre ,il tien tla place du Christ, il joue son rôle, il est le signe efficace du Christ qu'il représente et qui agit par lui. Le signe aurait-il la ressemblance naturelle avec ce qu'il signifie si le rôle du Christ était tenu par une femme ? Car le Christ fut et demeure un homme ; c'est en vain qu'on chercherait à minimiser ce fait, qui est étroitement lié à toute la Révélation et particulièrement à l'Alliance : le Christ est l'époux de l'Eglise.

» C'est pourquoi dans les actes essentiels de l'Alliance, seul un homme peut jouer le rôle du Christ, être signe de sa présence : cela ne relève en lui d'aucune supériorité personnelle, mais seulement d'une diversité de fait au plan des fonctions et du service entre l'homme et la femme. Et s'il est vrai que le prêtre représente aussi l'Eglise, c'est parce qu'il représente d'abord le Christ lui-même, qui est le chef et le pasteur de l'Eglise.

Le sens de l'épiscopat et du presbytérat

» 8) Les controverses élevées de nos jours sur l'ordination des femmes sont donc pour tous les chrétiens une pressante invitation à approfondir le sens de l'épiscopat et du presbytérat, à redécouvrir la situation originale du prêtre dans la communauté des baptisés. Plus généralement encore, c'est le mystère de l'Eglise qu'il faut modifier : celle-ci est une société différente des autres, originale en sa nature et en ses structures ; les sciences humaines, si précieux que soit leur apport dans leurs domaines, ne peuvent en saisir la réalité surnaturelle.

» L'égalité des droits de la personne humaine, bien plus l'égalité de l'homme et de la femme dans la vie baptismale, si nettement affirmée par saint Paul, ne confère aucun titre personnel au ministère public dans l'Eglise. Le sacerdoce fait l'objet d'une vocation expresse totalement gratuite dont l'authenticité est assurée par l'Eglise. La charge pastorale n'est pas un simple gouvernement comparable aux modes d'autorités qui se vérifient dans les Etats : c'est l'Esprit Saint donné par l'ordination qui fait participer à la régence même du Christ.

» L'égalité des baptisés n'est donc point identité : l'Eglise est un corps différencié où les fonctions sont distinctes et ne doivent pas être confondues : elle ne donne pas lieu à la supériorité des membres les uns sur les autres : le seul charisme supérieur qui peut et doit être désiré, c'est la charité. Les plus grands dans le royaume des cieux ce ne sont pas les ministres, mais les saints.

» Les controverses sur l'ordination risqueraient d'empêcher les femmes chrétiennes de prendre pleinement conscience de la grandeur de leur mission : leur rôle sera pourtant capital aujourd'hui, aussi bien pour le renouvellement et l'humanisation de la société, que pour la redécouverte, parmi les croyants du vrai visage de l'Eglise. »

Archaïsme ou fidélité ?

Un luxe de précautions a entouré la diffusion du document romain sur le refus d'admettre des femmes au sacerdoce. Outre le texte proprement dit — une brochure de dix-sept pages — signé des responsables de la Congrégation pour la doctrine de la foi, explicitement approuvé par Paul VI, qui en a ordonné la publication, le Saint-Siège a diffusé en même temps un résumé substantiel accompagné d'un commentaire de dix-huit pages. Elaboré avec minutie, truffé de références scripturaires, historiques et théologiques, ce commentaire est une aide précieuse pour situer la déclaration et apprécier la portée de ses arguments. Enfin, Mgr Etchegaray a tenu à présenter lui-même le document aux catholiques de France en tant que président de la conférence épiscopale.

Pourquoi tant de soins ? De toute évidence, Rome n'a pas oublié le mauvais accueil réservé, l'an dernier, au document sur l'éthique sexuelle, maladroitement parachuté à l'improviste et rédigé d'une manière abrupte et désuète (*Le Monde* du 15 janvier 1976.) Elle a compris que la manière de donner vaut mieux que ce que l'on donne.

Entrent également en jeu des mobiles œcuméniques. L'Eglise orthodoxe mise à part, les autres confessions chrétiennes sont de plus en plus favorables à l'ordination des femmes, et Rome ne voudrait pas contribuer à détériorer les rapports avec ces Eglises. Elle ne passe donc pas sous silence leur point de vue et se garde de toute polémique. D'où le ton serein de la déclaration et une sorte de retenue dans l'exposé des motifs. La Congrégation pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office) n'avait guère habitué à cette prise en considération et à ce respect des positions non catholiques. Elles portent la marque de la réforme de la curie entreprise par Paul VI.

Pour toutes ces raisons, la déclaration sera vraisemblablement reçue d'une manière courtoise, même par ceux qui ne seront pas convaincus. Rome d'ailleurs, se défend de toute misogynie et prend nettement ses distances par rapport aux théologiens qui, dans le passé, ont plus ou moins méprisé la femme, justifié sa soumission à l'homme et prêché l'inégalité des sexes. Elle affirme clairement la nécessité de travailler, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Eglise, à la promotion de la femme. Elle s'autorise à avancer que même si sa position peut être ressentie douloureusement, « *elle apparaîtra, à la longue, positive* » et de nature à aider à « *approfondir la mission respective de l'homme et de la femme* ».

L'opinion du cardinal Daniélou

Le document cite généreusement l'affirmation du cardinal Daniélou recueillie par *le Monde* en septembre 1965 et selon laquelle il n'existe « *aucune objection théologique fondamentale à l'éventualité de femmes prêtres* ».

Jésus-Christ, c'est un fait, n'a pas admis de femmes parmi ses apôtres, même pas sa mère, alors qu'il n'a pas hésité, sur bien d'autres points, à aller à l'encontre des habitudes de son temps. Saint Paul reconnaît lui-même que parmi les baptisés « *il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; ni esclave, ni homme libre ; ni homme, ni femme* ». Pourtant il est clair que l'exégèse ne suffit pas à fonder l'attitude séculaire du catholicisme. C'est l'Eglise elle-même, lit-on, qui assure « *le discernement entre ce qui peut changer et ce qui doit demeurer immuable. Quand elle estime ne pouvoir accepter certains changements, c'est qu'elle se sait liée par la conduite du Christ. Son attitude, malgré les apparences, n'est pas alors de l'archaïsme, mais de la fidélité.* » Cette tranquille assurance ne sera pas du goût de tout le monde...

L'argumentation repose sur trois points : 1) le prêtre n'agit pas en son nom propre mais au nom du Christ ; 2) cela implique que le prêtre est « signe » du Christ ; 3) parce qu'il est ce signe, il doit être un homme comme le fut le Christ lui-même, nouvel Adam.

Le document insiste d'autre part sur le fait que le sacerdoce ministériel ne peut être revendiqué comme un droit même par les hommes. On ne saurait donc réduire, est-il précisé, la non-ordination des femmes à une « injustice ». Au reste, la différence sexuelle justifierait des différences de fonctions ecclésiastiques et une sorte de complémentarité. Toutefois, on ne saurait presser cette idée à l'époque où, dans la société civile, des femmes peuvent accéder, ou presque, à n'importe quelle profession.

Il va sans dire que le document romain s'appuie sur une certaine théologie de l'Eglise et sur une conception du sacerdoce. Si elle se recoupe plus ou moins avec celle de l'Eglise orthodoxe, il n'en va pas de même avec la communion anglicane et diverses Eglises protestantes. Cette manière de voir ne s'impose pas ; elle n'engage pas la doctrine de la foi. Sans doute ne peut-on la réduire à une question disciplinaire ; il s'agirait plutôt d'une cohérence discernée par une tradition. Telle est la force et la faiblesse de la position exposée.

L'avenir laissera-t-il place à une autre manière de juger ? Certainement pas dans l'esprit des auteurs de la déclaration, mais l'histoire nous enseigne qu'il est toujours aventureux d'enfermer l'avenir.

Dans l'immédiat, il est symptomatique que Rome ait voulu laisser ouvert le problème des diaconesses. Si le texte n'en souffle mot, le documentaire officiel précise que « *cette question doit être reprise de façon complète et sans idée préconçue* ». Rien n'interdit de supposer que Rome donnera un jour le feu vert. En effet, le diacre, à la différence du prêtre, n'a ni le pouvoir eucharistique ni celui d'absoudre.

D'autre part, le Saint-Siège devra, tôt ou tard, réexaminer la loi du célibat ecclésiastique. Pau VI a déjà admis l'éventualité d'ordonner des hommes mariés dans des cas exceptionnels, et le nombre des évêques ralliés à cette formule croît régulièrement.

Quant à l'ordination sacerdotale des femmes, il est un point sur lequel maint catholique pourrait se retrouver. Un changement de la discipline romaine provoquerait sans doute un afflux de vocations féminines, afflux qui permettrait de combler de nombreux vides dans les paroisses ou ailleurs. Mais l'Eglise y gagnerait-elle en profondeur ? A notre époque où la carte d'identité du prêtre est particulièrement floue, serait-il opportun que les effectifs du clergé soient par trop féminisés ?

N'est-il pas préférable d'attendre que se dessine un nouveau visage du prêtre et une remontée générale des vocations ? En aucun cas l'ordination des femmes ne devrait apparaître comme un remède à la crise actuelle. Ce serait en fausser le sens et la portée. De telles considérations pratiques sont rarement explicitées, mais elles sont loin d'être négligeables. En dépit des apparences, la théorie est beaucoup plus malléable que la stratégie, qui repose, elle, sur des réalités tangibles.

HENRI FESQUET.

Mgr Etchegaray : le refus ne se fonde nullement sur une infériorité de la femme

Voici en quels termes Mgr Etchegaray, président de la conférence épiscopale de France, présente la déclaration de la Congrégation pour la doctrine pour la foi :

« *La Congrégation pour la doctrine de la foi vient de déclarer que l'Eglise ne se considère pas autorisée à admettre les femmes à l'ordination sacerdotale. Le Saint-Père, qui s'était déjà prononcé dans le même sens en écrivant à l'archevêque de Cantorbéry, primat de la Communion anglicane, a confirmé cette déclaration.*

» *Pourquoi cette déclaration ? Elle aurait paru inutile il y a quelques années. Mais, ces derniers temps, des Eglises anglicanes et luthériennes, très attachées à la sacramentalité du sacerdoce ministériel, ont ordonné des femmes, et l'idée faisait son chemin, surtout dans les pays anglo-saxons, que la situation pourrait aussi changer dans l'Eglise catholique en raison des courants favorables à la promotion de la femme. Après avoir examiné sérieusement les arguments développés par ceux qui souhaitent que les femmes puissent accéder au sacerdoce, la Congrégation romaine vient de rappeler qu'il faut s'en tenir à la pratique observée sans interruption depuis les temps apostoliques, tant en Orient qu'en Occident (...).*

Il est évident que le refus de l'ordination des femmes ne se fonde nullement sur une infériorité de la femme par rapport à l'homme.

» *Sans plus nous arrêter à de stériles discussions, il nous appartient de tout mettre en œuvre, en réponse aux appels réitérés de Paul VI, pour que les femmes puissent trouver toute la place qui leur revient dans l'Eglise et y exercer davantage encore des responsabilités.*

» *Le document lui-même nous incite à un double effort. Le premier est d'ordre doctrinal et spirituel : nous avons à prendre mieux conscience de la diversité des tâches dans l'Eglise où l'égalité n'est point identité... les rôles sont divers et ne doivent pas être confondus, ils ne donnent pas lieu à la supériorité des uns sur les autres. Le seul charisme qui peut et doit être désiré, c'est la charité. Les plus grands dans le royaume ce ne sont pas les ministres, mais les saints. Le second effort est d'ordre apostolique et social : nous avons beaucoup à faire pour que les femmes exercent aujourd'hui leur rôle capital aussi bien pour le renouvellement et l'humanisation de la société que pour la découverte, parmi les croyants du vrai visage de l'Eglise.*

» *Dans une exhortation apostolique du 22 mars 1974, le pape Paul VI nous a présenté Marie « bénie entre toutes les femmes » comme un modèle de la foi pour tout disciple du Christ, homme ou femme. Elle a certes vécu la condition féminine, mais ce qui est exemplaire en elle, c'est la manière unique dont elle a accueilli le don de Dieu.* »

PAUL VI REÇOIT M. TÉVOÉDJRÉ DIRECTEUR ADJOINT DU B.I.T.

(De notre correspondant.)

Cité du Vatican. — C'est une simple coïncidence, mais elle a frappé l'intéressé : jeudi 27 janvier, moins d'une demi-heure après s'être entretenu avec le représentant de l'Etat le plus puissant de la Terre, M. Walter Mondale, vice-président américain, Paul VI a reçu en audience privée un homme du tiers-monde venu lui présenter un projet de « contrat de solidarité » entre les peuples. Il s'agit de M. Albert Tévoédjré, directeur de l'Institut international d'études sociales de Genève et directeur adjoint du Bureau international du travail.

Agé de quarante-sept ans, ancien ministre de l'information du Bénin (ex-Dahomey), M. Tévoédjré occupa, de 1961 à 1963, le poste de secrétaire général de l'Union africaine et malgache. Il s'attache depuis plus d'un an, au sein de l'Institut qu'il dirige, à prôner un « contrat » entre pays riches et pays pauvres (*Le Monde* du 27 janvier 1976), comprenant la négociation d'objectifs précis et la mise en commun des ressources et des moyens pour les réaliser. — R.S.

POLICE

Le congrès du Syndicat des commissaires à Grenoble

« Police » et « polices », « libertés » et « liberté »

Grenoble. — Les libertés vues par un policier correspondent-elles forcément à l'idée que s'en fait le citoyen ? De très loin, probablement, car le praticien de la loi et de l'ordre ne peut s'empêcher de replacer le concept de liberté dans un ensemble plus large — et qu'il juge primordial — de défense de la société, de protection des personnes et des biens. Aussi n'était-il pas sans intérêt d'entendre le congrès du Syndicat des commissaires de police et des hauts fonctionnaires de la police nationale évoquer, à la veille de sa clôture, le thème « Police et Libertés ».

Le terme lui-même de « libertés » semble actuellement fasciner le monde politique : le gouvernement s'en proclame le défenseur, trois propositions de loi (une de la majorité, une du parti socialiste et une du parti communiste) demandent qu'elles soient garanties, tandis qu'une commission parlementaire tente de définir les grandes orientations susceptibles d'en garantir l'exercice.

Plus modestement, les commissaires avaient appelé des représentants de la magistrature et du barreau à débattre avec eux d'un rapport de M. Paul Roux, secrétaire général adjoint, pendant un temps bien trop bref, il est vrai, puisqu'il n'excéda pas une matinée.

Dans l'exercice des libertés, admait-on, la police intervient à quatre niveaux : la garantie de l'intégrité physique et morale de l'individu ; la sûreté individuelle; la liberté d'aller et de venir; la collecte de renseignements (sur les personnes privées).

Sur le premier point, une fois rappelés les problèmes de légitime défense et des émeutes, on doit reconnaître la primauté du droit à la sécurité de la part du citoyen qui ne peut seul exercer ce droit. Aussi ne faut-il pas s'étonner si les projets de loi de la majorité et du parti communiste portent des appréciations similaires sur le rôle de la police en matière de protection des biens et de sécurité des personnes.

La sûreté individuelle devait retenir plus longtemps l'attention. Elle est, de manière permanente, directement en cause à propos d'arrestation et de détention par la police. Cette arrestation peut se produire en flagrant délit — une formule dont beaucoup d'orateurs devaient souligner l'imprécision. Elle peut aussi se produire en cas d' *« enquêtes préliminaires »*, c'est-à-dire dans des circonstances bien plus délicates puisque *« aucun texte ne permet en principe à un policier d'arrêter un malfaiteur une fois écoulé le temps de la flagrance, exception faite évidemment de l'ouverture d'information par un juge »*.

Dans cette circonstance, si le législateur n'a pas voulu donner au policier le droit d'arrêter *« n'importe qui, n'importe quand et pour n'importe quoi »*, on a reconnu que, profitant de cette « lacune », *« les malfaiteurs ont la partie belle et l'autorité de l'Etat n'est pas des mieux assurées »*, les policers en étant réduits trop souvent, lors d'enquêtes préliminaires, à recourir à la *« conduite au poste pour vérification d'identité »*, prévue par la loi du 27 novembre 1943.

On s'est aussi étonné ici que le policier dispose de moins de pouvoirs que le gendarme ou même que d'autres fonctionnaires : *« Les douaniers disposent de plus de droits pour rechercher un paquet de tabac que les policiers en quête d'un arsenal après un attentat ou un hold-up »*, fit remarquer M. Roux.

Lorsque la sûreté individuelle du citoyen est bafouée, lorsque

De notre envoyé spécial

« les choses tournent mal », observe M. Roux, on dit du policier qu' *« il a outrepassé la loi »*, *« mais qui dira alors que la loi n'était pas adéquate et conforme à l'intérêt de la société ? »*. Ainsi le centre de transit d'Arenc, à Marseille : *« Il est indispensable de légaliser ces rétentions que les services de police ne peuvent éviter, compte tenu de l'existence d'une décision administrative régulièrement prise et de circonstances de fait totalement indépendantes de leur volonté. »*

La liberté d'aller et de venir — dont les exceptions réglementées sont le droit d'asile, l'extradition, l'interdiction de séjour ou de paraître — semble au Syndicat des commissaires parfaitement garantie dans notre pays. Trop même, car *« l'efficacité en souffre quelque peu, et si tout le monde est satisfait, il ne nous appartient pas de gémir et de regretter un temps qui n'est plus »*.

Enfin, les travaux sur la protection de la vie privée ont surtout consisté en un examen du problème des écoutes téléphoniques. Ayant fait longtemps figure d'accusés, les policiers se muent maintenant en procureurs : *« Nous disons qu'il faut avoir le courage de sa politique et légaliser tout ce qui peut l'être*, a dit M. Roux. *Nous sommes persuadés que la grande majorité des citoyens comprendraient que, dans telle ou telle circonstance grave, on puisse procéder à de telles écoutes.* (...)

» Lorsque le droit n'est pas adapté aux mœurs et aux besoins d'une société, il y a toujours une tendance redoutable pour le pouvoir d'y remédier par ces procédés. Tous ferment les yeux, jusqu'au jour où l'incident éclate, et c'est alors le scandale, le rejet des responsabilités, et, en définitive, une crise de conscience de l'opinion publique. » Une tentative de déculpabilisation qui constitue un bel aveu de la réalité des écoutes.

Ce débat aura permis, une fois de plus, de confronter les points de vue du monde de la police et de celui de la justice, de réduire peut-être les antagonismes et, en tout cas, de mieux comprendre « l'autre ». On a regretté que de tels contacts ne soient pas plus fréquents. On aurait pu aussi souhaiter que ce débat soit plus complet, en n'oubliant pas que « police » s'écrit parfois au pluriel et « libertés » au singulier.

JAMES SARAZIN.

JUSTICE

LA PRISE D'OTAGES DE L'AVENUE DE BRETEUIL

• L'avocat général requiert une peine perpétuelle
• La partie civile suggère la peine de mort

En affirmant qu'il n'y avait pas « le moindre doute » *sur leur culpabilité, M. Pierre Callaud, avocat général, a requis la réclusion criminelle à perpétuité contre Mahmoud El Shennawy et Taleb Hadjadj, accusés d'avoir commis le hold-up et la prise d'otages de l'avenue de Breteuil.*

« Si je ne requiers pas la peine de mort, a précisé M. Callaud, *si mes réquisitions ne vont pas jusqu'au bout de mes pensées, c'est qu'il n'y aura pas eu de morts dans cette affaire. »* L'avocat général a indiqué qu'il pensait, à ce propos, aux criminels qui pourraient commettre d'autres prises d'otages en évitant de tuer leurs victimes. Il a également justifié sa demande en ajoutant qu'il serait « indécent » que les accusés puissent un jour profiter des 5 millions d'une rançon que l'on n'a jamais retrouvée.

Après avoir énuméré les « *innombrables* » preuves, présomptions et pièces à conviction qui *« désignent avec précision »* les deux principaux occusés, M. Callaud a expliqué que si ces derniers continuaient de plaider non coupable, cette attitude avait pour but la dissimulation de la rançon. Auparavant, l'avocat de la partie civile, Mᵉ Pierre Pruvost (1) avait également développé cette argumentation : *« S'ils avouaient, il leur fallait rendre l'argent. »*

Alors que la mission de la partie civile n'est pas, légalement, de demander une peine, Mᵉ Pruvost a clairement laissé entendre qu'il souhaitait que les jurés envisagent dans leur délibérations une condamnation à la peine de mort. *« A votre place, je me méfierais des jurés »*, a-t-il déclaré à l'intention des accusés. Il a rappelé la décision de Troyes, en précisant que selon lui les jurés de la cour d'assises de l'Aube avaient été *« sensibles à une certaine rédemption »* et aux *« regrets »* manifestés par Patrick Henry.

« Mais ici, a-t-il ajouté, *l'attitude des criminels est complètement différente. »* Ils disent : *« Nous continuons notre entreprise, nous gardons l'argent. »* Se livrant à un véritable procès d'intention, l'avocat a, d'autre part, fait allusion au fait que l'une des inculpées, Marie-Claire Voisine, l'amie de Taleb Hadjadj, inculpé de recel, sortirait un jour de prison et que les accusés pourraient se servir de celle-ci et provoquer, éventuellement, une nouvelle prise d'otages, afin d'obtenir leur libération. Signalant que Taleb Hadjadj avait déjà tenté de s'évader, Mᵉ Pruvost, en conclusion, a déclaré qu'il existait une *« riposte »* à cette situation, en indiquant que l'article 381 du code pénal prévoyait la peine de mort pour le vol qualifié, dont les deux principaux accusés sont inculpés.

Ces propos ont été aussitôt vivement critiqués par l'avocat général, qui devait aussitôt faire remarquer que les réquisitions appartenaient uniquement au ministère public, et il a ajouté : *« Ma tâche est assez lourde pour que je ne la partage avec personne. »*

FRANCIS CORNU.

(1) Représentant les sept personnes prises en otage et le Crédit industriel et commercial.

L'assassinat de Jean de Broglie

LE NOUVEL INCULPÉ AURAIT ASSISTÉ A PLUSIEURS ENTRETIENS ENTRE M. SIMONÉ ET M. FRÈCHE

On ignorait, le 26 janvier, l'identité, ainsi que le chef d'inculpation, du septième personnage qu'avait fait écrouer ce jour-là M. Guy Floch, premier juge d'instruction, dans l'affaire de Broglie (« le Monde » du 28 janvier). On sait maintenant qu'il s'agit de M. Albert Leyris, trente-cinq ans, sans profession définie, et qu'il a été inculpé de complicité de meurtre. On a également appris qu'il avait dit au magistrat choisir pour défenseur Mᵉ Sberro, en précisant qu'il avait consulté cet avocat avant de se rendre au palais de justice.

Or, deux avocats parisiens s'appellent Sberro, sans être pour autant parents, et l'un comme l'autre assurent n'avoir pas reçu la visite de M. Albert Leyris, qu'ils ne connaissaient nullement.

Avisé le 27 janvier de cette anomalie, M. Floch a décidé de se rendre à la prison de la Santé en compagnie de Mme Françoise Pujol, sa greffière, afin de demander à l'inculpé quel défenseur il entendait réellement désigner. On ignore ce qu'il a répondu.

On ne connaît pas non plus avec certitude la date — peut-être le *31 janvier* — à laquelle M. Floch interrogera ce nouvel inculpé, qui correspond au signalement d'un certain « M. Albert », un ami de M. Simoné ayant assisté avant le crime, selon M. Gérard Frèche, à plusieurs entretiens de ce dernier avec l'inspecteur principal, et ayant même accompagné les deux hommes quand ils filèrent Jean de Broglie durant plusieurs semaines.

L'AFFAIRE FLATTO-SHARON

La demande d'extradition française devra être parvenue en Israël avant le 10 février

La liberté sous caution dont bénéficie M. Samy Flatto-Sharon depuis le 26 décembre dernier a été prolongée jusqu'au 10 février par la justice israélienne (*le Monde* du 28 décembre 1976). Si la demande d'extradition de Paris n'était toujours pas parvenue en Israël à cette date, l'homme d'affaires, impliqué dans une affaire d'escroquerie aux dépens de la compagnie d'assurances la Paternelle, serait dégagé de la caution de 10 millions de livres, environ 5 millions et demi de francs.

Le procureur de la République avait demandé une prolongation de trente jours des restrictions apportées à la liberté de circulation de M. Flatto-Sharon ; il a indiqué que la police israélienne avait reçu des informations complémentaires sur *« un dossier très compliqué de charges portant sur des fraudes, abus de confiance et collusion à des fins frauduleuses »*.

L'avocat de M. Flatto-Sharon, Mᵉ Yitzhak Tunic a estimé, de son côté, que *« les Français ont eu tout le temps nécessaire pour préparer la demande d'extradition pour un dossier qu'ils ont en fait ouvert en 1975 »*. *« C'est d'autant plus vrai*, a-t-il ajouté, *que la magistrature française a démontré sa capacité à battre tous les records de rapidité en expédiant l'affaire Abou Daoud en trois jours. »*

● *Manifestation contre une extradition.* — Plus de trois cents personnes ont manifesté, jeudi soir 27 janvier, à Strasbourg, contre l'éventuelle extradition de M. Detlev Schultz, âgé de vingt-sept ans, un Allemand de l'Ouest, accusé dans son pays d'appartenir à la Fraction armée rouge, groupe extrémiste plus connu sous le nom de « bande à Baader ». La chambre d'accusation de la cour de Colmar avait émis, le 9 décembre, un avis favorable à la demande d'extradition formulée par Bonn (*le Monde* du 11 décembre 1976).

Faits et jugements

L'autorité judiciaire et le P.C.

Le groupe communiste de l'Assemblée nationale demande, dans une déclaration publiée jeudi 27 janvier, que le Parlement discute, dès la prochaine session, d'un texte de loi tenant à renforcer les garanties de l'indépendance de l'autorité judiciaire. Les députés communistes soulignent que *« plusieurs affaires récentes montrent la volonté du pouvoir de renforcer, au mépris de la Constitution, la dépendance du judiciaire à l'égard de l'exécutif »*. *« Le ministre de l'intérieur*, affirment-ils, *apparaît comme le véritable ministre de la justice et l'assimilation abusive de la protection des citoyens à la sécurité de l'Etat sert de prétexte au renforcement de la répression et aux atteintes aux libertés. »*

Les douze personnes interpellées en Bretagne ont été libérées.

Les douze personnes interpellées mercredi 26 janvier en Bretagne, dont M. Denis L'Hostis, membre du bureau de la fédération bretonne du P.S.U., au cours d'une opération menée par le S.R.P.J. de Rennes contre les milieux autonomistes bretons ont été libérées jeudi dans la matinée (*le Monde* du 28 janvier). Les représentants du P.S.U. de Bretagne, de la Ligue communiste révolutionnaire et de diverses autres organisations politiques régionales ont réuni dans la soirée une conférence de presse pour protester contre ces interpellations, *« sous prétexte d'autonomisme, de militants culturels et politiques »*.

Le CELIB (Comité d'études et de liaison des intérêts bretons) s'est élevé pour sa part dans un communiqué contre *« les pratiques visant à l'intimidation de militants culturels »*. Le mouvement européen « B-5 » (pour une Bretagne formée de ses cinq départements) a protesté également *« contre le régime de garde à vue imposé aux personnes interpellées »*.

Dix ans de réclusion criminelle pour un père meurtrier.

La cour d'assises du Nord a condamné, jeudi 27 janvier, Michel Pasetti, trente-six ans, à dix ans de réclusion criminelle pour le meurtre de son fils Jean-Michel, âgé de sept ans.

Michel Pasetti, *« ouvrier irréprochable »* dans l'industrie textile, avait tenté à plusieurs reprises de se suicider à cause de la mésentente qui régnait entre sa femme, Marie-Noëlle, vingt-cinq ans, et lui-même. En 1975, il avait menacé à plusieurs reprises d'entraîner son fils dans la mort, ce qu'il fit le 24 septembre : il fracassa le crâne de l'enfant à coups de bouteille et lui porta des coups de couteau à la gorge. Les psychiatres ont reconnu à l'accusé une atténuation de responsabilité en jugeant qu'il était *« un immaturé affectif au comportement infantile, à la fois et contradictoirement égocentrique et dépendant, qui n'a pas su vivre « en homme » sa vie conjugale »*.

Nouvelle polémique sur l'adoption.

Un arrêt rendu par la vingt-quatrième chambre de la cour d'appel de Paris, jeudi 27 janvier, relance la polémique sur l'adoption. En effet, les magistrats ont décidé qu'un garçonnet, âgé de huit ans, élevé depuis l'âge de six mois par une famille nourricière qui l'avait prénommé David, devait être rendu à ses parents naturels et retrouver son nom de Mohamed.



(Dessin de PLANTU.)

Le conseil municipal du village d'Aigneville (Somme), où habite la famille nourricière, a adopté, en séance extraordinaire, une motion destinée au préfet et au président de la République. Dans cette motion, le conseil affirme que la décision de justice a été rendue *« au mépris de l'expertise psychiatrique »* favorable aux parents nourriciers. La motion ajoute que cette décision est *« loin de l'objectif humanitaire de la loi Simone Veil sur l'adoption »*.

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* se rendra, samedi 29 janvier, à 14 h. 30, au palais de justice de Paris pour assister à la rentrée solennelle de la conférence du stage des avocats du barreau de Paris. Le dernier président de la République qui assista à cette rentrée avait été M. René Coty.

● *Accident mortel du travail.* — A Meaux, dans un entrepôt de la zone industrielle, deux ouvrières qui aidaient à pousser de quelques mètres un wagon ont été prises entre ce wagon et un quai de déchargement. Elles ont été rapidement conduites à l'hôpital de Meaux. L'une d'elles, Mme Genevièce Bobu, a été blessée, et la seconde, Mme Candida Roxo, demeurant à Meaux-Beauval, est décédée des suites de ses blessures. — *(Corresp.)*

● *Relaxe pour Enbata.* — Le tribunal correctionnel de Pau a relaxé, jeudi 27 janvier, au bénéfice du doute le directeur de l'hebdomadaire politique basque *Enbata*. M. Jean-Claude Aberry devait répondre devant le tribunal du délit de *« présomption grave d'apologie du meurtre »* (*le Monde* du 15 janvier), pour avoir reproduit dans l'édition du 25 mars 1976 une interview et un communiqué de l'ETA revendiquant l'exécution de plusieurs indicateurs de police.

● *Les poursuites contre le « pouf » de Calvi.* — Après l'information que nous avons publiée dans nos éditions datées du 27 janvier intitulée *« la tenancière du « pouf » de Calvi est inculpée de proxénétisme aggravé »*, un de nos lecteurs nous fait observer que le sobriquet *« pouf »* à propos d'une maison de proxénétisme située à Calvi pour l'usage des légionnaires n'est pas le fait du hasard. Il nous rappelle, en effet, que le mot *puff* est un terme trivial de la langue allemande qui désigne ce que François Villon appelait un *« bourdeau »*...

CORRESPONDANCE

Au sujet du procès de Troyes

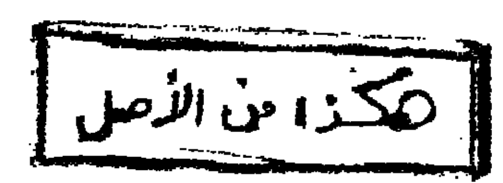
Mᵉ Robert Badinter nous prie de publier la lettre qu'il a adressée au directeur de Paris-Match, *qui publie un entretien sur le procès de Troyes :*

(...) C'est avec stupéfaction que j'ai lu sur la couverture le titre suivant : *« Mᵉ Badinter : comment j'ai sauvé la tête de Patrick Henry. »*

Je rejette avec force ce propos que je n'ai jamais tenu, et qui aurait été de ma part, dans une affaire aussi dramatique, à la fois indécent et absurde. Ce sont les magistrats et les jurés de la cour d'assises de l'Aube, et eux seuls, qui ont sauvé la tête de Patrick Henry. Et nul ne peut savoir ce qui a entraîné leur décision : les dépositions des témoins, les professeurs Lwoff et Leauté, et l'abbé Clavier, les plaidoiries de Mᵉ Robert Bocquillon et la mienne, la déclaration finale de Patrick Henry, ou tout simplement leur conviction personnelle.







هكذا من الأصل

SPORTS

AUTOMOBILISME

Sandro Munari (Lancia Stratos) remporte pour la troisième année consécutive le Rallye de Monte-Carlo

Monte-Carlo. — Sandro Munari (Lancia Stratos), qui a remporté, le vendredi 28 janvier, le Rallye de Monte-Carlo pour la troisième année consécutive, n'a connu qu'une petite alerte dans la dernière nuit. Il a fallu changer l'alternateur de sa Lancia Stratos (cinquième épreuve spéciale de l'épreuve complémentaire de classement), et, faute de disposer de tout l'éclairage nécessaire dans les quatrième et cinquième épreuves de vitesse, Sandro Munari a perdu 2 min. 39 sec. Le classement de Munari dans ces deux épreuves spéciales (21e et 31e) indiquait nettement que sa voiture était en difficulté. Mais l'assistance de Lancia a pu faire en sorte que le rallye s'achève dans de bonnes conditions.

C'est en définitive avec une avance de 2 min. 16 sec. sur Jean-Claude Andruet (Fiat 131 Abarth) que Sandro Munari a gagné le 45e Rallye de Monte-Carlo, et tout laisse à penser qu'il a dosé ses efforts à sa guise, comme le montrent les résultats de certaines épreuves spéciales. L'avantage en puissance de la Lancia Stratos a joué tout au long de l'épreuve, et il est tout à fait logique que Munari, avec cette voiture spécialement conçue pour les courses routières, n'ait pas connu d'inquiétude réelle. Sandro Munari a donc gagné pour la troisième année consécutive (1975, 1976 et 1977) sur une Stratos, et il a réussi, si l'on prend en compte son succès de 1972 avec une Lancia Fulvia, à égaler le nombre de victoires que détenait Trévoux, vainqueur en 1934, 1939, 1949 et 1951 : trois fois avec Hotchkiss, une fois avec Delahaye.

De notre envoyé spécial

La dernière nuit du rallye a surtout été marquée par l'abandon de Pinto (Lancia Stratos) dans la première épreuve spéciale (moteur cassé), par la sortie de route et l'élimination de Bachelli (Fiat 131 Abarth) dans la septième épreuve spéciale, et par l'incident plus original qui a provoqué la mise hors course, dans la deuxième épreuve spéciale, de Alen (Fiat 131 Abarth), deuxième du classement après le parcours commun. En panne d'éclairage, Markku Alen a fait marche arrière dans le tronçon chronométré — ce qui est naturellement formellement interdit — pour revenir à son point d'assistance technique. Lorsqu'il voulut repartir, réparation effectuée, une voiture de commissaire lui a barré le passage. Alen, qui refusait d'abandonner, comme le veut le règlement à la suite d'une telle faute, a attendu que des spectateurs italiens lui ouvrent la route en enlevant la voiture officielle. La mise hors course a été bien entendu prononcée au contrôle suivant.

Pour le reste, l'épreuve complémentaire de classement a surtout valu par la chasse qu'a donnée Jean-Claude Andruet, le rescapé de l'équipe Fiat, à Munari. Dans la journée de jeudi les responsables de Lancia et de Fiat (Lancia appartient au groupe Fiat) avaient réussi, après bien des palabres semble-t-il, à définir une politique pour la dernière nuit du rallye. Ils étaient convenu en fin de compte que Alen et Andruet, co-équipiers chez Fiat, auraient leur liberté d'action, sous réserve de ne prendre aucun risque inutile. Fiat tenait avant tout à classer le plus grand nombre de ses 131 Abarth à l'arrivée, et, sur ce point, l'abandon de Bachelli et la mise hors course de Alen n'ont pas correspondu à l'atente du constructeur italien.

Succès sur toute la ligne

Il n'empêche que c'est un très bon résultat qu'a obtenu Jean-Claude Andruet avec une berline, très modifiée il est vrai, mais qui se présente sous la silhouette de la Fiat 131, c'est-à-dire beaucoup plus « civilisée » que ne l'est la Lancia Stratos, conçue uniquement pour la compétition. La petite guerre que se sont livrée Fiat-Italie et Fiat-France a, en fin de compte, tourné à l'avantage de Fiat-France, qui engage Jean-Claude Andruet. Fiat au demeurant peut être très satisfait du résultat général du Rallye de Monte-Carlo. Outre Munari et Andruet, les troisième et quatrième places sont revenues à en Espagne, — et Christine Danellas et Zanini — les Seat sont des Fiat construites sous licence en Espagne — et Christine Dacremont, sixième, a gagné la coupe des dames sur Lancia Stratos.

Le Rallye de Monte-Carlo a été baptisé, à juste titre, en 1977, le rallye Fiat, et s'il se peut qu'il ne laisse pas le souvenir d'une course âprement disputée, il ne tenait qu'à la concurrence de faire en sorte qu'il en soit autrement. Gérard Swaton, un assureur marseillais, cinquième sur Porsche, a en tout cas démontré que les « amateurs » avaient encore un rôle à jouer dans l'épreuve. C'était la première fois que Swaton participait à ce qui est toujours considéré comme la plus célèbre course routière du monde.

FRANÇOIS JANIN.

RESULTATS
EPREUVE COMPLEMENTAIRE DE CLASSEMENT

Première épreuve spéciale (col de la Madone, 18 km). — 1. Bachelli (Fiat 131 Abarth) ; 2. Munari (Lancia Stratos), à 20 sec. ; 3. Allen (Fiat 131 Abarth), à 25 sec. ; ...6. Andruet (Fiat 131 Abarth), à 29 sec.

L'écart entre Munari et Andruet est de 3 min. 17 sec.

Deuxième épreuve spéciale (col de Turini, 22 km). — 1. Munari ; 2. Bachelli, à 3 sec. ; 3. Andruet, à 15 sec.

L'écart entre Munari et Andruet est de 3 min. 32 sec.

Troisième épreuve spéciale (col de la Couillole, 22 km). — 1. Munari ; 2. Zanini (Seat 124), à 9 sec. ; ...6. Andruet, à 26 sec. ; 7. Bachelli, à 30 sec.

L'écart entre Munari et Andruet est de 3 min. 58 sec.

Quatrième épreuve spéciale (Roquesteron, 19 km). — 1. Bachelli ; ...4. Andruet, à 11 sec. ; ...21. Munari, à 1 min. 34 sec.

L'écart entre Munari et Andruet est de 2 min. 35 sec.

Cinquième épreuve spéciale (col de la Madone, 18 km). — 1. Bachelli ; ...3. Zanini, à 23 sec. ; ...9. Andruet, à 1 min. 9 sec. ; ...31. Munari, à 2 min. 25 sec.

L'écart entre Munari et Andruet est de 1 min. 19 sec.

Sixième épreuve spéciale (col de Turini, 22 km). — 1. Bachelli ; 2. Zanini, à 27 sec. ; ...5. Andruet, à 27 sec. ; 4. Andruet, à 43 sec.

L'écart entre Munari et Andruet est de 1 min. 35 sec.

Septième épreuve spéciale (col de la Couillole, 22 km). — 1. Munari ; 2. Zanin, à 27 sec. ; ...5. Andruet, à 34 sec.

L'écart entre Munari et Andruet est de 2 min. 9 sec.

Huitième épreuve spéciale (Roquesteron, 19 km). — 1. Koob (Porsche) ; 2. Andruet, à 2 sec. ; 3. Munari, à 3 sec. ; 4. Zanini, à 10 sec.

L'écart entre Munari et Andruet est de 2 min. 8 sec.

Neuvième épreuve spéciale (col de la Madone (8,5 km). — 1. Bos (Porsche) ; 2. Munari, à 3 sec. ; 3. Koob, à 8 sec. ; 4. Andruet et Zanini, à 13 sec.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

BASKET-BALL. — *En coupe d'Europe féminine des clubs champions, pour les quarts de finale, Riga (Union soviétique) a battu le Clermont Université Club par 75 à 52.*

HIPPISME. — *Le prix de Verdun, disputé le 27 janvier à Vincennes, et servant de support au pari tiercé, a été gagné par* Grampré, *devant* Grégoria *et* Grape Fruit. *La combinaison gagnante est 1, 8, 18.*

RUGBY. — *Le joueur international biterrois Henri Cabrol, expulsé du terrain le 23 janvier au cours du match Pau-Béziers pour avoir frappé un joueur à terre, a été suspendu jusqu'au 18 avril.*

TENNIS. — *L'équipe de France, formée de Dominguez, Deblicker et Haillet, a battu celle de Hongrie par 2 victoires à 1 au terme d'une rencontre comptant pour le championnat d'Europe des nations.*

Patinage artistique

JAN HOFFMANN CHAMPION D'EUROPE

Second au classement général avant l'épreuve des figures libres, l'Allemand de l'Est Jan Hoffmann a finalement remporté le titre de champion d'Europe, jeudi 27 janvier, à Helsinki. Il doit ce succès à sa technique impeccable plus qu'à l'originalité artistique de sa présentation. Il la doit aussi à sa parfaite maîtrise.

Le Soviétique Vladimir Kovalev, qui eût pu lui disputer la première place, est tombé dès le début de sa démonstration, perdant du même coup toutes ses chances. La meilleur exhibition artistique est à mettre au compte du jeune Britannique Robin Cousins (dix-neuf ans), le seul à rappeler cet autre Britannique, le champion olympique John Curry.

CARNET

Naissances

— Yves et Marie-Claude Bardelli, ainsi qu'Emmanuelle et Véronique, ont le plaisir de faire part de la naissance de

Alexandre,

le 17 janvier.
53, rue de la Côte-d'Or,
91270 Vigneux.

Mariages

— Brigitte Bréhon,
Fano Berny,
sont heureux d'annoncer leur mariage, célébré dans la plus stricte intimité le 15 janvier 1977.

— M. Olivier Bertin-Mourot et Mme, née Manuela Fuchs, sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré à New-York le 29 décembre dans la plus stricte intimité.
3, rue Arsène-Houssaye,
75008 Paris.

Décès

— RECTIFICATIF : dans l'annonce du décès du

docteur François DAMELON,

à Dijon, une omission s'est produite. Il faut ajouter :
De la part de :
Mme Jean Fabre, sa belle-mère.
Et des familles Fabre, Pellet, de Vulpian.

— M. Maurice Groult, son époux,
Et la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Maurice GROULT,
née Jeanne Leblanc,

survenu le 21 janvier 1977.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité le mardi 25 janvier 1977 à La Loupe (Eure-et-Loir).
14 bis, rue Charles-Chefson,
Bois-Colombes.

— Mme André Orbeck,
M. et Mme Pierre Orbeck,
M. et Mme Fred Orbeck,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André ORBECK,

survenu le 23 janvier 1977 dans sa quatre-vingt-cinquième année.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière de Thiais.
9, rue Jacques-Mawas, 75015 Paris.

— Mme Claudine Raccah et enfants,
M. et Mme Maurice Raccah et enfants,
M. et Mme Victor Raccah et enfants,
M. et Mme Jean Zetlaoui et enfants,
Le docteur Isaac Karako et enfants,
M. Pascal Cavalieri,
Les familles Raccah, Bellity, Sitruk, Soria, Halk,
font part de l'inhumation de leur chère et regrettée

Mme Juliette RACCAH,
née Bellity,

décédée à Tunis le 30 juillet 1976, qui aura lieu au cimetière de Pantin-Parisien, entrée principale, le jeudi 3 février, à 16 h. 30.

— M. Roger Severie, son mari,
M. et Mme Michel Delacour,
Mlle Marianne Delacour-Severie,
Ses enfants, ses parents et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Roger SEVERIE,
née Colette Delacour,

survenu le 26 janvier 1977 en son domicile.
La cérémonie religieuse sera célébrée dans la plus stricte intimité familiale, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière du Père-Lachaise, le samedi 29 janvier, à 11 h. 30, où l'on se réunira.
221, rue du Faubourg - Saint-Honoré, 75008 Paris.
32, rue Marcel-Hénaux,
59350 Saint-André.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Mme Elias Suraqui, son épouse,
M. et Mme Samy Suraqui et leur fille,
M. et Mme Claude Suraqui,
Mme Claire Suraqui et son fils,
M. et Mme Jean-Pierre Vidon,
M. Jacques Suraqui, ses enfants et petits-enfants,
Mme Joseph Suraqui et ses enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Elias SURAQUI,
architecte,

chevalier de la Légion d'honneur, survenu à Lyon le 24 janvier.
Les obsèques auront lieu à Jérusalem.
19, rue Vergniaud, 75013 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean VALLABRIGA,
président du Syndicat
de l'habillement de l'Allier,

survenu à Paris le 27 janvier 1977 à l'âge de cinquante-neuf ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Louis de Vichy (Allier) le samedi 29 janvier 1977, où l'on se réunira, à 10 heures.
De la part de :
Mme Jean Vallabriga, son épouse,
M. Alain Vallabriga,
Mlle Erica Vallabriga, ses enfants,
De ses sœur, neveu et nièces.
L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière de Vichy.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— M. André Fadda et ses enfants, dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreux témoignages d'amitié et de sympathie qui leur ont été adressés lors du décès de

Mme André FADDA,
née Juliette Gassiot,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur immense douleur de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

Anniversaires

— Pour le sixième anniversaire de la mort de

M. Lucien BESSERER,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé et qui restent fidèles à son souvenir.

— Pour le cinquième anniversaire de la mort de

Jacques GLAYMAN,
ingénieur chimiste conseil,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu, estimé et aimé.
De la part de Mme Jacques Glayman.

Offices religieux

— Une concélébration en rite byzantin aura lieu le samedi 29 janvier, à 18 h. 30, en l'église Saint-François-d'Assises, 5, rue de Mouzaïa, 75019 Paris.

Communications diverses

— L'association Frères des Hommes présente du lundi 31 janvier au dimanche 6 février, de 9 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 19 h., au centre culturel Firmin-Gémier, place du Marché, à Antony, une exposition-vente : artisanat d'Amérique latine (poteries, tissages, sculptures).

— L'abbé Gaspard, curé de Crézancy (Aisne), restaure son église ; il lui manque 1 750 francs. Les dons peuvent être adressés au curé de Condé-en-Brie : C.C.P. Paris 60 18 98. Ils seront remis à la municipalité de Saint-Eugène en vue de son budget de 1977.

— L'Association des Lorrains de Paris tiendra son banquet annuel samedi 29 janvier, à 19 h. 30, au Pavillon Dauphine, place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, sous la présidence de M. René Haby, ministre de l'éducation. Tél. 380-27-55.

Visites et conférences

SAMEDI 29 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques.

14 h. 30 : grille des Invalides, côté Seine, Mme Puchal : « L'hôtel des Invalides et l'église du dôme ».

15 h. : 9, place des Vosges, Mme Bouquet des Chaux : « Hôtel de Chaulnes ».

15 h. : métro Sully-Morland, Mme Lemarchand : « Les oratoriens en l'hôtel Fieubet ».

15 h. : 62, rue Saint-Antoine, Mme Magnani : « Hôtel de Sully ».

15 h. : métro Colonel-Fabien, Mme Oswald : « Le siège du parti communiste ».

15 h. 30 : hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».

14 h. : 158, boulevard Haussmann : « L'exposition Saint-John Perse » (L'art pour tous).

15 h. : place du Puits-de-l'Ermite : « La mosquée. Le souk. Le café maure » (Visages de Paris).

15 h. : 2, rue de Sévigné : « Les rénovations du Marais. La place des Vosges » (A travers Paris).

15 h. 15 : 12, rue des Hospitalières-Saint-Gervais : « Le Marais » (Mme Barbier).

15 h. : 23, quai de Conti : « L'Institut et les académies » (Mme Camus).

15 h. : métro Place-des-Fêtes, Mme C. Roederer : « Les fameuses villas classées des hauts-de-Belleville » (Connaissance de Paris).

15 h. : 3, rue d'Antin : « L'hôtel de Mondragon » (Mme Ferrand) (entrées limitées).

15 h. : entrée de l'hôpital, Mme Just : « L'hôpital de Bicêtre » (Mme Hager).

15 h. : 19, place Vendôme : « Les hôtels d'Evreux et Castanier » (Histoire et archéologie).

15 h. : place du Palais-Bourbon : « Le Palais-Bourbon et la salle des séances » (M. de La Roche) (entrées limitées).

15 h. : Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli : « L'époque de Louis XVI ».

15 h. : métro Bonne-Nouvelle : « La butte Bonne-Nouvelle et la cour des Miracles » (Paris inconnu).

18 h. : Orangerie des Tuileries : « La peinture allemande à l'époque du romantisme ».

14 h. : 17, quai d'Anjou : « L'hôtel de Lauzun » (Paris et son histoire) (entrées limitées).

15 h. : en haut des marches, Mme Sabbagh : « L'Opéra de Paris » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 15 h. 30 : musée Guimet, 6, place d'Iéna, M. Le Bonheur : « Les arts de la route maritime entre l'Inde et la Chine ».

14 h. 45 : Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, docteur André Berge : « Aujourd'hui l'enfant » ; Père Guichardan : « Roman policier » ; M. Yves Coudé du Foresto : « Equilibre économique dans le monde » ; Mme Diane Ribardière : « Les Français sont-ils vraiment ingouvernables ? » (Club du Faubourg).

15 h. : tour, 79, rue Olivier-de-Serres, M. Serge Emrof : « Les possibilités inconnues de l'hypnose et de l'auto-hypnose » (Esprit et vie).

17 h. 15 : Collège de France, salle VI, M. François Meyer : « L'homme, le cosmos et l'histoire chez Renan » (Etudes rénaniennes).

DIMANCHE 30 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques.

10 h. 30 : 87, rue Vieille-du-Temple, Mme Zujovic : « Le Parisien chez lui de 1815 à 1914 ».

15 h. : 127, rue de Grenelle, Mme Lamy-Lassalle : « Hôtel du Châtelet ».

15 h., devant l'église, Mme Lemarchand : « Saint-Germain-des-Prés ».

15 h. : 62, rue Saint-Antoine, Mme Neu : « Hôtel de Sully ».

15 h. : métro Basilique-Saint-Denis, Mme Oswald : « Basilique de Saint-Denis ».

15 h. : métro Monge, Mme Pennec : « Les couvents du quartier Mouffetard ».

15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».

15 h. et 17 h. 15 : salle du Musée des monuments français, palais de Chaillot, Mme Thibaut : « L'Europe romane ».

10 h. 30 : 93, rue de Rivoli : « Les salons du ministère des finances » (AFA).

10 h. : Grand Palais : « Exposition Serizawa » (L'art pour tous).

15 h. : 5, rue de la Légion-d'Honneur, à Saint-Denis : « L'abbaye bénédictine de Saint-Denis » (Visages de Paris).

16 h. : 3, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).

11 h. 15 : Musée des arts décoratifs, 107-109, rue de Rivoli, Mme Colette Lehmann : « Cinquantenaire de l'exposition de 1925 ».

15 h. : quai de Conti : « Institut de France » (Mme Camus).

15 h. : place du Palais-Royal : « Salons du Conseil d'Etat » (Mme Barbier).

10 h. 30 : 20, rue de Tournon : « Le Sénat » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h. : 57, rue Saint-Dominique : « Les salons de l'ambassade de Pologne » (Histoire et archéologie).

15 h. : 12, rue du Cherche-Midi : « Couvents et hôtels » (Paris inconnu).

10 h. 30 : Musée national des technique, 292, rue Saint-Martin : « Technique du cinéma et de l'enregistrement des sons » (entrée libre).

10 h. 30 : musée du Louvre, porte Denon : « Les primitifs italiens au XIIIe et au XIVe siècle » (Paris et son histoire).

10 h. 15 : entrée de l'administration : « La Comédie-Française » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 16 h. : 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale et délivrance de la souffrance ».

15 h. : musée Guimet, 6, place d'Iéna, M. J. Naudou : « Structures ternaires de la nature dans la pensée indienne ».

15 h. 30 : 15, rue de la Bûcherie, M. Jacques Suffel : « Marcel Proust et l'origine de son roman » (Les artisans de l'esprit).

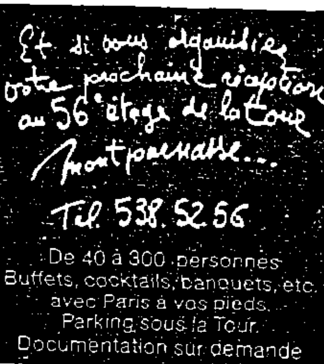
15 h. 30 : angle des boulevards Victor-Hugo et Romain-Rolland, à Gretz : « Souvenirs de Swami Turiyânanda par Swâmi » (Centre védantique Ramakrichna).

A L'HOTEL DROUOT

Samedi

EXPOSITIONS

S. 6. - Bjx. Obj. de vitr. Argent. anc. et moderne.
S. 8 et 9. - Bibl. M. R. Peyrefitte.
S. 13. - Obj. d'art et d'ameubl. 18e.
S. 15. - Imp. mat. de buffet, linge de maison, soieries.
S. 20. - Bx mbles anc., rust. et style. Tablx. Tapis Orient.



Faites vous passer la cruche de Chicha par les Péruviennes grâce au Relais Jumbo.

هكذا من الأصل

Le Monde du TOURISME et des LOISIRS

Trois cent cinquante mille étrangers sont attendus en France

La neige la moins chère d'Europe ?

« *LA neige française est la meilleure d'Europe* », affirme un employé de la société Volkswagen venu skier à Tignes. « *C'est aussi la moins chère* », ajoute son compagnon. Un troisième skieur renchérit : « *Ici, on se sent chez soi...* » Du 2 janvier au 10 janvier, Tignes était empli à 60 % par des Allemands, Faline à 40 %. Aucune station française n'échappera, cette année, à ce « raz de marée ». Mais les Allemands ne sont pas les seuls à apprécier nos stations. Selon le secrétariat d'Etat au tourisme, les stations françaises ont accueilli, au cours de la saison 1975-1976, environ 125 000 Allemands, 70 000 Belges, 25 0` Britanniques, 20 000 Suisses et 15 000 Néerlandais, mais aussi quelques milliers de Canadiens, d'Américains et de Japonais. Au total, 2,7 millions de nuitées. Les responsables de la politique gouvernementale en matière d'aménagement de la montagne qui souhaitaient faire de celle-ci un « piège à devises » peuvent se réjouir : cette saison, 350 000 étrangers viendront skier en France.

Les « Tignards » colonisés

Les grandes, comme les petites stations, sont toutes conscientes de l'importance du marché étranger. « *Le réservoir français de skieurs n'est plus suffisant pour remplir nos stations* », déclare M. Lecostumel, le directeur de l'office du tourisme de Tignes. Toutes consacrent des sommes très importantes à leur publicité. l'office du tourisme de Val-d'Isère, dont le budget est de 3 millions de francs, « investit » 1 million pour sa promotion hors des frontières françaises. Flaine, avec 4 500 lits, consacre pour sa part 900 000 francs pour attirer les skieurs étrangers sur ses pentes.

Conscientes qu'elles ne peuvent pas seules mener des actions promotionnelles dans tous les pays, les stations nouvelles de la « troisième génération » (Les Arcs, Avoriaz, Le Corbier, La Daille, Flaine, Les Menuires, La Plagne, Super-Dévoluy et Tignes) se sont unies, en 1970, pour créer l'Association des réalisateurs de stations de montagne, avec pour sigle le « mot » SNO. Ce groupement a remarquablement fonctionné pendant cinq années et lancé le produit « neige française » sur les marchés européens ; ses retombées se font sentir surtout depuis 1974. Le 1er octobre 1975, l'association France ski international (F.S.I.) lui a succédé. Elle rassemble quatorze stations (celles qui cotisaient à SNO, à l'exception de La Daille et de Super-Dévoluy, avec L'Alpe-d'Huez, Chamonix, Courchevel et Val-d'Isère comme nouveaux adhérents) ainsi que des « membres associés » devant jouer un rôle important dans l'association (Air France, U.T.A., Air Alpes, Air Inter, la S.N.C.F., l'aéroport de Satolas et Tourisme France international).

Selon M. Jean Brissaud, président de France ski international, « *peu de pays peuvent offrir comme la France un éventail de stations aussi diverses. Notre carte de visite à l'étranger, c'est 120 000 lits, 550 remontées mécaniques, 700 pistes balisées, 2 500 kilomètres de pistes, 1 600 moniteurs. Les membres du F.S.I. ont parcouru, en 1976, plus de 300 000 kilomètres sur les cinq continents, soit pour participer à des promotions pour développer des marchés existants, soit pour rechercher de nouvelles clientèles de skieurs ou d'amateurs de montagne d'été. 17 millions de francs ont été affectés à la prospection, notamment aux U.S.A., au Canada, au Mexique, en Amérique du Sud, en Australie, au Japon, au Moyen-Orient, à la Réunion, à l'île Maurice, en Afrique du Sud, en Afrique noire et en Iran* ».

Tous les responsables des stations françaises accueillant un nombre important d'étrangers souhaitent en effet diversifier leur clientèle. Tignes a pris conscience, depuis deux ans, que l'« envahissement » des pistes par les skieurs allemands faisait courir un risque certain à cette station de classe internationale. Et son directeur affirme aujourd'hui : « *Les clients qui nous intéressent ? Ce sont les Français !* » En misant sur le marché germanique et en se laissant « coloniser », les Tignards reconnaissent avoir commis une erreur. « *Le skieur allemand arrive avec son matériel, son coffre de voiture rempli de nourriture, et parfois son moniteur ! Il ne consomme que dans les bars et les boites* », déplore un commerçant. « *Ce ne sont pas des touristes intéressants, mais on en a besoin pour remplir nos périodes creuses* », ajoute toutefois un agent immobilier.

Rivaliser avec la Suisse

Chaque hiver, des « incidents » se produisent entre skieurs français et étrangers sur les pistes et dans les files d'attente aux remontées mécaniques. « *Les groupes allemands ne comprennent pas que les moniteurs de l'Ecole de ski français et leurs élèves puissent passer avant eux* », déclare un perchman. Et selon M. Michel Boudier, directeur de Flaine : « *Même les Allemands se plaignent de cette surcharge germanique.* »

A l'origine du succès des stations françaises auprès de la clientèle d'outre-Rhin, un taux de change favorable. Mais il n'explique pas tout. La France possède aujourd'hui un immense domaine skiable, une grande diversité de pistes, un réseau très dense de remontées mécaniques. « *Les Allemands*, affirme le président du F.S.I., *viennent uniquement pour skier. Les Belges, les Canadiens et les Anglais se rendent aux sports d'hiver pour passer des vacances...* » Deux attitudes, deux mentalités différentes, qui font aujourd'hui préférer les derniers aux skieurs acharnés de Francfort ou de Munich.

Et puis, les stations françaises ont découvert un nouveau marché, celui des pays scandinaves. Suédois, Danois et Finlandais représentent 28 % de la clientèle étrangère de Val-d'Isère. Leur nombre augmente de 20 à 25 % d'une saison sur l'autre. La plupart souscrivent leur séjour auprès d'agences de voyages ou de clubs de sport. Courchevel et Les Menuires ont accueilli, en janvier, un millier d'Espagnols ; Les Arcs reçoivent des groupes de Mexicains ; Chamonix, des Japonais. Courchevel a prospecté le marché vénézuélien : on en attend cinq cents cette saison. Beaucoup voyageront à bord de Concorde, avant de passer de somptueuses vacances dans les hôtels quatre étoiles de la station savoyarde...

« *Nous nous apercevons que quelques Espagnols, quelques Sud-Américains ou quelques Américains valent souvent une cinquantaine d'Allemands ou de Scandinaves* », constate M. Xavier Bonnel, le directeur de la Maison de Val-d'Isère. Les stations françaises tentent aujourd'hui de rivaliser avec leurs homologues suisses (Saint-Moritz, Gstaad) et autrichiennes (Garmich et Kitzbühel), mais elles reconnaissent avoir encore des difficultés pour « *drainer le haut de la pyramide des revenus* ». Les efforts réalisés pour équiper les Rocheuses — et la crise du dollar — ont éloigné pendant plusieurs hivers les Américains des pistes européennes. Mais la hausse de leur monnaie par rapport à notre franc rend aujourd'hui nos pentes concurrentielles sur les marchés nord-américain et canadien.

Les étrangers à haut revenu ont peu investi dans les stations françaises de sports d'hiver. Environ 5 % seulement des studios mis en vente à Tignes ont été achetés par les Allemands, qui se tournent d'ailleurs plus volontiers vers les formules de multi-propriété que vers la propriété « classique ». A Flaine, les étrangers, Anglais, Allemands et Belges, ont acquis 20 % du parc immobilier. A Avoriaz et à Chamonix, quelques centaines d'Italiens ont investi dans des appartements pour placer leur argent.

Reste maintenant le marché des vacances de courte durée, où les stations demeurent très concurrentielles, et qui est l'un de nos meilleurs produits à l'exportation. « *Les Français doivent adopter une mentalité d'exportateurs s'ils veulent gagner la bataille internationale qui se livre pour la conquête du marché du ski* » déclarait M. Albin Chalandon, alors ministre de l'équipement, en janvier 1969. « *La France a aménagé à grands frais sa montagne, mais elle continue à n'avoir aucune politique touristique vis-à-vis de l'étranger* », déplore un directeur de station. Lors des Jeux olympiques de Montréal, l'Autriche et la Suisse ont dépensé un million de dollars pour faire connaître leurs stations. Mais nos bureaux de tourisme à l'étranger ne purent, faute de moyens suffisants, apporter aux clients potentiels des pistes de nos massifs que leur « bonne volonté »...

CLAUDE FRANCILLON.

Chiffres en pente

« DÉMOCRATISER la neige » c'est le désir avoué, mieux la détermination, de tout responsable du tourisme qui se préoccupe de « social ». Les initiatives ne manquent pas et pourtant jamais la neige et ses plaisirs n'ont été aussi chers. Une récente enquête du magazine de l'Institut national de la consommation, « 50 millions de consommateurs » confirme cette assertion.

Elle porte sur dix stations : cinq dans les Alpes, deux dans les Pyrénées, une en Auvergne, une dans les Vosges et une dans le Jura. Pour une famille de quatre personnes, une semaine aux sports d'hiver revient, en moyenne, à 6 500 francs : 2 000 francs environ pour l'hôtel, 450 francs de location de matériel, auxquels il faut ajouter le transport, le prix des pistes, les cours de ski et... les à-côtés.

Les Français qui, chaque année, partent plus nombreux sont donc bien riches à moins que le mirage des pentes enneigées ne leur ouvre le portefeuille, comme ailleurs, pour de plus modestes, le grand air ouvre l'appétit.

Hôtellerie

Suites saoudiennes

POUR le roi Khaled, 1977 sera une année diplomatique. En vue d'accueillir les nombreuses délégations étrangères attendues en Arabie Saoudite, le souverain, qui passe une grande partie de son temps dans la ville climatique de Taif, à 1 100 mètres d'altitude, a décidé d'y faire construire un hôtel de cent soixante chambres. Cinq suites « royales » (120 mètres carrés et plus chacune), trente suites « normales » (de 80 à 100 mètres carrés), couverts d'argent, vaisselle de porcelaine, on ne lésinera pas sur la qualité...

C'est à la société française de construction Oger que le ministère des finances et de l'économie saoudien a confié l'exécution du projet. Un contrat de 398 100 000 rials (560 millions de francs) prévoit la livraison « clés en main » de l'établissement au mois de septembre prochain.

« *Nous avons dû faire face à des difficultés particulières*, explique M. Charles Berger, directeur pour l'étranger de la société française, *les questions de sécurité ont eu une grande importance.* » A ce sujet, un conseil saoudien, M. Nasser Rashid, a d'ailleurs été nommé.

L'hôtel sera géré par une équipe saoudienne.

On ferme !

RACHETE par le Club Méditerranée, l'hôtel Les Almadies de Dakar vient de fermer ses portes et, du même coup, de rompre unilatéralement ses contrats avec plusieurs tour-opérateurs et agents de voyages français. L'un des fabricants de voyages les plus touchés, Africatours, qui avait signé des accords portant sur un total de neuf mille vingt-six nuitées en 1977, s'est brutalement trouvé, à la fin du mois de décembre dernier, devant le fait accompli.

Plutôt que de tout annuler et de rembourser ses clients, M. Bernard Didelot, président-directeur général d'Africatours, a choisi de négocier de nouveaux accords avec deux autres hôtels, le Teranga et le N'Gor, tous deux appartenant à la chaîne Méridien et tous deux de catégorie supérieure à celle des Almadies et pratiquant par conséquence des tarifs plus élevés de 15 à 21 % que ceux de l'établissement défaillant.

Confirmer les réservations dans un tel cas de force majeure, quitte à y être largement de sa poche, est une action à inscrire à l'actif des agents de voyages et tour-opérateurs dont le public a trop souvent tendance à ne retenir que d'éventuelles défaillances — parfois, comme dans le cas présent, fort indépendantes cependant de leur bonne volonté.

L'autre aspect de cette affaire, et non la moindre, remet en question le problème des garanties. Garanties de l'hôtelier prestataire de services vis-à-vis de son client, l'agence de voyages, garanties de cette dernière vis-à-vis du touriste qui lui a acheté séjour ou circuit. Car la loi du 11 juillet 1975 prévoit que les tour-opérateurs et les agents de voyage doivent garantir aussi... leurs fournisseurs !

TOURISME

52 % de Français en vacances

POUR UN MEILLEUR BÉNÉFICE

Dans la première partie de l'article publié dans « le Monde du tourisme » daté 23-24 janvier, M. Henri Viaux, ancien directeur général du Touring Club de France, dénonçait l'aspect mercantile du tourisme, en déplorant que, d'une manière générale, on fasse si peu de cas de ses prolongements culturels.

Dans ce deuxième volet, il suggère quelques-unes des orientations et des mesures que pourraient envisager de prendre les responsables de notre tourisme afin de donner à ce dernier un nouveau visage.

POUR enrichir ses pratiquants, le tourisme doit être « actif ». Il serait très injuste de laisser croire que rien n'est fait à l'initiative des pouvoirs publics ou d'organismes privés, et notamment d'associations, dans cette direction.

Il suffit de citer, au hasard, sur le plan culturel, les opérations de promotion du secrétariat d'Etat pour faire connaître les richesses artistiques des régions françaises : année des châteaux de Bourgogne, année de l'Auvergne, année romane en Poitou, etc., la restauration et la mise en valeur d'édifices historiques, l'aménagement des forêts pour l'accueil et l'information des promeneurs, la création des parcs nationaux et régionaux (dont l'accueil touristique est un objectif parmi d'autres). Au plan local et régional, ce sont les multiples syndicats d'initiative (nés il y a bientôt un siècle), ainsi que les offices de tourisme, plus récents, qui fournissent aux touristes les renseignements les plus variés et assurent la promotion de leur région ou localité. Dans le secteur associatif, les grandes associations de tourisme traditionnelles poursuivent leur action désintéressée d'assistance aux touristes, publication de revues, renseignements divers (les sentiers de grande randonnée, si populaires maintenant, sont nés de leur initiative et ont été financés pendant longtemps presque exclusivement par le Touring Club de France). Et il ne manque pas d'associations plus récentes ou de moindre dimension, notamment dans le tourisme sportif, qui jouent un rôle extrêmement efficace.

Mais tous ces efforts, publics ou privés, sont encore très insuffisants et trop dispersés. Surtout, les moyens financiers mis à la disposition du tourisme « actif » sont encore trop modestes. Combien de musées de province, de belles propriétés privées, mal connus, mal entretenus, fermés au public faute de ressources ? On connaît les problèmes de financement des parcs régionaux, cette création si originale et si judicieuse, mais qui risque maintenant de s'étioler par manque de moyens. On sait à quelles difficultés les associations sont confrontées du fait de l'inflation, qui rend précaire leur équilibre financier et éloigne d'elles leurs adhérents, limitant ainsi leur activité.

Nul n'ignore que c'est à l'absence d'une politique déterminée, mais aussi à l'insuffisance de crédits, que l'on doit l'appropriation privée de certaines des plus belles richesses touristiques du territoire : bords de mer, sites de montagne, lacs...

Grandioses et coûteux

L'Etat, au cours du dernier quart de siècle, a consacré des sommes très importantes à des aménagements dits « touristiques », favorisant l'agitation plus que le tourisme : stations de sports d'hiver sarcellisées, routes et voies d'accès aux rivages, aménagements grandioses et coûteux de régions côtières. Tout n'est pas à réprouver globalement dans ce qui a été fait. La vogue des sports d'hiver, dont on ne peut nier le caractère touristique, méritait des équipements ; l'aménagement de la côte du Languedoc ou de celle de l'Aquitaine, la rénovation de l'hôtellerie, parmi d'autres entreprises, répondaient également à un besoin. Mais si une partie, même faible, des crédits massifs utilisés à ces fins grandioses et parfois démesurées avait été affectée à des actions moins spectaculaires, telles que la mise en valeur de notre patrimoine artistique ou l'aménagement plus rapide des parcs régionaux ou des itinéraires de randonnée sportive, le tourisme, au sens le plus noble, s'en fût mieux trouvé et l'image touristique de la France à l'étranger n'en eût pas souffert.

Au lieu de cela, les usines à « touristes », que sont devenues trop de stations de sports d'hiver, trop de stations balnéaires, ne sont que prétexte à agitation stérile et n'améliorent ni la joie de vivre, ni les connaissances, ni la forme physique, de ceux qui s'y rendent.

Il est encore temps pour s'en rendre compte et modifier la politique suivie. C'est d'ailleurs l'orientation qui semble se dessiner, surtout depuis que le tourisme a été placé sous la tutelle du ministère de la qualité de la vie. Plutôt que d'encourager les gens « à bronzer idiots », on les incite, de plus en plus, à s'intéresser à la vie du pays, à pénétrer dans les zones rurales encore vivantes, à marcher ou à faire du vélo, du cheval, du bateau, du ski de promenade. Heureux renversement qui, le croirait-on, attire également des foules étrangères et qui présente l'avantage de coûter infiniment moins cher en équipements que les Sarcelles des neiges et des côtes.

Toute médaille ayant son revers, le dépaysement recherché par un nombre croissant de touristes, plus ou moins conditionnés par les campagnes des écologistes de la onzième heure, commence à poser quelques problèmes du côté des populations d'accueil.

Il y a longtemps que les spécialistes le savent : d'une certaine manière, le touriste est polluant. Pas seulement matériellement par les détritus qu'il abandonne, le bruit qu'il fait, son manque de discrétion. Mais moralement et socialement. On s'en est aperçu très vite dans les pays sous-développés, où les touristes ont apporté avec eux certaines tares des pays développés, à commencer par le culte de l'argent, et par un comportement fortement teinté du complexe de supériorité. Ils ont provoqué ainsi une dégradation des mœurs, une rupture des équilibres sociaux ancestraux, créé une classe de profiteurs et une mentalité d'assistés ou de néo-colonisés, provoquant parfois une réaction de rejet, plus ou moins dissimulée sous des attitudes serviles inspirées par la nécessité. De toute façon, ils ont tué très vite la couleur locale, et ce qu'ils venaient chercher d'authentique, remplacé par la pacotille des « souvenirs » et le « folklore » mercenaire.

Toutes proportions gardées, le même phénomène est en train de se manifester dans les zones rurales de notre pays. A cette différence près que la réaction est parfois plus vive de la part des populations locales qui veulent défendre ce qui reste de leur art de vivre et n'entendent pas se laisser envahir et encore moins coloniser, voire déposséder par les amateurs de résidences vertes. Le sujet ayant été précédemment traité dans ces colonnes (le Monde du 3 juin 1976), il ne paraît pas nécessaire d'y revenir plus longuement. Il est urgent de trouver une solution pour harmoniser les aspirations légitimes des uns et des autres et faire en sorte que la fréquentation si souhaitable de la « campagne » par les citadins aboutisse à une meilleure compréhension entre eux et ceux qui en sont les légitimes occupants, et non à des affrontements. C'est la tâche que s'est assignée, entre autres, avec le plein appui des pouvoirs publics, l'association TER (Tourisme en espace rural), fondée par les grandes associations de tourisme et à laquelle participent également des représentants du monde rural.

Orienter les efforts vers un but plus élevé

Au terme de ces réflexions sur l'état actuel du tourisme et ses problèmes, quelques conclusions se dégagent. Grâce aux efforts faits dans différents domaines : allongement des temps de loisirs, élévation du niveau de vie, aides diverses aux moins favorisés, le plus grand nombre de ceux qui ont envie de faire du tourisme en ont dorénavant la possibilité. D'autre part, les équipements réalisés, qui restent certes à compléter, notamment au niveau des hébergements les plus économiques (hôtellerie moyenne, terrains de camping) un peu délaissés jusqu'à ces dernières années, permettent d'accueillir des touristes de toutes catégories, français et étrangers. La structure économique du tourisme, facteur d'activité et génératrice de devises étrangères, est d'ores et déjà assurée, et on n'a pas manqué de noter que cet important secteur a beaucoup moins souffert que les autres de la crise de ces deux dernières années.

Le moment paraît donc venu, tout en maintenant cet acquis et en continuant à l'améliorer, d'orienter les efforts, donc les crédits, vers un but plus élevé. Le tourisme doit devenir, pour tous ceux qui y ont accès, un moyen de perfectionnement culturel, d'enrichissement individuel, de vie physique plus active, de découverte et de compréhension d'autres modes de vie, de rapprochement social.

C'est à ce prix qu'il apportera à nos concitoyens, aux citadins comme aux ruraux qui commencent seulement à accéder au tourisme, ce supplément de qualité de la vie qui devrait fournir une compensation aux conditions d'existence de plus en plus contraignantes de notre civilisation industrielle.

HENRI VIAUX.

FAITS ET GESTES

● *Le rapport du groupe de travail Tourisme et Loisirs* vient de paraître. On se souvient que ce groupe, présidé par M. Louis Tissot, s'est réuni de décembre 1975 à avril 1976. Il avait été créé par décision du ministre de la qualité de la vie pour présenter un certain nombre de propositions aux diverses commissions de préparation du VII° Plan concernées par le tourisme et les loisirs.

★ La Documentation française : 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07. Une brochure. 102 pages. Prix : 15 F.

● *Trains de février bondés.* — Le Syndicat national des agents de voyage (SNAV) signale que de nombreuses difficultés sont apparues dans l'obtention auprès de la S.N.C.F. de places assises et de couchettes dans les trains qui rouleront lors des prochaines vacances scolaires de février. Les agents de voyages rappellent à ce propos à leur clientèle qu'en leur qualité d'agents agréés des administrations ferroviaires ils sont tenus de suivre les procédures imposées par leur contrat d'agrément, et ne pourront, à leur grand regret, satisfaire toutes les demandes.

TOGO

La capacité hôtelière a quintuplé en dix ans

La capacité hôtelière du Togo a quintuplé en dix ans, passant de deux cents chambres environ en 1967 à plus de onze cents en 1977. De 1971 à 1975, le nombre des touristes a sextuplé, passant de dix mille à soixante mille.

A Lomé, l'hôtel le Bénin, inauguré à l'occasion de la proclamation de l'indépendance, le 27 avril 1960, a été entièrement réaménagé. Dans la capitale ou dans la banlieue immédiate ont été créés le Tropicana, le Miramar et l'Hôtel de la paix. Dans l'intérieur du pays, les principales réalisations nouvelles sont le Grand Hôtel du 30 août, à Kpalime, le Roc Hôtel, d'Atakpame, l'hôtel Abuta, de Badou et l'hôtel Kara, de Lama-Kara. A ces constructions, entièrement financées par l'Etat, il convient d'ajouter une dizaine d'établissements réalisés par des entrepreneurs privés.

Le troisième plan quinquennal (*1976-1980*) accorde une place non négligeable à l'aménagement touristique des réserves de faune de la Karan et du Fazao. Un centre de formation hôtelière fonctionnera dès la rentrée scolaire de 1977-1978 en vue de former des cadres moyens. Parmi les projets intéressant l'équipement hôtelier figurent la réalisation d'un complexe de quatre cents chambres et celle du Sogetel de Lomé, la création de complexes hôteliers à Neho et à Kloto, ainsi que dans plusieurs autres villes, ce qui devrait porter à deux mille chambres la capacité hôtelière du pays en 1980.

UNE SEMAINE AVEC LES BÉDOUINS DU SINAI

Mener la vie de Bédouin, en passant huit jours dans le désert du Sinaï ? Une aventure possible dès le 5 février. On s'envole de Paris ou de Bruxelles via Tel-Aviv, à destination d'Ellath. A Nuweba, dernière ville avant le désert, la caravane se forme. Elle comprend huit personnes maximum. L'itinéraire longe la mer Rouge jusqu'à Dahab. On traverse des défilés, on chemine dans des canyons, on découvre des petites oasis et des troupeaux à 600 mètres d'altitude ; par endroits, la route côtoie la mer Rouge.

Les étapes sont courtes — 25 kilomètres par jour, — partagées entre le chameau (on ne reste pas plus de deux heures et demi sur la bosse) et la marche. Le soir, on ne fait pas halte à l'hôtel, mais on s'offre le luxe de dormir sous les étoiles, auprès d'un feu.

(Prix pour une semaine, par personne, en pension complète : 3 650 F.)

★ Cosmovel, 12, rue de la Paix, 75002 Paris. Tél. 261-57-33.

هكذا من الأصل

TOURISME

Entre Nice et Monte-Carlo

Les points « show » de la Côte

DEPUIS que les stations de sports d'hiver font fureur, avec leurs pistes de neige le matin et leurs pistes de danse le soir, on croyait « la Côte » définitivement proscrite du bottin mondain des réjouissances, de novembre à mai. Le soleil et le ciel bleu sont pourtant souvent au rendez-vous pendant cette période, et la mer, purgée de ses vacanciers, n'en est que plus jolie. Mais, le soir venu, qu'est-ce qui peut encore étonner un Parisien en week-end ?

M. Jean-Dominique Fratoni, qui préside aux destinées du nouveau casino Ruhl, à Nice, s'est pourtant mis en tête de relever le défi en « montant » des revues à grand spectacle. La dernière en date, *Happy Broadway to you*, imaginée et réalisée par Jacques Lorenzi, a coûté 10 millions de francs, selon son commanditaire. De Chaplin à Groucho Marx, en une heure quarante d'un spectacle mené rondement, c'est la rétrospective des années folles de Broadway et du triomphe de la comédie musicale qui sert de fil conducteur au spectacle. Deux seules exceptions au thème central : un tableau oriental qui favorise toujours la somptuosité des costumes, et un « futuriste » qui, au contraire, autorise leur extrême simplicité. Ces deux cents costumes ont d'ailleurs coûté 2 millions de francs et sont portés successivement par trois meneuses de revue (américaines) et une troupe cosmopolite de treize girls et six danseurs à dominante également américaine. La chorégraphie, signée Nick Navarro, est bien réglée.

En contrepoint, plusieurs attractions dont deux très remarquables : les Clark Brothers, deux Noirs danseurs de claquettes dont le synchronisme est étonnant, mais surtout Georges Carl, désopilant mime burlesque, vedette de la télévision américaine et des spectacles de Las Vegas. Ce surprenant petit bonhomme, qui n'est plus tout jeune, réalise un show endiablé de vingt minutes, sans une parole, dont les enchaînements comiques sont irrésistibles.

Une seule ombre au tableau : la qualité du dîner n'est pas à la hauteur de celle du spectacle. Mais la salle de jeu du Ruhl, pour peu que la chance soit avec vous, est de nature à le faire oublier. Les croupiers y ont sacrifié le smoking traditionnel mais non la dignité de leur fonction. Durant les tragiques événements du Liban, la route du casino de Beyrouth étant coupée, on rencontrait parfois autour des tapis verts du Ruhl quelques émirs en goguette.

Façon Las Vegas

A 20 kilomètres de là, Monte-Carlo offre également ses distractions nocturnes. Si on aime le style américain, on pourra passer la soirée au Loew's, le nouvel hôtel monumental de la principauté. Le spectacle y change souvent : « *Love is love* » est le sixième show monté en un an. Les Doriss Dancers, Anglaises pour la plupart, ne sont pas moins jolies que celles du Ruhl mais disposent de moins d'atours. On y applaudit aussi trois bonnes attractions : les Tonnelys, père et fils, funambules comiques, les célèbres marionnettes de Jean Dehix et, enfin, « les Samouraïs » : deux cascadeurs français, Michel Berreur et Daniel Breton, authentiques ceintures noires de judo et aïkido, ont mis au point un duel très impressionnant, avec de vrais sabres de combat. A la fin du spectacle, l'itinéraire (presque) forcé passe par la salle de jeux où, dans un style très « Las Vegas », se côtoient toutes les formes de tentations vénales dont on puisse rêver.

Dans un genre beaucoup plus paisible, « Le Cabaret », qui s'abrite sous le casino de Monte-Carlo, propose une soirée tzigane, avec un véritable ensemble roumain auquel se joint le violoniste « monégasque » Louis Frosio. Le dîner russe y est très convenable, la chanteuse aussi. Et après « *Na Zdarovie* », sur le coup de 23 heures, l'orchestre d'Aimé Barelli prend le relais pour faire danser dans un décor pourpre et noir générateur d'une ambiance chaude et cossue.

Quant aux « couche-tard », il leur suffira de faire 100 mètres à pied pour se retrouver au « Jimmy's », chez Régine, où le rock et le slow peuvent sans peine les conduire jusqu'à l'aube.

CLAUDE DURIEUX.

★ Casino Ruhl : dîner et revue : 165 F + serv. ; consommation et revue : 80 F + serv.

★ Loews : dîner et spectacle : 106 F.

★ « Le Cabaret » : dîner russe et spectacle : 80 F.

CLIN D'ŒIL

VIENNE SUR TROIS TEMPS

LES Viennois, qui ont sans doute la nostalgie des fastes de la cité impériale des Habsbourg, aiment toujours danser la valse. L'autre soir au Musikverein, un palais de la musique construit au dix-neuvième siècle et où tous les grands chefs ont dirigé le fameux Orchestre philharmonique, avait lieu un des deux cent quarante bals qui occupent les soirées viennoises entre le Nouvel An et la Mi-Carême. Réputé aussi chic que le bal de l'Opéra, qui aura lieu le 17 février, celui du Wiener Philarmoniker rassemblait quelque centaines d'hommes et de femmes en tenue de soirée.

La vaste salle de concerts à l'architecture hyper-baroque, au plafond à caissons, aux boiseries tarabiscotées, ceinturée d'un rang de cariatides géantes, dorées comme des lingots, et soutenant leurs seins avantageux de leurs bras croisés, ressemblait à la fois au décor fleuri d'une opérette de Franz Lehar ou à celui de My Fair Lady.

Comme tous les invités, le président de la République, M. Rudolf Kirchschläger, qui porte l'habit avec l'aisance de Fred Astaire et qu'accompagnait sa femme, une blonde agréable à regarder, dans sa robe rose bordée de plumes de cygne, était venu assister aux débuts dans le monde de cent cinquante jeunes filles en robe blanche conduites par des jeunes gens en frac. Tout le gouvernement et les notables de la capitale, parmi lesquels on reconnaissait, près des acteurs les plus célèbres de Vienne, quelques descendants des grandes familles de la noblesse autrichienne, s'étaient déplacés pour sacrifier à la tradition.

Il faut dire qu'une valse viennoise n'a plus rien d'une rengaine quand elle est interprétée par l'Orchestre philharmonique de Vienne, confié à la baguette de Sir Georg Solti, qui, sous ces mêmes plafonds, dirige magistralement les œuvres de Gustav Mahler, son compositeur préféré.

Le spectacle de ces jeunes couples défilant au son de la Facherpolonaise, *de Carl Michael Ziehrer, ou dansant un menuet de Mozart avant de se lancer, enfin, dans le tourbillon noir et blanc d'une première valse, suscitait un sentiment d'allégresse spontanée.*

La griserie de la valse, que Vienne offrit au monde, n'est pas un vain mot. Quand, se mêlant aux débutants, les couples de tous âges s'élancèrent sur le parquet de chêne lustré pour entrer dans la danse, avec un entrain que n'eussent pas désapprouvé les amateurs de rythmes plus modernes, le temps présent fut aboli.

Au hasard du labyrinthe des couloirs et des escaliers, on pouvait trouver dans d'autres salles moins somptueuses et de dimensions plus modestes d'autres pistes et d'autres musiques. Ici, dans un décor de guinguette, un violon et un accordéon jouaient Strauss entre les tables où l'on se restaurait de saucisses et de vin blanc ; là, sous les lumières crépitantes des spots psychédéliques, on se trémoussait sur un air de rock ; ailleurs, on sablait le champagne entre amis, les dames comparant leurs toilettes d'un œil aigu, les messieurs décomptant jalousement les décorations de leurs voisins.

Une des robes les plus remarquées de la soirée fut celle de la ravissante Mme Solti, due au couturier parisien Patou, mais plusieurs Viennoises arboraient des toilettes coupées dans des tissus de Léonard, ce qui ne pouvait manquer de flatter le chauvinisme des rares Français présents à ce bal, et dans l'ensemble, hélas, piètres valseurs.

Pour les danseurs les plus acharnés, le bal se poursuivit jusqu'au petit matin et vers 4 heures on pouvait voir, sautillant dans leurs escarpins sur la neige gelée, des couples emmitouflés, exténués et heureux, chassant le taxi aux abords du Ring.

Ainsi, pendant quelques semaines, l'élégante saison viennoise va se poursuivre de bal en bal, chez les avocats, les médecins, les boulangers ou les étudiants. Manifestations mondaines certes où il faut être vu, mais aussi pour la plupart des participants, simple plaisir de valser dans le froufrou soyeux des robes longues.

Un Viennois résumait ainsi sa philosophie : « Une valse, une femme, voilà le secret du bonheur. » *A ceux auxquels une telle assertion paraîtrait désuète et puérile, nous conseillons de faire le voyage de Vienne pour se persuader qu'au bord du Danube — qui n'est pas bleu — une simple valse peut faire un moment oublier le volcan sur lequel, paraît-il, tous nous dansons.*

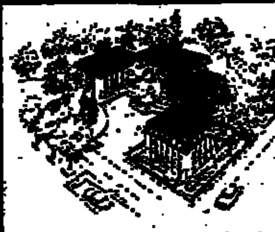
MAURICE DENUZIÈRE.

★ Air France dessert Vienne aux tarifs suivants : aller-retour première classe, 2 030 francs ; classe économique, 1 420 francs. La compagnie propose un forfait avec voyage aller le vendredi ou le samedi, et voyage retour le dimanche ou le lundi, au prix de 890 francs. Jet Tours (dans les agences) propose pour sa part des forfaits, pour deux personnes, allant de une à cinq nuits. A partir de 1 060 francs.









TOURISME

A plusieurs reprises, nous nous sommes fait l'écho des difficultés auxquelles se heurtent les guides-accompagnateurs et conférenciers (voir notamment « le Monde » des 8 mars 1975 et 24 janvier 1976) dont le statut professionnel est loin d'être précisément défini et la formation mal assurée. Deux de ces professionnels — dont l'un a choisi de rester dans l'anonymat — exposent ci-dessous leur point de vue respectif.

La grande misère des guides

L'ancienneté au salaire d'un débutant

Place du Trocadéro, un après-midi d'été : les autocars de tourisme forment une ronde incessante autour de la statue du maréchal Foch afin de déposer leur précieux chargement face à la tour Eiffel. Dans chacun des véhicules, un guide-interprète.

Qui est-il ? Qui sont-ils ? Ils sont chargés de l'accueil des étrangers à Paris et en France. Ils ont en poche un brevet de technicien supérieur du tourisme et une carte de guide-interprète national, délivrée, après enquête de moralité, par la préfecture de police et le secrétariat d'Etat au tourisme. Pour ceux qui les connaissent, ils ont la chance d'avoir une profession agréable, un contact avec le public, et le plaisir de faire découvrir les musées, les monuments, les œuvres d'art, les richesses de notre patrimoine ; ils jouent le rôle de conseillers en tous domaines : ils expliquent la France.

Pourtant, beaucoup d'entre eux abandonnent le métier après quelques années d'exercice, et, ce, à cause des « inconvénients » de la profession : horaires irréguliers, contrainte de travailler souvent le samedi et le dimanche sans rémunération supplémentaire, chômage forcé de novembre à mars sans pouvoir bénéficier bien souvent de l'Assedic et, enfin, la grande fatigue physique et nerveuse provoquée par la conduite de groupes dans des musées de plus en plus fréquentés.

Exception faite des satisfactions personnelles qu'éprouvent les guides-interprètes après avoir rempli leur rôle auprès des visiteurs étrangers, que peuvent-ils espérer en contrepartie de ces difficultés ? Presque rien : aucune ancienneté, le salaire d'un débutant étant exactement le même que celui d'un guide chevronné ayant quinze années d'expérience. Aucune perspective d'avenir : les musées, les agents de voyage ont de plus en plus recours à des bandes magnétiques pour faciliter les visites d'une part et rentabiliser les excursions de l'autre. Aucune garantie d'emploi : travailleur à la vacation, le guide-interprète n'a souvent aucun contrat avec son employeur et est, de plus, lésé par la présence dans la profession de « guides » très occasionnels (étudiants, chefs de groupes étrangers) dirigeant en toute impunité, malgré la législation existante, des visites dans les musées et monuments.

S'ils n'espèrent plus, les guides-interprètes veulent tout de même exister ; pour cela, un contrôle efficace de la profession est nécessaire. Malgré les demandes répétées et les propositions faites par leurs représentants auprès de leur ministère de tutelle, le secrétariat d'Etat au tourisme, celui-ci refuse depuis plusieurs années de mettre sur pied un tel contrôle et il n'en est pas prévu en 1977.

Verra-t-on les guides-interprètes faire le « coup de poing » à l'entrée du château de Versailles ou de Fontainebleau, au risque de perdre leur carte professionnelle et, en même temps, le moyen de gagner leur vie ? Pourquoi avoir créé une profession il y a une vingtaine d'années pour l'abandonner aujourd'hui ? Pourquoi avoir l'imposture de continuer à former des guides-interprètes dans les écoles d'Etat ?

YVETTE MIR.

Le recrutement les yeux fermés

LA convention collective signée le 10 mars 1966 entre le Syndicat des agences de voyages et les représentants syndicaux des guides et courriers fixe les compétences que doivent avoir les personnes chargées de conduire en France ou à l'étranger des groupes de touristes. Il nous faut, hélas ! bien reconnaître que, de plus en plus souvent, les agences de voyages confient leurs clients à des personnes nullement préparées à assumer au mieux des intérêts de la clientèle les lourdes tâches et responsabilités qui incombent aux guides-accompagnateurs.

Cette situation s'est créée, se poursuit et même s'amplifie du fait du silence, de l'immobilisme, des pouvoirs publics — et notamment du secrétariat d'Etat au tourisme, — qui, non contents d'avoir interrompu la formation des courriers et accompagnateurs aux cours du boulevard Bessières, ferment les yeux sur les conditions d'embauche pratiquées par les agences de voyages pour le recrutement des guides-accompagnateurs et courriers.

A plusieurs reprises, la chambre corporative des courriers-guides nationaux et conférenciers a demandé au secrétariat d'Etat au tourisme la création d'une carte professionnelle de courrier ou guide-accompagnateur afin que soient contrôlées et reconnues les compétences indispensables de vrais professionnels. Ainsi se verraient exclus de nos rangs tous ces fantaisistes, amateurs de voyages à leur compte, qui sollicitent des emplois auxquels ils ne sont nullement préparés. Comédiens, représentants, étudiants, ex-stewards et hôtesses, infirmiers, assistantes dentaires, retraités, personnels de l'éducation nationale — y compris des professeurs ! — pendant les périodes de congés scolaires viennent ainsi occuper des emplois de courriers, alors que ces derniers restent inscrits comme demandeurs d'emploi. Nous tenons à insister sur le fait que dans la plupart des cas ces personnes ignorent tout des responsabilités qu'elles devront assumer comme des connaissances qu'elles devraient posséder, et, de ce fait, lèsent gravement les intérêts de la clientèle qu'elles se voient confier.

Il ne nous semble donc guère sérieux de confier à des personnes non formées à ce travail la direction de groupes de touristes ! Nous ne pensons pas que le prétexte d'économie d'un salaire puisse être avancé pour tenter de justifier de telles façons d'agir, quand on sait que le prix de revient à la journée d'un guide-accompagnateur s'établit, toutes charges comprises, entre 6 et 10 F par client (prix de revient calculé pour un groupe de trente personnes). Nous pensons que le secrétariat d'Etat aux transports serait bien inspiré en imposant, selon l'adage *« A chacun son métier »*, que les chauffeurs soient exclusivement chargés de conduire les autocars, et non priés de faire de surcroît un commentaire « touristique » au micro du bord : la sécurité des passagers y gagnerait, et de nombreux jeunes qui se destinent à la profession de guide-accompagnateur trouveraient un emploi.

Il faut savoir, enfin, que nos salaires journaliers sont ridiculement faibles, au regard de toutes les responsabilités que nous assumons et de la somme de connaissances que l'on exige de nous. Beaucoup de nos collègues travaillent moins de cent quatre-vingts jours par an ; les périodes de chômage ne nous sont pas indemnisées, puisqu'il s'agit de chômage saisonnier. Sans contrat de travail, nous n'avons aucune garantie d'emploi...

C'est pour obtenir qu'une formation sérieuse et contrôlée soit donnée aux guides-accompagnateurs et qu'enfin notre profession soit reconnue et nos avantages sociaux défendus que nous continuerons l'action entreprise auprès des pouvoirs publics et des autorités de tutelle. Nous tiendrons le public informé du résultat de nos démarches, entreprises dans le seul but d'assainir la profession pour un meilleur service à la clientèle.

En effet, le guide-accompagnateur ou courrier est le représentant de l'agence de voyages auprès des prestataires de services (compagnies aériennes, transporteurs, hôteliers, restaurateurs, etc.). A ce titre, il doit veiller au respect des contrats passés et à la satisfaction des clients. En cas d'événements imprévus et parfois graves, il doit prendre seul et rapidement toute décision dans l'intérêt du groupe. Enfin, il se voit très souvent confier d'importantes sommes d'argent dont il est responsable vis-à-vis de son employeur.

D'autre part, ces guides-accompagnateurs ou courriers dirigent les groupes en même temps qu'ils les animent et les instruisent. Pour cela, il leur faut connaître histoire, géographie, économie, us et coutumes de chaque région traversée ou pays visité ; il leur faut posséder de solides connaissances de l'histoire de l'art, des religions, des modes de vie. A ces connaissances techniques indispensables, il faut ajouter le sens de l'organisation et de la direction d'un groupe formé de personnes très différentes et de solides connaissances d'une ou plusieurs langues étrangères.

Pas d'accord

Orléans

Borel est dans la place

Une publicité tapageuse dans les quotidiens nationaux annonçait l'ouverture, le 24 janvier, de l'hôtel Jacques Borel d'Orléans. On savait déjà que Jacques Borel n'est pas modeste. Mais cette façon de claironner son installation comme on plante un drapeau en terrain conquis est tout particulièrement choquante pour les Orléanais. Le comité de coordination des associations d'habitants tient à rappeler à ce sujet trois faits qui en disent long sur la façon dont les choses se décident à Orléans.

Jacques Borel a obtenu le permis de construire son hôtel dans des conditions irrégulières, et en dérogation flagrante des règles de hauteur prévues tant au règlement d'urbanisme qu'au futur plan d'occupation des sols.

Trois associations ont intenté un recours devant le tribunal administratif contre ce permis de construire. Elles n'ont pas obtenu satisfaction sur le sursis à exécution. Elles ont fait appel de ce jugement devant le Conseil d'Etat au mois de mai. Sept mois plus tard, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué, ce qui est un retard anormal et choquant. Il est vrai que, faute d'argent, les associations n'ont pu s'assurer le concours d'un avocat au Conseil d'Etat.

Les associations en ont appelé à l'opinion. Une pétition au président de la République a réuni huit mille six cents signatures. Elle a été portée à l'Elysée. Pour toutes réponse, les huit mille six cents signataires et les associations ont pu lire dans la presse locale les sarcasmes du précédent préfet.

On voit le crédit que l'on peut accorder à la justice et aux pouvoirs publics quand des citoyens respectueux de l'ordre manifestent, par les seuls moyens légaux, leur opposition à une illégalité flagrante.

Quant au maire d'Orléans, qui est allé chercher Jacques Borel et lui a vendu le terrain pour construire à un prix avantageux, il n'a vu aucun mal à ces huit étages en bord de Loire, dans un site classé, et il a soutenu le permis de construire. Devant le mécontentement populaire, il a formulé quelques regrets et parlé d'obtenir un toit d'ardoises à la place de la terrasse. Bonnes paroles, que le vent emporta aussitôt. On se demande si cette affaire le concerne ainsi que son conseil.

Pendant ce temps, qu'a fait Jacques Borel ? Satisfait de tout ce bruit autour de son nom (qu'importe ce qu'on dit de lui, pourvu qu'on en parle !), Jacques Borel n'a absolument rien fait. Pas un geste. Pas la moindre toiture, en haut de ses huit étages. Pas la moindre tentative pour dissimuler les affreuses superstructures d'ascenseurs. Hideux son hôtel fut conçu, hideux il est construit, hideux il restera. Les Orléanais ne sont pas contents ? Jacques Borel s'en moque.

Au moment où Jacques Borel va pavoiser pour son inauguration, le comité de coordination salue comme elle le mérite cette victoire du mauvais goût et du mépris.

Le Comité de coordination des associations de sauvegarde et d'aménagement de la région orléanaise.

Marseille

Protéger la Crau

Après l'article « La Camargue rive gauche dans les fumées de Fos » (*le Monde* du 8 janvier), M. Yves Boissereing, directeur du fort autonome de Marseille, nous a adressé la lettre suivante :

Le récit que fait votre collaborateur d'un conflit entre un port autonome de Marseille, promoteur industriel et saccageur de sites et des comités de défense de l'environnement, relève d'une présentation vraiment par trop manichéenne. Le PAM est un établissement public national ; il se conforme à une éthique d'intérêt général au sens large, dans laquelle les considérations écologiques sont largement prises en compte : il l'a toujours montré dans le passé. D'autre part, il est composé de Marseillais et gens de la région animés d'un désir aussi fort que les défenseurs de la nature cités dans votre article, de se conserver un cadre de vie agréable.

Il n'est pas inutile de savoir que dès les préétudes des possibles agrandissements de la zone industrielle, entamées en 1971, et sur l'avis des eaux et forêts, non seulement il fut prévu de conserver la Coustière de Crau, mais encore d'en porter la largeur actuelle de 600 mètres à 800 ou 900 mètres, au cas où le PAM en deviendrait propriétaire. En effet, l'équilibre de cette bande boisée est précaire en l'état actuel des choses. Il faut aussi noter que dans la zone industrielle actuelle, les mas situés en bordure de la « route des Mas » ont été conservés et sont encore exploités, que l'étang du Landres et les marais et plaines environnants n'ont été acquis par le PAM que pour être classés réserve de chasse.

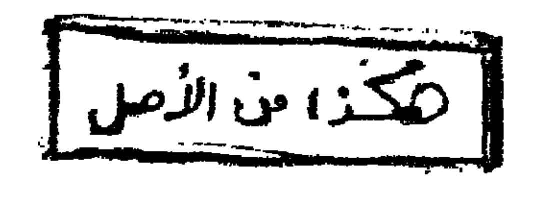
Nous ne pouvons manquer aussi de nous étonner de certaines allégations relatives au projet de liaison fluviale Rhône-Fos. C'est prendre les responsables du PAM pour de dangereux irresponsables que de penser que des problèmes tels que ceux d'une éventuelle salure des terres n'ont pas été convenablement étudiés. Nous nous permettons de vous demander que pour des questions de cet ordre votre journal écoute également les responsables des projets, pour émettre des avis plus circonstanciés.

Au total, nous sommes cependant d'accord sur votre conclusion, à savoir que le bon sens triomphe. Mais comme c'est la chose du monde la mieux partagée, il y a de fortes chances qu'il se trouve au milieu, et non pas d'un seul côté. En finale, je tiens à m'excuser d'avoir eu à écrire cette lettre. Mais il était de mon devoir de le faire en tant qu'animateur d'un groupe de gens de très grande bonne volonté, qui se sont consacrés pendant des années, jusqu'à la limite de leurs forces pour certains, à réaliser une œuvre jugée utile par une grande majorité dans la région, à la faire de leur mieux avec une parfaite honnêteté intellectuelle devant tous les problèmes de tous ordres. Ils ont conscience que ce qui existe aujourd'hui ne leur donne pas à rougir. Ces gens éprouvent de plus en plus un grand sentiment de navrance devant les présentations souvent superficielles, peut-être nécessitées, hélas ! par la difficulté de mobiliser l'attention des lecteurs, des problèmes de Fos, présentation dont le résultat est à la longue d'accréditer dans le pays une image de gâchis et de saleté, qui est parfaitement inexacte.









New-York et les sciences occultes

« *ÉCOLE des sciences mystiques. Kabbalah et astrologie.* » « *Centre Gurdjieff.* » « *Quatre jours du côté de Kensho : révélation du jeu de la vie. 50 dollars par jour. Cartes de crédit acceptées.* » « *Vacances-yoga en compagnie du swami Vishnude Vananda.* » « *Pèlerinage spirituel dans les montagnes du Katskill (près de New-York) et retraite dans le monastère zen Dai Bosatzu.* » « *Soirée chez le yogi Gupta.* » « *Rencontres de yoga-sensuel.* » « *Laissez Roger ouvrir votre cœur et y libérer l'amour qui y est déjà enfoui : assistez à la prochaine rencontre du groupe pour la conscience spirituelle...* » Ces annonces se suivent et s'étalent sur des pages entières dans le *Village Voice*, la revue *New York* et même les quotidiens importants de New-York.

Douze pour cent des Américains, selon un récent sondage de Gallup, s'adonnent à la magie, pratiquent la méditation transcendantale, se vouent au yoga, adhèrent à des sectes mystiques orientales. New-York, en tout cas, est devenue une foire permanente — « un supermarché », affirme un éditorial — de l'article spirituel. Des sectes et des mouvements ésotériques ont pignon sur rue à Soho, dans le West et dans l'East Village, et se serrent les unes à côté des autres, comme les tailleurs à Saville-Row ou les bijoutiers rue de la Paix à Paris. Il y a « EST » (Erhard Seminars Training) — très en vogue parmi l'élite intellectuelle, — qui force ses adeptes à demeurer assis et immobiles quinze heures durant ; « Arica », qui met l'accent sur les mouvements respiratoires (hors d'eux point de salut) : zoroastrisme saupoudré de gnose et adapté au goût du jour à Arica, au Chili, mouvement aussi surnommé Oscar.

Il y a les « soufistes », qui consacrent les week-ends à la lecture de versets eschatologiques, à la danse et aux cantiques (« *La Illaha l'Il Allah* »). Il y a la « scientologie » et, à sa tête, le guru Maharaj Ji. Plus loin — à deux portes — un lama tibétain, très suivi, très occulte, très chic, Chogyam Trungpa, invite à accéder au « matérialisme spirituel » (mâcher, avaler, goûter, mâcher, avaler, goûter, etc.). Et, bien sûr, Stations pour le TM (méditation transcendantale) du maharishi Mahesh Yogi, qui constitue aux Etats-Unis une chaîne assez semblable à celle des McDonald (hamburgers et frites). Il y a la célèbre clinique Meninger, spécialisée dans le *bio-feed back*, mais où d'autres expérimentations parapsychologiques et psychédéliques sont constamment effectuées. Il y a « I Ching », très populaire à Wall Street, et dont le quartier général — pardon, le haut lieu — reçoit le soir les agents en Bourse, banquiers et financiers en vue. « I Ching » annonce dans le *New York Times* la « *manière de vivre néo-tao* ».

Et puis il y a les astrologues, dont l' « industrie » connaît un essor stupéfiant à Washington aussi bien qu'à New-York. Des personnages haut placés de l'Etat, à Delhi, à Phnom-Penh et ailleurs ne prenaient de décisions, disait-on, qu'après avoir consulté leurs astrologues. C'est vrai aujourd'hui dans la capitale américaine et à Wall Street, où les astrologues prennent la place longtemps réservée aux psychanalystes. La plus fameuse des astrologues, Svetlana Godillo, utilise une technique qui remonte, dit-elle, aux temps de Babylone. Elle avait prédit l'affaire du Watergate et voit ses prophéties — sombres — sur Carter publiées dans les revues à grand tirage. Des foires psychiques sont organisées tous les mois à Little Italy et aux alentours de l'université Columbia, où voyantes, cartomanciennes, diseuses de bonne aventure, gurus, guides, prophètes, visionnaires, ont leurs stands, les uns à côté des autres, et dévoilent l'avenir, indiquent la voie, éludent les mystères.

Dans les librairies, des rayons entiers sont consacrés à l'occulte, aux « quêtes spirituelles » et aux « voyages intérieurs ». Quelques titres pris au hasard : *Sur le chemin de la réincarnation, le Mystère de la réincarnation, Méditation transcendantale pour les hommes d'affaires, Se réaliser spirituellement en faisant fonctionner son moteur spirituel* (sic), *Soixante-quinze recettes transcendantales pour bien vivre et bien manger, Productivité transcendantale, Guide pour le développement intérieur.* Une infinité d'ouvrages (livres de poche) sur les mantras, le tarot, le tantra, le zen. Un best-seller s'appelle *le Nirvana à la portée de tous...*

Ce goût immodéré de l'occulte et de l'ésotérique professé par les Américains à l'heure actuelle résulte-t-il d'une toquade ou indique-t-il un virage plus profond, une nouvelle prise de conscience du peuple réputé le plus matérialiste de la Terre ? La manière même dont les adeptes des cultes et des sectes s'y adonnent semble indiquer que les Américains, en explorant le domaine spirituel, restent voués à la technologie et qu'ils espèrent pouvoir utiliser leurs découvertes comme des *gadgets* d'un genre nouveau, capables de résoudre instantanément leurs problèmes. L'institut de recherche de l'université Stanford, subventionné par le Pentagone, n'a-t-il pas récemment élaboré un « scénario de la troisième guerre mondiale » qui prévoit le recours au « pouvoir psychique : l'arme suprême » ? Et Jimmy Carter ne doit-il pas, au moins partiellement, son élection au fait qu'il apparût à nombre de ses concitoyens comme un « mystique manqué » ?

En plongeant tête baissée dans les expériences extra-sensorielles les plus exotiques et les plus ésotériques, les Américains — appartenant à la classe moyenne aisée — cherchent non seulement à tromper leur ennui, à combler un certain vide culturel dans leur existence, mais à remédier aussi au mal dont ils souffrent de façon chronique : l'insécurité. La psychanalyse, dont ils furent si passionnément et si longtemps entichés, ne leur apprit pas en définitive « qui ils étaient ». Ils espèrent aujourd'hui que les *swamis*, qui prolifèrent d'un bout du pays à l'autre, apporteront la réponse à cette question et calmeront enfin leur angoisse. Quant au touriste assoiffé de spiritualisme ou en quête de frissons, il ne sera pas déçu à Manhattan, devenu le « shopping center » des biens intangibles.

LOUIS WIZNITZER.



Sauvetage en montagne

DANS les Alpes françaises, au cours de l'hiver 1975-1976, cent soixante personnes ont été emportées par des avalanches. Quarante et une personnes sont mortes étouffées par la neige qui obstrue les voies respiratoires, ou simplement de froid, et quarante-deux ont été blessées. Depuis le début de la saison, plusieurs randonneurs ont péri ensevelis sous la neige. Tous les directeurs de stations lancent pourtant des appels à la prudence pour que les skieurs ne s'aventurent pas dans des zones avalancheuses, évitent de sortir des pistes balisées après d'abondantes chutes de neige, ou lorsque la température monte brusquement, provoquant le redoux.

L'« aventure », les planches traçant leur double sillon dans la neige encore vierge, fascine cependant tous les skieurs. De plus en plus ils souhaitent sortir des « pistes boulevards » pour faire eux-mêmes leur trace dans la « profonde ». C'est le résultat d'une évolution très sensible du niveau moyen des skieurs et des progrès enregistrés dans la fabrication des nouveaux skis.

Mais les responsables des stations comme les maires des communes de montagne sont dépourvus de moyens suffisants pour contrôler efficacement l'accès à leur champ de neige. « *Il y a un besoin de plus en plus grand chez les skieurs de s'évader dans le hors-piste. Rien ne les arrête. A nous de prendre des mesures pour assurer leur sécurité* », affirme un moniteur de l'école de ski français.

Trente minutes ou quatre heures

L'un des moyens de secours les plus efficaces pour retrouver un skieur enseveli sous une avalanche est indéniablement le chien. La Suisse l'a compris très tôt et a formé, il y a maintenant plus de trente ans, les premiers chiens d'avalanche. Elle en possédait deux cents en 1973, disséminés sur tout son territoire, dont plusieurs dans chaque station de ski (huit dans la seule station de Davos), alors que la France n'en avait encore que vingt-huit. Les sauveteurs français ne faisaient confiance qu'au sondage opéré à la main.

Une équipe de vingt hommes entraînés, munis de leur longue tige métallique, met quatre heures pour sonder un hectare. Or, il faudra trente minutes à un chien d'avalanche pour « fouiller » cette même surface. Avec de cent à deux cents millions de cellules olfactives — contre cinq millions chez l'homme, — le chien recherche les traces de l'odeur spécifique du corps humain qui mettent en moyenne une quinzaine de minutes pour remonter à travers une couche de 1 mètre de neige jusqu'à la surface de l'avalanche.

L'animal prospecte librement sur l'avalanche. A ses côtés, le maître-chien. La tâche de celui-ci est souvent d'une importance tout aussi décisive que le flair de l'animal, admet le vétérinaire : « *Il doit décider, en se fondant sur tous les aspects de la situation, de quelle façon et à quel endroit les recherches doivent être effectuées. Il doit tenir compte de la direction du vent et placer son chien de façon convenable à la réception des effluves, c'est-à-dire à la base de l'avalanche.* » A la différence de leurs homologues suisses, les secouristes français engagent — s'ils en ont la possibilité — plusieurs chiens, tandis que les sondeurs poursuivent leur progression au-dessus de l'avalanche.

« *Lorsque les personnes ont résisté au choc même de l'avalanche (soit environ 80 %), 60 % succombent au bout d'une heure d'ensevelissement, 80 % au bout de deux heures et 90 % au bout de trois heures* », constatait récemment la revue *Economie et prospective de la montagne*. La rapidité d'intervention sera donc l'élément déterminant de la réussite des secours ; il est nécessaire, d'autre part, de réduire au minimum le temps d'intervention entre l'alerte et le début du travail des chiens.

C'est la raison pour laquelle les responsables de la Sécurité civile de la Haute-Savoie souhaitent que, désormais, chaque station de ski se dote d'un chien d'avalanche. Quelques sociétés de remontée mécanique favorisent l'acquisition et l'entretien des chiens à certains membres de leur personnel. Au début de cet hiver, la France disposait, au total, de quatre-vingt-douze équipes cynophiles (chiens et maîtres-chiens), quinze dans les stations des Alpes du Nord, trois dans les Alpes du Sud et trois dans les Pyrénées.

Depuis 1973, un Savoyard, M. Jacques Bouteloup, organise avec le concours des services de la Sécurité civile des stages de chiens d'avalanche. Ils se déroulent cette année, à Samoëns, en Haute-Savoie. Il faut quinze jours pour former un chien et son conducteur. En raison du coût élevé de ces stages (2 500 francs par équipe cynophile), ils sont essentiellement destinés aux « montagnards » et au personnel des stations. Les bergers allemands constituent la quasi-totalité de l'effectif des chiens d'avalanche. « *Il n'est pas indispensable qu'ils soient de race pure ou qu'ils possèdent un pedigree* », précise le vétérinaire.

Vingt-sept chiens participent cette année au stage. Pour la première fois, les équipes jugées « opérationnelles » se verront décerner un brevet national de maître-chien d'avalanche. Il sera délivré aux candidats ayant subi avec succès les épreuves d'un examen sanctionnant une formation générale sur les secours en montagne et un stage pratique d'intervention sur les avalanches. Ce brevet devrait permettre d'améliorer le statut des sauveteurs, qui demeurent, à l'exception des trente et un maîtres-chiens de la gendarmerie et des C.R.S., tous des bénévoles dépensant entre 2 500 et 4 000 francs pour assurer l'entretien de leur animal.

Des recherches sont en cours dans les laboratoires grenoblois du Centre d'étude nucléaire et à l'Ecole d'électronique pour trouver de nouveaux moyens de détection des personnes ensevelies sous la neige. Des ingénieurs ont déjà mis au point un radiomètre capable de détecter une source de chaleur (la victime) ensevelie sous un ou deux mètres de neige. Mais cet appareil encombrant et très coûteux (environ 50 000 francs) n'est pas encore opérationnel. Le C.N.R.S. étudie pour sa part un instrument capable de déceler les odeurs aussi précisément qu'un chien, mais ce matériel est lui aussi très volumineux et pratiquement intransportable. Ces techniciens estiment qu'il faudra attendre encore plusieurs années avant que le « chien artificiel » puisse détrôner le chien d'avalanche, très mobile et rapide sur le terrain, très sûr et parfois très méthodique dans ses recherches.

CL. F.

UN S.V.P. - MONTAGNE A GRENOBLE

L'Association « la Grande Traversée des Alpes françaises » vient d'ouvrir un centre d'information au service des randonneurs pédestres et des skieurs.

Véritable « S.V.P.-Montagne », ce service a été baptisé du nom de CIMES (Centre d'information montagne et sentiers).

CIMES recueille et diffuse toutes sortes d'informations sur les itinéraires et leurs difficultés, les refuges, la météo et la qualité de la neige, les guides et leurs bureaux, les courses et leurs tarifs, les cartes et les topo-guides, etc.

CIMES renseigne également sur les Pyrénées, le Jura, le Massif Central, la Corse et les Vosges, et aussi la Suisse, l'Italie et l'Autriche.

★ Tél. : (76) 54-34-38 : Maison du tourisme, 14, rue de la République, 38027 Grenoble.

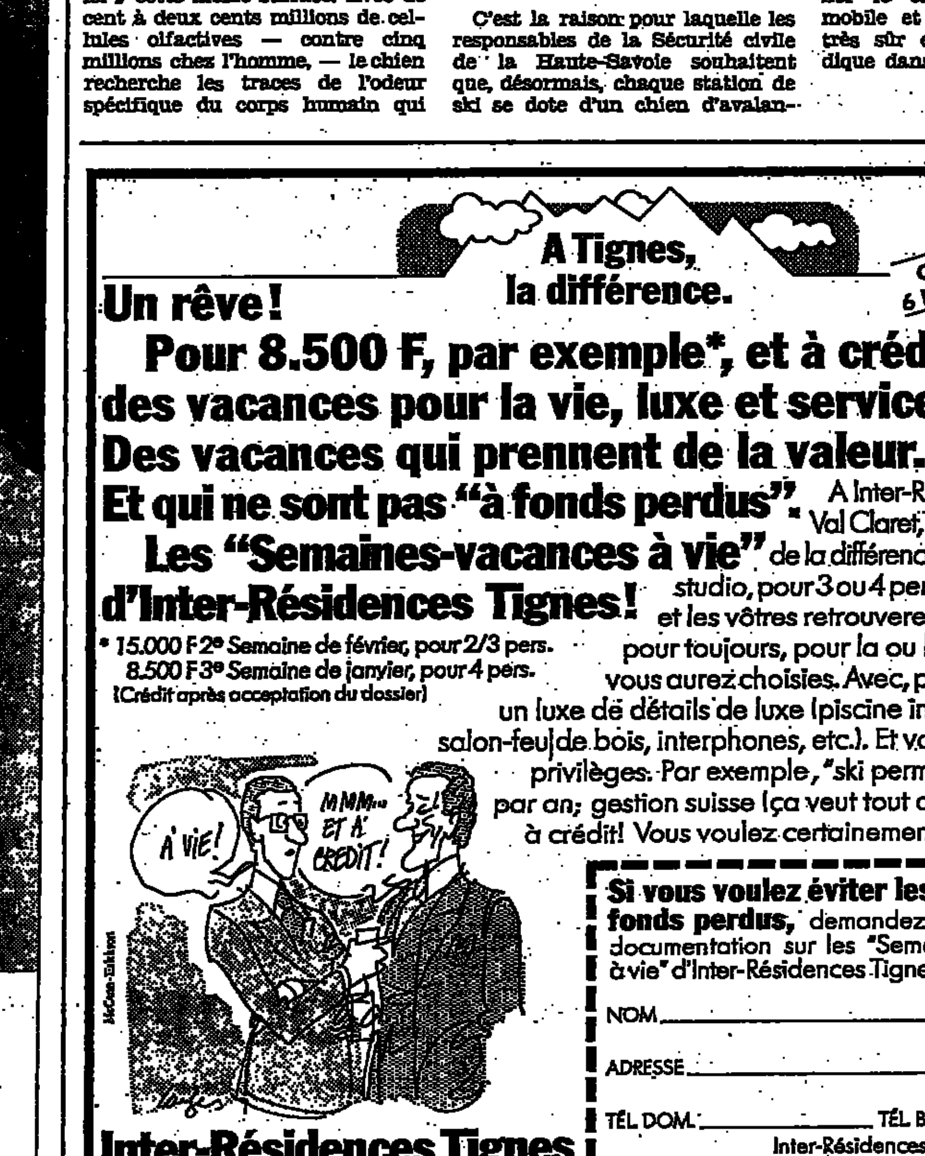


Photo-Cinéma

A l'école de la caméra

LA photographie fascine de plus en plus les jeunes. Le nombre de ceux qui rêvent d'en faire leur métier augmente chaque année, mais les moyens pédagogiques sont dérisoires. En fait, l'enseignement de la photographie est pratiquement inexistant en France.

L'enseignement public a été littéralement désorganisé au fil des années par le manque de crédits, peut-être même par la volonté inavouée de transférer aux écoles privées ce secteur de l'enseignement. Le malaise est réel, on l'a vu il y a encore quelques semaines lorsque la police a dispersé sans ménagement un groupe d'élèves de l'Ecole nationale de photographie, « coupables » de vouloir troubler une exposition organisée par les « anciens » de l'Ecole.

Les établissements publics où l'on enseigne la photographie ne dépassent guère la demi-douzaine. Parmi eux, seule, actuellement l'Ecole nationale de photographie dispense un enseignement général des techniques photographiques et cinématographiques. Mais cette école ne dispose même plus de locaux dignes de ce nom. L'immeuble vétuste qu'elle occupait rue de Vaugirard à Paris, déclaré insalubre et dangereux a été évacué. Les bâtiments modernes qui, il y a plusieurs années, devaient être édifiés à Saint-Germain-en-Laye pour en faire l'Ecole de photographie la plus moderne du monde, n'ont pas été construits. Les pouvoirs publics ont bien promis de les édifier ailleurs. Mais, actuellement, nul ne peut dire ni quand ni où ils verront le jour.

Les autres établissements d'enseignement public de la photo (voir la liste ci-contre), sont soit spécialisés, soit destinés à la préparation d'un certificat d'aptitude professionnelle. A l'exception du lycée Estienne, à Paris (formation aux applications de la photo à l'imprimerie), qui fonctionne, semble-t-il, normalement, aucun ne dispose des moyens nécessaires à une formation pratique vraiment complète ou à la préparation de plus de 10 à 40 élèves. Le corps enseignant y est insuffisant (parfois un seul professeur), les locaux et surtout les laboratoires sont sous-équipés.

A la limite de l'escroquerie

Certains organismes officiels assurent également un enseignement de la photographie à caractère privé. Ce sont, notamment, les cours d'apprentissage des chambres de métiers de Paris ou de province, ceux de la chambre de commerce de Paris, qui préparent au C.A.P. en deux ans, ceux de la Société française de photographie (9, rue Montalembert à Paris), association reconnue d'utilité publique, qui donne actuellement des cours le soir au centre universitaire de Jussieu et qui conduisent au C.A.P. en deux ans.

La plupart des cours privés sont faits soit par des établissements d'enseignement par correspondance, soit par des écoles dont le nombre croît d'année en année. L'enseignement, souvent donné en province dans des stages, ne dure généralement que quelques semaines. Lorsqu'il s'agit de stages de perfectionnement ou de spécialisation destinés à des photographes confirmés, amateurs ou professionnels, les intéressés peuvent en retirer un certain bénéfice. Mais lorsqu'il s'adressent à des élèves débutants n'ayant encore aucune connaissance de la photo, des cycles de cours aussi courts, même en supposant qu'ils soient bien faits — ce qui n'est que rarement le cas, nous semble-t-il, — ne permettent d'acquérir aucune base solide, et encore moins le minimum d'expérience nécessaire.

D'autre part, ces cours sont manifestement réservés aux élèves qui disposent de moyens financiers importants. Leurs prix sont élevés, atteignant couramment plusieurs milliers de francs par stage : entre 2 000 et 8 000 francs pour trois semaines, 1 500 francs pour quatre jours, 800 francs pour deux jours, etc. Les abus ne sont pas rares qui frisent l'escroquerie...

Manifestement, de tels organismes, par une publicité laissant penser qu'il faut peu de chose et de temps pour apprendre la photo, abusent de l'ignorance des jeunes qui cherchent une voie dans la photographie.

Il ne faut pas se faire d'illusion. Si un enseignement accéléré peut donner des connaissances suffisantes à des amateurs photographes du dimanche, il ne suffit pas pour acquérir les bases théoriques et l'expérience minimale qui permettent d'accéder aux divers domaines de la photographie : non seulement les domaines de haute technicité (photo scientifique et technique), mais aussi ceux des laboratoires de traitement et de branches plus classiques, comme la photo publicitaire ou la photo industrielle.

Au-delà des insuffisances des connaissances dispensées par ces cours, la floraison des écoles et stages privés face à un enseignement public qui ne peut recevoir qu'un très petit nombre d'élèves, pose un problème social. La sélection semble de plus en plus se faire par l'argent. Les moins riches, dont on peut penser qu'ils ne seraient ni les moins aptes ni les moins assidus, ont de moins en moins de chance de pouvoir apprendre un métier dans la photographie.

ROGER BELLONE.

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

ECOLE NATIONALE DE PHOTOGRAPHIE (Louis-Lumière), rue Rollin, Paris-5e. C.A.P., brevet de technicien supérieur. Etudes : deux ans.

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU PARC GRANDMONT, à Tours. Enseignement général théorique et pratique. Prépare au C.A.P. en deux ans.

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE D'ORTHEZ (Basses-Pyrénées), 15, rue Bourg-Vieux. Enseignement général théorique et pratique. Prépare au C.A.P. en deux ans.

LYCEE TECHNIQUE ESTIENNE, 18, bd Auguste-Blanqui, à Paris-13e. Enseignement de la photographie dans ses applications aux techniques de l'imprimerie. C.A.P. et brevet de technicien supérieur (quatre à six ans).

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, 8, rue Quinault, Paris-15e. Apprentissage de la retouche photographique.

UNIVERSITE DE PARIS-III, (centre Censier), 13, rue de Santeuil, Paris-5e. Un cours de photo dans le cadre des études cinématographiques.

UNIVERSITE DE PARIS-VIII, U.E.R. d'arts (Vincennes). Cours de photo dans le cadre des études cinématographiques.

UNIVERSITE DE PARIS-VII 2, place Jussieu, Paris-9e. Etude de la photographie sous l'angle de l'audio-visuel.

UNIVERSITE DE BORDEAUX. Etudes de la photographie sous l'angle de l'audio-visuel.

UNIVERSITE DE PROVENCE (Marseille). Etudes de la photographie et de l'imprimerie. Maîtrise de photographie. Cycle supérieur de photographie fondamentale.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS, 292, rue Saint-Martin, Paris-3e. Cycles de conférences et de travaux pratiques sur les bases scientifiques de la photographie et de ses applications.

Mode

Les collections de printemps

Fête chez Paco

RETOUR de Chine, Daniel Le Bret a pu apprécier la coupe des vestes Mao bleu indigo. Du coup, il a ajouté des manches en biais à ses paletots enroulés, d'une seule couture. Le résultat est seyant, avec ces épaules naturelles, cette ampleur basculée. Les combinaisons de jour sont adoucies de découpes et tombent droit à partir des hanches. Quelques « chinoiseries » du soir font contraster deux couleurs. Haut en bustier, veste fendue et pantalon à empiècement triangulaire et jambes larges s'arrêtant au-dessus des chevilles pour laisser voir des sandales à talons découpés.

John Tullis, chez Molyneux, continue de travailler les ensembles et les robes bleu marine qu'on vient chercher ici, ornés de « kilomètres de piqué blanc » autour du visage. Les plus jolis sont en crêpe de laine, à boutonnage simple, corsage ajusté et ceinturé sur une jupe légèrement froncée. Tullis s'efforce toujours de trouver des coupes amincissantes, à l'ampleur contrôlée de façon à faire ressortir la taille et aplatir les hanches; d'où de nombreux corsages blousants, des effets de basques et du travail d'atelier sur des robes d'après-midi et du soir.

Rosette Mett, de Torrente, habille ses clientes en trois-pièces de peigné de laine poids plume, importé d'Ecosse, à mini dessins, comportant des vestes archi-souples, de longs gilets ceinturés et des jupes animées de fins plissés soleil. Elle utilise avec maestria cette même technique en transparence pour des ensembles de dîner à vestes de macramé, de dentelle noire ou écrue, voire de mousseline quadrillée de lamé doré. Des robes romantiques à décolleté en camisole sont travaillées de volants étagés, à l'inverse des modèles en mousseline de soie drapés à la grecque, souvent en deux tons pâles et irisés, d'une grâce subtile.

C'est toujours la fête chez Paco Rabane, qui préconise pour le jour de charmantes tenues, genre *Perrette et le pot au lait*, revues et corrigées par les alizés des Antilles. Il aime les effets de tabliers, les sur-robes brodées, bien serrées à la taille par de hauts corselets, sur des jupes volumineuses et des jupons à volants, en cotons d'une belle venue. Son talent d'architecte ressort aussi dans ses robes du soir à grandes manches, en jaune banane et lamé argent au corsage blousant sur un tablier en patchwork lamé à décor de fruits et de masques. Des masques africains géants en relief protègent du mauvais œil les bustiers des grands soirs, audacieusement décolletés sur des jupes brillant de mille feux.

NATHALIE MONT-SERVAN.

SCHERRER : robe de gala en mousseline de soie jaune pâle de Taroni, corsage brodé et jupe formée de volants plissés, portée sous un manteau de cour en satin assorti.

DIOR : robe en mousseline de soie façonnée d'Abraham, imprimée en marron et blanc, à décolleté coulissé dénudant les épaules, corsage blousant à la taille et jupe froncée au genou.

VENET : robe de dîner, au genou, en mousseline de soie noire de Buche, boutons de strass comme l'agrafe retenant le corselet drapé.

CARDIN : robe à danser de nymphette dans les tons de fruit de la passion en gazar d'Abraham, jupe orangée, corsage plus clair, ceinture drapée rouge ornée d'une fleur noire.



COURREGES : blouson coulissé aux hanches dans une fine soie imprimée de fleurs de géranium-lierre rose, matelassé aux épaules comme sur la jupette assortie, fendue sur un short.

LAPIDUS : tailleur en fine gabardine de laine réséda de Moreau, à basques « dansantes » sur pantalon droit.

LEPAGE-SCHIAPARELLI : robe du soir en mousseline de soie beige irisée, à pan flottant brodé de fleurs et de feuillage dans les mêmes tons.

(Dessins de MARCQ.)

FERAUD : robe en popeline de coton à décolleté en camisole ; grandes manches plissées et taille cintrée sur une jupe à ampleur ronde et un jupon lamé bordé d'un volant noir également plissé.

Maison

Cartes sur table

PASSIONNÉS de bridge ou de poker, amateurs de belote ou champions de tarots, tous les joueurs de cartes ont besoin d'une vraie table à jeux pour se livrer à leur passe-temps. Difficiles à trouver voici encore quelques années, les tables de lignes contemporaines sont actuellement assez diversifiées pour pouvoir permettre un choix.

Lorsque la place dont on dispose est limitée, une table carrée peut servir à la fois pour jouer et pour prendre les repas. Un plateau en glace, teinte bronze, de 85 cm de côté, est monté sur une structure en acier satiné mat (*Artélano*, 925 F). Acier également, mais chromé et brillant, pour une table à double piètement carré réuni par deux traverses, avec dessus en glace claire de 80 cm de côté ; elle est présentée chez *Dekords*, nouvellement installé rue des Saints-Pères, face à l'école de médecine (1 950 F).

Le coin réservé des joueurs

Une table pliante, à monture en aluminium anodisé, de ton nature ou doré, a son plateau reversible : l'une des faces est en lamifié blanc mat, l'autre en feutre vert (*Boutique 7 × 7*, 1 190 F). Une autre a un piètement fixe en aluminium anodisé naturel ou noir et une surface de jeu en feutre vert, que l'on peut recouvrir d'un molleton et d'une nappe au moment des repas (*Le Bihan*, 1 200 F). En bois peint façon loupe, s'harmonisant à tous les styles), celle-ci a un plateau en lamifié noir, dans lequel s'inscrit une large croix tapissée de daim marron (3 350 F) ; elle est entourée de chaises de même bois, recouvertes de daim (*Béchard*, 1 200 F).

Si la fréquence d'utilisation le justifie — et que la place disponible et le budget le permettent — une table spécialement dévolue aux jeux peut être installée à demeure. Ce « coin de jeux » sera disposé dans un angle de grand séjour ou, mieux, dans une petite pièce calme, voire au fond d'une entrée-galerie d'appartement ancien et isolé du passage par un paravent.

Il existe des tables modernes de dimensions assez grandes (1 m de côté) pour assurer l'aisance de mouvement des joueurs et dont le confort provient d'astuces de détail. Ainsi, la table de jeu imaginée par Joe Colombo est dotée à chaque angle d'une tablette pivotante incluant un cendrier. Un double plateau (inférieur, en lamifié blanc cassé mat ; supérieur, en drap vert) est supporté par quatre gros pieds cylindriques en acier chromé (chez *Le Bihan*, 2 950 F). Les pieds, cylindriques eux aussi, d'une table en bois foncé s'ouvrent sur toute leur hauteur, laissant apparaître des étagères où poser verres et cendriers ; la partie centrale du plateau est reversible, cercle de bois d'un côté et de cuir (ou de feutre) de l'autre (*Boutique du Brésil*, 2 990 F, ou 2 810 F avec feutre). Même principe de pieds pivotants avec cases intérieures, mais de section carrée, pour une table en bois laqué noir recouverte de feutre beige (3 885 F) ; elle s'accompagne de chaises cannées à haut dossier de bois laqué (*Perspectives*, 640 F).

Pour des émirs passionnés de poker, une très luxueuse table figure dans la collection de mobilier italien signée et éditée par Alain Delon. Présentée chez *Jansen*, son plateau en peau bleu nuit (comportant des casiers à cartes) repose sur un piètement en tube chromé et doré, avec cendriers sous chaque angle (10 340 F). Une table de même style, mais rectangulaire, est spécialement conçue pour jouer au backgammon.

JANY AUJAME.

★ Artélano, 4, rue Schœlcher (angle boulevard Raspail), 75014 Paris.

Dekorns, 30, rue des Saints-Pères, 75007 Paris.

7×7, Village suisse (avenue de Suffren), 75015 Paris.

Le Bihan, 7, rue de Solférino, 75007 Paris.

Béchard, 17, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.

Boutique du Brésil, 43, avenue de Friedland, 75008 Paris.

Perspectives, 92, rue de Rennes, 75006 Paris.

Jansen-Collections, 65, av. Franklin-Roosevelt, 75008 Paris.

TISSAGES ET TAPISSERIES D'IRAN

La Maison de l'Iran présente actuellement les tissages et les tapisseries d'une jeune artiste iranienne. Nargues Moussavian a réalisé avec ces créations une synthèse de l'art traditionnel persan et des techniques occidentales de tissage.

Par ses recherches de formes, de couleurs et de matières (lin, chanvre, laine ou papier crépon), Nargues Moussavian est une artisane complète. Parmi les œuvres exposées se trouvent des tapisseries murales, des stores-écrans, des poufs et des jetés de lit.

★ Jusqu'au 3 février, Maison de l'Iran, 65, Champs-Elysées, Paris.

TRUCS

● *Pour lits d'enfants*, un nouveau drap-housse de 1 m × 1,80 m s'adapte à toutes les tailles de matelas, de 50 cm à 70 cm de large et de 1 m à 1,40 m de long. L'ajustage à la dimension voulue se fait par un cordon fronceur spécial placé aux quatre coins du drap. Le drap se met à plat pour le lavage et le repassage. (« Bienfix-2 lits d'enfants », 38 F en coton blanc, à la Samaritaine, Au Bon Marché et au Printemps.)

● *Des poêles profondes*, en forme de coupes, sont en acier inoxydable avec fond en cuivre pour bien répartir la chaleur. Un manche amovible (s'accrochant sur l'une des deux anses), permet le lavage en lave-vaisselle. Ces poêle existent en quatre diamètres, de 16 cm à 26 cm et coûtent entre 68 et 115 F, le manche 13,50 F. (Létang et Rémy, grands magasins et boutiques spécialisées.)



هكذا من الأصل

Hippisme

Bellino-ci, Bellino-là

L'HIVER hippique sera-t-il la litanie d'un déclin ? *Bellino* ploie; *Bellino* trébuche; *Bellino* chancelle. L'idole, qu'avait ébranlée l'attaque de *Fanacques* dans le prix de l'Ile-de-France, qu'avait fait vaciller celle d'*Eleazar* dans le prix de Béarn, est maintenant, après le nouveau coup porté dimanche par *Fanacques*, à la limite extrême de l'équilibre, là où un rétablissement, certes, est encore possible, mais la chute plus probable.

La nouvelle défaite, pourtant, la troisième en quinze jours, a été moins radicale que les deux précédentes. On a même pu croire jusqu'à 200 mètres de l'arrivée que le champion, qui trottait librement en tête depuis le début, allait renouer avec le succès. Et puis, à l'entrée de la ligne droite, là où il s'était écroulé les deux dimanches précédents, il faiblissait. Cette fois, ce n'était pas une déroute. Il restait du *Bellino* en *Bellino*. Mais il ne pouvait résister à *Fanacques* qui, obligé de faire les extérieurs pendant tout le parcours, avait eu pourtant une course moins heureuse que lui. Tout à la fin, il était même dépassé par la modeste *Eringa*.

Muscles rouillés

On cherche des explications et des excuses. Après la première défaite, on avait pensé à un manque d'entraînement, Au lendemain de sa campagne américaine de l'été, *Bellino* avait été envoyé trois mois au repos dans sa Savoie natale. L'hypothèse était que ses muscles s'y étaient rouillés.

Puis on invoqua une erreur de harnachement. Il y avait presque un an que le champion n'avait pas couru « au monté ». On crut se souvenir qu'alors on serrait moins sa croupière. Euréka ! Il allait suffire de desserrer d'un trou la lanière de cuir et le roi allait reprendre place sur le trône.

Maintenant, on s'oriente vers des carences alimentaires. Avec l'âge, et peut-être la saison, les goûts de *Bellino* ont changé. On aurait trop cédé à ses caprices de carottes (8 kilos par jour) et à son inappétence pour l'avoine (plus que 6 litres par jour au lieu des 15 litres de la grande période).

Derrière ces tentatives d'explication se profilent des divergences (amicales) : le soigneur n'est pas tout à fait d'accord sur le harnachement avec le jockey, qui n'est pas tout à fait d'accord sur le programme d'entraînement choisi par le soigneur, lequel a des doutes sur le régime conseillé par le vétérinaire, qui, probablement, n'alignerait pas le cheval dans les courses choisies par le propriétaire... Quand le foin manque dans le râtelier, les chevaux se querellent ; quand le cheval manque à l'arrivée, les conseillers discutent.

Ce qui ressort, dans l'immédiat, des discussions, c'est qu'on va faire une nouvelle tentative : *Bellino* sera dimanche au départ du Prix d'Amérique.

Il y retrouvera, entre autres, *Eleazar*, *Fakir du Vivier*, l'italo-américain *Delfo* et *Equileo*.

Eleazar a posé, par sa victoire du prix de Béarn, une candidature péremptoire. Mais nous serions plus enthousiaste si c'était un Sauvé, un Baudron ou un Gougeon qui était chargé d'écarter les hasards du parcours, de ce *Eleazar*-là.

Fakir du Vivier n'a pas encore appris par cœur que, lorsqu'on chasse le naturel, c'est au trot qu'il doit revenir.

Hadol du Vivier, initialement engagé, a été déclaré forfait : le Prix d'Amérique n'est pas une course pour enfants prodiges, même lorsque le prodige se situe au niveau où le jeune champion l'a porté dimanche dans le prix de Tonnac-Villeneuve. Voilà trente-neuf ans que la course n'a pas été gagnée par un « quatre ans ».

Delfo, dit-on, manque de tenue. C'est le défaut dont on accuse toujours les chevaux d'origine américaine, ce qui ne les a pas empêchés de gagner deux des cinq derniers prix d'Amérique.

Equileo a préparé le Prix d'Amérique en Amérique, ce qui, au-delà de la logique des mots, est une hérésie hippique. Après l'été new-yorkais et alors que *Bellino* gagnait les vertes pentes savoyardes, lui se dirigeait vers la Floride. Il s'y est bien comporté, contre, il est vrai, des adversaires de second ordre et même, un jour, pas d'adversaires du tout puisque tous, saisis de respect, s'étaient récusés. La préparation aux frimas et à la côte de Vincennes sous les palmiers et sur les pistes plates de Floride est une innovation signée Allaire. Celui-ci assure que le cheval d'Alain Delon, maintenant habitué à la facilité, n'aura pas le temps de se rendre compte que Vincennes c'est autre chose, qu'il aura déjà passé le poteau. En tête, bien entendu.

Aux incertitudes de la piste s'oppose une certitude du côté des guichets : les enjeux du tiercé vont repasser le cap des 100 millions de francs. Car le tiercé, c'est reparti : en moyenne, et malgré les points marqués par le Loto, 15 % de recettes de plus que l'an passé à semblable époque, laquelle, il est vrai, sombrait à l'extrême creux de la vague.

Les râteliers semblent pouvoir se garnir à nouveau. L'apaisement s'est aussitôt installé dans l'écurie : Jean-Yves Lécuyer et Pierre-Désiré Allaire, qui en décousaient voilà peu au micro, se sont, paraît-il, juré une nouvelle amitié éternelle.

LOUIS DÉNIEL.

Plaisirs de la table

A l'ancienne

C'EST un très beau livre que *Festins de tous les temps*, signé de Georges et Germaine Blond, qui vient de paraître chez Fayard. Et richement illustré. J'y relève ceci concernant mon propos : « *Si l'on avance dans la forêt des textes* (du Moyen Age) *avec un esprit vraiment curieux, on s'aperçoit à un moment donné qu'on se trouve à la source même de toutes les cuisines occidentales.* »

Eh oui ! Et la cuisine nouvelle (pour ne pas employer la formule publicitaire « nouvelle cuisine ») n'est autre que la recherche des enseignements de cet éclatant Moyen Age. Cela est si vrai qu'un peu plus loin Georges et Germaine Blond écrivent : « *Une question demeurée jusqu'ici sans réponse est celle-ci : pourquoi les cuisiniers du Moyen Age ont-ils ignoré la farine en tant que liaison, alors que les Romains l'avaient connue ?* » Mais c'est tout simplement parce que la liaison au pain grillé est bien supérieure ! Toutes les sauces du Moyen Age étaient ainsi, et c'est la raison pour laquelle Raymond Oliver conseille, avant de lier à la farine, de faire griller celle-ci au four quelques instants.

Et ce n'est pas être révolutionnaire que de dire tout le mal que l'on pense, diététiquement et gastronomiquement, de la sauce blanche. Paul Reboux s'en indignait déjà il y aura bientôt un demi-siècle. De même qu'il écrivait : « *La cuisine des chefs, avec leurs coulis, leurs déglaçages, leurs garnitures, c'est peut être de la cuisine du bon vieux temps, ce n'est assurément pas l'art culinaire...* »

Mon ami Richard (patron de ce *Chiberta* qui sera la grande découverte de 1976 (3, rue Arsène-Houssaye (8e), tél. 225-51-80) m'a montré l'autre soir un ouvrage paru chez Paulus du Mesnil, imprimeur-libraire, à Paris, en 1742. Il s'intitule *la Nouvelle Cuisine*. Et je lis dans la préface : « *La cuisine nouvelle établie sur l'ancienne, se fait avec moins d'embarras, moins d'appareil, et autant de variété ; elle consiste à quintessencier des viandes, à tirer des sucs nourrissants et légers, à les mêler et confondre ensemble ; de façon que rien ne domine et que tout se fasse sentir.* » Hé ! hé ! Un cuisinier écrivant cela aujourd'hui se ferait une belle notoriété. Que dis-je, ils sont plusieurs à se la faire à moindre frais !

Un potage de 1661

La Varenne, tenez, dont le *Cuisinier français* parut en 1661 donne la recette d'un potage de citrouille et d'herbes... sans beurre ! C'est ce *Festins de tous les temps* qui me l'apprend. On songeait déjà à la cuisine minceur, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir. Et si je trouve encore dans La Varenne une dodine de dindon à la framboise fraîche, je pense alors à cette recette excellente mais combien controversée et soulevant l'ironie de tant de chefs — du bon Delaveyne en son *Camélia* (7, quai Clemenceau, à Bougival, tél. 969-03-02) : une salade de mâche et de crevettes fraîches nappée d'un coulis de fraises !

Et combien encore il faut saluer ce Nicolas de Bonnefons qui, dans *les Délices de la campagne* (1654), écrivait : « *Que le potage aux choux sente entièrement le chou, aux poireaux, le poireau, aux navets, le navet, et ainsi des autres, laissant les compositions pour les bisques, hachis, panades et autres déguisements dont on doit goûter plutôt que se remplir.* » Et, plus loin, il demande qu'on délivre le bouillon de viande de tous les hachis, champignons et épices ! Ah ! le saint homme !

La voilà, la cuisine nouvelle. L'aristocratie de la cuisine. Cette cuisine gâchée par la bourgeoisie triomphante et les chefs, depuis Carême. Je n'en démordrai point !

LA REYNIÈRE.

Paris-Côte d'Azur

COMME chaque année, le buffet de la gare de Lyon dédie février au mimosa. La carte du Train bleu (tél. 343-09-06), toujours agréable (avec notamment les plats du jour, le fromage blanc « maison », le chariot des desserts), s'enrichit tout le mois prochain de plats de la Côte d'Azur, de la pissaladière à la tarte au citron. Excellente occasion pour aller revoir (ou découvrir) cet étonnant décor 1900, historique et classé.

Le Train bleu, c'est aussi celui qui nous emmène vers le soleil de la Côte. Presque un souvenir car, s'il existe encore, il n'est plus auréolé de ce « charme insaisissable » qu'il dégageait à la Belle Epoque. Et l'on songe à Valery Larbaud : « Derrière les portes laquées, aux loquets de cuivre lourd, dorment les millionnaires », parlant de l'Orient-Express disparu. Le Train bleu démocratisé va-t-il, à son tour, s'effacer devant l'avion ?

En tout cas, la tradition qui demeure magnifique au buffet de la gare de Lyon persiste aussi sur la Côte d'Azur. Grâce, à Cannes, à M. Lucien Barrière. Il reprend, ce mois de février, les mercredis gastronomiques avec les repas des chroniqueurs.

Ainsi, au Casino de Cannes, les 2, 9, 16 et 23 février, se dérouleront ces repas d'exception. Michel Piot a fait appel à Bernard Loiseau, successeur de Dumaine à Saulieu ; Philippe Couderc à une dame d'Arc, Christine Massia, de l'Aquitaine (rue de Dantzig). Le mercredi 16, François Benoist (Chez les anges, 54, boulevard Latour-Maubourg, 7e, tél. 705-89-86) se déplacera avec ses adjoints pour présenter un « dîner de M. de Balzac » auquel, vous le devinez, je ne suis pas étranger. En voici le menu : mayonnaise de homard ; turbot aux huîtres ; miroton et gratin de choux-fleurs ; desserts d'Honoré (avec les fameux massepains d'Issoudun) évoquant « les Comédiens sans le savoir », « la Cousine Bette », « le Cousin Pons », « la Vieille Fille » et « la Rabouilleuse ».

Quant au dernier de ces repas (23 février), il sera celui de Jacques-Louis Delpal (qui dirige, on le sait, la remarquable collection des guides du Livre de poche). Son choix est encore secret, mais on assure que ce sera un « espoir de la cuisine ».

L. R.

La bouteille du mois

Bouzy... blanc

A force de répéter que l'on aime le bouzy rouge, vin nature de Champagne, excellent bu frais sur les portugaises vertes, par exemple, on impose l'idée que ce cru est uniquement un vin rouge. Or, ce charmant petit village du versant sud-est de la montagne de Reims produit aussi des blancs. Le remarquable cru de Bouzy représente quelque 195 hectares de raisins noirs donnant des blancs de noirs soutenus, corsés, nerveux, vineux, ronds en un mot et singulièrement charpentés.

Chez Denis, le fastueux cuisinier que l'on sait, j'avais déjà découvert cette étiquette. Relayant Denis, quelques restaurateurs l'ont ou l'auront à leur carte. Mais surtout (la production étant faible) c'est aux particuliers que s'adresse, que s'offre, la bonne comtesse Marie de France.

Marie de France était la fille d'Aliénor d'Aquitaine et fut mariée à Henri, comte de Champagne. Protectrice des poètes, amie de Chrétien de Troyes et poétesse elle-même, n'y avait-il pas quelque charme secret à unir ainsi le bordelais de Denis et d'Aliénor au vignoble champenois ?

En tout cas je vous propose cette bouteille : comtesse Marie de France, cuvée Denis, 1969.

Je l'ai goûté en blanc, en rosé et aussi nature (coteaux champenois). De petite production puisque 100 % bouzy, il doit honorer une cave et amuser le connaisseur...

★ Champagne comtesse Marie de France, 4, rue Yvonnet, à Bouzy (Marne).

Miettes

● *Ils se sont mis à deux*, Ch. Seirac et Françoise Dequehné, pour nous assurer *Je connais tous les fromages (Marabout flash)* ! C'est là bien de la prétention. On y lit, en effet, que l'aligot est un fromage du Rouergue (alors que, on le sait, il s'agit d'un plat de pommes de terre à la tomme fraîche !), que le beaufort est semblable à « *un gruyère sans trou* » (alors qu'il n'existe pas de gruyère avec trous), etc.

● *De l'armagnac 1893 c'est rare !* Mais de l'armagnac 1893 découvert dans son fût caché et mis en bouteille en 1976, c'est unique ! C'est ce qui vient d'arriver pourtant. Et sous l'étiquette « *Armagnac année 1893, Jean de Mallac* », vous en trouverez dans quelques maisons privilégiées. Nous venons de le découvrir en avant-première chez les Troisgros, c'est tout dire ! Repas unique et pièce unique, nous eussions pu, de béatitude, en arrivant à Paris, serrer la main du mécanicien de la locomotive. Je plaisante, mais ne serait-ce pas pour cacher l'émotion d'une d é c o u v e r t e-surprise, d'une aigue ardente à la fois apaisée et ardente encore, d'un parfum resté tenace, d'un palais subtil s'épanouissant en nuances ? En tout cas, si vous voyez cette eau-de-vie sur une carte, ne la manquez pas !

● *Le restaurant Rougeot, à Montparnasse*, avec son admirable décor fin de siècle vient d'être vendu. On en fera une sorte d'*Assiette au bœuf*. Dommage !

● *Un très bon fromager, à Sceaux* : *La fromagerie du parc* (47, rue Houdan, tél. 702-82-25). A noter ses envois de « colis échantillons » cadeaux, de fromages fermiers (pont-l'évêque et reblochon notamment) et un camenbert « au lait cru ».

● *Maxim's Orly* (Orly-Ouest, tél. : 687-16-15), le grill propose chaque jour, sous le titre « La cuisine dont on parle », le plat d'un cuisinier ainsi qu'un menu à 74 francs, souvent en supplément. A noter en février, des ris de veau aux queues d'écrevisses et beignets d'épinards, une fricassée de poissons aux petits légumes, la salade de Saint-Jacques et l'inévitable loup en croûte, de Paul Bocuse. J'y reviendrai. Maxim's Orly est en passe de devenir un de mes grands « mets ».

● *Un lecteur m'envoie une fiche de cuisine* avec la recette du magret de canard. Il y est dit bonnement que le magret est l'aile dudit canard (alors qu'il n'en est que la poitrine). Et le restaurateur landais qui s'y connaît si bien a deux étoiles au Michelin ! Il s'agit du *Relais de la poste*, à Magescq. Signalons qu'à Magescq le Kléber donne, lui, une marmite couronnée au *Cabanon* (Tél. 57-70-51) à l'excellente cuisine rustique de femme.

● *Les bœufs de Hongrie sont meilleurs*, en boucherie, que les nôtres. Parce que, dit un spécialiste, les éleveurs de là-bas ne connaissent pas encore les engrais et la nourriture chimique. Merveilleuses côtes de bœuf, en ce moment, aux nouvelles *Boucherie de Paris*, 9, rue du Louvre.

chasse

Sus au veneur

A la suite d'un incident qui vit un cerf forcé par un équipage à Villers-Cotterêts (Aisne), M. Jacques Baumel, député R.P.R. et président du conseil général des Hauts-de-Seine, vient d'annoncer qu'il allait demander au Parlement d'interdire la « pratique cruelle et surannée » de la chasse à courre. Il a appelé les défenseurs de la nature, les amis des animaux et les élus locaux à réclamer, eux aussi, l'interdiction « de ce spectacle bestial, hérité d'une société féodale, à l'usage de quelques aristocrates et bourgeois nouveaux riches ». Des prises de position contre la chasse en général se sont manifestées depuis quelques années en France. Les chasseurs eux, ont, semble-t-il, décidé de réagir. On lira ci-dessous une « Libre opinion » que nous fait parvenir le Comité de défense de la chasse et du tir (1).

Homme parmi les bêtes

par JÉROME BOUCHARD (*)

DE toutes les calomnies dont les chasseurs sont l'objet, il en est une à laquelle ils se trouvent souvent incapables de répondre et qui concerne le plaisir de la chasse. On le comprend aisément puisque généralement la formulation vise à dénier jusqu'à leur dignité d'homme et que, par conséquent, il ne s'agit plus de débat, mais d'une tentative de disqualification totale.

A la vérité, une réflexion sur les attitudes possibles de l'homme contemporain devant la nature permet de caractériser un certain nombre de comportements dont il est manifeste que celui du chasseur est l'un des plus intelligents et des plus dignes.

On décèle, en effet, à l'égard de la vie sauvage, quatre types d'attitude : ou bien, enfant ou adulte, encore enchaîné par un instinct destructeur et dominateur, l'homme peut comme autrefois détruire tout ce qui vole, tout ce qui court sans discernement, et avec, parfois, des raffinements de cruauté. On peut espérer que cette résurgence du primitif chez certains soit en voie de régression rapide bien que cela ne soit pas établi. Ces séquelles doivent en tout état de cause être poursuivies avec acharnement et réprimées sans pitié jusqu'à éradication.

Ou bien, dominé par une sensibilité à fleur de peau parfaitement compréhensible et respectable, l'homme va s'abstenir d'intervenir en quoi que ce soit dans la vie sauvage, ne voulant en apercevoir que les manifestations aimables en oubliant ses fondements cruels. C'est très certainement le cas du plus grand nombre de nos compatriotes, profondément bons envers les animaux, spectateurs assidus d'émissions spécialisées qui, ayant soigneusement gommé la dure la loi de la vie, satisfont leur penchant pour le merveilleux.

Ou bien l'attitude envers la vie sauvage sera celle du savant. Naturaliste autrefois, plus souvent écologiste aujourd'hui, l'homme sort du système pour devenir observateur scientifique. Il constate alors la vie et la mort, prend la mesure des nécessités et de leurs conséquences, s'abstient de fonder son jugement sur sa sensibilité indispensable à l'acquisition rapide de connaissances nouvelles, la démarche scientifique suppose une qualification et un état d'esprit que l'on ne peut sans naïveté vouloir étendre à toute l'humanité, même si, assez fréquemment, des chasseurs abandonnent leur sport pour l'adopter.

L'homme peut enfin être chasseur. Son attitude est caractérisée par une profonde intégration à la nature à laquelle il va participer, mais dans laquelle il va introduire des règles fondées sur le respect de sa propre dignité d'homme comme de celle du gibier. Pour être en parfaite communion avec une nature intimement aimée, le chasseur sait qu'il doit accepter la première des règles : être prédateur parmi d'autres prédateurs, sans quoi il restera visiteur ou observateur, c'est-à-dire d'essence fondamentalement différente : il restera « extérieur ». La « chasse photographique » représente, par exemple, une activité profondément sympathique et enrichissante, mais le terme d'« observation photographique » eût été beaucoup plus adapté.

Ayant accepté la conséquence nécessaire de la quête d'une connaissance intimiste de la nature, l'homme ne s'en remettra pas à l'instinct. Il introduira des règles. Ces règles seront fondées d'une part sur des connaissances objectives, d'autre part sur sa sensibilité.

Du premier groupe relèveront la protection des espèces, l'élimination des animaux malades, le tir sélectif, l'affouragement et l'agrainage, la conservation de la flore et des sites, bref, tout ce qui se réfère aux grands équilibres.

Du second groupe relèvent les règles concernant l'abolition de la cruauté, l'élimination des chevrotines, la nécessité du tir rapproché pour être décisif, l'obligation de ne tirer que sur l'animal en mouvement qui, jusqu'au bout, aura sa chance, bref, le fair-play, le respect de soi et de l'autre.

Ainsi, ayant depuis longtemps refusé d'être loup parmi les loups, refusant aujourd'hui d'être un homme à l'écart de la vie sauvage, le chasseur veut demeurer un homme parmi les bêtes.

(*) Membre d'honneur du Comité de défense de la chasse et du tir.

(1) Le Comité de défense de la chasse et du tir, 8, place de la Concorde, à Paris, a pour président M. Jacques Chevalier, qui vient d'être élu également président de la Ligue de tir de l'Ile-de-France (Fédération française de tir)

Le duplicate

scrabble

Avec le présent numéro, « le Monde des loisirs » commence la publication régulière d'une rubrique de scrabble qui paraîtra toutes les deux semaines et sera assurée par M. Michel Charlemagne, secrétaire général de la Fédération française de scrabble.

Le scrabble duplicate permet la compétition, tous les joueurs jouent en même temps avec les mêmes lettres. La partie ci-dessous a été jouée aux championnats de France interclubs à Vichy, en juin 1976. Vous pouvez la jouer dans les mêmes conditions que les participants en essayant de réaliser à chaque tirage le score le plus élevé possible en trois minutes. A l'aide d'une feuille de papier, on masquera les lignes situées au-dessous de celle où est inscrite la donne sur laquelle on joue. Avant de passer au tirage suivant, vous comparez votre mot avec la meilleure solution retenue à la rencontre de Vichy (elle figure à la ligne suivante), et c'est cette solution que vous placez sur votre damier en vous aidant des références données : les cases horizontales du damier sont désignées par un numéro allant de 1 à 15 et les cases verticales par une lettre allant de A à O.

	TIRAGE	SOLUTION	REF	PTS
1	A E I O H L V			
2	A H + A O E N S	VOILE	H 4	24
3	O + I U Q S S X	HAVANES	4 F	26
4	O S + A I U U B	EXQUIS	K 4	44
5	I E U F L N V (b)	ABSOUS (a)	9 F	21
6	I L V + A E Y T	NEUF	10 J	36
7	E I O D P R Z	VILAYET	3 A	98
8	E U N N R S T	PARODIEZ (c)	D 2	92
9	N + A A U C D M	TURNES	11 F	63
10	U D M N + O S T	CAVA	A 1	30
11	U D + U I M T T	TIMONS	8 J	31
12	U U T T + E C G	DIME	8 A	18
13	U G T + E E M ?	REÇUT	H 11	24
14	A E O D H R S	TEGUME (N) T(d)	15 H	82
15	A I K L N R W	ADHERONS (e)	N 2	78
16	I L N R W + E R	KA	3 I	44
17	N R W + E I L ?	EXILER	5 J	20
18	E I N R + A N T	(S) LOW	5 B	24
19	E E I B G P R	DRAINENT (f)	A 8	80
20	P + E O F J L	ICEBERG (a)	13 G	28
21	E J P. Décomposé (g)	FOL	2 J	29
		TE	F 11	2
		APTE	F 9	12
		JE	12 E	9
			TOTAL	915

La référence du mot à placer concerne la première lettre de ce mot ; si cette référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; si elle commence par un chiffre, le mot est vertical. Par exemple CAVES en H 4 signifie que le mot est placé horizontalement sur la rangée médiane, le C étant sur la première case bleu clair et le S sur l'étoile rose.

REGLEMENT. — Tous les mots utilisés doivent figurer en caractères gras dans la première partie du *Petit Larousse illustré*, que nous désignerons toujours désormais sous ses initiales : PLI, édition 1973 ou postérieure. Sont exclus : les mots comportant un trait d'union, une apostrophe ou un espace *(in-quarto, ex aequo, entr'aimer)*, les préfixes, abréviations (comme S.O.S.) et symboles chimiques. Sont acceptés : les pluriels, les féminins, les conjugaisons à tous les temps et à tous les modes.

Cette partie était une rencontre par paires : deux partenaires conjuguent leurs efforts pour trouver le meilleur score. Elle a été remportée par MM. Jouannet-Pialat (908 points) *(h)* devant MM. J.-M. Bellot-Maupin (899). Les quatorzième (sur vingt-six) avaient 778 points.

NOTES

(a) C'est un *solo*, c'est-à-dire un coup trouvé par un seul joueur ou une seule équipe.

(b) Le U et le I restants ont été rejetés, le tirage ayant donné trop de voyelles. Jusqu'au quinzième coup, il faut un minimum de deux consonnes et deux voyelles à chaque tirage ; d'une consonne et voyelle après le quinzième.

(c) On pouvait faire 74 points sans trouver le scrabble : PRIIEZ en B 1.

(d) MEUG (L) ENT en N 2 : 68 points.

(e) Les DEROCHAS en 13 D (69 points) ont été beaucoup plus fréquents que les ADHERONS. le scrabbleur de compétition a tendance à trouver le mot rare plus facilement que le mot courant.

(f) Mieux que RACINENT (13 F) : 74 points. RADINENT en A 6 était la « bulle » — dans le jargon des joueurs : zéro ! — (absent au PLI).

(g) Lorsqu'au dernier tirage il reste un maximum de cinq lettres, les joueurs jouent « en décomposé », c'est-à-dire qu'ils peuvent placer leurs lettres en différents endroits du damier et composer des mots différents, ceux-ci pouvant éventuellement être formés par additions successives de lettres (comme APTE).

(h) C'est-à-dire qu'ils ont réalisé 99,23 % par rapport au « top » (915 points), pourcentage exceptionnel. En partie individuelle, les pourcentages sont beaucoup moins élevés : 90 % est déjà une excellente performance.

PENTASCRABBLE

Problème n° 1

Il s'agit ici de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres. Lorsqu'on pose toutes les lettres d'un tirage en une *seule fois*, on fait un « scrabble », et on ajoute une bonification de 50 points aux points du mot formé. Si on forme un mot de moins de sept lettres, ce mot est comptabilisé, mais les lettres restantes sont éliminées et on prend alors les sept lettres du tirage suivant. La case centrale étoilée doit être recouverte lors du premier coup. Au premier coup (mais aussi pour les coups ultérieurs), on n'est pas obligé de porter la lettre la plus « chère » sur la case « lettre compte double », le seul but étant de faire le plus fort total *à l'issue* des cinq coups. Solution proposée : 680 pts.

Le règlement est le même que pour le duplicate, tel qu'expliqué plus haut.

ABENORS - DELNUUX - AEERSTZ - EIORTU ? - CEEEINR.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ Pour obtenir un règlement complet, s'adresser à la Fédération française de scrabble, 8, rue Maurice-Delafosse, 92100 Boulogne (joindre 2 F en timbres).

bridge

N° 691

Victoire française à Cannes

Quand on a le choix entre une impasse et un coup plus compliqué, il est normal de choisir l'impasse, sauf si les enchères ont fourni la certitude que l'impasse échouera.

♠ D 10 4 3 2
♥ R D 3 2
♦ V 10 8 7
♣ —

♠ V
♥ V 10 9 8
♦ A D 6 5
♣ R 8 7 2

(N / O E / S)

♠ 7 5
♥ 6 5 4
♦ 9 4
♣ V 10 9 5 4 3

♠ A R 9 8 6
♥ A 7
♦ R 3 2
♣ A D 6

Ann : O. don. Pers. vuln.
(Troisième séance - N° 14).

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Passe	Passe	Passe	1 ♠
Contre	4 ♠	Passe	6 ♠

Ouest ayant entamé le valet de cœur, *comment Sud peut-il gagner* le PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Réponse :

Si on estime qu'Est peut avoir la dame de carreau, il est normal de faire l'impasse à carreau et de chuter. En revanche, si Ouest a ouvert les enchères, il faut lui attribuer une douzaine de points d'honneurs, et Est ne peut donc pas avoir la dame de carreau. Le déclarant, pour faire douze levées, doit alors squeezer Ouest avec rendement de main.

Ainsi, aux tables où le Suédois Axelson et le Dr Galula étaient les déclarants, Sud a pris l'entame avec l'as de cœur, puis, après avoir fait tomber les atouts adverses et éliminé les trèfles (en tirant l'as et en coupant le 6 et la dame avec deux atouts du mort), Sud battit atout et, sur le dernier atout, *Ouest fut squeezé* dans cette situation :

♥ R D 3 ♦ V 10

♥ 10 9 8 ♦ A D

♠ A ♥ 7 ♦ R 3 2

Sur l'as de pique, Ouest ne put jeter un cœur car il aurait libéré le 3 de cœur du mort. Il défaussa donc la dame de carreau. Alors *Sud joua un petit carreau* pour affranchir le roi de carreau, la douzième levée.

A la table où le Marseillais Edmond Vial jouait « 6 ♠ », le chelem chuta car Ouest resta toujours silencieux, et le déclarant n'eut aucune raison de ne pas faire l'impasse à carreau.

Bataille des amazones

Il ne s'agit pas du célèbre tableau de Rubens, mais du championnat qu'ont disputé, à Cannes, une centaine des meilleures joueuses européennes. A l'issue des neuf rounds du tournoi, les Françaises Marguerite de Gailhard et Hélène Zucarelli ont terminé en tête devant deux Hollandaises et deux autres Françaises, Mmes Cohen et Kitabgi.

Une des donnes les plus intéressantes a été la suivante :

♠ —
♥ R D 9 2
♦ R 8 7
♣ A 9 8 4 3 2

♠ D 9 8 7 6 5 2
♥ —
♦ 5 4 2
♣ 10 6 5

(N / O E / S)

♠ A
♥ V 10 8 7
♦ A D 10 9 3
♣ R V 7

♠ R V 10 4 3
♥ A 6 5 4 3
♦ V 6
♣ D

Ann. : E. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Lacroix	Schapiro	St.-L.	Berman
—	—	1 ♦	1 ♠
passe	2 ♣	passe	2 ♥
passe	3 ♥	passe	4 ♥...

Ouest ayant entamé carreau, Est (Monique de Saint-Louvent) a pris avec l'as et elle a aussitôt contre-attaqué l'as de pique pour raccourcir le mort. *Comment, malgré cette défense, la déclarante, l'Anglaise Maureen Berman, en Sud, aurait-elle pu gagner* QUATRE CŒURS ?

Note sur les enchères :

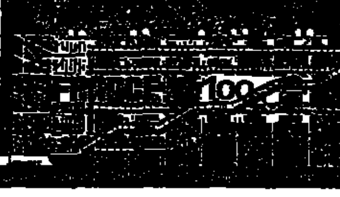
Ces enchères sont normales. Sur l'ouverture de « 1 ♦ » d'Est, il faut dire « 1 ♠ » et non pas « 2 SA » (bicolore de majeures), une convention qui n'est utilisée que par certains experts, alors que la surenchère de « 2 SA » (bicolore de mineures) sur une ouverture d'une majeure (E : « 1 ♥ » - S « 2 SA ») est d'un usage courant. Une des raisons pour laquelle la surenchère de « 2 SA » n'est guère employée pour le bicolore de majeures est que, dans la plupart des cas, l'annonce des deux couleurs n'offre pas de difficulté, et que l'on peut même camoufler la seconde couleur (cœur), quand on a obtenu un soutien dans la première (pique)...

philatélie

N° 1470

FRANCE : « Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou »

La bâtisse du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou est



le sujet du cinquième timbre-poste au titre du programme de l'année. Vente générale le 7 février

1 F, bleu, rouge et vert foncé.
Tirage : 6 500 000 exemplaires.
Dessiné et gravé par Jacques Combet. Impression taille-douce. Ateliers du Timbre de France

La mise en vente anticipée :

— Les 5 et 6 février, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire installé au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, Paris (4e). — Oblitération « premier jour » ;

— Le 5 février, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris (1er), et au bureau de Paris - 41, 5, avenue de Saxe, Paris (7e), ainsi que de 10 h. à 17 h., au Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard, Paris (15e). — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

BUREAUX TEMPORAIRES

© 75015 Paris (Parc des expositions, porte de Versailles), du 31 mars au 6 avril. — Salon international des composants électroniques.

⊙ 68340 Riquewihr Philatélie, à partir du 19 mars au musée régional des P.T.T., un cachet à date comportant la mention « Musée d'histoire des P.T.T. - De la malle-poste au chemin de fer ».

FRANCE : « Régions » Réunion

Dans la série des « Régions », la quinzième figurine représentera celle de la Réunion. Elle sera la sixième du programme de l'année. Vente générale le 7 février.



1,45 F, rose foncé et vert.
Maquette de Marie-Anne Douyre. Impression hélio ; Ateliers du Timbre de France.

La mise en vente anticipée :

— Les 5 et 6 février, par le bureau de poste temporaire ouvert à la mairie de Saint-Denis (Réunion). — Oblitération « premier jour » ;

— Le 5 février, au bureau de poste de Saint-Denis R.P. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

ANDORRE « Programme 1977 »

Sept figurines postales composent le programme des émissions 1977 des Vallées d'Andorre, en accord avec les autorités andorranes.

- Série « Europa » (2 timbres) :
  — Château de Saint-Vincent ;
  — Eglise Saint-Jean-de-Caselles.
- Série « Nature » :
  — L'hermine.
- Série « Institutions andorranes » (3 timbres) :
  — Le conseil général (salle du conseil) ;
  — Portrait du premier syndic général, Guillem d'Areny Plandolit.
- Retable de Saint-Roma-de-Les-Bons.
- Institut des études andorranes

● *A SAINT-NAZAIRE, à la nouvelle bibliothèque municipale, les 19 et 20 février, aura lieu une exposition.*

ADALBERT VITALYOS.

échecs

N° 694

ETUDE

I. FRITZ

BLANCS (3) : Rh1, Fb1, Pd4.
NOIRS (3) : Rç1, Th8, Ph2.
Les Blancs jouent et font nulle.

Percées

(CHAMPIONNAT DU MONDE UNIVERSITAIRE PAR EQUIPES)
Caracas, 1976
Blancs : R. VAGANYAN
Noirs : V. HUG
Défense Benoni

1. d4	ç5 (a)	
2. d5 (b)	é5	
3. é4	d6	
4. Cç3 (c)	Fé7 (d)	
5. Cf3 (e)	Fg4	
6. h3	F×f3	
7. D×f3	Fg5 (f)	
8. F×g5	D×g5	
9. Cb5 !	Dd8 (g)	
10. Dg4 !	Cf6 (h)	
11. D×g7	Tg8	
12. Dh6	a6 (i)	
13. Cç7+	D×ç7	
14. D×f6	Da5+	
15. ç3	Cd7	
16. Df5 (j)	Da4	
17. Fé2 ! (k)	Tg6	
18. 0-0	Ré7	
19. b3	Da5	
20. Tf-ç1	Ta-g8	
21. Ff1	Dd8 (l)	
22. Df3	Df8 (m)	
23. b4 !	Dg7	
24. Ta-b1	h5 (n)	
25. Tç2 (o)	h4	
26. a4	ç4 (p)	
27. a5 ! (q)	Tf6	
28. Dé3	Tg6	
29. Df3	Tf6	
30. Dé3	Tg6	
31. f3	Tg3 (r)	
32. Rh1	Dg6 (s)	
33. b5 ! (t)	Cç5	
34. b×a6	b×a6	
35. Tç-b2	Cb3	
36. Df2 (u)	Dh6 (v)	
37. F×ç4	Cç5	
38. Ff1	Dg3	
39. Tb6 !	Cd3 (w)	
40. Tb7+	Rf6 (x)	
41. F×d3	T×g2 (y)	
42. f4 !! (z)	é×f4 (aa)	
43. é5+ !!	D×é5 (ab)	
44. D×h4+	Tg2-g5	
45. Dh6+	Tg5-g6	
46. F×g6	T×g6	
47. Dh8+	Tg7	
48. T×f7× !	abandon (ac)	

NOTES

a) On rencontre beaucoup plus souvent aujourd'hui la variante moderne de la « défense Benoni » sous la forme 1. d4, Cf6 ; 2. ç4, ç5, ce qui change complètement le but stratégique du système de Staunton, lequel est avant tout caractérisé par la fermeture du centre et par la construction du triangle de pions ç5-d6-é5.

b) Pratiquement forcé. Après 2. é4 et 2. d×ç5, les Noirs n'ont plus aucun problème dans l'ouverture.

c) Il est inutile d'obstruer par 4. ç4 la diagonale du F-R. 4. Cf3 est jouable : 4..., g6 ; 5. h4 (Antoschine-Ostrovsky, 1961) ainsi que 4. Fd3 et 4. g3. Il semble que 4. f4 soit prématuré ; par exemple, 4..., é×f4 ; 5. F×f4, Dé7 ; 6. Cç3, g5 ; 7. Fg3, Cd7 ; 8. Cf3, Fg7 et les Noirs contrôlent la case é5.

d) Les Noirs cherchent l'échange des F sur cases noires via g5 et se proposent de jouer le plus tôt possible f7-f5. On trouve déjà cette idée dans une partie Alekhine-Tartakower (Dresde, 1926) : 5. Fd3, Fg5 ; 6. Cf3, F×ç1 ; 7. D×ç1, Ch6 ; 8. h3, f5 ; 9. Dg5 !, 0-0 ; 10. D×d8, T×d8 ; 11. Cg5, g6 ; 12. f4 ! et Alekhine démontra la faiblesse de la configuration des pions ç5-d6-é5 après l'échange des D. 4..., a6 est conseillé par Pachman avec la suite 5. a4, Cé7 ; 6 g3, Cg6 ; 7 Fg2, Fé7 ; 8. Cg-é2, Fg5. A noter que 4..., f5 serait réfuté par 5. Fb5+ !, Rf7 ; 6. f4 ! Le développement du C-R sur é7 semble faible : 4..., g6 ; 5. Fb5+, Cd7 ; 6. a4, Fg7 ; 7. Cf3, Cé7 ; 8. 0-0, 0-0 ; 9. a5 avec avantage aux Blancs. De même, si 4..., Cf6 ; 5. Fb5+, Cb-d7 ; 6. a4, Fé7 (ou 6..., g6 ; 7. Cf3, Fg7 ; 8. Fg5) ; 7. Cf3, 0-0 ; 8. h3, Cé8 ; 9. g4. Enfin sur 4..., Cd7 la meilleure réplique est 5. f4 ! comme dans la partie Gligoric-Puc (Portoroz, 1973) : 5..., Fé7 ; 6. Cf3, a6 (si 6..., Ff6 ; 7. Cb5, Db6 ; 8. Cd2 !) ; 7. Fé2, Ff6 ; 8. 0-0, Dé7 ; 9. Dé1, b5 ; 10 Dg3.

e) Prévoyant éventuellement l'installation du C-R sur ç4 via d2.

f) Les Noirs ont atteint leur objectif mais omettent une finesse tactique. Pour cette raison, 7..., a6 devait précéder 8..., Fg5. Après 7..., a6 ; 8. Dg4, Ff6 ; 9. f4, é×f4 ; 10. F×f4, Cd7 ; 11. F×d6 est impossible à cause de 11..., Db6.

g) Forcé pour défendre d6 et ç7.

h) Si 10..., g6 ; 11. C×d6+ !, D×d6 ; 12. Dç8+, Dd8 ; 13. Fb5+, Ré7 ; 14. d6+, D×d6 ; 15. D×b7+. Il faut donc sacrifier un pion par 10..., Cf6 ou accepter une position inférieure par 10..., Rf8 ; 11. C×d6 !, Cf6 ; 12. Dç8, D×ç8 ; 13. C×ç8, C×é4 ; 14. Fd3.

i) Si 12..., C×é4 ; 13. D×h7, Cf6 ; 14 Df5.

j) Et non 16. D×d6, Tg6 !, ni 16. Dh4, Da4 ! menaçant 17... Dç2.

k) Sans craindre 17..., Dç2 ; 18 Fg4, 0-0-0 ; 19. 0-0 ni 17..., T×g2 ; 18. Fg4 !.

l) Visant la colonne g, la D aspire à un rôle actif sur l'aile -R. Si 21..., Tg5 ; 22. Df3, Cf8 ; 23. b4 !.

m) Peut-être était-il plus sage d'abriter le R sur h8 via f8-g7 ?

n) Pendant que les Blancs tentent de passer sur l'aile -D, les Noirs mettent tous leurs espoirs dans leur attaque. Si 24..., Tf6 ; 25. Dé3, Tg6 ; 26. g3, h5 ; 27. Rh2, h4 ; 28. g4 et les Blancs stoppent l'offensive.

o) Prévoyant la défense du pion g2 après f3.

p) Si 26..., b6 ; 27. a5, b5 ; 28. ç4 !.

q) Et non 27. F×ç4 ?, T×g2+ ni 27. b5, a5 !.

r) Menace 32..., T×h3.

s) Si 32..., Cf6 ; 33. b5, Ch5 ; 34. b×a6, b×a6 ; 35. Da7+, Rf8 ; 36. Dd7 !.

t) La percée thématique a enfin lieu.

u) Menace 37. F×ç4.

v) Si 36..., C×a5 ; 37. Ta1, Cb3 ; 38. T×a6.

w) Positionnellement perdus, les Noirs n'attendent pas passivement la suite des événements et jouent leur va-tout.

x) si 40..., Rf8 ; 41. Tb8+, Ré7 ; 42. F×d3, F×g2 ; 43. T×g8 !.

y) La prise du pion g2 semble mortelle. Si 42. Df1, Dg3 et si 42 Da7, T×h2+ !.

z) Une magnifique combinaison fort opportune.

aa) Si 42..., T×f2 ; 43. f×g5+, R×g5 ; 44. Tg1+ ou 43..., T×g5 ; 44. Tf1 et les Blancs gagnent.

ab) Si 43..., R×é5 ; 44. Dd4 mat et si 43..., d×é5 ; 44. Tb1-b6+, Rg7 ; 45. D×g2.

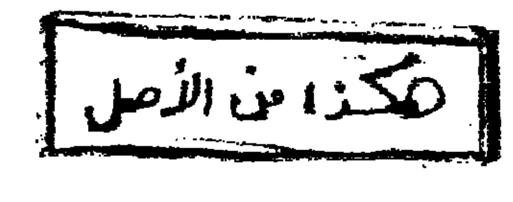
ac) Car après 48..., R×f7 ; 49. Tb7+, Rg6 ; 50. D×g7+, D×g7 ; 51. T×g7+, R×g7 ; 52. Rg2, Rg6 ; 53. Rf3, Rf5 ; 54. h4, le gain est simple.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 693
A. FROLOVSKY

(Blancs : Rç5, Th8, Pa8 et a3, Pb2. Noirs : Ra6, Ta7, Fé5, Pç7 et d7.)

1. Tb8 !, Fd6+ ; 2. Rd5 !, F×a3 ; 3. Fç6 !!, d×ç6+ (si 3. ... Ra5 ; 4. Tb5+, Ra6 — et non 4. ..., Ra4 ; 5 b3 mat ; 5. b4 !, F×b4 ; 6. T×b4, Ra5 ; 7. Tb5+, Ra4 ; 8. Tb1+ !, d×ç6+ ; 9. Rç4 !, Ra5 ; 10. Rç5, Ra6 ; 11. R×ç6) ; 4. R×ç6, Fç5 ! ; 5. b3 ! (et non 5 b4, Fb6 ! et les Blancs sont en zugzwang), Fb6 ; 6. b4 !, Fé3 ; 7. Tb5, Fb6 ; 8. Ta5+ !, F×a5 ; 9. b5 mat.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 28-1-77 A O h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 29-1-77 DÉBUT DE MATINÉE

Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 28 janvier à 0 heure et le samedi 29 janvier à 24 heures :

Une zone dépressionnaire complexe persistera sur l'Europe occidentale et l'ouest du Bassin méditerranéen, l'ensemble ayant tendance à se décaler lentement vers l'est. Des perturbations pluvieuses affecteront le sud et l'est de la France, tandis qu'un temps un peu plus frais tendra à s'établir sur nos régions occidentales.

Samedi, le temps sera doux, très nuageux à couvert le matin des Pyrénées centrales et des régions méditerranéennes aux Alpes et au Jura, avec des pluies (neige en haute montagne). Ces précipitations pourront être localement assez abondantes, surtout sur les versants sud des massifs montagneux, mais elles s'atténueront lentement dans la journée par l'ouest, ne persistant plus le soir que sur l'est et le sud-est du pays. Les vents, de sud dominant, seront assez forts de la Corse à la Provence.

Sur le reste de la France, le temps, assez variable, sera parfois brumeux le matin dans les régions du Centre. On notera dans la journée des averses séparées par des éclaircies. Les températures, encore assez douces pour la saison, marqueront cependant un début de baisse, surtout dans les régions de l'Ouest.

Vendredi 28 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 004,2 millibars, soit 753,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 janvier, le second le minimum de la nuit du 27 au 28) : Ajaccio, 14 et 5 degrés; Biarritz, 15 max. ; Bordeaux, 14 et 6 ; Cherbourg, 10 et 8 ; Clermont-Ferrand, 12 max. ; Dijon, 9 et 2 ; Grenoble, 12 max. ; Lille, 9 et 5 ; Lyon, 12 et 2 ; Nancy, 8 et 5 ; Nantes, 12 et 5 ; Nice, 19 max. ; Paris-Le Bourget, 10 et 6 ; Pau, 15 et 6 ; Perpignan, 15 max. ; Strasbourg, 9 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 24 et 21.

Températures relevées à l'étanger : Alger, 7 degrés min. ; Amsterdam, 5 min. ; Athènes, 13 min. ; Berlin, 4 min. ; Bonn, 9 et 3 ; Bruxelles, 8 et 7 ; Iles Canaries, 15 min. ; Copenhague, —3 min. ; Genève, 8 et 1 ; Lisbonne, 8 min. ; Londres, 8 et 7 ; Madrid, 5 min. ; Moscou, —4 et —7 ; New-York, 0 et —6 ; Palma-de-Majorque, 6 min. ; Rome, 9 min. ; Stockholm, —8 min. ; Téhéran, 1 et —4.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 672

HORIZONTALEMENT

I. Il suffit pour embrasser la mère et la fille ; Même le plus grossier des hommes se découvre en sa présence. — II. Où il est prudent de retenir sa langue ; Faire un travail de choix. — III. Foulés par de paisibles ruminants ; Brûle ce qu'il a adoré. — IV. Fin de participe ; Convie à des débats d'une durée incertaine ; Pronom. — V. Eventuel compagnon ; Refouleras. — VI. Laisse des traces sur un tissu. — VII. Détestait son frère ; Loue ce qui est à vendre. — VIII. Parmi les règles adoptées par Abadie ; Gros accroc dans une nappe ; Etat du cœur après des vérifications indispensables. — IX. Madame Bovary pour ses intimes ; Article ; De noirs desseins incitent à la chercher. — X. Emis par les Précieuses; D'un auxiliaire; Port étranger. — XI. Grossit en courant ; Elément d'une forêt. — XII. Roucouleur; Anime le marbre ; Désinence verbale. — XIII. Capitale étrangère; Participe; Pronom. — XIV. En Syrie ; A confiance en Thémis. — XV. Est appelé à recevoir force coups ; Sur d'anciens timbres de France ; Oriente.

VERTICALEMENT

1. Assure la libération après l'oppression ; Très utilisé dans les filatures. — 2. Ne saurait être folle en étant molle ; Possessif. — 3. Pure fantaisie ; Relevé ; Sans addition. — 4. Comme un jeu d'enfant ; Orientation ; Indigènes. — 5. Abréviation ; N'agit jamais à découvert ; Entourés d'essences. — 6. Remplis de saillies ; Morceau de veau. — 7. Arme épelée ; Participe ; Jamais, chez François Villon ; En déménageant. — 8. Adverbe ; Etre inférieur ; Si on l'embrasse, c'est pour le bon motif. — 9. Très vert ; Roulent à terre ; Déplacé. — 10. Met un virtuose en valeur ; Utiliseras. — 11 Qui durent ; S'élargit en cheminant ; Très approchable. — 12. Naît sur la paille et finit dans le pétrin ; Abréviation ; Canton de France. — 13. Etait rouge ; Elément d'une charpente; Prénom féminin. — 14. Terme musical ; Se divisent en parts ; Leur royaume n'est pas de ce monde. — 15. En Espagne ; Priver de son chef ; Morceau de verre.

Solution du problème n° 1 671

Horizontalement

I. Œta *(Hercule)* ; Azov. — II. Néon ; Râ. — III. Secrets. — IV. Raclée. — V. Oba ; Cars. — VI. Sinécure. — VII. Imitation. — VIII. Ténès ; Lu. — IX. Isaure. — X. Ino. — XI. Salutiste.

Verticalement

1. Onérosité. — 2. Ee ; Abîme ; Ra. — 3. Toscanini. — 4. Anel; Etés. — 5. Ce ; Casait. — 6. Reçut ; Uni. — 7. Ari ; Ros. — 8. Ort ; Réole. — 9. Vases ; Nu ; Dé.

GUY BROUTY.

LOTO

TIRAGE DU 26 JANVIER 1977 — n° 4

7 — 9 — 12 — 21 — 42 — 45

NUMÉRO COMPLEMENTAIRE 23

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 bons numéros	1 946 207,70 F
5 bons numéros + numéro complémentaire	129 673,60 F
5 bons numéros	4 703,10 F
4 bons numéros	81,50 F
3 bons numéros	6,70 F

PROCHAIN TIRAGE LE 2 FEVRIER 1977

VALIDATION JUSQU'AU 1 FEVRIER 1977 APRES-MIDI

SECRETARIAT GENERAL DE LA LOTERIE NATIONALE

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 28 janvier 1977 :

DES DECRETS

● Portant création d'un tribunal de commerce à La Roche-sur-Yon (Vendée) ;

● Relatif à l'hygiène et à la prévention des accidents du travail des gens de mer ;

● Relatif aux règles comptables concernant les collections et objets de collection du Musée de l'armée.

LETTRES

UN COLLOQUE EST - OUEST : « SOCIALISME ET CHRISTIANISME »

La Fondation d'Hautvillers pour le dialogue des cultures a organisé et accueilli, du 12 au 16 janvier, à l'abbaye d'Hautvillers, en Champagne, un colloque international dont le titre, « Symbolique religieuse et pratique sociale en Europe du tournant du siècle à la première guerre mondiale », invitait à un débat à la fois historique et philosophique sur les rapports du christianisme et du socialisme.

La part que la Russie, par sa pensée religieuse et politique, mais aussi par son histoire, a prise à ce débat, justifiait la participation de l'Institut d'études slaves, co-organisateur du colloque, où ont été évoqués notamment le « *Dialogue avec l'athéisme dans la philosophie religieuse russe du début du XX[e] siècle* » (Nikola Milosevic, de Belgrade), la « théologie du socialisme » conçue par le futur commissaire du peuple Lounatcharski et illustrée par certaines œuvres de Gorki (Jutta Scherrer), l'attitude des marxistes russes devant le tolstoïsme.

Pierre Pascal a fait revivre, à travers ses souvenirs de l'année 1917, le messianisme politico-religieux des poètes de la Révolution russe. Des historiens venus d'Europe centrale ont retracé l'évolution intellectuelle du jeune Lukàcs (Michael Löwy), analysé la critique de la culture et ses rapports avec la critique sociale dans la pensée européenne de l'époque (Miklos Lacko, de Budapest), évoqué les mouvements socialistes agraires de Hongrie et leur coloration religieuse (Peter Hanak, de Budapest).

Les interventions de Jean-Marie Domenach et d'Alex Derczänski ont fait ressortir les dimensions universelles du débat et ses implications éthiques. Enfin, des historiens du catholicisme français, Emile Poulat et le R.P. Marie-Dominique Chenu, ont traité des rapports historiques de l'Eglise avec le socialisme et des convergences qui apparaissent entre ce mouvement et le christianisme tel qu'il est vécu dans le monde d'aujourd'hui.

Des débats animés, auxquels a pris part Pierre Emmanuel, président de la fondation d'Hautvillers, ont montré que les problèmes posés à la veille de la première guerre mondiale par le sentiment d'une crise de notre civilisation n'ont rien perdu de leur acuité. Ces débats devaient être aussi l'occasion d'une rencontre et d'un dialogue entre intellectuels des pays de l'Est et de l'Ouest. Sur ce point, malheureusement, les vœux des organisateurs n'ont été que partiellement satisfaits, puisque sur vingt-cinq invitations envoyées dans les pays de l'Est, six seulement ont abouti. Si la Hongrie, la Roumanie, la Yougoslavie et la Pologne ont pu faire entendre leur voix au colloque, l'Allemagne de l'Est, la Tchécoslovaquie et l'U.R.S.S. en sont restées absentes. — *M. A.*

DÉFENSE

DEVANT DES SOUS-OFFICIERS RÉUNIS A SAINT-MAIXENT

M. Bourges dénonce «le laxisme de la société moderne» et exalte « les vertus civiques du service militaire »

De notre envoyé spécial

Saint-Maixent (Deux-Sèvres). — « *En forgeant les qualités du soldat, on forge aussi celles du citoyen* », a déclaré, jeudi 27 janvier, le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, qui s'est adressé aux élèves de l'École nationale des sous-officiers d'active à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), à l'occasion du baptême de la quatre-vingtième promotion de cette école, créée en 1963 pour donner une formation initiale interarmes, pendant neuf mois, aux futurs sous-officiers de l'armée de terre.

Accompagné du général d'armée Jean Lagarde, chef d'état-major de l'armée de terre, le ministre de la défense a expliqué notamment que « *l'armée joue un rôle important dans la formation des citoyens* » et qu'« *elle est le creuset, l'amalgame du corps social* ».

M. Bourges rejoint ainsi le président de la République, qui, lors de la réception organisée à l'Elysée pour la présentation des vœux des armées, a, en s'adressant aux chefs militaires, souhaité que « *vous continuiez à réfléchir sur ce qui doit être fait pour que le passage de la jeunesse française dans les armées soit profitable, non seulement pour elle, mais aussi pour la France dans le sens de sa cohésion sociale et civique* ». A Saint-Maixent, le ministre de la défense a évoqué, pour sa part, « *les vertus civiques du service militaire* ».

Parlant notamment de « *la jeunesse qu'il faut discipliner et savoir atteindre* » et dénonçant « *le laxisme de la société moderne qui n'a pas préparé la jeunesse, éprise de liberté, aux contraintes de la vie collective* », M. Bourges s'est alors adressé aux sous-officiers :

« *La formation des hommes offre à nos cadres une mission du temps de paix tout aussi exaltante que bien des missions du temps de guerre. En développant les qualités physiques, on prépare le soldat à affronter les épreuves du combat, mais l'endurance physique acquise dans le sport et dans l'entraînement le prépare aussi à soutenir les contraintes des modes de vie modernes le plus souvent éprouvantes. En exaltant les qualités humaines qui doivent unir les combattants dans l'effort ou devant le danger, on fait naître cette solidarité si nécessaire à la vie sociale au sein de nos collectivités. En cultivant les qualités morales qui révèlent le héros sur le champ de bataille, on contribue à renforcer celles qui doivent animer toute vie civique.* »

Interrogé par les journalistes présents à Saint-Maixent sur le sens de cet appel à la formation civique de leurs subordonnés par les sous-officiers, le ministre de la défense a expliqué que « *la loi d'une nation est la loi de l'effort et un élan vers la générosité fraternelle et désintéressée* ». Or, estime M. Bourges, « *sur le plan de l'épanouissement, de la dignité et de la promotion sociale, la communauté militaire est exemplaire* ».

Le ministre de la défense a, toutefois, précisé : « *Chaque militaire est un citoyen qui exprime ses idées et ses préférences par un bulletin de vote lors des consultations électorales. Mais il serait scandaleux que la politique soit instaurée à l'intérieur de l'institution militaire.* »

Davantage d'engagés depuis 1974

A l'occasion de cette cérémonie qui a marqué la remise de leurs galons de sergent à environ trois cents sous-officiers de la promotion sortante, l'état-major de l'armée de terre a donné quelques indications nouvelles sur son recrutement.

En 1976, il a été souscrit 13 784 contrats d'engagement dans l'armée de terre, soit une légère diminution de ce volontariat d'environ 6,2 % par rapport à l'année précédente. Cependant, le volume de ce recrutement est demeuré élevé par rapport à 1974 où l'on a enregistré 9 890 contrats d'engagement souscrits dans l'armée de terre.

Pour plus de 28 % du total des contrats en 1976, il s'agit d'engagements volontaires de sous-officiers, le reste se répartissant entre des engagés volontaires spécialistes, des engagés du rang (ne dépassant pas le grade de caporal-chef), des engagés à long terme pour servir outre-mer ou dans les troupes parachutistes, et des volontaires sapeurs-pompiers. Selon le ministre de la défense, les élèves sous-officiers de Saint-Maixent sont, pour un tiers, des fils d'ouvriers, des fils d'agents, civils et militaires, de l'Etat pour un deuxième tiers, tandis que le dernier tiers provient de plusieurs autres professions, dont 5 % sont des fils d'agriculteurs.

A propos des activités professionnelles de l'ensemble des engagés au moment de leur candidature, l'état-major de l'armée de terre observe une « *remarquable stabilité* », entre 1975 et 1976, des catégories « salariés » et « apprentis » qui sont, respectivement de 37,2 % et de 5,3 %.

Les renseignements recueillis auprès des candidats ne sont pas contrôlés et un engagé volontaire peut très bien se déclarer « chômeur », « étudiant » ou « au foyer des parents » si ses études ne sont pas terminées ou s'il est inscrit ou non à l'Agence nationale pour l'emploi. En 1976, la taux des « étudiants » ou « au foyer » était relativement stable : de 26,9 % et de 13,7 % respectivement. En revanche, le pourcentage des « chômeurs » est en augmentation sensible depuis trois ans puisqu'il est passé de 4,6 % en 1974 à 13,3 % en 1975 et à 17 % l'année suivante.

JACQUES ISNARD.

SOCIÉTÉ

Un projet de loi va généraliser le droit au congé de garde pour les mères de famille

annonce le président de la République

Au cours de l'émission « L'événement » diffusée jeudi 27 janvier par TF 1 et consacrée à des « questions de femmes » (*le Monde* du 28 janvier), le président de la République a annoncé qu'un projet de loi serait déposé, au printemps prochain, pour permettre à toute femme ayant un jeune enfant d'obtenir un congé de deux ans et de retrouver son emploi.

M. Giscard d'Estaing a notamment déclaré à propos des femmes « *qui préfèrent interrompre leur activité professionnelle* » : pour élever leur enfant » :

« *A l'heure actuelle il a été prévu, c'est une recommandation qui a été faite il y a un an et demi au C.N.P.F., par le gouvernement, qu'elles pouvaient obtenir un congé de deux ans. Mais il n'est pas obligatoire, pour l'employeur, de leur donner ce congé. Nous avons le projet, au printemps prochain, de le rendre obligatoire par la loi, c'est-à-dire de faire que toute femme ayant un jeune enfant puisse obtenir un congé de deux ans et ait le droit de reprendre son activité, telle qu'elle l'exerçait, au terme de ce congé* » (1).

Le président de la République a confirmé, d'autre part, qu'il envisageait de faire voter « *avant l'été* » la réforme des allocations familiales qui prévoit le remplacement des cinq prestations actuelles par une seule. La nouvelle prestation sera versée à toute femme ayant un enfant de moins de trois ans ou trois enfants et plus. Elle sera soumise à un plafond de ressources mais sera versée aux femmes qui travaillent comme à celles qui restent au foyer.

(1) Actuellement, seules les femmes de la fonction publique bénéficient de ce droit au congé postnatal. Les mois passés en congé sont pris en compte — à raison de 50 % de leur durée — pour l'avancement d'échelon.

LA C.F.D.T. : une attitude méprisante.

La commission exécutive de la C.F.D.T. a publié, le 28 janvier, une longue déclaration critiquant l'attitude du président de la République lors de l'émission télévisée sur la condition féminine. « *Pour lui*, écrit la C.F.D.T., *les femmes, par nature, devront choisir entre la maternité et la vie professionnelle. Pas un mot sur le sous-emploi des femmes, leur surexploitation, leur chômage. Pas un mot non plus de condamnation des pratiques patronales, discriminantes pourtant à maintes reprises soulevées au cours des témoignages recueillis.* » Les dirigeants syndicaux soulignent l'opposition entre « *ces témoignages criants de vérité* », et un « *discours fait de lieux communs, de platitudes et de généralités* ». Ils dénoncent « *l'attitude méprisante* » de M. Giscard d'Estaing, « *basée sur la méconnaissance profonde de la classe ouvrière et de la condition féminine* ». *Il a ainsi démontré le lien étroit qu'il y a entre le capitalisme et la subordination, l'exploitation des femmes et de la classe ouvrière dans toutes ses composantes* ».

PRESSE

LE CENTRE POMPIDOU SABORDE LA REVUE « CREE »

La revue *Cree*, publication mensuelle d'architecture et de design, éditée par le Centre Georges Pompidou cesse de paraître. La décision vient d'être prise par l'assemblée générale des actionnaires réunie au Centre mercredi 26 janvier. La raison invoquée le déficit de cette publication prise en charge par le Centre de création industrielle (C.C.I.).

Avec un tirage de quatorze mille exemplaires, sa publicité est plutôt rentable, le nombre de ses abonnements non négligeable, huit mille cinq cents, mais la vente du numéro, 25 F l'exemplaire, est nulle. Or, depuis que *Cree* avait été acheté, en juin dernier, au groupe Prouvost, le nombre des abonnés n'a cessé de décliner. On prévoyait paur 1977 un déficit de 700 000 francs environ.

Victime des réductions budgétaires dont font l'objet les crédits de fonctionnement de Beaubourg, *Cree* termine en beauté. Son dernier numéro, le quarante-sixième depuis sa création, tiré exceptionnellement à cinquante mille exemplaires, est un numéro spécial sur l'architecture du Centre Georges Pompidou.

Il restera au Centre à régler la question du personnel — moins de dix personnes dont le rédacteur en chef M. Gérard Negreanu — et à trouver un acheteur qui reprendrait cette revue dont le C.C.I. avait fait un instrument d'information et de réflexion sur l'architecture. — J. M.

LES NÉGOCIATIONS EN COURS AVEC LE LIVRE

● *Le règlement du conflit du « Parisien libéré »*, qui a fait jeudi 27 janvier l'objet d'un nouvel entretien entre M. Jean Mottin et une délégation du Livre C.G.T. ne semble guère progresser. La prochaine rencontre a été fixée au jeudi 3 février. Il est possible que le médiateur soit alors à même de présenter un rapport complet tenant compte à la fois des propositions faites par la direction du *Parisien libéré* et de celles du Livre C.G.T.

● *Les représentants syndicaux C.G.T.* des entreprises Victor Michel, Néogravure et Selb, réunis le 25 janvier en présence du comité intersyndical parisien et de la F.F.T.L. ont préparé la rencontre, prévue le 2 février, avec la direction de la Néogravure.

Les délégués ont exprimé leur volonté commune d' « *aboutir au règlement, dans son ensemble et d'une façon positive, du problème de la Néogravure, y compris les conséquences sociales découlant pour les travailleurs de l'imprimerie Victor Michel du transfert à Néogravure des travaux couleur* de Télé 7 jours.

» *Les représentants C.G.T. ne se contenteront plus d'atermoiements de la part de la direction générale* », précise le communiqué.

● *Les seize ouvriers* du Syndicat du Livre qui étaient poursuivis pour vol d'exemplaires du *Parisien libéré* ont été condamnés, jeudi 27 janvier, par le tribunal de Pontoise, à diverses peines d'amendes assorties ou non du sursis. Deux des prévenus ont été relaxés, trois autres ont été condamnés à 300 F d'amende pour entrave à la circulation (*le Monde* du 27 novembre 1976).

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 28 JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 11 h. 30 à 19 h. 45, Programme de la mi-journée (de 15 h. 50 à 17 h. 15, inauguration de la Maison de l'Europe, par M. Valéry Giscard d'Estaing.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : « la Frousse », de J. Vartet, avec J. Morel, A. Mottet, O. Laure.

Situation ambiguë entre un « jeune loup », son chauffeur et sa femme de chambre

22 h. 5, Allons au cinéma ; 23 h. 35, Journal

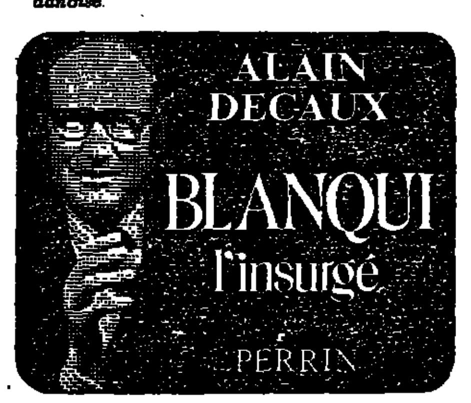
CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h., Programme de la mi-journée (à 18 h., Bande à part : « la Maison de terre », réal. G. Bastid)



20 h. 30, Série : Dossiers, danger immédiat, de Cl. Barma (L'affaire Martine des Clos), avec A. Karina, J.-P. Darras.

Première affaire d'espionnage industriel (sujet de cette nouvelle série) : le vol d'un prototype de robe, imaginée par une styliste danoise.



21 h. 30, Émission littéraire : Apostrophes de B. Pivot (Les injustices de l'histoire).

Avec Alain Decaux (« Blanqui l'insurgé »), Me Pierre-Antoine Perrod (« l'Affaire Lally-Tollendal »), et Benoist-Méchin (« Alexandre le Grand ou le rêve dépassé »)

22 h. 45 (R.) Ciné-club : « la Dernière Fanfare », de J. Ford (1958), avec S. Tracy, J. Hunter, D. Foster, P. O'Brien (N.).

La dernière campagne électorale — à l'ancienne mode — d'un vieil homme qui se présente pour être élu une nouvelle fois maire de sa ville du Massachusetts. Une peinture nostalgique des hommes politiques américains de la vieille génération.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine vendredi : Ailleurs... (Armes à vendre, enquête et réal. Christine Ockrent)

Avec M. Warcholall (C.G.T.), O. Dassault, M. Delpech, délégué à l'armement, le général Dayan, P. Warnke, conseiller américain

21 h. 30, Astronomie : Voyage dans le cosmos (les Vagabonds du ciel), de J. Lallier et M. Tosello.

22 h. 20, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Relecture, par H. Juin : Chateaubriand ; 21 h. 30, Solistes ; 22 h. 30, Nouvelle figuration, nouvelle tendance ; 23 h., Portraits ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20, Cycle franco-allemand, en direct de Sarrebruck... l'Orchestre symphonique de la Radio sarroise, direction D. Atherton, avec U. Heinen (violoncelle) : « Symphonie no 1 en ut majeur » (Weber), « Concerto pour violoncelle et orchestre » (Fortig) ; « Petrouchka », suite de ballet (Stravinski) ; 23 h., Cabaret du jazz... Les orchestres de F. Jeanneau ; 0 h. 5, Musiques des civilisations noires ; 0 h. 35, Paradisiaques, de J.-P. Lentin.

SAMEDI 29 JANVIER

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Sophie Desmarets) ; 21 h. 30, Série : Chapeau melon et bottes de cuir ; 22 h. 25, Patinage artistique : Championnat du monde à Helsinki (en Eurovision) ; 23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Téléfilm : Confessions d'un enfant de chœur, scén. et réal. J. Lhote, avec M. Biraud, D. Ajoret, P. Olaf, J.-M. Thérin, R. Rezette.

Un fils d'instituteur qui, par amour, a pris goût à la religion, connaîtra un curieux repas de communion, sur fond de bombardements tout proches, quelque part dans la Lorraine de 1939

22 h. 5, Entretien : Questions sans visage, de P. Dumayet, Ph. Alfonsi et P. Pesnot ; 23 h., Cabarets et café-théâtre : Drôle de dessin, réal. R. Sangla ; 23 h. 35, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Retransmission théâtrale : « les Revenants », d'I. Ibsen, mise en scène de P. Maxence, par le centre dramatique national Comédie des Alpes. Avec M. Casarès, A. Garcia-Valdes, M. Hart.

Hypocrisies et mensonges dans une famille protestante scandinave à la fin du dix-neuvième siècle.

22 h. 35, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., « la Boule magique », de P. Clay, avec H. de Laparent, P. Clay, L. Jamiaque ; 21 h. 55, Ad lib ; 22 h. 5, La fugue du samedi, ou mi-fugue, mi-raisin, 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 5, Soirée lyrique... « Béatrice de Tende », opéra en deux actes, de V. Bellini, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les Chœurs de Radio-France, dir. M. Arena, avec E. Maruyama, R. Andrade, L. Miller ; 23 h., Vieilles cires... Félix Weingartner : « Variations sur un thème de Haydn », « Troisième symphonie » (Brahms), « Valse opus 333 » (Strauss) ; 0 h. 5, Le blues d'aujourd'hui ; 0 h. 30, Un musicien dans la nuit.

DIMANCHE 30 JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 9 h. 15 à 20 h., Programme ininterrompu (à 17 h. 30 (III), Téléfilm : Aventures aux Philippines, de N. Enriquez).

20 h. 30, Film : « Et Dieu créa la femme », de R. Vadim (1956), avec B. Bardot, C. Jurgens, Ch. Marquand, J.-L. Trintignant.

A Saint-Tropez, une orpheline, placée chez des commerçants, est désirée par tous les hommes. Elle épouse un garçon naïf et trompe son mari avec son beau-frère. La diffusion du film est suivie de la présentation, par P. Sipriot, du livre « Creezy », de Félicien Marceau, prix Goncourt 1969.

21 h. 50, Magazine : Expressions, de M. Bruzek, réal. K. Prokop.

L'actualité du théâtre, de la musique, de la danse et des arts plastiques.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

De 10 h. 30 à 20 h., Programme ininterrompu (à 12 h., Bon dimanche).

20 h. 30, Variétés : Musique and music ; 21 h. 30, Série : Rush ; 22 h. 30, Documentaire : Chefs-d'œuvre en péril ; 23 h., Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine : L'homme en question : Jean Dutourd ; 21 h. 30, Aspects du court métrage français ; 22 h. 30, Cinéma de minuit (cycle l'âge d'or hollywoodien) (R.) : « Fury », de F. Lang (1936), avec S. Tracy, S. Sidney, W. Abel, B. Cabot, Ed. Cellis, W. Brennan (v.o. sous-titrée, N.).

Un homme, injustement accusé de kidnapping dans une bourgade de l'ouest des Etats-Unis, est lynché par une foule déchaînée qui a attaqué la prison. Il survit et décide de se venger. Premier film américain et œuvre maîtresse de Fritz Lang.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, « L'Amant militaire » (C. Goldoni), avec M. Sarfati, J. Destoop, M. Cassan ;

20 h., Poésie ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique ; 23 h., Black and blue ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Récital de piano... Paul Badura-Skoda... « Quatre impromptus, opus 90, D. 899 » ; « Fantaisie Wanderer en ut majeur, opus 15, D. 760 » ; « Sonate en si bémol majeur, opus posthume D. 960 » (Schubert) ; 22 h. 30, La ruée vers l'or, par D. Collins et J. Drillon (Campra, Bach, Turini, Rameau, Haendel, Mozart) ; 22 h. 35, Musique traditionnelle européenne... « Irlande » ; 0 h. 5, « Treemonisha », opéra de Scott Joplin et Gunter Schuller.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 28 JANVIER

— Un dossier sur « *Les problèmes nucléaires et les armes stratégiques* » est présenté par les journalistes de Radio-Monte-Carlo, à 19 heures.

— Le *Conseil national du patronat français* dispose de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— « *Le marché des armes* » est le sujet du magazine « Vendredi » sur FR 3, à 20 h. 30.

SAMEDI 29 JANVIER

— Le professeur *Jean-Henri Soutoul*, chef du service de gynécologie obstétrique au C.H.R. de Tours, est le rédacteur en chef du « Journal inattendu » sur R.T.L., à 13 heures.

CARUSO RETROUVÉ SUR FRANCE-MUSIQUE

● France-Musique diffusera désormais six heures d'émissions en direct, le samedi, de 14 à 20 heures. Sous le titre générique « Les Astronotes », cette nouvelle formule d'après-midi permet d'entendre des interprétations données en direct du studio 118 et, de 18 à 19 heures, un programme d'enregistrements sélectionnés pour leur qualité de prise de son, de gravure. Ce « test hi-fi », présenté par Pierre Lattes et Joséphine Markovits, sera consacré, le samedi 29 janvier, au chanteur Enrico Caruso.

● Le Grand Prix de l'information 1976 de la Communauté radiophonique des programmes de langue française, attribué à Lausanne, est allé à l'émission « Monseigneur Lefebvre », de Jean-Pierre Elkabbach, présentée par Radio-France.

Dans la catégorie « documentaire », le prix est revenu à Georges Glatz, de la radio suisse romande, pour son « Long Voyage vers la nuit ».

ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

« LE CID », au Français

Pour cette présentation nouvelle du *Cid* à la Comédie-Française, la scène n'est plus occupée par un décor proprement dit, mais par les appareils techniques de l'éclairage.

Les parois de droite et de gauche sont des surfaces noires transparentes à travers quoi nous sommes invités à considérer avec attention projecteurs, électriciens. D'autres projecteurs sont exposés dans les cintres, et l'élément mobile de la décoration est un plateau-plafonnier truffé d'ampoules électriques, tel qu'en utilise la chirurgie dans les blocs opératoires.

Cette installation est l'œuvre de M. Abd'elkader Farrah, qui a signé aussi les costumes.

La source de ces costumes est-elle le Japon médiéval, l'infanterie scythe, les supplétifs gaulois d'Astérix ? Peu importe : la seule chose qui compte, la seule chose qui s'impose au regard, c'est que les visages des actrices et des acteurs incrustés dans ces costumes sont exactement comparables aux visages qui éemrgent des trous découpés dans la toile peinte d'un photographe 1900.

Le modèle le plus courant de ces toiles peintes avec des trous, qui existait encore vers 1930 dans des foires, c'est l'aéroplane. Les gens s'y faisaient photographier pour rire, en hardis pilotes. Le visage devenait un objet incongru, comique. Or les coiffures, les casques, les cols et les corsages, réalisés pour ce *Cid*, obtiennent le même effet que ces toiles peintes : chaque visage, celui de Don Gormas, de l'Infante, du roi Don Fernand, a l'air d'une bonne farce, d'un gag pour faire rire les parents, et ce « collage » comique est si violent qu'il tue toute autre approche de l'intention des interprètes.

La mise en scène de Terry Hands est donc dominée en entier par ces deux postulats constants, que Terry Hands a voulus : l'Electricité de France promue au rang de décor et la structure des costumes conçue comme facteur de comique.

C'est laisser peu de latitude au déploiement du jeu, que Terry Hands a simplifié : on court, on hurle, on fonce, on se conduit comme des soudards déchaînés pris de boisson.

Cette mise en scène semble s'être obstinément attachée à détruire la substance de l'œuvre de Corneille, son âme, ses voix, ses échos historiques ou politiques, son *romancero*, sa musique, pour ne monter en épingle que ses imperfections, c'est-à-dire la trame tout de même forcée du scénario, et l'abus assez effrayant du balancement rhétorique.

En ce qui concerne l'interprétation, il faut mettre à part Ludmila Mikaël (Chimène), à qui Terry Hands a réservé un traitement de faveur : elle est seule sur le plateau à ne pas être déguisée, à ne pas émerger de la toile peinte comique, elle est seule laissée libre d'exercer un jeu normal.

Or Ludmila Mikaël, si belle et bonne actrice qu'elle soit, ne dispose pas des atouts qui permettent à une jeune femme d'interpréter la tragédie. Tant que la Comédie-Française continuera de distribuer à Ludmila Mikaël les grands premiers rôles des tragédies du répertoire, celles-ci seront ramenées à l'échelon du drame bourgeois.

Le Rodrigue de François Beaulieu moins « Thierry la Fronde » que celui de Gérard Philipe, atteint une chaleur dans ses moments de solitude : les stances et « nous partîmes cinq cents ».

Défigurés par l'accoutrement saugrenu, handicapés par des indications de jeu chimériques, les autres actrices et acteurs restent piégés dans un presque-grotesque que l'on ne peut leur mettre à charge. Tout au plus, doit-on regretter l'asservissement consenti de ces excellents interprètes. Il n'est pas pensable que Fanny Delbrice (l'Infante) ne dispose pas, dans une des loges, d'un miroir à trois faces lui permettant de constater que son profil, ainsi maquillé et coiffé, est « injouable ». Il n'est pas pensable qu'un camarade au moins n'ait pas le cœur de dire à Jacques Eyser (Don Gormas) que son bonnet pointu et son maxi-sabre dorsal lui laissent peu de chances d'être écouté sérieusement. Et ne parlons même pas des gestes qu'on leur fait faire, à ces acteurs. Pourquoi acceptent-ils si volontiers des sévices si hasardeux ? « Désobéir un peu n'est pas un si grand crime », dit, dans *le Cid*, Pierre Corneille.

MICHEL COURNOT.

★ Comédie-Française, 20 h. 30.

Disques

JOE TURNER : « Stride Piano »

Joe Turner, l'homme qui mâchonne un cigare de gros module, le maître de cérémonie des cabarets d'autrefois, auquel n'accordent trop souvent qu'une attention faiblarde les pédégés en goguette, c'est le musicien digne par excellence, le musicien de bar, jouant sa musique pour lui-même d'abord, pour quelques amateurs de passage aussi, quand il en vient, et qui n'est aucunement responsable de l'ignorance ambiante, de la sottise des gens qui ne l'entendent pas, en un mot du bar, dont il est pianiste.

Il a été membre, voici longtemps, de l'équipe new-yorkaise (Luckey Roberts, Paul Seminole Donald Lambert) qui tira le ragtime vers le jazz, à l'époque des « *rent parties* », réceptions amicales en appartement, organisées par l'inviteur et solliciteur, dans le but avoué de récolter le montant du terme.

En alternance, à la main gauche, des accords sur les temps pairs, des basses sur les temps impairs. Voilà la formule du piano « stride » (dit encore piano « shout » ou « Boston »). James P. Johnson en fut l'un des initiateurs, comme il fut le maître de Willie Smith et de Fats Waller, dans les « *gay twenties* ». Joe Turner est l'un des rares survivants de cette école effondrée. Il vit en Europe, après avoir été Parisien d'adoption au restaurant « Calvados ».

Norman Granz a fait revenir en Amérique, tout exprès, Joe Turner, spécialiste difficilement trouvable là-bas de ce « stride » que l'on appelle en France, de façon imagée (à cause du mouvement du bras), la « pompe », soit l'acte d'aspiration et de réjection d'un fluide immatériel, acte constitutif du rythme dont on parle, que l'on désigne par cette tournure métaphorique, et qui nous abreuve de sa fraîcheur. — L. M.

★ Pablo 2310 763 (distribution Polydor).

Musique

Les silences de John Cage

(Suite de la première page.)

Dès 1939, Cage compose une musique pour deux électrophones à vitesse variable, piano et cymbale ; fait taire momentanément le clavier pour écrire *The wonderful widow of eighteen springs*, mélodie nostalgique sur trois notes accompagnée seulement par des rythmes frappés sur le couvercle et le corps de l'instrument (1942) : utilise les méthodes de hasard pour susciter des solutions aux questions qu'il pose par l'intermédiaire du livre d'oracles chinois, le *I Ching* ; écrit une pièce de silence : *4' 33"* (1952), laissant venir les sons de l'extérieur ; transforme en notes les défauts du papier : *Concerto* (1958) ; imagine la possibilité de superposer certaines œuvres, jusqu'au *Musicircus* de 1967 légitimant tous les mariages illicites...

La liste serait longue, elle n'est pas close, et si Cage n'a pas toujours tout inventé le premier, on lui a encore davantage emprunté en oubliant parfois de dire merci.

Mais les découvertes de Cage, on s'en rend compte de plus en plus, ne sont pas d'un révolutionnaire chronique en mal de faire parler de lui ni d'un génial amateur ; outre ses déclarations, on pouvait percevoir une attitude philosophique, largement influencée par l'intérêt que le compositeur manifeste depuis longtemps pour le bouddhisme zen, tout autant qu'une conception radicalement neuve des rapports de l'homme et des sons dont il a trouvé confirmation dans le journal de Thoreau : « *La musique existe partout et toujours, c'est seulement l'écoute qui s'arrête et commence.* »

Boutade, énigme, prémisses d'une nouvelle esthétique, le rire sonore de ce grand frère non conformiste (né en 1912) finissait par devenir provoquant ; d'où l'idée de faire parler, de questionner adroitement celui qui n'a jamais cessé d'interroger la musique aussi bien que le *I Ching*. A peine publiées les *Soixante questions à John Cage* (1966). Daniel Charles reprend son bâton de pèlerin, enregistre patiemment une série d'entretiens, soumet son interlocuteur au jeu cruel du « *précisez cela* », traduit et recompose le tout avec une obstination et un souci de clarté qui suscitent une admiration sincère. L'ouvrage qui en est sorti (1) et vient de paraître « *contient beaucoup d'informations qu'on ne trouve nulle part ailleurs* » (enchanté du résultat, John Cage a tenu à y consacrer une postface qui va plus loin que la simple caution d'usage). Un livre à lire, certainement, mais qui n'explique pas tout et maintient dans l'ombre assez de points pour laisser au sceptique la douleur du doute et aux autres le droit de chercher ou non à comprendre...

« *Beaucoup de gens,* dit John Cage, *voient l'œuvre de Marcel Duchamp comme une énigme, un problème à résoudre, mais je n'ai jamais eu d'intérêt à résoudre le problème comme cela ; un jour, je marchais avec Tenny Duchamp, à New-York, et j'ai dit : « Il y a beaucoup » de choses dans l'œuvre de Marcel » que je ne comprend pas », et elle m'a répondu : « C'est la même chose » pour moi », et ni elle ni moi ne posions de questions !... Pour moi, c'était assez d'être près de lui et de jouer aux échecs.* »

Tout le corps participe

Accueillant, John Cage, Parisien d'une semaine, accorde chaque jour deux ou trois interviews. « *Je ne suis pas content des idées que j'exprime en ce moment ; c'est parce que, voyez-vous, j'aimerais mieux écrire de la musique que répondre aux questions.* » Un temps. « *Nous allons plutôt parler de ce que je viens de faire : j'appelle ça la musique « d'immeublement » — Satie disait d'ameublement* — Apartment house music 1776 ». Et John Cage se met au piano, trie ses manuscrits et joue des fragments d'harmonies : ce qui reste d'une partition américaine du XVIII[e] siècle après un choix pratiqué par opérations de hasard, ou des mélodies populaires sans accompagnement, avec cette variété dans l'attaque des touches, ce sens de la ligne et de ses respirations qu'on souhaiterait à des virtuoses plus réputés, avec ses mains qui se croisent ou se tordent pour passer d'une note au demi-ton supérieur, il joue les silences : il y en a parfois plus que de notes ; le corps, enfin, tout le corps, participe aux moindres inflexions du texte. On écoute... « *Parler c'est nécessaire pour les philosophes, c'est leur...* (il fait un mouvement de gauche à droite sur le clavier) ; *mais quand on peut faire quelque chose c'est toujours mieux !* » Il rit.

« Le titre d'une de vos œuvres, *Fontana Mix*, vient du nom de votre logeuse à Milan ? »

— *C'est Luciano Berio qui m'a introduit dans la maison ; oui, c'était Mme Fontane. Mais le marchand de vin pour nos repas c'était aussi un Fontana... Et il y avait toutes ces fontaines à Milano et j'ai pris des enregistrements de ces sons. Mais c'était un peu comme un rêve noir cette habitation. Il y avait un grand lit, « king size », mais il n'y avait assez de couverture sur le lit que pour une personne... et au-dessus il y avait un grand lustre avec ses pendules de verre ; c'était effrayant. Mme Fontane me donnait chaque lundi une quantité de café déjà préparé avec un petit... chose pour le réchauffer, mais il aurait dû avoir quatre pieds ce réchaud et il n'en avait que trois... alors...* » Les mots se perdent dans un rire guttural.

Toujours à voix basse, les anecdotes se succèdent, quelques-unes bier connues, d'autres nouvelles ; certaines phrases restent en l'air, ouvertes sur une interrogation. Chaque fois le ton change ; le rire conclusif également. Parfois un silence qu'on n'a pas envie de briser : dix secondes, quinze... c'est beaucoup quand on écoute couler le temps. Mais les mots reviennent ; la pensée passe au-dessus des points de suspension. Cage bute toujours sur le premier mot, il s'offre le temps de la réflexion, invitant à prêter l'oreille. Enregistré, tout cela devient musique ; à l'écouter souvent le sens s'efface, la syntaxe devient rythme, la pensée couleur ; reste la communication sonore, intacte.

« *Je viens d'écrire, ces années passées, un long texte qui s'appelle* Empty words *les mots vides,* dit-il, *et c'est une transition du langage avec le sens jusqu'à la musique où on est libre de ce sens. Dans les deux premières parties, j'ai vocalisé beaucoup — vous avez entendu cela à La Rochelle — et dans la troisième beaucoup moins ; c'est curieux parce qu'en allant de la littérature vers la musique j'ai placé beaucoup de musique dans la littérature et moins de musique dans la musique.* »

GÉRARD CONDÉ.

★ *Pour les oiseaux*. Edit. Belfond, collection « Les bâtisseurs du vingtième siècle », 59 F.

Formes

EN NOIR ET BLANC

Oui, Francis Bacon est un peintre très important qui n'a désormais besoin de nulle caution, fût-ce celle de Michel Leiris, pour transmettre son angoisse avec des virus formels d'une fulgurante célérité. Même s'il se répète, chacune de ses expositions est un événement, que le snobisme ébloui par des cotes fantastiques concourt à amplifier. On me pardonnera pourtant d'écarter doucement cet astre éclipsant afin de mettre en avant le mérite de manifestations plus modestes. Expressionnisme pour expressionnisme, les gravures de Milshtein (1), lui aussi reconnu, avaient naguère — à la galerie Claude Hemery — attiré mon attention en dépit de leur petite taille. Cette fois les mini-vignettes, toujours présentes en rangs serrés, s'opposent à de gigantesques lithographies — vu leurs dimensions, la pierre a dû s'effacer pour ainsi dire devant quelque métal, — enchevêtrement de figures plus ou moins hallucinées, et dont les fantasmes se reflètent souvent dans leurs yeux, mariant l'obsession érotique à un humour très particulier. Talent protéiforme au demeurant, qui traduit sans doute le tempérament inquiet et profondément pathétique de cet instable à la vie errante.

Dans le trait comme dans la parole.

Car Milshtein est le plus souvent l'auteur de ses textes, cocasses, savoureux, mordants — *Dossier de Solange, Une semaine chez tante Rose*, etc. — chez lesquels on trouve soudain une curieuse et épisodique parenté avec Max Jacob. N'a-t-il pas illustré de vingt-cinq gravures *le Cornet à dés : Adde* dans une édition bibliophile qui paraît ces jours-ci ?

Rancillac ne se fixe pas davantage dans une formule donnée, toujours en liaison avec une actualité mouvante qu'il dénonce et du même coup abolit. Il l'abandonne, la formule, dès qu'il l'a épuisée. Voici les principaux repères des « années-vitamines » dans une des deux galeries (2) qui lui consacrent une exposition jumelée : la manière blanche évoquant *Fantômas chez les anciens combattants* (1962), la dérision « disneyienne » en couleurs violentes de *Sorcellerie et Compagnie* (1964), celle du roman-photo dans sa précision conventionnelle, avec *le Secret de Morton* (1966), l'allusion politique dans une toile qui dépasse l'horreur anecdotique : *les Présidents et le lieutenant Calley sur le chemin de My-Laï* (1971).

La nouvelle passion de Rancillac, du moins quant à son expression plastique, c'est le jazz. Les musiciens qui, pour la plupart, sont visibles chez Claire Burrus (3), déchirent le silence d'une profonde nuit d'où l'horreur est exclue en de grands dessins en noir et blanc, quelquefois rehaussés de couleur. Les vedettes sont exactes au rendez-vous : Nat Adderley ; Sonny Rollins, Miles Davis, Dan Shery, Roland Kirk, Jerry Miligan et maints autres. Projection de photos vite happées par un crayon sensible et sûr.

Mais si, non loin de là, — précisons : de la première galerie, celle de la petite rétrospective — nous passions à des exercices plus sages, pour le spectateur pressé à des images plus rassurants ? Attention ! c'est un art plus subtil, au point de paraître banal, suranné, qui a guidé la main de Pierre Dejean (4). Des paysages comme on en voit partout, quoi. D'où vient que ceux-ci nous émeuvent ? Pas seulement à cause du savoir-faire, qui ne saurait être mis en cause, mais de l'œil juste et pénétrant d'un artiste qui a su, entre mille autres, choisir le *bon coin*. Les ciels et les terres, et les maisons, animent ces lavis dont on s'imprègne peu à peu. *Les Abrits (Cévennes), Mas et Mistral à Eygalières, Manoir du Perche, Château de Loissy, Moulin en Brière*, on a l'embarras du choix, qui pourrait, contraint, se porter sur les *Rochers à Larchant* : ils finissent par se mettre en mouvement.

Un peintre français tente de redécouvrir la France. Pourquoi un photographe gallois ne redécouvrirait-il pas son pays ? C'est ce qu'a fait, ce que continue à faire, David Hurn sur une commande du Conseil des Arts du Pays de Galles (5).

Trente-huit photos donnent déjà une vue synthétique, on peut ajouter sans risque d'erreur sociologique, de la vie et des mœurs d'une contrée jusque-là inconnue des étrangers. Et David Hurn a jugé utile d'exposer également les planches de contact d'où elles sont extraites. Gens (et chien) se reposent à Tenby, devant la mer, une fillette en voile de mariée cueille des marguerites Abertillery, un groupe d'excursionnistes se protège du vent sur la plage d'Aberavon, des buveurs chantent à Sennybridge, on assiste au gala des mineurs de Cardiff, à une course de cochons à Brecon, et, parmi tant d'instantanés qui ont fui tout pittoresque et ne se sont soumis qu'à un dessein documentaire, on retiendra encore l'extraordinaire bain des moutons à Ty-Mawr, les deux petites ballerines dans la salle de bal du « Svoy » de Bargoed. Le titre de l'exposition est justifié : tout « Le Pays de Galles en noir et blanc ».

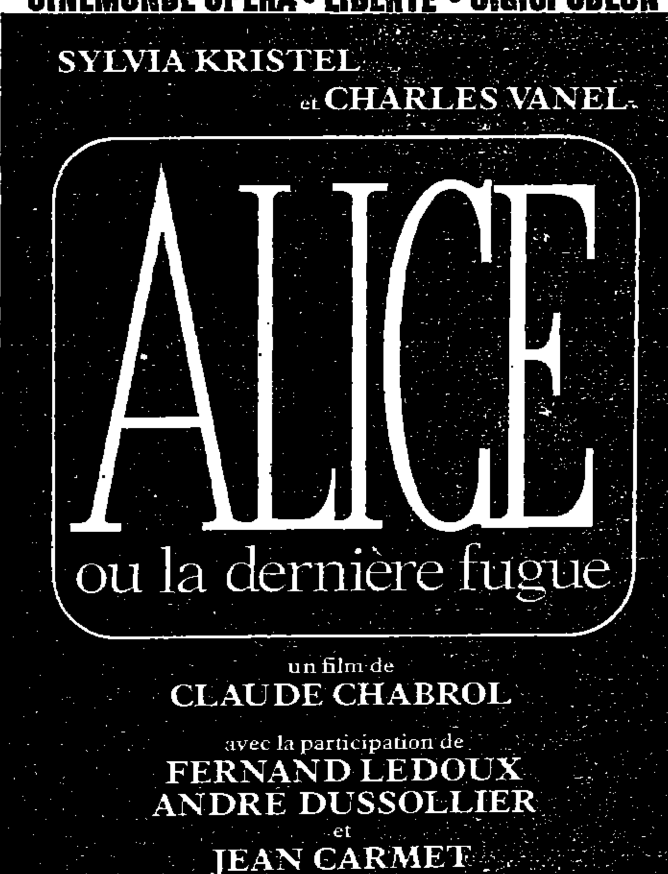
JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Le Scriptorium, 54, rue de Bourgogne.
(2) Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud.
(3) Le Dessin, rue de Verneuil.
(4) Anne Colin, 58, rue Mazarine.
(5) FNAC-Etoile, 26, avenue de Wagram.

■ Une représentation exceptionnelle est donnée par le Théâtre du Carouge de Genève, le samedi 29 janvier, à 15 heures, salle Gémier, au palais de Chaillot, au bénéfice du fonds de soutien des artistes-interprètes en grève.

■ Le concert Elliott Carter que devait donner l'Ensemble intercontemporain le 27 janvier au Théâtre de la Ville est reporté au dimanche 30, à 20 h. 30.





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : la Bohème (dernière).
Comédie-Française, 20 h. 30 : la Paix chez soi ; le Malade imaginaire.
Chaillot, Gémier, 20 h. 15 : Mère Courage et ses enfants.
Odéon, 20 h. 30 : Ton nom dans le feu des nuées, Elisabeth.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Paralchimie.
TEP, 20 h. 30 : l'Otage.
Petit TEP, 20 h. 30 : PAR. 34-41.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, Papin, I, 20 h. : Parole de femme. — II, 20 h. : Emma Santos ; 21 h. : la Dame de la mer.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Julos Beaucarne ; 20 h. 30 : les Brigands.

Les théâtres de Paris

Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : l'Ecole des cocottes.
Atelier, 21 h. : le Bain de vapeur.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : La jeune lune tient la vieille lune toute une nuit dans ses bras.
Centre culturel du Marais, 20 h. : Surfaces.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers zoiseaux.
Daunou, 21 h. : le Portrait de Dorian Gray.
Eglise Saint-Sulpice, 20 h. 30 : Célébration pour un dieu mort.
Edouard-VII, 21 h. : Amphitryon 38.
Espace Cardin, 21 h. : Freaks Society.
Fontaine, 21 h. : Grandeur et misère de Marcel Barju.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : les Amoureux ; 22 h. 30 : le Mime Janusz (dernière).
Gymnase-Marie-Bell, 21 h. : Une aspirine pour deux.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : Pour 100 briques, t'as plus rien maintenant.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Mathurins, 20 h. 45 : les Mains sales.
Michel, 21 h. 10 : Joyeux anniversaire.
Michodière, 20 h. 45 : Acapulco, Madame.
Moderne, 21 h. : Qui est qui ?
Montparnasse, 20 h. 30 : Même heure, l'année prochaine.
Mouffetard, 20 h. 30 : Oraison.
Musée des arts et traditions populaires, 20 h. 30 : Au cœur de la rose.
Nouveautés, 21 h. : Nina.
Œuvre, 20 h. 45 : le Scénario.
Le Palace, 21 h. : le Rêve d'un homme ridicule (Pip Simmons).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 45 : la Reine de la nuit.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Isaac et la Sage-Femme.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : la Dispute.
Récamier, 20 h. 30 : Chatterton.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Lucienne et le Boucher.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : la Fausse Suivante.
Théâtre d'Art, 20 h. 30 : la Femme de Socrate.
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre, 21 h. : Deux. — Grand Théâtre, 21 h. : Fantasio. — La Galerie, 21 h. : la Paix.
Théâtre du Manitout, 18 h. : la Vitromagie.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : Electre.
Théâtre Oblique, 21 h. : le Zoulou.

Vendredi 28 janvier

Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Equus. — Petite salle, 20 h. 30 : Madame de Sade.
Théâtre de Paris, 21 h. : Jésus II.
Théâtre Paris-Nord, 20 h. 30 : Récital Stéphane Varègues.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Hier dans la nuit de Zelda.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : le Pavé de l'ours ; le Tombeau d'Achille.
Tristan-Bernard, 20 h. 30 : Antoine et Cléopâtre.

Les théâtres de banlieue

Arcueil, Centre culturel, 21 h. : Mahjun.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Schippel.
Boulogne, T. B. B., 20 h. 30 : Bernard Haller.
Clichy, Atelier de recherche et de création, 20 h. : Groupe Amazonie.
Chelles, Centre culturel, 20 h. 30 : la Nuit des pleins pouvoirs.
Choisy-le-Roi, salle de la Cuve, 20 h. 30 : Mohamed Dupont ou le Journal d'un immigré.
Eaubonne, Salle des fêtes, 21 h. : Groupe Atoll et le Groupe Big Fat Mama.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : les Paysans.
Ivry, Studio, 21 h. : Martin Eden.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 21 h. : le Songe d'une nuit d'été.
Rueil-Malmaison, 21 h. : Virginia Vee (jazz).
Sartrouville, Théâtre, 21 h. : la Mort blanche.
Suresnes, Théâtre Jean-Vilar, 21 h. : Quatuor Parrenin (Mozart, Bartok, Beethoven).
Sucy-en-Brie, Centre culturel, 21 h. : le Malade imaginaire.
Versailles, Théâtre Montansier, 21 h. : le Misanthrope.
Vitry, Théâtre Jean-Vilar, 21 h. : l'Amant militaire.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : la Collection ; 22 h. 15 : Emmanuelle ; 23 h. 30 : Solo pour Vania.
Les Blancs-Manteaux, 21 h. : Jean Bois ; 22 h. 30 : C'est la surprise.
Café d'Edgar, 21 h. : le Désert rose ; 22 h. 30 : Côté cour, coté en Bourse. — II, 20 h. 30 : Nous chantons, ne vous déplaise ; 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 15 : Topiques.
Au Coupe-Chou, 22 h. : Pourquoi pas moi ? ; 23 h. 30 : Bruno Garcin.
La Cour des Miracles, 20 h. 30 : Alex Métayer ; 22 h. : les Mirabelles.
Dix-Heures, 22 h. : Tecca et Ricardo.
Le Fanal, 20 h. : le Président.
Palace, 22 h. 30 : Just a quick sweet dream.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : J.-C. Montells.
Le Sélénite, 20 h. 30 : Une maille à l'endroit... une maille à l'envers ; 23 h. 30 : Eh ! Mec. — II, 21 h. : C'est très important ; 22 h. 30 : Jeanne au boucher ; 24 h. : les Hommes-Loups.
Le Splendid, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : le Pot de terre contre le Pot de vin.
Théâtre du Marais, 22 h. 30 : Jeanne d'Arc et ses copines.
La Veuve Pichard, 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 22 h. 15 : la Revanche de Louis XI.
La Vieille Grille, salle I, 20 h. 15 : Orchidée ; 21 h. 30 : Handicap ; 22 h. 30 : Michel Bulher. — Salle 2, 20 h. 30 : Rocker's digest.

Festival des cafés-théâtres

Blancs-Manteaux, 20 h. : l'Intervention.
Centre culturel du XVIIe, 20 h. 30 : Jean Mauzac et Jacques Aveline ; 22 h. : Bébé Phoque.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal.
Cour des Miracles, 23 h. 30 : What a fair foot.
Gaîté-Montparnasse, 22 h. 45 : Croquez le melon.
Hôtel Hérouet, 20 h. 30 : Guy-Max Hiri, Simone Escure et le Trio Revival ; 22 h. : Claude Vence et Dounia ; 23 h. : Jean-Claude Monnet.
Sélénite, 20 h. 30 : Je fus nambule.
Tanière, 20 h. 30 : Tuti Guri ; 22 h. 30 : Jean-Max Brua ; 23 h. 30 : Promotion jeunes chanteurs.
Théâtre Plaisance, 22 h. 45 : l'Amour en visite.
Théâtre Paris-Nord, 18 h. 45 : Stéphane Varègues ; 22 h. 15 : Valeria Munarriz.
Vieille Grille, salle II, 22 h. : la Choucroute au cap Horn ; 23 h. 30 : Je suis Belge mais je me soigne.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R. P. R. ou Le nouveau-né a une grande barbe...
Deux-Anes, 21 h. : Marianne, ne vois-tu rien venir ?

Le music-hall

Bobino, 20 h. 30 : Georges Brassens.
Casino de Paris, 20 h. 30 : Parisiina.
Concert Mayol, 21 h. 15 : Bouquet de nus.
Olympia, 21 h. : Johnny Mathis.
Palais des congrès, 21 h. : Serge Lama.
Palais des sports, 20 h. 30 : Julien Clerc.
Renaissance, 21 h. : Guy Bedos.

Les concerts

Arts-Hébertot, 18 h. 30 : Cl. Kahn, piano (Chopin).
Porte de la Suisse, 20 h. : Inspiration 77.
Salle Cortot, 20 h. 30 : M. Molinaro, cor ; D. Cadé, piano ; M. Defrados, violon (Beethoven, Prokofiev, Brahms).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : V. Ashkenazy (Chopin).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Chœurs de J.-B. Lully, dir. G. Morançon (chants grégoriens).
FIAP, 20 h. 30 : M. Werner, M. Einhoffe et W. Konig (Beethoven, Grieg, Leclair).
Musée Guimet, 20 h. 30 : Ensemble instrumental Quatra, dir. C. Diederich, sol. A. Bernard (Albinoni, Telemann, Hovannes).
Radio-France, 20 h. 30 : Ensemble J.-P. Rameau (Rameau, Pleyel, Schubert).
Pleyel, 21 h. : G. Souzay et D. Baldwin (airs anciens italiens, Fauré, Tchaïkovski, de Falla, Brahms).
Centre culturel américain, 20 h. 30 : Composers String Quartet (Seeger, Carter, Laderman).
Sorbonne, 20 h. 30 : R. Shankar et A. Kakha (musique classique de l'Inde).

Jazz, pop' et rock

Voir Théâtres de banlieue.
Le Palace, 19 h. : Django Edwards and Friend Road Show.
Mouffetard, 22 h. 30 : Hervé Bourde.
Riverbop Jazz Club, 22 h. : Philly Joe Jones Quartet, Ch. Bowen, G. Singer, J. Vidal.

Les comédies musicales

Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : la Belle Hélène.
Marigny, 21 h. : Nini la Chance.

هكذا من الأصل

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Pukar, de S. Modi ; 18 h. 30 : Karacriozis, de L. Voudouri ; 20 h. 30 : Topos Kranion, d'Aristopoulos ; 22 h. 30 : Portrait d'Elizabeth, de T. Alamos ; 0 h. 30 : Salomé, de W. Dieterle.

Les exclusivités

L'AFFICHE ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40)
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It.), v.o. : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
L'AGE DE CRISTAL (A.), v.o. : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
L'AILE OU LA CUISSE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Montréal-Club, 18e (607-16-21)
ALICE OU LA DERNIERE FUGUE (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
AMBULANCES TOUS RISQUES (A.), v.o. : Biarritz, 8e (723-69-23).
L'APPRENTI SALAUD... POUR RIRE (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Caravelle, 18e (387-50-70) ; Victor-Hugo 16e (727-49-75).
BAROCCO (Fr.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
BARRY LYNDON (Ang.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE BERCEAU DE CRISTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It.), v.o. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille 11e (357-90-81).
LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIM'S (Fr.) : Paris 8e, (359-53-99) ; Maréville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
COCORICO, MONSIEUR POULET (Fr.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; Haussmann, 9e (770-47-55). Olympic, 14e (542-67-42).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Arlequin, 6e (548-62-25) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33).
LE DESERT DES TARTARES (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 5e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96)
EDVARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE (A., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
07-48) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE JOUET (Fr.), Impérial, 2e (742-72-52), Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Murat, 16e (288-99-75).
LE JOUR DE GLOIRE (Fr.), Omnia, 2e (233-39-36), Marbeuf, 8e (225-47-19), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02)
LE JUGE FAYARD DIT « LE SHERIFF » (Fr.), Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-55-97), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Magic-Convention, 15e (828-20-64)
KING KONG (A., v.f.) : George V, 8e (225-41-46), Secrétan, 19e (206-71-33), Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17)
L'APPAT (Fr.-All.), A.B.C., 2e (236-55-54), Mercury, 8e (225-75-90), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LACHE-MOI LES BASKETS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Marignan, 8e (359-92-82), Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Maxéville, 9e (770-72-86), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Diderot, 12e (343-19-29), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
MAMAN KUSTERS S'EN VA AU CIEL (All., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25)
1900 (1re partie) (**) (It., v.o.) : Grands Augustins, 6e (633-22-13) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
1900 (2e partie) (**) (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40), Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Les Templiers, 3e (272-94-56), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32)
MOI, PIERRE RIVIERE... (Fr.), Studio Logos, 5e (633-26-42)
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82)
LA PREMIERE FOIS (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Biarritz, 8e (723-69-23).
RAID SUR ENTEBBE (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Balzac, 8e (359-52-70), Helder, 9e (770-11-24), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70), Secrétan, 19e (206-71-33).
LES RESCAPES DU FUTUR (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), les Images, 18e (522-47-94).
SALO (It., v.o.) (**) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
SANTHALA, NAISSANCE (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 23 h.
SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Marais, 4e (278-47-86).
SUNDAY TOO FAR AWAY (Austr., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
SURVIVRE (Mex., v.f.) (*) : Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Mistral, 14e (539-52-43).
THE MARATHON MAN (A., v.o.) Quartier Latin, 5e (326-84-65), Concorde, 8e (359-92-84 ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Maxéville, 9e (770-72-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
TODO MODO (It., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52), Bonaparte, 6e (326-12-12), Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Biarritz, 8e (723-69-23
UNE FEMME A SA FENETRE (Fr.) : Les Templiers, 3e (272-94-56), Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
UN ELEPHANT, ÇA TROMPE ENORMEMENT (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99), Maxéville, 9e (770-72-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
UN MARI, C'EST UN MARI (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Bretagne, 6e (222-57-97), Haussmann, 9e (770-47-55).
VIOL ET CHATIMENT (A., v.o.) (**) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

Les films nouveaux

LA MARCHE TRIOMPHALE, film italien de Marco Bellochio, v.o. : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Nations, 12e (343-04-67), Fauvettes, 13e (331-56-86), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA PETITE FILLE AU BOUT DU CHEMIN, film franco-canadien de Nicolas Gessner v. Ang. : Dragon, 6e (548-54-74), Saint-Michel, 6e (326-79-17), Concorde, 8e (359-92-84), Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Lumière, 9e (770-84-64) Les Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA ROSE ET LA FLECHE, film anglais de Richard Lester, v.o. : Paramount-Champs-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Rotonde, 6e (633-08-22), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE PRETE-NOM, film américain de Martin Ritt, v.o. Saint-Germain-Village 5e (633-87-59), Panthéon, 5e (033-15-04) France-Elysées, 8e (723-71-11), Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; v.f. : Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
UNE FILLE COUSUE DE FIL BLANC, film français de Michel Lang : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Paramount-Odéon 6e (325-71-08), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan 19e (206-71-33).
L'AIGLE S'EST ENVOLE, film américain de John Sturges, v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75)

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; v.f. : Balzac, 8e (359-52-70)
ERIC TABARLY ET LES AUTRES (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19), Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62)
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.). Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)
FACE A FACE (Suéd., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
FRANCE, MERE PATRIE (Fr.) : Jean-Renoir 9e (874-40-75).
LE GANG (Fr.). Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03)
LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.). Noctambules, 5e (033-42-34)
LE GRAND ESCOGRIFFE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88)
L'HEROINE DU TRIANGLE D'OR (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90)
JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Suiss.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-









ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

IMPTE SOCIÉTÉ DE FABRICATION
DÉCOUPAGE - EMBOUTISSAGE

Région parisienne, recherche

DIRECTEUR TECHNIQUE

Formation A.M., ICAM ou équivalent

- Connaissances approfondies de la conception et de la réalisation d'outillages de presses
- Expérience de bureau d'études, de méthodes et de fabrication de pièces de grandes séries
- Poste à hautes responsabilités, dépendant directement de la Direction générale
- Anglais apprécié

Adresser C.V. et prétentions à M. LEVALE
7, rue Georgette-Agutte — 75018 PARIS

IMPORTANTE SOCIETE D'ASSURANCE EQUIPEE D'UN H.B. 66-60

recherche pour son équipe Système informatique

JEUNE PROGRAMMEUR
(dégagé des obligations militaires)

FORMATION IUT, DEUG ou ÉQUIVALENT
Expérience exigée sur assembleur de base

Lieu de travail ORLEANS

Adresser C.V. succinct et photo (rendue) sous référence n° 6.219 à

ltp 31, Bd BONNE NOUVELLE 75002 PARIS qui transmettra

RICHARDS-ZEGER
montres métaux précieux, leader sur son marché cherche pour la France

UN CHEF DES VENTES
ayant connaissance des marchés de produits de luxe

S'adresser à EDOUARD RICHARDS S.A.
52, rue Lafayette - 75009 Paris. Tél. 770-46-41.

I.B.G. recherche

2 JEUNES CADRES

- Fortement motivés par la formation ;
- Très sérieuses compétences comptables et de gestion ;
- 1 ou 2 ans d'expérience ;
- Acceptant déplacements ;
- 50.000 à 65.000 F par an selon expériences et compétences.

L'un plus particulièrement attiré par l'informatique et les modèles.
L'autre passionné par l'animation.

Envoyer curr. vitae à I.B.G. - 14, place de France, 95200 SARCELLES.

Nous sommes un important Groupe privé d'assurances
Nous avons un développement rapide sur le marché des Risques d'Entreprises

NOUS CHERCHONS UN HOMME JEUNE POUR RENFORCER L'EQUIPE DES RESPONSABLES DE NOTRE SECTEUR "ASSURANCES DE GROUPE"

Nous voulons :
- qu'il aime les contacts humains
- qu'il sache prendre des décisions
- qu'il soit capable d'animer une équipe

Il devra avoir une formation supérieure scientifique et nous compléterons ses connaissances dans notre spécialité.

Plus spécialement chargé des problèmes techniques et technico-commerciaux, il sera l'interlocuteur privilégié de notre réseau commercial.

Veuillez écrire avec curriculum-vitae et prétentions sous référence 14.09 à :

s.n.p.m PETITES ANNONCES 100 av. Ch. de Gaulle, 92522 NEUILLY S/SEINE

CHERCH. J. FILLE pour GARDER 2 ENFTS (5 a. et 18 mois) durant séjour sports d'hiver à THONES-LA CLUSAZ (Haute-Savoie), du 5 au 21 février. Permis conduire nécess. Tél. : Monique CLERC, 583-60-14 dans journée ou soir (avant 21 h.).

Société NORBERT BEYRARD FRANCE
Etudes économiques, financières
Génie industriel
spécialisée dans Assistance technique aux pays en voie de développement.
68, rue Pierre-Charron, Paris-8e
recherche

INGÉNIEUR AGRONOME
pouvant envisager séjours à l'étranger.
Ecrire lettre manuscrite avec C.V. et photo.

INTERDOMUS
TRAVAIL TEMPORAIRE
recrute
POUR POSTE ADMINISTRATIF ET FINANCIER :
LICENCIÉ (ÉES)
Expérience Crédit bail et calculs actuariels
Se présenter avec références 28, rue du 4-Septembre PARIS (2e) - Mo OPERA

DIRECTEUR TECHNIQUE
Conditionnement d'air climatisation - Connaissance parfaite de l'anglais et de la Direction du personnel
Env. C.V. manuscrit à TESCO, 32, rue Le Peletier, Paris (9e).

SOCIÉTÉ 3.000 PERSONNES - 3 USINES
PARIS PORTE D'ORLÉANS

2 INGÉNIEURS : CHEFS DE PROJET

1) Formation ingénieur mécanicien + IAE ou ISA.
2) MIAG + expérience.

Bonne connaissance système informatique de gestion de production et comptabilité prix de revient.

1 ANALYSTE
1 PROGRAMMEUR DUT
- COBOL/Assembleur.
- DOS VS.

Env. curriculum vitæ à SEDAP, Tour Gamma D. 197, rue de Bercy — 75012 PARIS.

SOCIÉTÉ DE SERVICE
recherche

AGENTS TECHNIQUES
confirmés et débutants (niveau DUT)

pour :
INSTALLATIONS TELETRAITEMENT
Compétences :
ELECTRONIQUE ET TELEPHONIE
DEPLACEMENTS : fréquents, Paris, province.

Adr. lettre de candidature, C.V. et prétentions à S.G. 2 I, 64, rue du Ranelagh, 75016 Paris.

CIE D'ASSURANCES recherche POUR SERVICE SINISTRES
J.H ou J.F.
BAC OU NIVEAU
FORMATION ASSUREE pour EMPLOI REDACTEUR.
Ecr. sous n° 7.478 à L.T.P., 31, bd Bne-Nouvelle, 75002 Paris.

UN INGÉNIEUR-ÉLECTRONICIEN
QUALIFIE
et
TECHNICIENS
Niveau B.T.S.
minimum 4 à 5 ans expérience dans les domaines vidéo-télévision, circuits logiques. Langue anglaise indispensable. Possibilités de déplacements à l'étranger. Adr. C.V., prétent. n° 95.414 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

COLLABORATEUR
Niveau Bac, anglais nécessaire, connaissances générales impression offset et bonne pratique préparation et correction d'épreuves est recherché par imprimerie intégrée banlieue Ouest. · Proximité R.E.R.

Envoyer C.V., prét. et photo, n° 95.629 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.t.

Rech. CADRES SUPERIEURS Formation cciai et relation milieu élevé apprécié. Débutant s'abstenir. Possib. gains très intéressant. TEL. ce jour pour R.-V 9/12 h.-14/17 h. 805-25-63.

BANQUE dans le 8e arrdt recherche
CAISSIER MANIPULATEUR.
Ecr. n° T 98.253 M Reg. Presse 85 bis, rue Réaumur. PARIS-2e.

emplois régionaux

Banque Populaire

AUVERGNE - CORRÈZE

recherche

EXPLOITANTS CONFIRMÉS
cl. III à VI

Belle région - Travail intéressant.
Adresser curriculum vitæ détaillé manuscrit à :

DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
13, place Pierre-de-Coubertin,
63000 CLERMONT-FERRAND

BANQUE PRIVEE Sud-Est

recherche

CADRE CONFIRMÉ
pour surveillance engagements toutes natures. Connaissances de Gestion des Entreprises et Formation Juridique souhaitées.
Age minimum 30 ans.

Ecrire HAVAS GRENOBLE N° 45.810.

Recherchons pour emploi temps complet, pour octobre 77

DIRECTEUR (TRICE)
diplômé centres de vacances, ayant bonne expérience pédagogique et gestion, pour
DIRECTION ETABLISSEMENT 400 LITS
d'enfants en Savoie.
Accueil classes de neige centres de vacances d'enfants et adolescents, stages et séjours d'adultes.
Couple accepté avec si possible fonction infirmière ou économe pour conjoint.
Logement assuré.
Toute candidature sera examinée.
Envoyer lettre manuscrite et C.V. à :
U.F.C.V., 28, rue d'Angleterre 59005 LILLE CEDEX

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

Particulier vend pétrin ancien L = 1,80 ; l = 0,80 ; H = 0,65. Excellent état. Prix : 1.700 F. Tél. : 957-67-83 après 19 heures.

L'AFFAIRE A SAISIR
Particulier vend living teck avec table et quatre chaises. Très bon état, prix à débattre. Tél. : 208-95-48, après 18 heures.

Agencement

V.I.P. Décoration-Services vous propose tous travaux d'aménagement, décoration de votre appartement vos bureaux et locaux commerciaux, votre résidence secondaire. Tél. : 256-07-78. Après 20 heures : 225-07-18.

Animaux

DRESSAGE DE VOTRE CHIEN à domicile par spécialiste. Garanti en 27 jours. Tél. : 225-12-86.

Artisans

Artisan Peintre cherche tous travx toutes distances même travaux urgents. 465-44-04.

Transformation d'appartement, rénovation d'immeuble, ravalement. Sér. références. 224-12-01.

Nettoyages à domicile. Moquettes, tapis, fauteuils. Lessivage, pose de moquette. Vitrification de parquets. HOME NET. 906-81-96/42-28.

Artisan plombier disp. ts travx demandes dép express. 343-76-90.

TOUS TRAVAUX rénovation appartements. TRU. 00-75.

Beauté

SOLANGE ALBERT - BRUNET SE TIENT A VOTRE DISPOSIT. pr vous faire essayer gracieuse. la Gamme de nos produits de
SOINS DE LA PEAU
NUTRI - METICS
sans aucun composant chimique. Tél. : 770-44-59 ou av. 10 h. et après 15 h. 30 : 843-35-21.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS, BAGUES ROMANTIQUES. Se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, Paris (4e) - Téléph. : 033-00-83.

Cours

DACTYLOGRAPHIE-STENO méthode accélérée. 757-86-86.

Apprendre l'américain à l'American Center 261, bd Raspail-14e. Tél. : 633-67-28. Cours du soir. Conversation. Inscriptions immédiates.

Décoration

Pose av. molleton et galon au m²
- Le lin 260 cm, 30 F H.T.
- Le shantug 260 cm, 37 F H.T.
- Le daim 140 cm, 39,60 F H.T.
- L'imprimé 260 cm, 35 F H.T.

Tél. : 370-23-69.

Fourrures

FOURRURES OCCASION DEPOT-VENTE exclusivement de fourrures gd choix vêtements perf. état, 91, rue du Théâtre, Paris-15e. Tél. : 575-10-77.

Homes d'enfants

« LES BARTAVELLES » Home d'enfants du monde entier 1.200 m. Hiver 3 à 13 a. Téléski privé. Moniteurs de ski attachés aux Bartavelles. Patinage. Luge. Cours scolaires d'entretien. B. P. 48. 74220 La Clusaz. Tél. 02-24-06.

Instruments de musique

Exceptionnel. Part. à part. vds 1/4 Blüthner neuf 25.000 F. Tél. sam. et dim. 499-51-30 ou écr. Démelin, 57, rue Rivière, 91720 Maisse.

Tableaux

Particul. achète TABLEAUX DE G. P. GALEY. Tél. : 265-77-97 matin et vers 19 h., chbre 35.

Jeunesse vacances

Association professeurs d'anglais organise à Pâques un séjour de 2 semaines en Angleterre avec logements famille, cours activités culturelles et sport. Prix. 995 F (voyage compris). Renseignements : 702-87-78.

Moquettes

30 à 70 % sur stock 10.000 m² moquette toutes qualités. Tél. : 757-19-19.

Société spécialisée propose : CONTRAT MOQUETTE à partir de 2.000 F d'achat : vente moquettes gdes marques. POSE INCLUSE (facturation fourniture) moquettes depuis 40 F le m². Devis gratuits. Renseignements : 965-01-50. 979-10-97. 979-18-57.

Peintures

Part. vd Peintures naïves de Bali, Indonésie. Tél. : 878-38-78.

Rencontres

RENCONTRES
Relat., réunions, bridge, échecs, scrabble, débats, yoga, danse, etc. 8, rue du Dragon. T. : 222-88-38.

Ne rêvons plus d'amis avec qui partager nos joies, nos goûts, quels qu'ils soient : artistiques, sportifs, touristiq. Vs les trouverez grâce à « Goûts communs », Colette Lesure, Paris-7e. Tél. : 548-95-16.

Stages

1er semestre 77, stages : PHOTO-VIDEO RELATIONS HUMAINES Tél. ou écrire : CART B.P. 29 30250 SOMMIERES (66) 80-03-02.

Tapis

TAPIS D'ORIENT remise de 30 % sur 50 tapis. Ouvert le dimanche. 168 bis, rue Cardinet, Paris. T. : 627-58-81.

Troisième Age

PERSONNES AGÉES VALIDES, SEMI-VALIDES dames, messieurs, couples.
LE CHATEAU DE VILLEMOISSON
AUX PORTES DE PARIS
- CADRE SPLEN. et reposant.
- GD PARC OMB. et FLEURI.
- CH. TT CFT hôtelier : Tél., TV, toil., bns, w.-c., partic., possib. décors personnalisés.
- AMBIANCE FAMILIALE.
- CUIS. BOURG. ET DIETET.
- SURV médic. jour et nuit.

TEL. : 016-13-88.

Vacances-Tourisme-Loisirs

LES CAMPS D'ADOS (réglementation, statistiques, formation et pédagogie, bibliographie, témoignages). et TTE L'ACTUALITE ANIMATION et LOISIRS ds le n° 22 du MENS. DE L'ANIMATION 6 F (franco) à STAJ 10, r. Charonne 75011 PARIS. Téléph. : 700-65-62.

790 F T.C. SKI DE FOND SKI DE PISTE Paris/Paris, 1 sem. fév. à avril. MIGRATOR, 25, r. des Boulangers, Paris-5e. Tél. : 033-05-19.

Partagerions location à l'année. b. mais CAMPAGNE TOSCANE 180.000 lires/mensuel : par 2. Tél. : 326-87-08, 26 h à 20 h. 30

Hôtes payants reçus ds château Empire aux env. Aix-en-Prov. Tr. b. cad., parc 6 ha, gd calme séj. conv. particulièr. aux pers ayt bes. de dét. ds une atmosphère de cult. et de gentillesse Ecr. Château-Bas, 13120 Mimet

RIO CARNAVAL : 16/2-1/3. Avion, hôtel + pet. déj. 4.900 F Reste 10 places. AVIP 261-55-21.

Vêtements

Manteau homme en daim neuf. Taille : 44-46. Tél. : 222-93-84.

---

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.) Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 233-44-21, postes 396 et 364.

secrétaires

Secrétaires de direction

GROUPE DE PRESSE
Centre Paris
recherche pour Dir. générale

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
ayant réelle expérience professionnelle et très bonne formation générale. Excellente sténodactylo indispensable. Horaires décalés se terminant à 21 heures.

ECRIRE : S.G.P., 13, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS.

AGENCE DE PUBLICITE *recherche*
excellente SECRETAIRE de DIRECTION
Parfaitement bilingue anglais, français. Minim. 5 ans d'expér. dans Sté internationale, si possible américaine.
Env. C.V. + photo et prét., à H. PAYELLE J. S. C. Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15

Societe 1/e arrondissement recherche
- SECRETAIRE DIRECTION ayt bonnes connais. anglais, libre rapidement.
- JEUNE HOMME ou JEUNE FEMME COMPT. 1er échel.

Tél. : 284-12-07

Secrétaire

BANQUE à caractère international recherche SECRETAIRE STENODACTYLO bilingue anglais, 3 à 4 a. exp. Ecr. à T 98.252 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Sté importation machines-outils quart. PL. DES VOSGES rech. libre de suite
SECRÉTAIRE STENODACTYLO
BILINGUE ANGLAIS
Ecr. av. C.V. et prétentions n° 2644 Publicités Réunies 112, bd Voltaire, 75011 Paris

capitaux ou proposit. com.

Hypothèques PRETS ts besoins RAPIDE, F.P. 14 % - 770-44-59. C.F.C., 18, fg Poissonnière, 10e.

Pr constituer S.A. au capital de 10 millions de francs, en vue d'exploitation d'un CASINO, je dispose de 5 millions. Je cherche 5 ASSOCIES disposant d'un million chacun. Ecrire : René ZINZEN, 9, bd des Italiens, 75002 PARIS.

OUVERTURE INTERESSANTE A L'EXPORTATION POUR PETITES E MOYENNES ENTREPRISES
Pourquoi ne pas nous laisser assurer la pénétration du marché britann. pour vous ? Nous pouvons vous offrir des facil. d'assemblage, de distrib. et de market. de premier plan pour votre matériel mécanique et/ou électrique.
Vous bénéfic. en plus de notre expér. et pourrez, grâce à cette formule, réal. d'import. économies de prix de rev. qui rendr. vos produits hautem. compétit. sur le marché britannique.
Adr. vos réponses à : W.R. Longworth, Carlton Industries Limited, Davids Lane, Alveston. BRISTOL (Angleterre) Tél. - 0454 414771

formation profession.

PROGRAMMEUR D'EXPLOITATION SUR I.B.M. 3
Niveau Bac · 180 h. de cours
OPERATEUR PUPITREUR D.O.S.
Niveau : 1re ou B.E.P.C. 140 h. de cours de jour ou soir.

FAX
Ecole privée
6, rue d'Amsterdam : 874-95-69.
94, rue Saint-Lazare : 874-56-60.

cours et leçons

Etudiante franç. parl. angl. donnerait cours ou répét. de franç. Tél. le soir 628-99-30

Etudiant musique donne cours guitare (jazz, bossa) solfège. Tél. 205-18-34 après 19 h.

MATH Rattrap. par prof. exp. Px modéré. T. 278-77-71.

Franç. orthogr. idem par spécialiste de rattrapage 250-77-71

sports loisirs

Découvrez la Scandinavie à votre manière.
Villas résidentielles, appts dans centre vacances ou hôtels. Stage et croisière hauturière (Brevet de « mille-miles ») Voyage combiné av. séj., possib. de randonner en Norvège, en Suède et au Danemark. Ind. le nomb. de pers., période et le n° de Tél. SCAN-VILLA AG Sällstrasse 20 CH-6005 Luzern. Tél. : 1941-41-22.50.70.

occasions

A VENDRE, cause transformat.
CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE
200 litres, marque ERO, 220 V El nf, peu servi sous garantie. Prix à débattre. T. : 284-55-05

boxes-autos

Box Mo Glacière, 4,70×3,10 H. 4 m., 30.000 F. 277-63-95, le soir.

travail à domicile

Offre

Société recherche TRADUCTEURS TECHNIQUES allem., angl., travaux à dom. Ecr. n° T 097557 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Demande

SECRETAIRE CHERCHE TRAVAIL. · 366-80-72

demandes d'emploi

JEUNE HOMME 26 ans Diplômé Faculté de Droit Certificat Etudes Immobilières connaissant bien le métier, RECHERCHE PLACE chez Agent immobilier ou Promot. comme négociateur. Libre de suite. Ecr. : Philippe ROBIN, 28, av. Marx-Dormoy, 03100 Montluçon.

J. fille 23 a., B.A. Mass communications (Univers. américaine), parfait. : franç., angl., arabe, ch. empl. intér. et st. Lib. suite. Ecr. n° 272, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

SECRETAIRE STENO - DACTYLO
JNE FME, 26 ans, expériment., 3 a. Pub., 3 ans entr. comm., ch. sit. CRETEIL ou limitrophe, accept. PARIS. Minim. 2.600 F. Téléphoner au 899-70-60, ou écr. n° 6.424, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J. Hme 22 a., dég. O.M., Bac de techniques commerciales, brevet technicien supérieur Publicité, ch. emploi. Libre début mars. Ecr. n° 6.415, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

COMPTABLE - 1er échelon
Femme. 30 ans, 11 a. exp.
conn. comptabilité gén., analyt., rapprochement bancaire, paies, C.C.P., caisse, banque, système décalque et système E.C.M.C. optique.
Banl. proximité gare du Nord. Ecr. n° 6.407, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DIRIGEANT DE P.M.E. qui recherchez
UN ADJOINT
jeune, sérieux, responsable
- J'ai 28 ans.
- 1 lic. ès sciences économiq.
- 1 maîtrise de gestion des entreprises.
- 1 expérience de 2 ans comme responsable d'une entreprise que j'ai créée.

J'étudie toutes propositions. Ecr. n° T 97.979 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

Jeune Homme D.U.T. comptable lib. O.M. Bon anglais Ecr n° T 097.989 M Rég. Presse 85 bis, rue Réaumur PARIS-2e.

TELEXISTE OPERATEUR très sérieuses références 5 ans Merril Lynch Paris 261-74-79 de 10 h. 30 à 19 h. 30.

JNE FEMME 30 ans, ch. poste SECRETAIRE ou EMPLOYEE ADMINISTRATIVE à CERGY-PONTOISE 10 ans d'expérience. Tél. 533-74-40 (poste a 2800) ou après 19 h : 031-26-29.

J.F. 25 ans, Ecole supér. de commerce, angl., espagn., rech. situation dans marketing, exportation, relations publiques. Ecr. n° 6.425, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

information emploi

LE CURRICULUM VITAE
- C'est le premier contact avec votre employeur.
- Ne négligez rien.

Tél. 225-93-79, poste 35-62.

autos-vente

Land - Rover essence station SW 109, 2 000 km non immatric. 5.000 F sous prix du neuf. Tél. : 434-07-44 et 434-30-70.

FIAT-LANCIA
Neuves - Disponibles
Occasions Toutes Marques
LAOS 90, Av de Suffren 783.59.79

A vendre cause double emploi Sté coupé 104 Peugeot, glaces fumées, 35.000 km, prix Argus. Tél. : 883-42-44.

MERCEDES-BENZ
LAOS PARIS
86, av de Suffren 567.79.20

BMW 520 525 528 30. S EX TT fin 76, prix intéressant. 63, rue Desnouettes. - 533-69-95.

C.A.V Concessionnaire GM Opel 60 BIS, RUE DE VERSAILLES, 78150 LE CHESNAY, Téléphone : 954-19-65, vendons : OPEL Kadett G.T.E., 5 vitesses, 10.000 km., 1976 ; OPEL Commodore G.S.E 2800, 1973.

HONDA ACCORD G P A · POZZI 11, av Pte-Asnières 754-44-66.

VW GOLF 76 Crédit 229-20-20

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

L'immobilier

appartements vente

Paris rive droite

MARAIS Part. vend 2-3 pièces, tout confort, 40 m2, plein sud. Vis. 14 à 17 h, sam.-dim. : 10, rue de la Verrerie.

GRAND LUXE 85 m2 environ 5e étage Loggia Beau living, ch. s/jard., cuis. équipée, park., tél. Sam., dim., 15 à 17 h., 37, BD MURAT.

LE MARAIS
IMMEUBLE DE CARACTERE
Prestigieuse décoration
TRES BEAU 4 PIECES, luxueuse s. de bains, cuis. équipée, belle cheminée, poutres et colombages
PRIX 585.000 F
Vendredi, samedi, 14 h à 18 h : 90, RUE SAINT-ANTOINE

Mo FAIDHERBE - Calme - Un DUPLEX triple exposition Vaste séjour pierr. poutr. app., 2 chbr., gde cuis. claire équipée, cft, nbrx rangts. 372.000 F, avec 80.000. 133 bis, rue de Paris Charenton. — 368-66-25 ACS

11e NATION Partic. à partic. vd 2 pces. Neuf. 56 m2. 1er ét. Park. Tél. 245.000. Tél. : 343-88-66 après 19 hres.

IMM. RECENT Standing Grand 3 P. Tout confort - Etat neuf Avec parking - 300.000 F Avec 50.000 F compt. + crédit. STE PPTAIRE - 345-86-41

13, r. ST-BERNARD. Je vends mon appt s/ rue de 2 p. princ., 40 m² environ, calme, soleil. Prix 85.000 F. Téléphoner : JAS. 66-24 ou s/pl. de 14 h. à 18 h., samedi 29 janvier 77.

18, RUE BECCARIA. Part. à part., je vds gd 2 p., 3e étage sur rue, 105.000 F + studio 65.000 F, ensemble ou séparément. 828-26-25 ou sur place samedi 29 (14 h. 30-17 h. 30).

MARAIS. Except., R. AUBRIOT bel immeuble XVIIe restauré, duplex 126 m² à aménager, 550.000 F - 329-58-56.

3e PL. DE LA REPUBLIQUE très bel immeuble tt cft, 4e étage, 7 p. princ., 3 s. de bains, 200 m²+2 chbres de serv. Visite samedi 14-17 h., 21, RUE BERANGER.

16e AV. FERDINAND-BUISSON imm. récent, 1er étg., face jdin, calme, livg dble 32m²+ch., aménagé décorateur, 385.000. T. mat. soir 603-13-79. Agence s'abstenir.

AV. ST-MANDE. Petit imm. s/av., de 2 étages, formant 3 appts libres de 2 et 3 pces, cuis. + garage. Intérieur à rénover. Px 450.000. 344-71-97.

11e PHILIPPE-AUGUSTE
Dans petit immeuble P. de T., tout électrique : studio, 2 et 3 pièces, livrables printemps 77, à partir de 4.200 F le m². Prix ferme et définitif. Visite de l'appartement-témoin le vendredi, le samedi, le dimanche et le lundi, de 14 h. à 19 h. SEPAC : 346-71-08.

MUETTE. Direct propriétaire, vend studio 35 m², immeuble gd standing, tout confort, soleil, tél., 5e étage avec ascenseur. 270.000 F Tél. 254-06-96.

16e. Parc Princes. Imm. ancien, beau studio + balcon s/rue et cour, entrée, vraie cuis., salle d'eau, wc, tél., soleil, calme, 24 m². Etat nf Sacrifié 95.000 F. Pptaire s/pl., 5e sans ascens., 13 h à 15 h., samedi, dimanche, 131, boul. Murat ou BAG. 18-42.

346 bis, RUE DES PYRENEES. beau 3 p., cuis., s. bs, ch. cent., refait neuf TUR. 97-81.

MARAIS/BEAUBOURG 325-46-26 Imm. bourgeois, 160 m² duplex 5-6 pièces. VUE RARE.

PELLEPORT
Luxueux 4-5 pces, 129 m², 2 bs, vue sur Paris, loggia, parking, 600.000 F - 366-45-29.

18, BD PEREIRE
studio 25 m², bel immeuble, tt cft, clair, 135.000 F. Samedi, de 14 h. à 17 h. - 797-99-21.

18, RUE DE BELLEFOND
petit 2 p., entr., cuis., wc, bs, chauff. centr., tél., état parfait. « Vrai pigeonnier », jolie vue, charme, 128.000 F. Sam. 14-17 h.

CHATELET. Imm. caractère, Pptaire vend 2 P. TT CONFT, 280.000 F 563-11-59, même dimanche.

Paris Rive gauche

CONVENTION Bel immeuble très clair 3 P. cuisine w.-c., à rénover. 185.000 F. Vis. les 28 et 29, 14 à 17 h : 129, r. BLOMET

69 RUE MOUFFETARD
IMMEUBLE RESTAURE
2 PIECES SOLEIL RUE ET COUR
58 m2 environ, cuisine, bains, chauff. et eau chaude imm., asc.
ENTIEREMENT AMENAGE
Visites sur place, vendredi et samedi de 14 h 30 à 18 h 30. Renseignements : tél. 755-98-57.

PORT-ROYAL 2-3 pièces, 60 m2 3e étage, ascenseur, calme, excellent état 331-75-55.

LUXEMBOURG Standing, asc. Tél., chauff central 3 DUPLEX 150 70 80 m2, av. terras. et balc. Ce jour et demain, 14-18 h, 5, pl. Sorbonne.

8, RUE DE VARENNE
GRAND et BEAU STUDIO
tt cft., standg., étage élevé. S/place le 29-1-77, de 14 à 18 h.

56 bis, R. SANTOS-DUMONT Gd liv., 3 chbres, 115 m², 3e ét. dern. étage, tt cft., imm. récent. 475.000. Sam. 14 h. 30-16 h. 30 ou 705-39-10.

15e Mairie, très bel imm. gd 4 p. + balcons, sur rue et cour/jardin, entr., cuis., s. de bs, wc, ch. cent., cave, tél., soleil, calme, 102 m². Prix exceptionnel vu urgence. 375.000 F Pptaire s/pl., 4e ss ascenseur, de 16 h. à 18 h., samedi et dimanche, 65, rue Blomet, ou 224-02-86.

CHAMP-DE-MARS Ravissant 45 m², beau livg + podium avec coin sommeil, tél., tout confort. 295.000 F. Visite samedi 14-18 h., 34, av. de Suffren, ou 325-10-74.

JARDIN DES PLANTES
ODE. 95-10. GRAND BALCON. 140m², séj., s. à m., 3 p., calme, étage élevé, SOLEIL, asc.

14e Alésia, luxueuse résidence 8-9 p., 310 m² (en 2 niveaux) + jardin 200 m² + gar Prof lib. poss. Etat exceptionnel. Prix élevé. DAN. 63-98, après 18 h.

GLACIERE-TOLBIAC
Imm. 1900. 145 m²+serv., poss. profession libérale. 589-49-34.

PERNETY. Propriétaire vend, ds très bel imm. P de T., asc., 2, 3 p., entrée, cuisine, salle de bs, wc, avec 54.000 F Tél. : 757-70-36.

29, bd EDG.-QUINET 225-73-26 Livg + 3 chb., cuis. équipée, vue splendide, 580.000 F. Bât. A-I, 9e étage, 15-17 heures.

41, RUE MADAME
Bel immeuble pierre plusieurs appartements 4 P. et 6 P. TT CONFORT, Libres et occupés. Vendredi, samedi, 13 h.-17 h.

ECOLE MILITAIRE. 325-28-77. Imm. bourgeois, charmant 3 p., téléph. Prix intéressant.

15, RUE GUTENBERG (urgent) r.-de-ch., très gd studio 42 m², gde cuis. S/JARDIN, bs, cave, tél., 170.000 F. Visite vend. sam. de 11 h. à 13 h. et 14 h. à 16 h.

BAC - 203, bd Saint-Germain. Imm. P. de T., 6 pièces, 170 m², 2 chambres serv., 890.000 F. Visite vend., sam., 11 h-13 h. 30 et de 14 heures à 17 heures.

Mo BAC. 285, bd Saint-Germain. 6-7 p., 210 m², très belle récept., 4 chbres, 4e étage, plein soleil 1.450.000 F. Visite vend., sam., de 14 heures à 17 h. 30.

Région parisienne

SEVRES Bel appart. 90 m2 dble séjour + 3 ch. Imm. p.d.t. 54 Parc, vue, soleil. Prox. gare, bus, école. 370.000 F. Tél. : OBS. 31-00

SCEAUX - Parc Penthièvre Beau 3-4 pièces, 86 m2, tt cft, balcon., stand. ALM. 18-63.

NEUILLY-MAIRIE
Immeuble pierre de taille 1928 tout confort, chauffage central
STUDIO 16 M2 ENVIRON
2 PIECES 35 M2 ENVIRON
TRES BONS PLACEMENTS
Pour renseignements et visites : 755-98-57 ou 227-91-45

CHILLY-MAZARIN
ds résid. avec pisc. et tennis 5 pces, 92 m², cuis. équip., cave, park. 250.000 F. Tél. 909-67-38

CELLE-SAINT-CLOUD
PART. vend 3 pièces tt confort. RESIDENCE BOISEE Prix 220.000 F Tél. : 969-28-68 toute la journée.

BOULOGNE
Emplacement exceptionnel près du bois et face à la Seine 3 petits immeubles de 3 étages dans un parc privé de 7.000 m2 appts de grande classe du studio au 5 pièces + grandes loggias et jardins privatifs Prestations exceptionnelles Prix de lancement : à partir de 8.000 F le m2 ferme et non révisable
SECIM - 225-07-80
et sur place appart. témoin ts les jours (sf dim.), 10 h 30 à 18 h 30 et samedi 10 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 18 h 30 : 48, RUE ANNA-JACQUIN

MEUDON. Part. vd son 3 p., 66 m², vue, parc sup., près observatoire, calme, 330.000 F Tél. 626-14-04, après 20 heures.

Près Versailles, Parc Montaigne, 5-6 p., 112 m², dernier étg., vue dégagée 345.000 F. 460-31-22.

VERSAILLES R.G. 3 p., cuis., tt cft, tél., impecc. idéal investisseur, 210.000 F - 460-14-53.

CHATOU - Limite VESINET, dans belle résidence sur parc, gd calme, 3-4 p., décoration soignée, gar., parkg, cave. 405.000. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch à Chatou - 976-30-02.

NEUILLY, 35, r. de la Ferme, Part. vd, imm. stdg. 55 m²+box 450.000 F. Tél. : 637-52-22.

VAUCRESSON. Appt standing, 77 m² + loggia, séj., 2 chbres, cuis. équipée, s. de bains, wc séparés, tél., calme, ouest. Px 280.000 F. J.M.B., 978-79-79.

RUEIL. Magnifique appartement 110 m² habitables, jdin privatif 86 m², séjour 38 m², 2 chb., salle d'eau, salle de bains, calme, Est-Ouest. Px 490.000 F. J.M.B., 970-79-79.

NEUILLY-EN-L'ILE
Imm. 76, appt libre ou occupé 60 m², r.-de-jdin, cuis., gd livg, wc, s. de bains, 1 ch., placards, cave, parking, 360.000 F. Tél. : 257-00-30 (H. B.) ou (154) 454-28-95.

Fontenay-le-Fleury. Beau studio 41 m², cave, parkg, idéal investisseur. Urgt. 130.000 F 460-14-52.

RUEIL-MALMAISON
calme, pet. imm. stdg, appt rec. asc., gardien, gd séjour chem., 3 chb., placards amén., balcon, gd jardin, cave, gar., prox. écoles, lycées. Prix 510.000 F. Tél. : 967-18-27.

BOULOGNE. 200 m Mo Porte-St-Cloud, dans imm constr 76, gd cft, reste quelq. très beaux studios, cuis. équipée, belle s. de bains, moquette. A partir de 157.700 F. ROUSSEL 825-36-49.

MAREIL/MARLY. 2 km R E.R P. à P., 3e étg., asc., ds résid stdg, calme, appt 4 p., gd séj + 2 chbres, cuis., s. de bains, balcon, cave, parking, ss-sol, 340.000 F Téléph. 958-28-48.

VERSAILLES. Standing, 2-3 p., 85 m², impeccable, 410.000 F 4-5 pièces 119 m², 450.000 F. 926-67-42.

SAVIGNY-s/ORGE. A vendre, près gare, lycée, écoles et tous commerces, bel appartement 4 p., cuis., s. de bs, wc, cave, parking, grands balcons, 9e étage, vue imprenable dans immeuble pierre de taille, espaces verts. Pour vis., tél. au 905-54-99 et au heures de bureau 508-28-00, poste 2501

Province

EN TELEPHONANT AU
887-43-40
vous pouvez devenir
PROPRIETAIRE
Magnif. STUDIO APPT. Pied
MONT-BLANC
Réservez avec 6.000 F
AVIS
68, boul. Sébastopol Paris 3e.

CANNES
Du studio au 4 pièces luxe prix intéressant, calme. Brochure gratuite. AZUR EDEN 26, bd Gambetta, Le Cannet-06.

Vend F 1 près MONTPELLIER, 130.000 F ou échange contre F 3 rég. parisienne. Tél. 989-36-84.

SKI EN HAUTE-SAVOIE
(74) à CHATEL
Studio 95.000 avec 19.000 cpt. 2-3 pièces, rentabilité assurée. ERIGE : 524-66-87.

A vendre Maison F 5 bord mer, S 29, tout confort, 2 s. de bs, chauffage central. Ecr. HAVAS BREST no 1.212.

appartem. achat

Rech. PARIS, 15e, 7e arrdts pr bons clients, appts ttes surfaces et immeubles. Paiement compt. Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e). T. 566-00-75

locations non meublées Offre

Paris

A louer, 20e, F 2 ds tour Saint-Blaise, 28e ét., vue splend. sur Paris, lib. av. g.r mob. 797-41-85

Région parisienne

ST-MANDE face Bois de VINCENNES loue APPT, dble séj., tél., 2 ch., s. de bs, wc, cuis. entièr. équip. 2.400 F C.C. Libre le 15 fév 77. Tél. 628-57 34

NOISY-LE-SEC Splendide F 4 110 m2, gar., cave, jard., 1.600 F mens. + 300 F envir. charges. 287-39-24.

BANLIEUE SUD
PRES DE
ÉVRY - CORBEIL
à louer
dans résidence grand standing
APPARTEMENTS NEUFS
— STUDETTES dep. 650 F + ch.
— 3 PIECES dep. 850 F + ch.
— 4 PIECES dep. 1.000 F + ch.
— 5 P. duplex dep. 1.500 F + ch.
— 6 P. duplex dep. 1.600 F + ch.
Visite sur place de 9 h. 30 à 12 h. et 14 à 18 h. (mme dim.) Sauf mardi et merc., s'adress. TERRASSES DU COUDRAY AV. CHARLES-DE-GAULLE, 91-COUDRAY-MONTCEAUX. Tél. 498-52-79/496-18-81 LIAISON S.N.C.F. et aut. A 6.

MONTGERON. — Lycée, villa meulière, liv 40 m2 + 6 chbr., tt cft, terrain 1.000 m2. Loyer 3.500 F Téléphone : 344-43-87.

Part loue à prof libér pavill. à usage professionnel, banlieue Sud, sans logem. T. : 687-08-11.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES : villas, pavill., ttes banl. Loyer garanti 4 000 F max. 283-57-02

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL HOUSE
Ch STUDIOS, APPTS, VILLAS, pr cadres étrang. ou diplomat Garantie par société ou banque, durée 1 à 3 ans. Tél. 551-22-66.

Immobilier (information)

LOCATION SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
18, r. La Michodière, Mo Opéra. Seuls frais 300 F. 742-78-93

hôtels-partic.

AFFAIRE UNIQUE
PLACE MIRABEAU
BEL HOTEL PARTICULIER
300 m2 + jardin Refait neuf
MOINS 4.000 F LE m2
Tél. : 225-75-42

14e, Alésia, ds lux H P., magnif. 120 m2 + petit jardin privé. Charme exc. 589-20-97, ap. 18 h.

constructions neuves

une valeur solide :
la pierre de taille
des prix fermes et définitifs*
et le confort tout électrique

● PARIS XXe *
« LES HAUTS DE PARIS »
9-11 rue du Télégraphe
Bel immeuble résidentiel de 9 étages.
Reste quelques 2 et 3 PIECES.
HABITABLES DE SUITE.
Sur place ts les jours de 11h à 18h sauf Mardi.

● GARCHES 92 *
près du Golf de Saint Cloud
« LES JARDINS DE GARCHES »
29-33 rue Henri Régnault
3 petits immeubles de 2 étages avec ascenseurs
26 appartements au total
Reste à vendre 2 et 3 PIECES
Balcons ou terrasses et jardins privatifs
LIVRAISON IMMEDIATE.
Appartement témoin sur place tous les jours de 11h à 18h (sauf mardi).

● ST. MANDE 94
à 200 m du Bois de Vincennes
« JEANNE DU LAC »
20-22 rue Jeanne d'Arc
Une petite résidence de 6 étages. 26 appartements au total. STUDIO AU 5 PIECES.
Avec balcons ou terrasses et prestations raffinées. Jardin intérieur.
Sur place tous les jours de 11h à 18h sauf Mardi et Mercredi matin.

GECOM 171, Av. Charles de Gaulle 92200 NEUILLY Tél: 747.59.50

TROCADERO
48, r. de Longchamp, PARIS-16e Disponibles : 13 appts luxueux du studio au 3 pces, 1 Triplex 5 pces terrasse. Prix ferme et définitif. Livraison 1er trim. 1977 Informations sur place tous les jours de 14 à 19 h. Sauf dimanche. SAGE. Tél. 874-49-32

XVe, Rue de l'EGLISE
Studios, 2, 3, 4 et 5 pièces. Habitables fin 77. 225-93-69

XIIIe, QUARTIER CALME
2 et 3 pièces terrasse. Livrables 2e trimestre 77 225-93-69

Ve, LUXEMBOURG
Studio et 2 pièces Habitables fin 77 225-93-69

Près VERSAILLES - BUC.
Ds Parc 4.000 m2, rue L.-Blériot imm. de 20 apparts. Visites samedi et dimanche. Promoteur BERNARD, 17, rue Godot-de-Mauroy. 75009 Paris. 742-99-09

INVESTISSEZ
CENTRE TOURS IMMEUBLE NEUF
DU STUDIO AU 5 PIECES
PX MOYEN 3.400 F LE m2
PARK., SS-SOL COMPRIS
GARANT. LOCATION
2 ans
PRETS SPECIAUX P.I.C.
GAUTARD IMMOBILIER
82, BD MALESHERBES, Paris-8e
292-28-13
DU LUNDI AU VENDREDI

9, r. GEOFFROY-St-Hilaire, 5e
LE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE
Imm. de qualité. Façade classée Disponible 12 apparts luxueux, de la chambre au 4 pièces. PRIX FERME ET DEFINITIF Livraison : fin 1er trimestre 77 Visite sur place tous les jours de 14 h. à 19 h., sauf mardi. SAGE — 874-49-32

VILLA GABRIELLE D'ESTRÉES
DANS UN PETIT IMMEUBLE DE QUALITÉ DE 4 ÉTAGES
STUDIOS DE 31 M2 + LOGGIA DE 12 M2
3 PIÈCES DE 77 M2
+ 2 LOGGIAS DE 12 ET 13 M2
ET 1 SUPER 3 PIÈCES DE 85 M2 AVEC 71 M2 DE TERRASSES
Isolations thermique et phonique, double vitrage, chauffage électrique intégré
RENSEIGNEMENTS : 702.47.69
ou visite sur place le dimanche de 14 heures à 17 heures
Siège Social : S.C.I. Villa Gabrielle d'Estrées 43, rue de l'Orme Sec L'HAY-LES-ROSES 94240
VIVRE COMME AUTREFOIS AVEC LE CONFORT D'AUJOURD'HUI

Métro MAISONS-ALFORT-LES JUILLIOTTES
LIGNE No 8 (BALARD-CRETEIL)
« LA CROIX DU SUD »
120, av De-Lattre-de-Tassigny à CRETEIL
A partir de 3 300 francs le m2
DU STUDIO AU 4 PIÈCES
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
CRÉDIT POSSIBLE 90 %
SUR PLACE SAMEDI, DIMANCHE ET LUNDI, DE 14 HEURES A 18 HEURES
ou
GROUPSCI 6, rue Emile-Dubois, 75014 PARIS Tél 336 00-61 et 336-00-62

Métro MÉNILMONTANT
15, RUE ÉTIENNE-DOLET
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
DU STUDIO AU 4 PIÈCES
A PARTIR DE 4.000 F LE M2
SUR PLACE SAMEDI, DIMANCHE, LUNDI ET MARDI, DE 14 H. A 18 H.
ou
GROUPSCI 6, rue Emile-Dubois, 75014 PARIS Tél. 336-00-61 et 336-00-62

immeubles

Métro PLACE CLICHY vends bel IMMEUBLE rénové 10 STUDIOS 5, 2 PIECES tt cft Refait neuf. Location gestion garanties. Gros rapports. 531-85-56

Particulier vend à STRASBOURG remarquable maison contemporaine. Habitation + Loc. profess près Conseil Europe, BOISSEL, 05200 LES ORRES. Tél. (92) 44-01-40

A VDRE en TTE PROPRIETE
LIBRE
BOUTIQUE, ATELIERS, BUREAUX, GARAGE
Surf total environ 1.000 m2
J. et A., 5, rue Alph.-de-Neuville Paris, 17e. 766-04-77 poste 255

bureaux

8e - SAINT-AUGUSTIN
A LOUER
dans immeuble grand standing
BUREAUX
Climatisation Parkings Tél. 293-62-52

LA DEFENSE, à louer neufs 2 bureaux meubl., 35 m2, 1 bur meublé, 20 m2, permanence tél serv. secrét. parking assuré Tél. 776-16-42

Cie ASSURANCES
recherche
POUR TRAVAUX D'ORDRE AU SERVICE DES SINISTRES
H ou F
ayant bonne écriture et facilités de calcul
Ecrire no 7.477
L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS.

PRÈS PL. D'ITALIE
RUE DU CHEVALERET
1.000 m2 bureaux divisibles rez-de-chaussée et 1er étage. grand standing. RICHARD ELLIS 225-27-80.

fonds de commerce

Pour vendre votre commerce Tél. 834-09-24 522-22-00

CENTRE BESANCON
Vds fonds hôtel, 65 chambres ** NN avec Bar Restaurant Facilit. paiement. (81) 80-75-66

locaux commerciaux

NEUILLY - MAILLOT
Rez-de-ch. s/avenue, tél. Etat neuf. Pptaire 722-78-99

SAINT-DENIS (93)
près auto-route Nord
Part. loue hangar et bureaux de 650m2 sur terrain de 3.500m2. Possibilité 4.500 m2. Accès GROS PORTEUR. Bail 3, 6, 9. Agence s'abstenir. Ecr. no 6.433 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens 75427 Paris-9e.

locaux indust.

A LOUER, 25 km d'Avignon ancienne usine, superficie couverte 3.100 m2, possibilité de séparation de locaux, 3 bureaux, chambre froide, surface terrain clôturé 8.300 m2, accès facile, conviendrait pour petite usine ou dépôt régional. Pour tous renseignements écrire le Monde pub., no 6422 qui transmettra.

usines

USINE A VENDRE
A 6 km DE COMPIEGNE (OISE)
Construction récente très fonctionnelle Immeuble administratif : 318 m2 Bâtiment 666 m2 Terrain 16.220 m2 (façade sur route - 90 mètres). Pour tous rens., s'adresser à : Me DEDIEU, notaire, 9, rue Fournier-Sarlovèze 60200 Compiègne. - Tél. (4) 443-60-82.

villégiatures

SAINT-CYPRIEN-PLAGE (Roussillon) grand choix d'appartements, locations saisonnières. S'adresser INTER IMMOBILIER « Les Ondines » à 66200 SAINT-CYPRIEN-PLAGE.

VACANCES EN CORSE
GOLFE DE SAGONE
Grandes plages de sable. Tous loisirs. Possibilités de séjour à la quinzaine en villas et appartements récents et confortables à l'exclusion du mois d'août. Locations pour le mois complet uniquement en août. Conditions avantageuses pour locations hors de la haute saison. (mai, juin, septembre...).
ARES, B.P. 45,06603 ANTIBES. Tél. : (93) 34-57-07.

viagers

20e SAINT-FARGEAU. Part. à P. vn. tr. b. ét. Rapp 78.000 F, compt. 456.000 F, rente 3.500 F maximum 15 ans. Sér. garanties exigées. Ecrire : G VIGNE, 6, rue du Midi 65 LOURDES

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
233-44-21

propriétés

PROVENCE SUD LUBERON
MAS ANCIEN, RESTAURE Tt conft, 200 m2 habitab. + dépend. + 1 ha bx ombrages. Bien exposé VUE Ag. Cailler, 84-Lauris - Tél. 46.

VIROFLAY. Près Versailles, sur 1.800 m2 10 Pces, état parfait, résident. Exclusivité : 926-61-52.

VENDONS
LA LONDE-LES MAURES
entre Hyères et Brégançon, domaine viticole, cru classé, situation panoramique, maison et cellier, personnel compétent sur place, 15 hectares proximité plage, port de plaisance, aérodrome. Ecrire à : Fondation de France, 67, RUE DE LILLE, 75007 PARIS.

MAINTENON (28)
5 km. gare, belle PROPRIETE CAMPAGNE, habit. ste, séjour + salon 45 m2, poutres chemin., 3 ch., cuis., S. de B., wc, cave, chff maz., vaste grenier, salle jeux, gd gar., terrain 1.800 m2, clos. — A SAISIR : 425.000 F. Crédit pos. Agence PRIMAULT, 7, r C.-Harleville, 28130 MAINTENON. Tél. : 15 (37) 23-84-53.

Cause départ vends : belle propriété en parfait état, 1/2 000 m2, séjour, cuis., 4 chbr., S. de B., wc, atelier, confort, gar., chff. centr. Prix 320.000 F. Agence de la Bassée, Bray-sur-Seine. T. : 401-12-33 et 401-16-36.

Proximité Seine, 100 km. Paris, belle propr. édifiée ds un parc de 2 ha av pièce d'eau, compr. hall, entrée, séjour, gd salon av. cheminée, cuisine avec mezzan., salle de bains ; au 1er étage : 3 ch., 2 S. de B., chbr bonne, serre, chf. cal gaz, cave, dépendances : 620.000 F. Agence de la Bassée, Bray-sur-Seine. T. : 401-12-33 et 401-16-36.

45 KM. DE PARIS - REGION SENLIS - ERMENONVILLE
village résidentiel, maison stdg, parf. état, grand confort, hall, séjour 80 m2, 1 ch. + cab. toil., 2 wc, étage 3 ch., S. de B., ling. Cave, garage, pet. maison amis. Jardin clos de murs : 690.000 F. Téléphone : 257-00-30 (H. de B.) ou au : (15-4) 454-20-95).

SAINT-MAUR (94), bord Marne, 5-6 P., 2 bs, 800 m2 jard. 570.000. ST-MICHEL (91), gd luxe, liv. 80 m2 + 4 P., 2 bns, 1.100 m2 jardin, garage. Prix : 1.250.000. SOCIETE E.S.H. : 885-99-27.

60 km. Paris, autoroute A 4 : Part. vd maison caract., 12 P., 5.000 m2, 550.000 F. - 022-06-37.

PROVENCE - ALPILLES
BASTIDE XVIIIe siècle, classée monument historique, bon état, platanes séculaires, jardin de 5.000 m2, possibilité 10 hectares. Agence Garcin, 8, bd Mirabeau, 13210 ST-REMY-DE-PROVENCE Téléphone : (90) 92-01-58.

EURE - 95 km PARIS
CHAUMIERE
SUR TERRAIN BOISE 2.900 m2 Rez-de-ch., gd séjour, cuisine, w.-c., poutres apparentes. 1er étage : 3 chbres, s. d'eau. 300.000 F. AG S'ABSTENIR. Tél. : (32) 33-26-04, le matin.

ENVIRONS HOUDAN
SITE EXCEPTIONNEL ENVIRONNEMENT TRES JOLI CHARM. DEMEURE CAMPAG. 6 pièces + cuisine, bains 13.000 m2 ravissant parc bordé rivière Rendez-vous : CHANTACO Tél. 478-32-83 et 478-33-24

maisons de campagne

110 km. Est Paris, 5 min. A 4, maison, bon état, 5 Pces, chff. central, gar., jardin 160.000 F. Tél. : (26) 58-21-09, H. de B.

7 km. de Blois, village tous commerçants, maison rurale plain-pied, 200 m2, bon état, habitable suite, confort + grand garage, grenier, 2.000 m2 terrain. Prix : 380.000 F. Ecrire ou téléphoner, TALBO, 1, rue de Beauregard (79-20-81) 41120 CELLETTES.

110 km par A 6, dans club privé compr. : domaine 300 ha., château haras, tennis, golf, pisc., lacs. Prix 250.000 F à débattre. 331-83-74, 16-86 86-76-35 week-end.

A vdre, CALVADOS, 7 km. Caen, 12 km. mer, mais. habit., 3 P., 2 jard., 2 caves. Me Coquelin, 14-EVRECY. Prix : 100.000 F Téléphone : (16-31) 79-90-81.

YONNE 185 KM. DE PARIS PRES FORET D'OTHE
région Brienon maison rustiq., séj 95 m2 av. gde cheminée, mezzanine, 3 chbres + maison d'amis, tp., s. d'eau, chff. cl, cft, tr bon état, jardin intér. 580 m2. Prix : 420.000 francs. LEIGNIEL et COMPAGNIE, 13, rue de l'Horloge, 89-Auxerre. Téléphone : (86) 52-14-09.

GERS
PETIT CHATEAU GASCON à restaurer, tour ronde, ombrages, très belle vue, 1 ha. 175.000 F PROPINTER, B.P. 33, 24103 BERGERAC Tél. (53) 57-53-75 Documentation et photos sur demande.

MOULIN - GERS
Ancien moulin à eau, 8.000 m2 bordé cours d'eau, bx arbres, environnement très agréable 180.000 F
CORRÈZE
MAISON de MEUNIER av. ses 2 MOULINS domin. joli village, vue étendue, prox. mer. 145.000 PROPINTER S.A., B.P. 33 24103 Bergerac. Tél. (53) 57-53-75

maisons individuelles

ELANCOURT (78). Part. vend maison réc., 3 ch., 2 wc, s. de bns, cuis. équip., liv. dble 32 m2, chauff centr., gar., jardins, ds quart. résidentiel. Px 320.000 F. T. 373-28-43 h.b Agce s'abstenir.

forêts

Particulier recherche FORET. Ecr. no 8255 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

villas

ÉTANG-LA-VILLE
près forêt, VILLAS NEUVES ILE DE FRANCE, surf. habit. 7 P., 2 bains, 160 m2, jardins de 600 à 740 m2. PRIX T.T.C. S/PL. SAMEDI-DIMANCHE de 13 h. 30 à 17 h. 30, Nid d'Aigle Route de Saint-Nom-la-Bretèche. Entrée par Sente des Jumelles OU RENSEIGNEMENTS : Agence TERRASSE. 976-05-90

LE CHESNAY - Pav. mitoyen 95 m2 habitables, Jdin 58 m2, entrée, sél., cuis. Cellier, 3 ch., s. de bains, dressing, garage 1 voiture. Calme, Sud. TELEPH. Px 375.000 F J.M.B., 978-79-79.

VAUCRESSON - Habitable de suite. PAV. 138 m2, SEJ., 4 P., s. de bains, gar. Cave. Exposition SUD. Terrain : 500 m2. Px 560.000 F - J.M.B., 970-79-79.

VERSAILLES, rive droite 6/7 P., résidentiel. 1.200.000 F. 926-67-42

VAUCRESSON PROPR. 1930, 200 m2 habitables : SEJOUR, S. à M., cuisine, 4 chambres + 2 chambres service, 2 S. de B., 1 dche, environnem exceptionn. Calme. Parc 1.400 m2. Prix : 1.050.000 F. J.M.B. : 970-79-79.

VAR, 20 KM. MER. Centre village important, particulier vend, urgent, villa pierre, F 4/5, parfait état, chauffage central, garage, sur 675 m2 jardin clos et arboré. Prix 350.000 F à débattre. Llach, avenue Jean-Moulin, 83390 CUERS. T. : (94) 28-61-62.

STE-MAXIME - COTE D'AZUR Villa près Sainte-Maxime, vue panoramique sur golf et cap de Saint-Tropez stop 150 m. belle plage sable stop 1.800 m2 terrain boisé dans beau parc stop - grande villa 5 chambres, grande réception, 3 S. de B., chauffage central, remis à neuf stop - 720.000 F. Urgent. Intermédiaire s'abstenir. B. Leclère, 5, allée Beausite. — 92150 SURESNES.

LE PECQ - VILLA 1965 SEJOUR 32 M2, 2 CHAMBRES. Terrain 1.035 m2. Prix 680.000 F. J.M.B. 970-79-79

MAREIL-MARLY. Situation très résidentielle, vue unique, jardin 2.500 m2 en lisière forêt, grand séjour, 2 chambres, tout confort et permis d'agrandissement. Prix 650.000 F — RHODES, 958-19-28.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE
A la limite de la forêt, sous de vastes horizons, l'aisance avec 200 m2 habitable de plain-pied, jardin 2.530 m2. Affaire except. Prix 750.000. RHODES 958-19-28.

pavillons

COURBEVOIE Près La Défense
PAV. ss-sol meulière - Calme 5 P., bns, chff. centr., garage. 380.000 F, avec 76.000 F. Voir samedi et dimanche, 14-18 h., 12, villa Ghis, ds r. E.-Caron. 781-37-36 poste 22 M. MARC.

ST-PRIX - Plain-pied 1971, 4 P. Cuis., gd conft. Poss. aménagé combles. 420 M2 Terrain. 340.000 F - 243-88-46

SAINT-MAUR Mairie
54 bis, AV. GAMBETTA
Pavillon meulière sur sous-sol. Séj. 28 m2 + cuis., 4 chambres, bains, chff. central. Jdin. Gar. Px 420.000 F av. 85.000 F cpt. Vis. sam., dim., 14 h. 30/18 h. 30

EXCEPTIONNEL
Nogent 10' R.E.R. et Bois 34, rue Parmentier
Beau pav. meulière, liv. 50 m2 avec terrasse, cuisine, office, 4 chambres, bains, chff. centr. Beau jardin. Px : 550.000 F av. 120.000 F. - Visite : samedi, dimanche, de 10 h. à 18 h.

EXCEPTIONNEL
Vincennes, 178, rue Diderot Pav. : séj. + cuisine, 4 chbres, bains + s. d'eau, 2 wc. Chauff. centr. Jardinet, 2 gds garages. Prix 350.000 F av. 70.000 F. Vis. vendredi, sam., 14 h. 30 à 18 h.

A vendre, SAINT-AUBIN
Pr. GIF 91, site préservé, calme, dans parc 2.000 m2. Vue impr. Mais. pl.-pied, agrandiss. Tt cft. 450.000 F - 907-61-95

PARIS-19e - Pavillon 1951 Séj. dble + 4 chbres, tout conft. Gar. 550.000 Crédit - 344-43-87.

fermettes

BORD DE LOIR
FERMETTE excelte construct. et toiture, 3 vastes pièces, salle de bains, w.-c., grange attén. sur 1.980 m2 clos et planté. Prix incroyable 160.000 F. avec 36.000 F. Ag. Bonneval (28) Tél. (15-37) 98-25-52 m. Dim.

YONNE - Cadre forêt d'OTHE
Belle FERMETTE habitable de suite
Gd séj., poutres, cheminée, cuis. aménag 3 ch., s. bns, w-c, chff. cent. Pelouses et bois 3.800 m2. PRIX JUSTIFIE : 245.000 F CABINET BOUVRET 27, av. Gambetta, Joigny Tél. : (86) 62-19-44

130 km Autoroute Sud
dans gros bourg ts commerces
ANCIEN COUVENT
d'une communauté religieuse sur terrain clos 3.000 m2, 750 m2 au sol habitables dont 350 m2 entièrement aménagés. Vue sur lac, entrée, réception, séjour rustique 60 m2, cheminée à bûches, cuis., four à pain, office, 6 chbres, bains, chff. cent., tél., s. de jeux + belles dépend. Affaire exceptionnelle très rare. LES PEUPLIERS Relais Miel, 5 km Sud N. 7 Montargis. Tél. (15) 38-85-22-92 Après 19 h. : (15) 38-92-32-33

TOURAINE
Propriétaire vend charmante fermette, beaucoup de cachet : 280.000 F. Libre. — DEVAUX, « Les Ajoncs », 37150 LUZILLE.

terrains

TERRAIN à bâtir, 2 hect. banlieue immédiate BORDEAUX Tél. heure repas : 80-67-22

Près DIEPPE (76), s/FALAISE vds beau terr. boisé, 3.600 m2 à const., viab., clos, calme, 82.000 F B LENOIR, 22, r. J.-Moulin, 93100 MONTREUIL. 857-75-30

CROISSY-SUR-SEINE Calme Beau
TERRAIN 860 m2, entièrement viabilisé. - 348.000 F T.T.C. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

ÉQUIPEMENT

TRANSPORTS

Concorde dans l'attente de la décision

Des associations d'hommes d'affaires et des représentants d'organisations syndicales de la ville de New-York viennent de demander au gouverneur Hugh Carey et aux autorités portuaires, gestionnaires de l'aéroport Kennedy, d'autoriser l'atterrissage de Concorde sur les rives de l'Hudson. Cette décision, que M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, espère favorable, est attendue le 10 février prochain.

« Les bénéfices que la ville pourrait retirer de Concorde l'emportent de loin sur les risques pour l'environnement, en particulier le bruit. La pire pollution, c'est le chômage », a indiqué M. Lewis Rudin, président de l'Association « For a Better New-York ».

New-York à bout de grogne

De notre correspondant

New-York. — Les adversaires de Concorde — écologistes en tête — n'ont pas déposé les armes, mais la résistance qu'ils opposent à l'appareil franco-britannique prend l'allure d'un combat d'arrière-garde. Malgré tout, il reste encore à l'avion supersonique quelques obstacles à franchir.

Le 10 février prochain, le Port of New York and New Jersey Authority (PONYA) devra, en principe, faire connaître son sentiment sur l'atterrissage de Concorde à Kennedy-Airport. Il avait refusé de se plier à la décision fédérale du mois de février dernier, souhaitant observer, au moins pendant six mois, la performance de l'appareil supersonique à Washington-Dulles.

Si sa réponse est négative, la cour du Southern District de New-York devrait rendre son jugement le 18 février dans le procès qui oppose Air France et British Airways au PONYA.

Les détracteurs de Concorde brandissent la menace d'une véritable catastrophe financière pour le PONYA, au cas où il ouvrirait à l'avion supersonique les pistes de l'aéroport de New-York-Kennedy. Dans le procès qui opposa, en 1962, Griggs County aux autorités fédérales à propos de l'aéroport de Pittsburg, la Cour suprême avait admis la responsabilité du gouvernement. Or le cinquième amendement de la Constitution déclare que la propriété privée ne devra pas être utilisée à des fins publiques sans qu'intervienne une compensation adequate.

Si des procès en chaîne étaient intentés au PONYA et si le gouvernement n'assumait pas ses responsabilités, tous les aéroports américains seraient, à long terme, menacés de ruine.

Si le PONYA s'est parfois retranché derrière le « précédent Griggs », il s'agissait d'une manœuvre dilatoire camouflant un souci politique : celui de M. Hugh Carey, gouverneur de l'Etat de New-York, qui, comme son homologue du New-Jersey, peut annuler, dans les dix jours, toute décision du PONYA. M. Carey espère se faire réélire l'année prochaine et craint d'indisposer les riverains et les écologistes, dont les bulletins de vote lui seront précieux.

La majorité du conseil d'administration du PONYA est favorable à Concorde, mais, sensible aux intérêts du gouverneur de New-York, elle a longtemps atermoyé. M. Carey reste plutôt défavorable à l'avion supersonique mais il pourrait modifier son attitude si M. Carter l'y invitait. L'appui financier que le nouveau gouvernement fédéral pourrait — conformément aux promesses électorales du nouveau président — apporter à la ville et à l'Etat de New-York pèserait alors plus lourd dans la balance que la mauvaise humeur des résidents du comté de Nassau.

Depuis un mois, partisans et détrateurs de Concorde ont haussé le ton. L'Emergency Coalition to stop the Supersonic Transport (S.S.T.) bombarde les New-Yorkais de pamphlets qui énumèrent les raisons pour lesquelles, selon elle, *« New-York ne peut pas se permettre le Concorde »*. Il lui reproche non seulement de faire du bruit mais aussi de « voler » des passagers aux compagnies américaines, de contribuer à la hausse du prix de l'essence, etc.

Cette campagne de dénigrement a culminé avec la publication, au mois de décembre, d'un article du *Daily News*. A en croire son auteur, *« le Concorde avait été recalé à Washington-Dulles »*, la moyenne de décibels émis par l'avion supersonique était voisine de 118 alors que la norme fixée à New-York-Kennedy est de 112. En réalité, ces chiffres prêtaient à confusion. Les mesures prises à 3,5 milles nautiques du point de décollage correspondaient au bruit que l'appareil fait au-dessus de l'aéroport, ce qui ne gêne personne.

Les pilotes de Concorde ont mis en œuvre, à Washington-Dulles, une procédure qui consiste à faire le maximum de bruit directement au-dessus de l'aéroport, puis à effectuer un virage leur permettant d'éviter les zones urbanisées. Une procédure semblable a été prévue à New-York-Kennedy grâce à un virage au-dessus de la baie de Jamaica.

Les partisans du Concorde ont, eux aussi, lancé une vaste campagne d'information destinée à corriger les conceptions erronées du public à propos de l'appareil supersonique. Des placards publicitaires sur une page entière paraissent tous les jours, dans les plus grands quotidiens dont, bien sûr, le *New York Times*.

Simultanément, une campagne d'explications est menée tambour battant dans les milieux d'affaires et du côté des syndicats. L'argument le plus fréquemment avancé a trait au contournement de New-York par les hommes d'affaires et cadres américains et européens désireux d'utiliser Concorde et contraints, pour ce faire, de passer par Washington.

L'interdiction faite à Concorde de fréquenter l'aéroport Kennedy aboutirait, selon cette thèse, à pénaliser l'industrie hôtelière et touristique ; elle risquerait de coûter à New-York des milliers d'emplois. Un nombre important de firmes prestigieuses se sont montrées sensibles à cette argumentation. Et M. Hugh Carey est submergé, depuis trois semaines, de lettres adressées entre autres par Hilton Corporation, la chambre de commerce américaine de Paris, l'association des hôtels de New-York, le New-York Central Labour Council l'association *For a better New-York*.

Tout indique que la décision sera prise, en définitive, par M. Carter lui-même. A cet égard, la situation serait plus favorable à Concorde qu'elle n'était, il y a un an, lorsque M. Coleman entrouvrit à cet appareil la porte des Etats-Unis. M. Brock Adams, le nouveau secrétaire aux transports, est personnellement favorable à Concorde. Il n'a jamais voté au Congrès pour les projets de loi qui lui étaient hostiles ; il avait voté, autrefois, en faveur du projet d'avion supersonique américain. M. Cyrus Vance, le secrétaire d'Etat — membre du conseil d'administration d'un grand nombre de firmes new-yorkaises — est lui aussi favorable à Concorde, bien qu'il ne s'en vante pas publiquement.

Cela dit, c'est la nouvelle direction donnée à la politique étrangère américaine qui devrait favoriser l'avion franco-britannique. Or, le nouveau président fait du resserrement des relations avec les alliés la pierre angulaire de sa politique extérieure.

Dans ce contexte — et compte tenu des « sacrifices » qui seront demandés à la France pour ce qui concerne l'exportation de réacteurs nucléaires — on peut penser que le gouvernement américain se montrera compréhensif à propos de Concorde. Les échéances de février pourraient être retardées de façon à permettre aux autorités fédérales d'agir en douceur et d'influer favorablement sur le destin nord-américain de Concorde sans avoir l'air de traiter les griefs des écologistes par le mépris.

LOUIS WIZNITZER.

LA COMPAGNIE AMÉRICAINE WESTERN AIRLINES N'ACHÈTERA PAS D'AIRBUS

Los Angeles *(A.F.P.)*. — Le conseil d'administration de la compagnie aérienne Western Airlines a finalement décidé de ne pas acheter d'avions européens Airbus et de commander des McDonnell-Douglas DC-10 et des Boeing 727 pour remplacer ses Boeing 707.

La compagnie a précisé, le jeudi 27 janvier, qu'elle a *« étudié sérieusement »* la proposition faite par Airbus Industrie, mais que son choix s'est finalement porté sur les DC 10 et les Boeing 727, *« parce que ces appareils sont plus compatibles avec l'équipement actuel* (Western Airlines possède déjà une demi-douzaine de DC 10) *et avec les plans à long terme de la compagnie »*.

D'UNE REGION A L'AUTRE

A PROPOS DE...

LA C.F.T. ET LA C.G.S.I. ÉCARTÉES DES COMITÉS ÉCONOMIQUES

Déblocage

Le récent arrêt du Conseil d'Etat contestant la représentativité de la Confédération française du travail (C.F.T.) et de la Confédération générale des syndicats indépendants (C.G.S.I.), leur déniant ainsi le droit de siéger dans les comités économiques et sociaux (C.E.S.) régionaux (« le Monde » du 26 janvier), a été salué par la C.G.T. comme un « franc succès », tandis que la C.F.D.T. y voit la démonstration que « le pouvoir est pris en flagrant délit d'illégalité ».

Cette décision de justice est importante sur le plan syndical, naturellement, mais elle aura à coup sûr une influence considérable sur l'évolution prochaine des institutions régionales.

En effet, en Champagne-Ardenne et en Languedoc-Roussillon, la C.F.T. était représentée, dans chaque comité, par un délégué. En Provence-Alpes-Côte d'Azur c'est un membre de la C.G.S.I. qui siégeait. En Alsace c'était un adhérent de l'Union régionale des syndicats autonomes professionnels de personnels (affiliée à la C.F.T.) qui participait aux travaux du C.E.S. L'arrêt du Conseil d'Etat rend donc caduque et illégale la présence de ces quatre syndicalistes dans les comités. Les préfets de région — notamment dans le Languedoc à la veille de la session du 31 janvier — se demandent avec embarras de quelle manière ils vont « faire avaler la pilule » *aux intéressés qui protestent à grands cris.*

« *Ce jugement est scandaleux* », *déclare la C.F.T.* « Le Conseil d'Etat n'a pas examiné véritablement et sérieusement la représentativité effective des syndicats en cause par rapport aux autres confédérations dans les régions concernées. Cette décision politique vise, de la part des pouvoirs publics, à donner des gages de bonne volonté aux syndicats révolutionnaires. C'est une nouvelle preuve de la démission et de la lâcheté de ceux qui ont été élus pour préserver une société de liberté. » *Au contraire, pour la C.F.D.T., le pouvoir exécutif* « a dû reculer, après s'être mis dans l'illégalité pour réaliser les projets de ceux qui veulent par tous les moyens affaiblir les organisations syndicales que se donnent la majorité des travailleurs ».

On ne cache pas à la C.G.T. et à la C.F.D.T. que désormais plus rien ne s'oppose à la présence effective des représentants de ces centrales dans les comités. Dans les quatre régions concernées, ni la C.G.T. ni la C.F.D.T. n'avaient désigné leurs porte-parole. Dans toutes les autres régions françaises, en revanche, elles l'avaient fait, mais elles pratiquaient la politique de la « chaise vide » tant que la C.F.T. et la C.G.S.I. étaient reconnus. Demain, donc, avec la rentrée sur la scène régionale des deux plus importantes confédérations ouvrières, les institutions régionales vont pouvoir fonctionner de manière plus normale (1).

Ni la C.G.T. ni la C.F.D.T. ne considèrent, en effet, la loi de 1972 sur les régions comme une « loi scélérate », et elles sont prêtes à jouer le jeu, même si elles estiment qu'il y aurait beaucoup d'amélioration à y apporter. « Nous demandons que la représentation des syndicats dans les comités soit renforcée », *dit, par exemple, M. Jean-Louis Moynot, secrétaire confédéral de la C.G.T.* « Il faut aussi que les pouvoirs du conseil régional soient élargis par rapport à ceux du préfet et que les membres soient élus à la proportionnelle au suffrage direct. »

Hier privés de la présence des grands syndicats ouvriers, les comités apparaissaient comme des assemblées partielles et « immatures » dont les avis, par conséquent, n'étaient pas considérés avec tout le sérieux souhaitable. Demain, on peut évidemment craindre que certains syndicats n'utilisent les comités plus pour la revendication et le prosélytisme que pour le travail et la réflexion en commun.

Mais, à tout prendre, le second inconvénient semble moindre que le premier

F. GROSRICHARD

(1) Il conviendra pour cela que le ministère de l'intérieur prépare dans les plus brefs délais un nouveau décret modifiant le décret visé par le Conseil d'Etat du 5 septembre 1973, et notamment son article 4, qui précisait, région par région, la liste des organismes ou activités représentés aux comités et le nombre de leurs sièges.

SCIENCES

Les sites des centrales nucléaires

(Suite de la première page.)

nécessaire, pour avoir tout le long de l'année un débit d'étiage suffisant, de régulariser les eaux du fleuve par des barrages situés en amont (barrage de Naussac par exemple). A l'influence écologique néfaste que peut avoir la construction de telles retenues, il faut ajouter les conséquences encore mal connues du réchauffement des eaux : à l'aval du chapelet de centrales qui vont border ses rives, la température du Rhône pourra atteindre 30 °C.

Selon l'étude réalisée en 1975 par le ministère de la qualité de la vie, il est possible de se dégager de cette servitude par l'utilisation d'aéroréfrigérants « secs », utilisant l'air seul pour refroidir la vapeur de la centrale servant à faire tourner la turbine électrique. Le circuit d'eau est totalement fermé : il n'y a ni emprunt ni restitution au milieu naturel. Un tel procédé de refroidissement est déjà utilisé assez largement dans diverses industries, chimiques par exemple, elles aussi soucieuses aujourd'hui de limiter leur consommation d'eau. Il ne s'agit donc pas d'une révolution technique, mais de l'adaptation d'une technologie éprouvée à des contraintes particulières et à de grandes puissances.

Selon l'étude, l'utilisation des aéroréfrigérants « secs » entraînerait un coût supplémentaire d'environ 5 % par rapport aux procédés actuels. Les calculs ont été faits avec l'aide de Creusot-Loire, qui s'estime capable de réaliser une telle installation. Ce coût supplémentaire, estiment les spécialistes du ministère de la qualité de la vie, n'est pas un obstacle insurmontable, puisque l'« indépendance » par rapport à l'eau autorise une politique plus judicieuse dans le choix des sites. L'étude montre ainsi qu'il serait possible d'installer des centrales de ce nouveau type en Champagne crayeuse, région « *stratégique* » puisqu'elle elle est située à proximité des centres de grande consommation d'électricité que sont la Lorraine, le Nord et la région parisienne. De plus, la construction pourrait se faire au voisinage immédiat de « *couloirs de transport* » d'électricité : les prochaines centrales, notamment en bord de mer, donc le plus souvent en « bout de ligne », exigent la mise en place de grandes longueurs de lignes et ont l'inconvénient de provoquer d'importantes pertes en cours de transport. En Champagne, ces problèmes disparaîtraient, et, selon l'étude, l'économie réalisée compenserait le coût supplémentaire des aéroréfrigérants « secs ».

L'étude du ministère de la qualité de la vie, intitulée « *Pour une stratégie d'implantation des centrales nucléoélectriques* », propose, d'autre part, dans sa première partie, l'installation de centrales nucléaires au bord des grandes chaînes de barrages come celle qui est en place sur la haute Dordogne. Le propos, ici encore, est de nature écologique. Dans le premier cas, il s'agissait d'éviter un gaspillage de l'eau. Ici, les techniciens du ministère proposent, schématiquement, de « *compenser une pollution par une autre* ».

Les barrages hydroélectriques ont, en effet, l'inconvénient grave, et mal connu — outre la modification totale du régime d'une rivière — de lâcher une eau très froide et pauvre en oxygène. Les couches profondes de la retenue de Bort-les-Orgues (Corrèze) sont, été comme hiver, à une température qui varie entre 4 et 6 °C. Lors des lâchers, souligne le rapport, l'eau de la Dordogne peut varier brutalement de plus de 10 °C. C'est ce que les spécialistes appellent un « choc thermique ».

Les conséquences en sont importantes, puisqu'elles ont conduit à une modification de la faune aquatique et que, sur certaines parties du cours de la rivière, on assiste, aujourd'hui, à une intense prolifération d'algues. Dans les plaines alluviales, la culture du melon, par exemple, a disparu.

L'étude propose donc d'installer des centrales nucléaires au bord des barrages : elles pourraient, en utilisant judicieusement les différentes sources d'eau froide disponibles, parvenir à régulariser le régime thermique des eaux, et à rétablir quelque peu l'équilibre original du cours d'eau.

Les alternatives proposées par l'étude sont-elles vraiment crédibles ? Les spécialistes d'E.D.F. n'ont pas, loin de là, négligé de les étudier. Depuis longtemps, ils mettent, à Champagne-sur-Oise, un banc d'essais à la disposition des constructeurs désireux de tester le matériel pouvant servir à construire des aéroréfrigérants. On reconnaît même, à E.D.F., que l'étude du ministère de la qualité de la vie a le mérite de proposer des solutions quelque peu provocatrices, ou du moins « stimulantes ». Mais les spécialistes qui y étudient la question jugent aujourd'hui que cette étude est à la fois un peu dépassée et en avance, puisque, affirment-ils, ils envisagent de mettre en œuvre la technique des aéroréfrigérants « secs » d'ici une dizaine d'années, pour la « deuxième génération » de centrales nucléaires.

Sur ce procédé, leurs objections sont de deux ordres : l'utilisation d'air comme fluide de refroidissement conduirait à une modification importante des turbines à vapeur, qu'on essaie aujourd'hui de construire en série pour abaisser les coûts ; et, surtout, le problème des effluents radioactifs reste posé ; on ne sait pas encore, affirment-ils, se passer de quantités importantes d'eau pour les évacuer. Quant à l'installation de centrales sur le bord des retenues d'eau pour rétablir un équilibre écologique, les spécialistes de l'E.D.F. ont tendance à y voir « *un pavé pour écraser une mouche* ».

Les associations de défense de la nature, qui connaissent ce rapport, ne devraient pas tarder à se manifester sur ce terrain. Mais leur action, pour justifiée et efficace qu'elle puisse être, ne compensera pas l'absence d'un débat national sur l'installation des centrales nucléaires. Certes, les populations locales sont invitées, dans le cadre des enquêtes d'utilité publique, à émettre une opinion sur l'installation d'une centrale. Mais n'est-il pas vrai, comme le dit un spécialiste, que « *l'implantation d'une centrale à Flamanville n'intéresse pas seulement les habitants de Flamanville ?* »

XAVIER WEEGER.

Rejetés en décembre par certains pays membres

Les budgets de l'Agence spatiale européenne pourraient être adoptés vendredi à Paris

Le conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA), qui n'avait pu voter certains budgets lors de sa session de décembre dernier (« le Monde » daté 18-19 décembre 1976) se réunit de nouveau le vendredi 28 janvier à Paris. Il devrait, cette fois, parvenir à un accord, examiner quelques points nouveaux, et préparer la réunion du conseil au niveau des ministres qui aura lieu les 14 et 15 février.

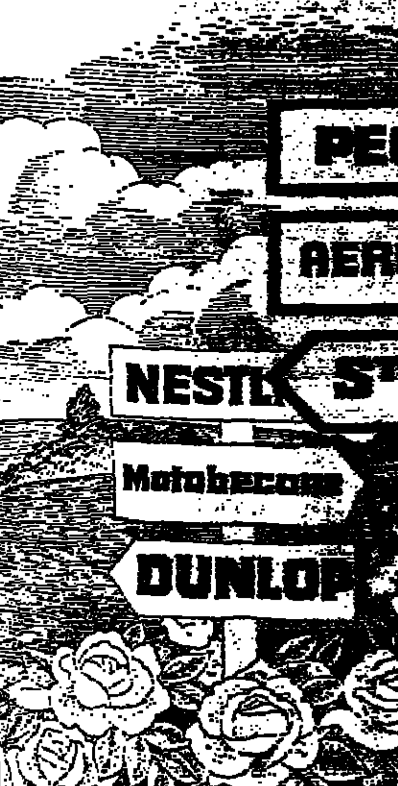
Trois budgets n'avaient pu être adoptés en décembre, ceux du programme général, du programme scientifique, et de la fusée Ariane. La France et la Suède n'avaient pas voté la résolution approuvant ces budgets et quatre autres pays firent de sérieuses réserves.

La Suède voulait des précisions sur le devenir de la base de lancement de fusées-sondes installée sur son territoire, la France faisait deux objections : d'une part un écart de 25 millions de francs entre les quelque 800 millions de francs que lui demandait l'Agence et ce qu'elle était prête à fournir. D'autre part, le budget de l'Agence comprenait des provisions pour révision de prix et hausses de salaires que le gouvernement français estimait inacceptables au plan de l'orthodoxie financière.

Au cours du mois de janvier, les divergences ont pu être réduites. l'Agence a renoncé aux provisions pour révision de prix, ne prenant en compte que les hausses de salaires. La France semble avoir trouvé les millions manquants. La question de la base suédoise est aussi en voie de solution. Une proposition soumise au conseil prend en compte des objections formulées par la Grande-Bretagne et l'Italie sur le calcul des taux de change. Il est donc probable que les budgets seront approuvés.

Préparer la réunion des ministres

Le conseil pourra ensuite préparer la réunion des ministres qui doit préciser les orientations futures, et définir les relations entre l'ESA et les organisations nationales travaillant dans le domaine spatial. La convention de l'ESA lui donne pour mission de coordonner le programme spatial européen et les programmes nationaux *« en intégrant ces derniers progressivement et aussi complètement que possible au programme européen »*. Les pays membres ne s'accordent pas sur l'interprétation de ce texte. — M.A.



ÉQUIPEMENT

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

TRANSPORTS

La surveillance de la navigation des gros pétroliers va être renforcée

« La politique des transports, qui sera fertile en événements, en 1977, s'articulera autour de trois idées : contribuer au redressement de la balance économique, améliorer la vie quotidienne, soutenir les échanges internationaux », a déclaré, jeudi 27 janvier, M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'État aux transports.

● L'AERONAUTIQUE. — A propos d'Air France, il importe que les responsabilités soient clairement définies. *« C'est pourquoi nous allons essayer, dans les mois qui viennent, de préciser les responsabilités propres de la compagnie et la nature et le coût, pour celle-ci, des contraintes particulières auxquelles elle peut être soumise de la part de l'État »*, a déclaré le ministre.

● LES TRANSPORTS TERRESTRES. — *« Pour le transport routier de marchandises, j'engage dès maintenant, avec la profession et avec le concours de l'Agence pour les économies d'énergie, la mise au point d'un programme d'économies, précisant les objectifs et les moyens nécessaires. Une procédure semblable est suivie avec la S.N.C.F. et je compte promouvoir davantage l'expansion du transport combiné, associant route et rail. »*

Un effort va être fait aussi pour aider les collectivités locales qui lancent des expériences de transports collectifs adaptés aux handicapés.

● MARINE MARCHANDE. — Les quantités de poissons débarquées en 1976 auront augmenté en valeur de 18 %. Pour accroître la valeur ajoutée, les investissements à terre (froid, plats préparés) devront être encouragés. M. Cavaillé a aussi annoncé des mesures pour renforcer la sécurité de navigation des gros pétroliers. *« Nous allons, en liaison avec les autorités anglaises, créer des voies à sens unique dans la Manche (parage des Casquets) et à Ouessant, comme dans le Pas-de-Calais.*

» Il ne s'agit pas d'interdire à ces gros navires nos eaux territoriales. La France est traditionnellement attachée au principe du droit de passage inoffensif des navires dans les eaux territoriales de l'État riverain. Mais ces navires doivent se conformer aux règlements pris en matière de sécurité. »

● « ILE DE BEAUTE » VENDU. — Le paquebot *Ile de Beauté* de la société nationale Corse Méditerranée a été vendu à une société panaméenne. Il assurait la liaison entre Marseille et la Corse ou l'Afrique du Nord. L'*Ile de Beauté*, qui s'appellera désormais *Grand Flotel*, servira d'hôtel flottant dans le golfe Persique. Dans un premier temps deux cent vingt-cinq chambres y seront installées. Acquis par la S.N.C.M. en 1973, il avait été retiré du service à la fin de la dernière saison touristique, ce qui avait entraîné de nombreux mouvements sociaux.

● DES FRANÇAIS POUR LE MÉTRO D'ATHÈNES. — Trois sociétés françaises ont été chargées de faire une étude préalable pour l'extension d'une vingtaine de kilomètres du métro d'Athènes. Il s'agit de la Sofretu (Société française d'étude et de réalisation de transports urbains), filiale de la R.A.T.P., de la Société générale de technique et d'étude (du groupe Empain) et de la Sogelberg (qui dépend de la C.G.E.) : les trois sociétés seront assistées par un groupe d'étude athénien. Le métro d'Athènes comprend actuellement un réseau de 25 kilomètres et une vingtaine de stations.

HANDICAPÉS

FIN D'UNE EXPÉRIENCE ORIGINALE EN FRANCE

Le Centre d'aide par le travail de Besançon a déposé son bilan

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration du Centre d'aide par le travail (CAT) de Besançon, employant cent soixante-quinze handicapés physiques ou mentaux des deux sexes, dont une soixantaine de pensionnaires et environ quatre-vingt-dix personnes chargées de l'encadrement, viennent de constater l' « état de cessation de paiement de l'établissement ». Deux syndics ont été désignés. L'Association d'entraide par le travail, gestionnaire de ce centre, dont les difficultés financières remontent à plusieurs mois, estime que ses tentatives de redresser la situation n'ont pas abouti. « La production, dit-elle, a fléchi quantitativement et qualitativement, tandis que les charges salariales n'ont cessé de s'accroître, notamment pour le personnel d'encadrement. »

C'est la fin d'une expérience, pourtant digne d'intérêt, menée sous l'impulsion de la municipalité socialiste, qui avait voulu assurer aux handicapés des salaires décents. Cet échec démontre à quels problèmes structurels se heurte la nouvele loi d'orientation des handicapés.

De notre envoyé spécial

Besançon. — Rue Ampère, dans la zone industrielle de Besançon, l'atmosphère n'est pas gaie au centre d'aide par le travail, un ensemble de bâtiments clairs et modernes, construits sur un seul niveau en rez-de-chaussée, qui ressemblent plus à un C.E.S. qu'à une usine, ce qu'il est pourtant par sa vocation officielle. Il abritait jusqu'à ces derniers jours des salariés à part entière, ou presque...

Aujourd'hui, c'est la débâcle, le dépôt de bilan. Le déficit atteindrait plus de *300 000 F*. Pour que les dépenses du centre soient couvertes par le « prix de journée » versé par la direction départementale de l'action sanitaire et sociale (89,70 F par jour et par personne), l'Association d'entraide par le travail, gestionnaire de l'établissement, envisage soit le licenciement de quarante-cinq membres du personnel d'encadrement et l'exode d'une cinquantaine de handicapés mentaux vers un autre hébergement, soit la fermeture pure et simple de l'entreprise.

Car il s'agissait bien d'une entreprise. Elle groupait environ deux cent soixante-cinq travailleurs de seize à quarante ans environ : quatre-vingt-dix valides pour l'encadrement et cent soixante-quinze handicapés effectuant généralement des travaux de sous-traitance. Fait rarissime en France dans un CAT (centre d'aide par le travail), les handicapés y avaient obtenu, bien avant la loi d'orientation de juin 1975, d'être payés non pas à 70 % du SMIC, comme cette loi — non encore appliquée — le prescrit désormais, mais au SMIC, avec des bonifications supplémentaires en fonction des bénéfices de l'usine. Ils s'étaient vu reconnaître, en outre, des droits syndicaux et avaient constitué des sections C.G.T., C.F.D.T., F.O. et autonomes. Cette expérience pilote s'était développée grâce à la municipalité socialiste, malgré les résistances du milieu social bisontin.

C'est, en effet, sur l'initiative des élus socialistes qu'avait été fondée en 1962 l'Association d'entraide par le travail, chargée d'ouvrir à Besançon un atelier protégé. Puis de nouveaux statuts entrèrent en vigueur après 1970, et l'atelier protégé se transforma en CAT. S'ils ont entre eux un point commun — celui de recevoir, l'un et l'autre, des travailleurs handicapés pour lesquels le placement en milieu « normal » se révèle malaisé pour de longs délais, sinon définitivement, — ces deux types d'établissements se distinguent par les sources de financement et par les conditions d'entrée. Le premier fonctionne uniquement sur sa production propre en sous-traitance ; il dépend du ministère du travail et n'accueillait d'abord que des infirmes dont le taux de handicap était supérieur à 80 %. En revanche, le CAT reçoit des subventions de la direction de l'action sanitaire et sociale (DASS), c'est-à-dire du ministère de la santé, sous forme de prix de journée, et il est accessible aux personnes dont le pourcentage d'invalidité est inférieur au seuil fatal de 80 %, délimitation au demeurant assez spécieuse puisque certains grands handicapés montrent parfois une plus grande efficacité de travail que d'autres moins gravement atteints.

Une véritable usine

Sous la férule d'un directeur énergique mais bientôt contesté — il abandonna ses fonctions au terme d'un litige portant sur la gestion financière, — le CAT de Besançon devint peu à peu une véritable usine, dont la clientèle s'étendait à la Bourgogne, à l'Alsace, mais également vers d'autres régions. On y trouvait plusieurs ateliers autonomes de menuiserie — les plus importants — ou de tapisserie, de sellerie, ainsi que des départements de sous-traitance, notamment pour les montres Kelton. Sur le plan salarial, une partie de l'encadrement était pris en charge par la DASS et bénéficiait de la convention collective des établissements de soins, de cures et de garde à but non lucratif, tandis que les autres employés, ainsi que les handicapés, étaient rétribués grâce aux produits du travail.

En quelques années, le nombre des handicapés du C.A.T. bisontin a quadruplé, passant de quarante-sept en 1969 à cent cinquante-six en 1972, et la DASS y a fait admettre une cinquantaine de jeunes handicapés mentaux.

Autre évolution : en dépit d'un règlement intérieur interdisant toute activité syndicale et politique dans l'établissement, une section F.O. y vit le jour en octobre 1974. Au printemps suivant, deux grèves d'une semaine débouchèrent sur la conquête du droit syndical pour tous, handicapés et valides, et sur l'obtention du SMIC pour les handicapés, lesquels voyaient du même coup doubler leur salaire pour un même travail.

Une initiative qui faisait peur

« *Nous avions*, nous dit M. Huot, maire adjoint, chargé des affaires sociales, président de l'Association d'entraide par le travail, *l'ambition de distribuer aux travailleurs handicapés non pas des pécules qui les laissent dans leur condition d'assistés, mais des salaires qui leur permettent une existence indépendante et digne. Cet objectif a été atteint.* » Mais, en même temps, victime de sa propre croissance, le CAT devenait une unité de production et de vente comme les autres — disposant toutefois de certains avantages : non seulement le « prix de journée », mais encore la vente hors TVA — avec une clientèle de plus en plus nombreuse. Ce succès « artificiel » a-t-il porté ombrage à certains professionnels, qui figuraient d'ailleurs de droit au sein du conseil d'administration du CAT ?

Une campagne se développa contre le CAT, coïncidant avec l'apparition de difficultés financières auxquelles la crise économique n'était pas tout à fait étrangère. Pour répondre aux commandes, mais aussi à la demande salariale dans l'établissement, l'administration du CAT avait embauché des professionnels en surnombre qui jouaient le rôle de moniteurs et dont l'actuelle direction met en cause aujourd'hui *« l'insuffisance qualitative et la faible ardeur au travail »*. Certains salaires de ce personnel d'encadrement avaient atteint, selon elle, un palier supérieur de 30 % à celui de la profession.

Malgré la hausse de 90 % du prix de journée, passant, pour les ateliers, de 47,30 francs en 1975 à 89,70 francs l'an dernier, le CAT n'arrivait plus à boucler son budget, en raison des hausses sur les matières premières, les fournitures et les charges sociales. En même temps, sous l'effet de la récession, certaines commandes étaient annulées. Et brusquement, c'est la douche froide : ou bien le CAT ferme, ou bien l'on en revient aux normes en vigueur dans le reste de la France.

Les handicapés menacent d'occuper le CAT et critiquent la gestion. « *Depuis dix-huit mois*, disent-ils, *les prix de revient n'ont jamais été révisés et beaucoup de productions étaient vendues à perte.* »

La C.F.D.T. dénonce pour sa part *« la sainte alliance des adversaires du CAT »*.

Quant à l'Association d'entraide par le travail, elle déplore surtout les revendications, abusives selon elle, d'un personnel d'encadrement dont l'horaire de travail hebdomadaire était passé de quarante heures à trente-six heures et demie. Tout en approuvant une conception des CAT fondée sur la loi d'orientation, qui consiste à donner pour vocation première à ces établissements non pas de produire, mais de proposer une formation aux handicapés afin de les réinsérer dans le circuit normal du travail, elle ajoute :

« C'est là un objectif louable, mais pour nous c'est la fin de notre expérience. La formule que nous avions adoptée à Besançon aspirait à ce que devrait être le travail protégé. Elle est certes coûteuse pour la collectivité, mais elle contribue à la production nationale. Elle participe au budget du pays par les charges sociales versées et par la taxe sur les salaires. Enfin et surtout, elle assure la dignité de vie à des hommes frappés par le malheur. »

JEAN BENOIT.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

La grève du 27 janvier a été très suivie par les enseignants et les personnels communaux

La grève de vingt-quatre heures, déclenchée, jeudi 27 janvier, par les sept organisations syndicales de la fonction publique (C.G.T., C.F.D.T., FEN, F.O., C.G.C., C.F.T.C. et Autonomes), pour s'opposer à la politique gouvernementale en matière de pouvoir d'achat, a affecté l'ensemble des administrations et des services publics.

Les consignes syndicales ont été très suivies dans l'éducation nationale (70 % à 80 % de grévistes, selon la FEN ; 63 % dans l'enseignement primaire ; 58 % dans le secondaire, selon le ministère) et chez les personnels communaux (75 %). Dans les P.T.T., la fédération C.F.D.T. fait état d'une participation de 50 % du personnel à la grève (42 % selon le ministère), surtout dans les centres de tri : la distribution du courrier à été très perturbée et même interrompue dans certaines régions.

Dans les tabacs et allumettes, la fédération F.O. annonce 80 % de grévistes, tandis que dans les douanes, l'arrêt de travail du 27 janvier a créé de fortes perturbations à divers postes-frontières.

En revanche, le mouvement a été moins observé dans l'administration des finances, dans les services de la Sécurité sociale (20 % sauf en Bretagne et dans le Poitou : 70 % à 75 %) et dans les hôpitaux (20 %).

Pour ce qui concerne Air France, M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'État aux transports, a indiqué, jeudi, que la grève n'avait pas touché « *plus de 30 % des salariés* », mais que « *le fait que des pilotes aient figuré parmi les grévistes a évidemment amené une réduction des services qui ne correspond pas à la physionomie générale du mouvement* » : dix vols seulement sur quatre-vingt-onze ont été assurés. M. Cavaillé a fait la même remarque pour la grève de la S.N.C.F. mercredi 26.

A Paris et dans de nombreuses villes de province, la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN ont organisé des manifestations auxquelles les autres syndicats n'avaient pas appelé : dans le cortège parisien, qui a défilé pendant près de trois heures de la place de la Bastille au Palais-Royal et qui a réuni plusieurs dizaines de milliers de manifestants — 60 000 selon les organisateurs, 15 000 selon la police — on a toutefois remarqué des militants de F.O. et de la C.F.T.C. notamment parmi les personnels hospitaliers. En province, on a noté 7 000 manifestants à Marseille, 5 000 à Lyon, 3 500 à Bordeaux, etc.

● *Semaine d'action des aiguilleurs du ciel.* — Le bureau du Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien a décidé « *une semaine d'action au plan national du 21 au 28 mars* ». Au cours de cette semaine, chaque section aura la liberté d'organiser deux jours de « *temps forts* », matérialisés notamment par une nouvelle grève du zèle.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Libres opinions

Le scandale des rentes viagères

par MARTHE DE LA COMBE (*)

SOUS le prétexte d'une participation à l'effort national demandé aux Français pour lutter contre l'inflation, il est du plus mauvais goût d'imposer un sacrifice supplémentaire aux rentiers viagers, c'est-à-dire à une catégorie sociale déjà victime d'une véritable escroquerie. Au dire même de la publicité de la Caisse nationale de prévoyance, une rente viagère est constituée pour « *assurer, sans souci, la sécurité des vieux jours...* ». Or une rente viagère de 100 F achetée après le 1er août 1914 voit son pouvoir d'achat réduit à 5,02 F environ.

A ce non-respect des conventions, il faut ajouter que, dans la lettre qu'il adressait à l'Amicale des rentiers viagers, le 15 mai 1974, M. Giscard d'Estaing, à ce moment candidat à l'Elysée, prenait l'engagement — il faut bien le répéter puisqu'il n'en a pas été tenu compte — que, s'il était élu, il consulterait les rentiers viagers et prendrait, en accord avec eux, les mesures qui assureraient la sécurité de leur pouvoir d'achat.

Les rentiers viagers n'ont pas été consultés. Après trente-deux mois de vaine attente, ce sont des mesures encore plus « sauvages » que celles des années précédentes qui ont été prises à leur égard dans la loi de finances pour 1977 !

« *En politique, il n'y a que les faits qui comptent* », déclarait récemment M. Valéry Giscard d'Estaing. Autant dire que, pour celui qui a été élu de justesse à la présidence de la République, les engagements ne comptent pas... La parole qu'il avait donnée, dans sa lettre du 15 mai 1974, n'était qu'un des moyens pour s'emparer de l'Elysée. Chose faite, l'engagement du 15 mai reste lettre morte...

Jamais la petite phrase bien connue de l'économiste Alfred Sauvy : « *Les rentiers viagers sont mangés vivants par M. Giscard d'Estaing* », n'avait été aussi totalement vraie. La politique du gouvernement à l'égard des rentiers viagers est celle de la « foire d'empoigne » ! Seule, une action parlementaire concertée et d'envergure aurait pu la contrecarrer. Nous l'avons dit à nos défenseurs habituels au Sénat et à l'Assemblée nationale, nous l'avons écrit dans plusieurs de nos lettres-circulaires adressées à tous les députés avant même et au cours de la session d'automne qui vient de fixer les majorations des rentes viagères à des taux dérisoirement bas :

— 19,57 % pour les rentes constituées avant le 1er août 1914 ;

— 14,91 % pour celles constituées entre le 1er août 1914 et le 31 août 1940 ;

— 6,50 %, environ, pour celles qui ont été constituées du 1er septembre 1940 au 1er janvier 1975... Et rien pour les autres.

L'insuffisance de ces majorations, par rapport au crédit de 95 millions de francs inscrit au budget pour 1977, nous avait mis la puce à l'oreille. Nous avons en effet constaté de singulières anomalies dans le calcul desdites majorations ! En réalité, celles devant intervenir en 1977 auraient dû être de l'ordre de 10 % à 15 % pour les rentes qui sont seulement majorées de 6,50 %. Le crédit budgétaire n'a donc été utilisé qu'en partie... Où passe l'excédent ? Dieu seul le sait !

C'est pourquoi une étude irréfutable sur les errements comptables de l'administration des finances a été adressée par nos soins au président de la République et au premier ministre. Mais ces derniers n'ont pas les yeux ouverts... Nous attendons encore leur réponse.

Au Palais-Bourbon, lors de la séance du 26 octobre, le blâme donné par un vote négatif au projet initial de majoration de 6 % a été plus spectaculaire qu'efficace ; le gouvernement n'a octroyé, dans son amendement, qu'un supplément de 0,50 % que le Sénat a dû se résigner à avaler, faute de quoi les rentiers viagers n'avaient rien. Le couperet du pouvoir était là avec le trop commode « article 40 ».

M. Barre fait fausse route en emboîtant le pas à l'argument de ses prédécesseurs, selon lequel, de par la loi (art. 1134 du code civil), les rentiers viagers n'ont droit à rien du tout. La faveur que prétend leur faire le gouvernement, en majorant quelque peu les rentes viagères, ne peut qu'être mal accueillie. Les rentiers viagers ne demandent pas la charité mais ce qui leur est dû.

Ce qui leur est dû, c'est un pouvoir d'achat constant. Dans la législature précédente, à l'Assemblée nationale, la question du coût des majorations avait déjà fait l'objet d'une mise au point très précise. MM. Pierre Ruais et Jean Poudevigne démontraient, sans conteste, que les majorations des rentes viagères n'étaient pas à la charge de l'Etat, mais que, au contraire, c'était l'Etat qui réalisait par l'intermédiaire de la Caisse nationale de prévoyance d'énormes plus-values.

Avec la hausse des prix, que le plan Barre pourrait péniblement ralentir, l'indexation doit obligatoirement se généraliser. On sait que, depuis plusieurs années, des sociétés privées pratiquent le viager indexé à des taux de bases qui sont presque le double de ceux offerts par la C.N.P. pour des rentes mêmes pas indexées. Le président de la République a annoncé son intention d'indexer une certaine petite épargne, mais les rentes viagères restent encore au rancart.

Un autre aspect du scandale des rentes viagères, c'est celui d'un plafond fiscal limitant l'exonération partielle d'imposition d'une rente viagère. Une partie des arrérages ne représente-t-elle pas, de toute évidence, l'amortissement du capital ? Elle ne doit donc pas être imposée. Il est inadmissible qu'un impôt sur le capital soit encore appliqué aux rentes viagères, alors que la proposition d'un impôt sur le capital a été formellement rejetée par les deux Assemblées parlementaires.

Les rentiers viagers n'envoient pas leurs économies en Suisse, pays d'accueil bancaire où le pouvoir d'achat comme la monnaie sont restés à peu près stables en 1976. Ces rentiers viagers n'ont pas spéculé et ne spéculent pas. En confiance, ils ont abandonné, une fois pour toutes, leur argent à fonds perdus à la Caisse nationale de prévoyance. Le pouvoir actuel, me semble-t-il, aurait grand intérêt à ne plus les duper...

(*) Présidente de l'Amicale des rentiers viagers.

L'ACCESSION DES FRANÇAIS A LA PROPRIÉTÉ

Logement et démocratie du quotidien

par JACQUES BARROT (*)

Est-il présompteux d'y voir un symbole ? La première loi de l'année 1977 est la loi portant réforme de l'aide au logement.

1977 va voir cette loi expérimentée sur le terrain dans des départements-pilotes que M. Fourcade et moi-même venons de choisir et de faire connaître. Cette réforme se veut donc concrète, réaliste, exempte de tout péché de technocratie.

Pourtant ce rodage pratique ne signifie pas qu'il s'agit seulement d'une réforme technique : elle et au contraire sous-tendue par une authentique philosophie de la société. Le précepte inscrit à son fronton est le libre choix des Français. Son ambition est de mettre en œuvre une vraie démocratie du quotidien.

Ce libre choix sera rendu possible par les aides et les incitations de l'Etat qui donnent à la réforme les avantages de la planification, sans ses inconvénients ; aux résonances libérales de ce « libre choix » s'ajoute la dimension sociale ; la liberté dont il s'agit n'est pas celle des plus forts ni des plus malins, mais celle de tous les Français.

C'est ainsi que la remise en ordre des taux d'efforts et surtout le recours à une aide personnelle, antiségrégative puisqu'elle n'est pas liée à un certain type d'habitat comme l'était l'aide à la pierre, permettront peu à peu aux ménages français de s'orienter les uns vers le locatif neuf, les autres vers le locatif ancien, d'autres encore vers l'accession.

Car ce libre choix s'accompagne d'un refus de pérenniser un habitat social trop marqué, et cette distinction choquante entre un habitat pour les ménages modestes et un habitat pour les autres. Certes, il est nécessaire que le parc français conserve sa variété, un confort différent selon les prix et les efforts engagés, mais une certaine qualité ne peut plus être un privilège. L'engagement de l'Etat, en se concentrant sur les plus modestes, leur évitera le risque d'être condamnés à un habitat de qualité moindre. Il ne s'agit pas de les isoler pour mieux les protéger, il s'agit de les aider en fonction de leurs besoins et de leurs moyens, et cela de façon qu'ils participent pleinement à l'ensemble de la communauté.

La réforme de l'aide au logement s'inscrit dans une politique sociale digne des temps modernes : faire jouer la solidarité à l'égard de ceux qui en ont besoin, sans tomber dans le régime d'assistance ; mettre en place une aide personnalisée qui n'impose pas aux familles le choix d'un type d'habitat ; simplifier progressivement le système, actuellement fort compliqué, qui commande la construction française de manière à ne pas favoriser les malins rompus à tous les mécanismes et à leurs failles secrètes.

***

Dans le cadre de ce libre choix, le système d'aide au logement dont la France vient de se doter met l'accent sur l'accession à la propriété ; il va permettre progressivement à de nombreux Français qui le désirent et qui jusqu'ici n'y parvenaient pas de devenir propriétaires de leur logement.

Tant il est vrai que le droit à la constitution d'un patrimoine familial, décrit dans *Démocratie française*, est nécessaire à une société libérale qui se veut en même temps démocratique.

Il n'est pas question bien sûr de vouloir transformer la France en une multitude de petits propriétaires voués dès lors au conservatisme. Qu'on nous épargne le procès de distribuer aux Français des biens à garder, dans l'espoir, d'ailleurs illusoire, de faire d'eux des défenseurs de l'ordre établi.

Il s'agit bien d'une nécessité moderne : dans notre société où les migrations, l'urbanisation et l'envahissement des médias ont tué l'enracinement réel, source d'équilibre, le patrimoine familial est le symbole de l'appartenance à part entière à une communauté ; appartenance présente, mais aussi appartenance à venir, car ce patrimoine est transmissible. Il est donc un lien solide, horizontal et vertical, car il relie les hommes du présent, comme il réunit les générations.

Certes, il peut revêtir des formes diverses : résidence principale ou résidence secondaire. Mais il n'est pleinement facteur d'épanouissement et de promotion qu'en prenant la forme de la résidence principale.

Regardons ces ménages condamnés à vivre quotidiennement dans un logement inconfortable loué à un prix dérisoire et qui ont fui vers la résidence secondaire ; les effets de ce choix obligé sont parfois très ambigus : démarche principalement masculine, il signifie bien souvent le travail accru de la mère de famille et l'ennui des enfants ; il n'apporte pas de racines, il n'en donne que l'illusion.

La propriété principale, elle, signifie que la maîtresse de maison voit sa vie quotidienne transformée, que les enfants, que toute la famille, trouvent dans une maison, dans un appartement à la dimension voulue, la possibilité de s'épanouir. Il est frappant de constater que les ménages français mettent en avant leur désir de pouvoir adapter leur logement, et le transformer en fonction de leurs besoins, qui évoluent eux-mêmes dans le temps. Et c'est bien ce que permet la propriété principale, l'habitat devenant alors en quelque sorte le prolongement de la personnalité. Le propriétaire aménage et décore son logement, il le personnalise, il le crée à son image. C'est par là, plus encore que par le point d'ancrage qu'elle représente, que la propriété principale apporte de vraies racines à l'homme, dans la mesure où, entre lui et elle, il y a identification.

***

Mais le développement de l'accession à la propriété, dont est porteuse la réforme, ne doit pas être aveugle ; il faut mesurer les problèmes qu'il pose. Trois questions essentielles viennent à l'esprit.

La diffusion de l'accession à la propriété ne risque-t-elle pas de bloquer la société, de fixer la population française au point de lui faire perdre ses capacités d'adaptation ? C'est là tout le problème des cadres obligés de quitter la maison qu'ils ont acquise pour assurer leur promotion ailleurs. Cette question des rapports entre l'accession à la propriété et la mobilité de l'emploi exige que le logement soit pleinement inséré dans l'économie. Une réflexion approfondie devra être menée pour favoriser le passage du locatif à l'accession, pour faciliter les transactions par l'allégement des droits de mutation et pour susciter des expériences novatrices : ainsi, pourquoi certaines sociétés ne se chargeraient-elles pas de donner en location la propriété d'un ménage contraint momentanément de s'éloigner ?

L'accession à la propriété très largement répandue ne signifie-t-elle pas un émiettement de la population et un renforcement de l'individualisme ? C'est pour nous l'occasion de faire le bilan de la copropriété et de l'adapter aux besoins d'aujourd'hui. Bien comprise, la copropriété est au contraire l'apprentissage de la pratique sociale ; mais cette forme de communauté qu'elle représente exige une meilleure prise de conscience par les intéressés des nécessités d'une gestion du patrimoine plus dynamique et l'acceptation de la règle majoritaire.

Le développement de la maison individuelle que la réforme ne manquera pas d'entraîner, du fait même du goût des Français, ne sera-t-il pas fâcheux pour l'urbanisme ? La diffusion de l'accession vient à une heure — et ce n'est pas un hasard — où l'Etat met l'accent sur les petites et moyennes villes ; elles peuvent être le paradis de la maison individuelle, mais encore ne faut-il pas confondre les lotissements équilibrés, harmonieux, dont la configuration exprime et exige un esprit communautaire, avec les grands ensembles horizontaux, qui n'expriment rien, sinon la débâcle d'une communauté. La maison individuelle appelle, elle aussi, un urbanisme de très grande qualité ; elle demande la mobilisation, la vigilance, la clairvoyance des élus municipaux pour le choix des terrains, pour l'orientation des programmes pour la réalisation des équipements collectifs.

***

Ces trois questions, il sera de la mission du Conseil national de l'accession à la propriété, décidé par la réforme, d'y répondre entre autres ; gardien, rempart de notre dispositif, il devra veiller à ce que la diffusion de l'accession à la propriété dans notre pays, conséquence importante de la réforme, se réalise sans heurt, sans déséquilibre.

Ni refuge d'un individualisme conservateur ni foyer de contestation de petits propriétaires accablés par les charges et peu enclins à s'occuper des autres, l'accession à la propriété pourrait bien, quitte à décevoir les Cassandres moralisateurs et un peu suspects qui se lèvent aujourd'hui, apparaître alors comme le renouveau d'un vieux pays.

En voulant donner aux Français la possibilité de choisir leur logement, cette réforme leur rendra la parole. Pour beaucoup d'ailleurs, il est à parier qu'ils choisiront l'accession à la propriété, prolongeant ainsi leur responsabilité jusqu'à celle de l'appropriation de leur maison. Et ainsi progressera la démocratie du quotidien.

(*) Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (logement).



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

A L'ÉTRANGER

En Australie et en Nouvelle-Zélande

La crise la plus grave depuis les années trente

De notre correspondant

Canberra. — L'Australie et la Nouvelle-Zélande traversent la crise économique la plus grave depuis les années 30 ; cette crise s'accompagne de tensions sociales et politiques croissantes.

En Australie, la coalition conservatrice conduite par le parti libéral de M. Fraser est accusée de ne pas avoir de politique économique cohérente, notamment depuis qu'elle a procédé, en novembre, à une dévaluation inattendue de 17,5 % du dollar, la monnaie nationale, puis à une série de réévaluations ayant pour effet de ramener ce taux à 12,45 %.

La perte de crédibilité du gouvernement se reflète dans les sondages d'opinion (45 % seulement des voix en sa faveur, contre 50 % pour l'opposition travailliste). La popularité personnelle de M. Fraser est également en baisse ; elle est tombée de 54 à 36 %, et se situe au même niveau que celle du chef du parti travailliste, M. Gough Whitlam. Cependant, M. Fraser dispose de la majorité dans les deux Chambres du Parlement, et il est douteux qu'une nouvelle consultation ait lieu prochainement.

Ce climat plus que morose affecte profondément la coalition gouvernementale, au sein de laquelle les divergences sur la politique à suivre pour remonter le courant sont aussi grandes que dans l'opinion publique. M. Fraser et ses principaux ministres, y compris celui des finances, M. Phillip Lynch, soulignent que la dévaluation aurait dû encourager une reprise des activités — par le coup de fouet qu'elle donne « théoriquement » aux exportations, — spécialement dans le secteur des industries textiles. Mais la majorité des dirigeants d'entreprise estiment que la politique monétaire de Canberra n'était pas de nature à restaurer la confiance, et qu'une relance de la consommation intérieure est la clef d'un redressement économique. Dans ce but, affirment-ils, une diminution de la pression fiscale est nécessaire. La puissante organisation des industries *textiles*, qui emploie beaucoup de *main*-d'œuvre, déclare que l'économie a besoin de stimulants, fût-ce au dépend d'un accroissement du déficit budgétaire. Ces suggestions rencontrent une large approbation parmi les syndicats.

La relance de la consommation implique le rétablissement de la confiance, qui ne sera possible que si la situation sur le marché du travail s'améliore. Or beaucoup de gens épargnent dans la crainte de perdre leur emploi. Et on a l'impression que la plupart des membres de l'équipe gouvernementale veulent ignorer cette situation. Selon les chiffres officiels, 327 534 Australiens sont actuellement sans emploi, soit 5,4 % de la population active. Certains observateurs estiment même que ces chiffres sont inférieurs à la réalité.

D'autre part, le coût de la vie a augmenté dans des proportions inhabituelles. Selon les estimations les plus optimistes, le taux d'inflation resterait au cours des prochains mois au niveau élevé où il se trouve actuellement (14 à 15 % l'an), alors que le gouvernement espérait qu'il ne dépasserait pas 10 %.

En Nouvelle-Zélande, la situation est sensiblement différente, mais le gouvernement de M. Robert Muldoon, comme l'administration travailliste qu'il a remplacée en 1975, a de grandes difficultés à maintenir le chômage à son niveau actuel, relativement faible il est vrai. Le mois dernier, le nombre de chômeurs était de 4 453 personnes. Le gouvernement reconnaît qu'il va encore s'accroître cette année. Le problème le plus grave est toutefois celui de la balance des paiements. Le précédent gouvernement avait emprunté des sommes importantes sur le marché international, afin de mettre autant que possible l'économie néo-zélandaise à l'abri de la récession mondiale. Aussi bien le montant de la dette nationale s'élève-t-il aujourd'hui à 1 270 millions de dollars. M. Muldoon prévoit que celle-ci sera réduite de moitié environ d'ici au milieu de l'année. Quoi qu'il en soit, le gouvernement sera vraisemblablement forcé de freiner les importations.

Une telle décision irait à l'encontre des conditions imposées par le Fonds monétaire international, auquel la Nouvelle-Zélande a beaucoup emprunté, et serait évidemment mal accueillie par ses partenaires commerciaux.

La dévaluation de la monnaie australienne a forcé la Nouvelle-Zélande à prendre une mesure similaire, bien que celle-ci n'ait pas été aussi importante. Mais la confiance des milieux d'affaires a été encore plus ébranlée par la banqueroute, en décembre, de la Security Bank Group of Companies, la banque d'affaires la plus importante du pays.

Le taux d'inflation se situe aux environs de 15 %, après avoir été de 17 % l'année dernière, mais il est appelé à augmenter, Wellington ayant, en décembre, levé les interdictions de hausses des prix affectant un grand nombre de produits. Et ceci encourage les revendications salariales.

Somme toute, les deux pays n'ont pas pour le moment bénéficié de la situation prévalant chez leurs deux principaux partenaires commerciaux, les Etats-Unis et le Japon, où l'inflation a été mieux contrôlée, sans que la relance soit pour autant découragée.

KENNETH RANDALL.

En Allemagne fédérale

Le budget prévoit une croissance de 5 % et une hausse des prix de 4 % en 1977

De notre correspondant

Bonn. — Le gouvernement fédéral allemand a adopté, le mercredi 26 janvier, le rapport économique et le projet de budget 1977. Le rapport prévoit une croissance réelle du produit national brut de 5 % et estime que la hausse des prix comme le taux de chômage resteront inférieurs à 4 % (ce qui en moyenne représente huit cent cinquante mille chômeurs pour cette année). M. Friderichs, ministre fédéral de l'économie, a déclaré que la situation sur le marché du travail, problème nº 1 du gouvernement, ne pourra être amélioré que progressivement et à condition que les investissements privés augmentent.

Le programme d'investissements publics, que le gouvernement fédéral devrait soumettre aux Länder au milieu du mois de février, aura un volume de 10 à 12 milliards de deutschemarks pour les quatre prochaines années dont la moitié sera financée par l'Etat fédéral. Le ministre de l'économie espère que 3 milliards de crédits pourront être dégagés dès cette année. Il ne s'agit pas d'un plan de relance globale de l'activité économique, mais d'un programme d'amélioration des infrastructures publiques qui concernera surtout l'approvisionnement en énergie, la sécurité routière, les voies navigables et l'environnement.

Les syndicats et les représentants de l'aile gauche du parti social-démocrate ont vivement critiqué ce projet, qui leur semble insuffisant pour réduire les déséquilibres de l'économie allemande. Ils réclament des investissements publics de l'ordre de 20 à 25 milliards de deutschemarks. M. Friderichs a lui-même reconnu que le programme gouvernemental ne permettait pas une croissance plus élevée, mais qu'il « *contribuerait à réduire les risques* ».

Le ministre s'est refusé à citer le taux des augmentations de salaires qui lui paraît raisonnable, mais il a demandé que les accords salariaux de cette année « *ne perdent pas le contact avec ceux de l'année dernière* » (les salaires avaient alors augmenté de moins de 6 %). Selon le rapport économique du gouvernement, la distribution du revenu national devrait se faire en 1977 selon les mêmes clés qu'en 1976 et les revenus du capital augmenteront légèrement plus vite que ceux du travail.

Le projet de budget prévoit un volume de dépenses de 171,8 milliards de DM, en augmentation de 6,2 % par rapport à 1976, soit une hausse légèrement supérieure à l'augmentation des prix. Avec des rentrées fiscales estimées à 144 milliards et compte tenu de quelques recettes annexes, le déficit budgétaire s'élèvera cette année à 22,8 milliards de DM ; il sera ainsi légèrement inférieur aux investissements publics prévus dans le budget (22,97 milliards de DM) ainsi que l'exige la Constitution.

Le principal poste de dépenses reste le budget du ministère du travail avec 37,3 milliards de DM (— 2,6 % par rapport à 1976), puis celui de la défense : 32,4 milliards (+ 1,4 %), des transports : 20,4 milliards (+ 3,7 %), de la jeunesse et de la santé : 15,8 milliards (+ 8,9 %). Les dépenses d'éducation, qui s'élèvent à 3,7 milliards de DM sont en diminution de 4,2 %, mais il faut rappeler que l'éducation est en principe de la compétence des Länder.

DANIEL VERNET.

● LA PRODUCTION D'ACIER DE L'ALLEMAGNE FEDERALE a atteint, en 1976, 42,4 millions de tonnes, soit 4,9 % de plus qu'en 1975. Pendant cette même année, la production française, qui avait fléchi de 20 % en 1975, a progressé de 7,9 %, pour atteindre 23,33 millions de tonnes.

COMMERCE EXTÉRIEUR

M. ROSSI REGRETTE L'INSUFFISANCE DES ÉCHANGES FRANCO - ISRAÉLIENS

« *Les échanges franco-israéliens sont insuffisants* », a déclaré, le 27 janvier, M. André Rossi, ministre du commerce extérieur, à l'issue d'un déjeuner organisé par la Chambre de commerce France-Israël. De fait, Paris n'est que le septième partenaire commercial de Tel-Aviv, derrière les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, l'Italie, les Pays-Bas et le Japon. Les ventes de la France n'ont, selon les statistiques israéliennes, progressé que d'un tiers depuis 1972, alors que celles de la R.F.A. ont doublé et celles de la Grande-Bretagne triplé.

M. François Pereire, président de la Chambre de commerce France-Israël, qui a déclaré suivre « *avec essoufflement* » les déplacements de M. Rossi — dont le dernier voyage, en Arabie Saoudite, s'est achevé, le 25 janvier, — a regretté de son côté cette insuffisance. Les industriels français « *seraient-ils*, a-t-il dit, *moins bons commerçants ou ne seraient-ils pas dans certaines occasions plus peureux* » que d'autres ? Faisant allusion au boycottage arabe, M. Péreire a ajouté qu'il s'agissait « *de ne pas accepter d'autres pressions ou d'autres contraintes que celles découlant de la libre concurrence* » (1).

Pour les onze premiers mois de 1976, les exportations françaises, composées en quasi-totalité de produits industriels, ont atteint 683 millions de francs contre 665 millions durant la même période de 1975, progressant seulement de 2,6 %. Les importations ont, quant à elles, augmenté de 29,4 % pour s'élever à 620 millions contre 479, les achats de produits agricoles, qui représentaient 40 % du total, s'étant fortement accrus à la suite de la sécheresse.

(1) L'Assemblée nationale a adopté le 30 novembre un texte interdisant à quiconque de répondre à quelque demande que ce soit faisant référence à une discrimination raciale ou religieuse en matière de commerce international. (« Le Monde » du 2 décembre.)

AFFAIRES

UNE FIRME BRITANNIQUE S'INTÉRESSE A POCLAIN

Le groupe américain Case-Tenneco n'est pas seul à s'intéresser à Poclain (*le Monde* du 26 janvier). Le président de la firme britannique J. C. Bamford, spécialisée dans la production de matériel de terrassement, a en effet annoncé le jeudi 27 janvier qu'il avait proposé au ministère de l'industrie et de la recherche et aux dirigeants de Poclain que la société qu'il dirige prenne une « *participation substantielle* » dans le capital de l'entreprise française. Il s'agit, selon M. Bamford, d'« *éviter une domination américaine* » dans ce secteur.

De son côté, la Fédération des métaux C.G.T. dénonce le protocole d'accord passé entre les dirigeants de Poclain et le groupe américain Case-Tenneco. « *Si le gouvernement donnait son accord à une telle réalisation, il s'enfoncerait une nouvelle fois dans la politique du pire* », affirme la C.G.T..

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● APRES LE DEPOT DE BILAN DE L'OMNIUM DE PROSPECTIVE INDUSTRIELLE (*le Monde* des 13 et 25 janvier), la section économique et financière de la police judiciaire a été chargée d'une enquête par le procureur de la République de Saint-Quentin (Aisne). Le « trou » s'élèverait à 30 millions de francs, mais le montant des « actifs » de la société n'a pu encore être évalué en raison de l'absence de M. Michel Lefebvre, président fondateur et actionnaire majoritaire d'OPI.

Banques

● LE NOMBRE DES CHEQUES SANS PROVISION faisant l'objet d'une déclaration à la Banque de France a diminué de moitié en 1976. Cette chute est imputable à l'entrée en vigueur au 1er janvier 1976 de la nouvelle réglementation, qui pénalise plus efficacement les émetteurs de chèques sans provision — menacés de se voir retirer temporairement l'usage de leur carnet — et oblige les banques à payer les chèques « *en bois* » de moins de 100 F.

Conflits sociaux

● LICENCIEMENTS REFUSES AUX TANNERIES FRANÇAISES REUNIES DU PUY. — La direction départementale du travail du Puy (Haute-Loire) a refusé, le 27 janvier, à la direction de la Société nouvelle d'exploitation des tanneries françaises réunies (S.N.E.T.F.R.) l'autorisation de licencier pour raisons économiques cent soixante-douze salariés de son usine du Puy. Cette décision, qui intervient après deux jours d'agitation sociale dans la ville, risque de remettre en cause le plan de restructuration mis sur pied par la direction de la S.N.E.T.F.R. qui, depuis janvier 1975, gère les actifs des Tanneries françaises réunies, mises en règlement judiciaire. Elle risque aussi de faire échouer les négociations menées avec le groupe britannique Barrow-Hepburn en vue d'une prise de participation dans le capital de la S.N.E.T.F.R.

Prix

● UN SECOND TRAIN D'« ENGAGEMENTS DE MODERATION » de hausse des prix des produits industriels pour 1977 vient de paraître au *Bulletin officiel des services des prix*, daté du 27 janvier. Ces engagements concernent quatre-vingt-deux secteurs qui s'ajoutent aux quarante-six engagements qui avaient été agréés par le ministère des finances le 14 janvier dernier, soit en tout cent vingt-huit contrats, qui représentent environ 55 % de la production industrielle susceptible de faire l'objet d'un accord.

Parmi les très nombreux produits concernés figure l'équipement électro-ménager. Les prix à la production dans ce secteur augmenteront en deux étapes cette année, la première étant fixée début févrir. Elle sera de 3 % pour les gros appareils (5 % pour toute l'année) et de 4 % pour le petit appareillage (7,5 % pour l'ensemble de 1977).

En moyenne (petit et gros appareils) la hausse autorisée est de 5,8 % pour 1977.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CERABATI

La société Cérabati vient de prendre le contrôle de la société Haviland S.A. à Limoges et de la société américaine Haviland Inc.

Après la démission de M. Paul Coiffe et des quatre administrateurs de son groupe, le conseil d'administration de Haviland S.A., dans sa réunion du 26 janvier, a appelé à son conseil quatre nouveaux administrateurs de la société Cérabati, et désigné comme président de Haviland S.A., Mme Jean de Vogüé.

Ces nominations provisoires seront proposées pour ratification à l'assemblée ordinaire de juin 1977.

Cérabati, premier producteur français de carrelages et fabricant d'appareils sanitaires de luxe, poursuit ainsi sa politique de diversification dans un secteur où elle était représentée par sa filiale Céralène, dont les modèles exclusifs sont distribués en Eur·oe et aux Etats-Unis.

BURROUGHS

Le chiffre d'affaires de l'année 1976 s'élève à 1 901 849 000 dollars en augmentation de 12 % par rapport à l'année 1975.

Avec 185 904 000 dollars, les bénéfices sont en augmentation de 13 %.

Le revenu par action a été de 4,62 dollars (soit une augmentation de 12 %) sur un nombre moyen d'actions en circulation de 40 264 694.

Le carnet mondial de commandes de l'année 1976 a augmenté de 17 % par rapport à l'année précédente.

PHILIP MORRIS INC.

LES CIGARETTES MARLBORO FABRIQUÉES ET COMMERCIALISÉES EN U.R.S.S.

Philip Morris Inc. vient de signer avec le gouvernement soviétique un accord de licence pour la fabrication et la commercialisation, en U.R.S.S., des cigarettes Marlboro. Cet accord, a précisé M. R. W. Murray, président de Philip Morris Europe/Moyen-Orient/Afrique, est le premier de ce type passé entre l'industrie soviétique du tabac et une compagnie étrangère.

La production des cigarettes Marlboro en U.R.S.S. commencera dès cette année, utilisant un mélange de tabacs soviétiques et de tabacs importés des Etats-Unis. En contrepartie de ces importations, Philip Morris achètera à l'Union soviétique des tabacs de type américain élevés sur place.

A cet effet, Philip Morris apportera son assistance technique à la conduite d'un programme expérimental de production de tabacs de type américain en République de Moldavie.

Cet accord de licence constitue une nouvelle étape dans le processus de collaboration engagé dès 1974 entre Philip Morris Inc. et le Comité ministériel de l'U.R.S.S. pour la science et la technologie, notamment pour la fabrication des cigarettes commémorant le vol Apollo-Soyouz.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AGRICULTURE

CORRESPONDANCE

LES RIGUEURS DE LA SÉLECTION DANS L'ÉLEVAGE CHAROLAIS

*La cour d'appel d'Orléans examine le 28 janvier un différend qui oppose un agriculteur normand, M. Jean-Louis Noizé, à un éleveur, M. André Soulier, sur l'origine et la qualité d'un élevage charolais. A la suite de l'article que nous avons publié sur cette affaire (*le Monde *daté 14-15 novembre) nous avons reçu de M. Marc Bomby, secrétaire général du herd-book charolais, une longue mise au point dont voici les principaux passages :*

Contrairement à ce qui est laissé entendre, les faits datent de la période où l'ingénieur agronome détaché par le ministère « contrôlait » le herd-book et son témoignage figure au dossier. Je tiens à dire au passage que cette interprétation de son rôle est tout à fait tendancieuse. En fait, le herd-book avait besoin, pour mener à bien la modernisation de son secrétariat, nécessité par le développement de son activité, d'un ingénieur spécialisé en élevage. Il avait demandé et obtenu de se voir détacher quelqu'un par le ministère de l'agriculture. (...)

Ecrire que ses dirigeants trouvent l'erreur de filiation normale, relève de la diffamation, quand, précisément, ils ont personnellement fait introduire cette arme dans les statuts. Reconnaître que ce problème existe, et le combattre, est une chose; le tolérer en est une autre. Il n'est pas propre à la race charolaise, et une étude faite par l'Institut technique de l'élevage bovin a fait ressortir pour celle-ci des pourcentages d'incompatibilité significativement inférieurs à la moyenne nationale. Seulement, l'expérience a montré que l'erreur n'était pas en soi une preuve de fraude et l'objet du procès qui est à l'origine de ce débat ne porte pas sur l'existence ou la non-existence des erreurs — elles existent et elles ont été traitées selon la procédure habituelle — mais sur le fait d'avoir ou non été intentionnelles et volontaires.

En ce qui me concerne, puisque je suis mis personnellement en cause, je m'élève avec indignation contre l'interprétation de pourcentages concernant vraisemblablement les comparaisons entre races faites par l'Institut technique de l'élevage bovin, pour me prêter l'idée d'admettre 8 % d'origines fausses. Je rappelle que les animaux dont la filiation compatible n'est pas retrouvée sont radiés dans tous les cas.

Enfin, sans me nommer, mais le contexte est assez clair, on laisse planer, à mon sens, un doute sur mon honorabilité, à propos du serment prêté devant la cour d'appel, qui ne l'aurait pas été dans les formes. Voilà ce que j'ai entendu dire à ce sujet : Il paraît que le greffier n'aurait pas énoncé en entier la formule rituelle « jurez de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité » et aurait omis un des termes. J'avoue que je ne m'en suis pas rendu compte — le tribunal non plus, sans doute — et me suis borné à faire ce qu'on me demandait : « levez la main droite » et dites « je le jure ».

Je voudrais souligner aussi que si j'étais absent à Orléans, ce n'est pas en raison de quelque machiavélique dérobade mais simplement que l'on ne m'y avait pas convoqué. (...)

***

L'honorabilité de M. Bomby n'est pas en cause. Le jugement de la cour d'appel de Bourges a été cassé parce que le secrétaire général du herd-book charolais n'a pas prêté serment dans la forme. C'est un fait. Au reste, les dénégations de M. Bomby ne satisfont pas pleinement. Une récente note du cabinet du ministre de l'agriculture apporte, en effet, à propos de cette affaire les précisions suivantes :

« Le rapport du service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité est bien au dossier de cette affaire, et ses conclusions ont conduit à une intervention auprès du président du herd-book charolais, qui a, alors, pris un certain nombre de sanctions (élimination du livre des animaux litigieux).

» Sur le plan général, il faut dire que, jusqu'à une époque récente, le herd-book charolais ne disposait d'aucun moyen pour contrôler la généalogie des reproducteurs inscrits : il se contentait d'enregistrer les déclarations des éleveurs, d'où des abus certains. Mais l'état d'esprit des sélectionneurs a changé avec l'arrivée de générations plus jeunes, plus techniciennes et aussi avec l'arrivée d'éleveurs d'autres races. Aussi, de plus en plus, les inspecteurs marqueurs ont-ils contrôlé les déclarations faites par les éleveurs, et surtout la mise au point du contrôle des filiations par l'analyse des groupes sanguins a-t-il permis de trouver l'instrument d'un contrôle sérieux.

» C'est ainsi que le herd-book charolais aura contrôlé, en 1976, environ trois mille filiations par l'analyse des groupes sanguins. De plus, les inspecteurs-marqueurs contrôlent, au hasard, les déclarations faites par les éleveurs.

» Le herd-book charolais fait donc des efforts et dispose des moyens techniques nécessaires pour contrôler les filiations, donc donner des garanties de plus en plus grandes.

» Mais le ministre de l'agriculture ne tolère pas qu'une suspicion générale s'instaure à l'égard des garanties données pour les reproducteurs d'une race bovine française des plus prestigieuses.

» C'est pourquoi il a déjà aidé financièrement le herd-book charolais à la reprise du fichier de tous les animaux sur support magnétique. De plus, il va demander au conseil d'administration du herd-book charolais de multiplier les vérifications de filiation par l'analyse des groupes sanguins, malgré le coût (120 F à 150 F par analyse et quatre vingt mille déclarations de naissance). Une priorité budgétaire devrait être accordée à cette action. Le contrôle administratif de l'organisme concerné sera également renforcé avec modification des structures de décision. » — A. G.

Les producteurs de whisky écossais reprochent aux autorités françaises des pratiques discriminatoires

De notre correspondant

Londres. — Les producteurs de whisky écossais se plaignent amèrement que, depuis l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, le gouvernement français ait recours contre eux à des mesures discriminatoires tout à fait incompatibles avec la lettre et l'esprit du traité de Rome.

M. Adam Bergius, porte-parole de l'Association du whisky écossais, qui est lui-même à la tête de la société produisant le whisky Teacher, vient d'adresser au gouvernement un appel très pressant pour que Londres défende avec plus de vigueur l'une des plus importantes industries exportatrices du Royaume-Uni.

D'ici quelques jours, en effet, le « droit de consommation » imposé par les autorités françaises va être accru de 11 % en ce qui concerne le scotch. Déjà, le whisky écossais se voyait frappé en France du « droit de fabrication » qui, non seulement, n'est pas imposé au cognac, mais qui ne touche pas non plus des alcools tels que le rhum de la Guadeloupe et de la Martinique.

Les protestations des producteurs de whisky s'expliquent d'autant mieux que, pour la première fois, la croissance de leurs exportations est en train de se ralentir. Elle n'atteint plus que 1,7 % par an, alors que les fabricants s'étaient accoutumés à voir leurs ventes à l'étranger s'accroître régulièrement de 10 %.

[La majoration des droits sur les alcools faisait partie du dispositif du plan Barre (« le Monde » du 24 septembre 1976) concernant les recettes nouvelles. Le projet, qui visait initialement tous les alcools, a été modifié au cours du débat budgétaire à l'initiative des parlementaires de la région de Cognac.]

INFORMATIQUE

La société Logabax conservera son autonomie

La situation de l'industrie française de la mini et péri-informatique se décante peu à peu, et la phase de constitution de « pôles de regroupement », que M. d'Ornano avait appelée de ses vœux il y a deux ans, semble aujourd'hui s'achever, du moins à l'échelon français.

Logabax (250 millions de francs de chiffre d'affaires), que l'on avait songé un moment à *« marier »* au groupe C.G.E., restera *« autonome »*. La société a signé avec les pouvoirs publics un contrat de croissance aux termes duquel l'Etat s'engage à lui favoriser, au cours des quatre prochaines années, l'accès aux diverses procédures d'aide publique (crédits D.G.R.S.T., contrats d'étude, etc.). Les deux actionnaires de Logabax, la société financière belge Electrobel (majoritaire avec 65 %) et l'Institut de développement industriel (35 %) vont souscrire, chacun pour sa part, à une augmentation de capital de 15 millions de francs et à une émission d'obligations convertibles de 31 millions de francs.

Un second pôle est constitué par les actifs de la C.I.I. non apportés à Honeywell-Bull et le département informatique de la Télémécanique électrique. Une holding, où le groupe Thomson détient 55 %, contrôle deux entreprises : la S.E.M.S., spécialisée dans les activités mini-informatiques et militaires proprement dites ; la Compagnie industrielle pour l'électronique, qui regroupe essentiellement les usines de Toulouse, des Andelys et le siège social de Rocquencourt de l'ex-C.I.I. M. Michel Drancourt a été chargé de la *« reconversion »* de ces unités. Si pour Les Andelys et le siège social il n'y a guère de problèmes, il n'en est pas de même pour Toulouse, où la situation et le « moral » des mille trois cents salariés ne sont pas brillants. Il s'agit de trouver de nouvelles activités pour une usine conçue spécialement pour le montage des ordinateurs de la C.I.I. Pour M. Drancourt, le problème s'apparente à la quadrature du cercle : comment maintenir à Toulouse des activités autonomes ayant un degré de technicité suffisamment élevé ?

La C.G.E. constitue le troisième pôle de ce secteur industriel. A côté de sa filiale Transac (115 millions de francs), va figurer maintenant Sintra (220 millions de chiffre d'affaires), dont le groupe de M. Ambroise Roux vient de prendre le contrôle majoritaire par le biais d'une offre publique d'échange. Reste à régler le cas d'Intertechnique (250 millions de chiffre d'affaires). On avait songé à un rapprochement avec Logabax, puis avec la C.G.E. Avec cette dernière les négociations semblaient bien avancées. Aujourd'hui, elles sont apparemment rompues, et Intertechnique reste seule. Pour combien de temps ? — J.-M. Q.





INFORMATIQUE



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
27 JANVIER

Baisse « politique »

Le facteur politique, dont les effets sur le marché avaient déjà été un peu ressentis ces derniers jours, a, ce jeudi, franchement pesé sur les cours avec le maintien de la candidature de M. Chirac à la mairie de Paris.

Près de la moitié des valeurs françaises inscrites à la cote du terme se sont repliées, dont soixante-dix très sensiblement (de 1 % à 6 %).

Tous les compartiments, sans la moindre exception, ont payé leur tribut à la baisse. A des degrés divers, toutefois, les plus pénalisés étant la construction électrique, la métallurgie, le bâtiment et le secteur bancaire, et les plus résistants — relativement — l'alimentation, les pétroles et la chimie. Les plus mauvais scores ont été enregistrés par Métallurgique de Normandie (— 5,9 %) et Chiers (—5,4 %).

Néanmoins, quelques hausses ont encore été relevées. Mais leur nombre s'est raréfié.

Avec la profusion des bonnes nouvelles économiques — très vif ralentissement de la hausse des prix en décembre et forte réduction du déficit commercial le même mois — la Bourse avait toutes les bonnes raisons de monter.

Mais les opérateurs sont plus sensibles à l'accentuation apparente des divisions au sein de la majorité, et la balance a penché en faveur de la baisse.

Relevons, néanmoins, que la maigreur des transactions retire une grande part de sa signification à un tel mouvement.

Aux valeurs étrangères, fléchissement à peu près général, le brusque repli de Wall Street ayant exercé un effet déprimant sur les américaines.

Sur le marché de l'or, toujours aussi anémique avec un volume d'affaires de 3,9 millions de francs contre 2,7 millions, le lingot a perdu 195 F, tandis que le napoléon a gagné 1,40 F.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 9 13/16 %

LONDRES

Nouvelle avance

L'espoir d'une nouvelle réduction du taux de l'escompte stimule le marché. Vendredi matin, après un démarrage laborieux, les industrielles reprennent leur avance. Bonne tenue des fonds d'Etat. Fléchissement des pétroles. Nouveau recul des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 131 30 contre 132 30

VALEURS	CLOTURE 27/1	COURS 28/1
War Loan 3 1/2 %	29 1/8	29 1/8
Beecham	410 .	408 ...
British Petroleum	870 ...	866 ...
Shell	498 ...	497 1/2
Vickers	153 ...	156 .
Imperial Chemical	368 ...	362 1/2
Courtaulds	104 ...	106
De Beers	191 ...	195 1/2
*Western Holdings	11 3/4	11 5/8
Rio Tinto Zinc Corp.	186 ...	186 ...
*West Driefontein	15 ...	14 5/8

(*) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

JAZ. — L'année écoulée a été excellente pour le groupe, qui pour un chiffre d'affaires accru de 20 % à 172 millions de francs, a doublé son bénéfice, dont le montant a très légèrement dépassé 3 millions de francs. Déjà numéro un français de l'horlogerie de gros volume, la firme est devenue le premier distributeur national de montres à quartz. Dans ce domaine, toutes les prévisions ont été bouleversées. Les ventes ont augmenté de 165 % (près de cent trente mille pièces) et des ruptures de stocks se sont produites. Jaz est également devenu l'agent exclusif d'Union Carbide, premier fabricant mondial de piles (75 % de la production). La société va maintenant se lancer dans la fabrication de réveils à quartz, dont les premiers exemplaires sortiront à l'automne prochain. Les investissements nécessaires à cette fabrication s'élève à 8 millions de francs (exercices 1976 et 1977). M. Desazars de Montgailhard, président de Jaz, est très optimiste pour l'avenir. Une nouvelle montre-bracelet à quartz à douze fonctions, avec affichage chronométrique au centième de seconde, vient d'être lancée, sur laquelle il fonde de sérieux espoirs. La filiale Jaz Industrie devrait également se lancer dans la fabrication de répondeurs téléphoniques, de stations météorologiques de poche et de terminaux d'ordinateurs.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	27/1	28/1
1 dollar (en yens) ..	288 55	289 50

NEW-YORK

La baisse se poursuit

Le mouvement de baisse, qui avait repris de l'ampleur mercredi dernier, s'est poursuivi jeudi à Wall Street, où l'indice Dow Jones a reculé de 3,99 points à 954,54.

Sur 1 880 valeurs traitées, 958 ont baissé, 478 ont monté, tandis que 444 restaient inchangées. Le volume des transactions s'est contracté à 24,36 millions de titres contre 27,84 millions.

Comme la veille, les raisons de la baisse demeurent assez floues, certains allant même jusqu'à accuser la vague de froid qui s'est abattue sur la côte est, tandis que d'autres craignent l'impact inflationniste des réductions d'impôts prévues par *M. Carter*.

Pendant ce temps, des nouvelles traditionnellement favorables à une hausse des cours continuent d'être accueillies avec la plus grande indifférence. Il en a été ainsi pour la contraction de la masse monétaire au cours de la semaine dernière ou la hausse de 1 % des ventes au détail durant la même période.

Indices Dow Jones : transports, 228,73 (— 1,61) ; services publics, 110,94 (— 0,19).

VALEURS	COURS 26/1	COURS 27/1
Alcoa	53 3/4	53 ...
A.T.T.	63 1/2	63 3/8
Boeing	39 7/8	38 1/8
Chase Manhattan Bank	32 5/8	31 7/8
Du Pont de Nemours	127 1/2	127 7/8
Eastman Kodak	77 ...	76 5/8
Exxon	53 1/8	53 ...
Ford	60 1/4	60 1/4
General Electric	53 ...	52 3/4
General Foods	31 1/2	31 5/8
General Motors	75 3/8	75 1/4
Goodyear	22 1/8	22 1/8
I.B.M.	268 1/4	268 3/4
I.T.T.	34 1/4	33 7/8
Kennecott	28 7/8	28 1/4
Mobil Oil	66 1/8	66 ...
Pfizer	28 1/2	26 1/4
Schlumberger	56 3/4	56 7/8
Texaco	29 1/2	28 3/4
U.A.L. Inc.	24 1/2	23 5/8
Union Carbide	57 3/8	57 3/8
U.S. Steel	45 3/8	45 1/4
Westinghouse	18 1/2	18 3/8
Xerox	54 3/8	52 5/8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	26 janv.	27 janv.
Valeurs françaises ..	99,2	98,1
Valeurs étrangères ..	98,3	97,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	64,1	63,7

BOURSE DE PARIS - 27 JANVIER - COMPTANT

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsque le « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/1	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 985	4 971	4 97
Canada ($ can. 1)	4 913	4 875	4 86
Allemagne (100 DM)	204 775	204 825	204
Autriche (100 sch.)	28 785	28 830	28 85
Belgique (100 F.)	13 340	13 347	13 25
Danemark (100 krd)	83 550	83 720	83 50
Espagne (100 pes.)	7 238	7 221	7 03
Grande-Bretagne (£ 1)	8 580	8 545	8 55
Italie (1 000 lires)	5 657	5 642	5 400
Norvège (100 k)	93 050	93 220	92 75
Pays-Bas (100 fl.)	195 250	195 750	194 75
Portugal (100 esc.)	15 425	15 425	14 .
Suède (100 krs)	116 120	116 300	115 75
Suisse (100 fr.)	196 925	196 925	196 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/1
Or fin (kilo en barre)	21725 .	21650 ..
Or fin (kilo en lingot)	21795 .	21600 ..
Pièce française (20 fr.)	236 50	238 90
Pièce française (10 fr.)	214 ..	213 80
Pièce suisse (20 fr.)	207 50	207 ..
Union latine (20 fr.)	192 50	190 ..
Souverain	215 50	215 .
Pièce de 20 dollars	1028 80	1028 40
Pièce de 10 dollars	530 ..	534 ..
Pièce de 5 dollars	346 ..	346 ..
Pièce de 50 pesos	888 ..	878 50
Pièce de 10 florins	208 ..	205 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 28 janvier 1977 a été tiré à 569 738 exemplaires.



A LA COUR D'ASSISES DES YVELINES

L'enfant, l'amour, l'adulte

Trois hommes, un médecin, un visiteur médical, un employé de la R.A.T.P., ont comparu, jeudi 27 janvier, à Versailles, devant la cour d'assises des Yvelines. Motif : attentats à la pudeur sans violence sur mineurs de quinze ans. Cette affaire a été évoquée à deux reprises dans *le Monde*. Une première fois, sous la signature de M. Gabriel Matzneff, dans un point de vue, plaidoyer pour la pédophilie au titre choc « *L'amour est-il un crime ?* » (*le Monde* du 7-8 novembre 1976). Une seconde fois sous forme d'un communiqué-pétition signé par une soixantaine de personnalités indignées du sort réservé aux trois inculpés maintenus en détention provisoire depuis trois ans « pour des caresses et des baisers » (*le Monde* du 27 janvier).

N'ayant ni la conviction de l'un, ni l'autorité des autres, nous avons assisté à la première audience de ce procès à Versailles, pour lequel le président, M. Ramin, malgré le caractère délicat des débats, a jugé nécessaire de ne pas prononcer le huis-clos. Tant mieux : cela aura permis, à d'autres qu'aux seuls jurés de se faire une opinion sur la nature des faits reprochés aux trois inculpés et de savoir ce que recouvraient exactement les mots « *caresses et baisers* » ou cette notion d'amour.

Eh bien, disons-le, il est inadmissible que deux hommes, deux adultes, soient maintenus en détention provisoire pendant plus de trois ans, le troisième n'ayant été libéré sous caution que depuis quelques mois, avant d'être jugés. Quelle que soit la nature des faits qui leurs sont reprochés. Là s'arrêtera l'indignation.

Ce procès n'est pas celui d'une société qui refuserait de prendre en compte la sexualité des adolescents, des pré-adolescents même, d'une société ultra-répressive, face à la sexualité des plus jeunes. Il est simplement celui de trois hommes qui ont repris en compte à leur profit, et pour leur plaisir, les pulsions sexuelles de très jeunes garçons et filles.

Ce procès est celui de trois adultes qui ont appris l'amour à six jeunes âgés de douze à quinze ans : l'amour avec un grand A, « *photos et films naturistes avec conclusions érotiques* », c'est-à-dire pornographiques, caresses, c'est-à-dire masturbation réciproque, baisers, c'est-à-dire fellations réciproques, partouzes, c'est-à-dire une fille de treize ans et deux garçons dont son frère du même âge, nus dans un même lit pour des exercices pratiques, allant jusqu'à la sodomie.

Ces jeunes ont aimé ce scénario imaginé par leurs aînés. Ces jeunes n'ont été ni contraints ni menacés. Ils n'ont eu avec deux des adultes que des rapports sexuels limités, fellations et caresses, et consentis. Les adultes aussi ont aimé, au point de se constituer une collection de photos et de films parce que dira l'un « *ce qui m'intéressait, c'était de voir la sexualité des enfants* ». Mais il est naturel de ne pas aimer cette forme d'amour et cet intérêt.

PIERRE GEORGES.

Après le procès de Patrick Henry

Mlle GÉRARD EST CONVOQUÉE PAR LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE REIMS

Après la décision de la cour d'assises de l'Aube condamnant Patrick Henry à la réclusion criminelle à perpétuité, Mlle Marie-France Gérard, juge d'instruction à Troyes, qui avait été chargée du dossier, a reçu ce vendredi 28 janvier une convocation l'invitant à se rendre à Reims, le mardi 1er février, auprès du premier président de la cour d'appel, M. Daniel Finot.

Il convient d'indiquer à ce propos que M. Jean Foyer (R.P.R.), président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, a demandé au garde des sceaux, dans une question écrite, « *s'il estime convenable et compatible avec l'obligation de réserve le comportement public d'un magistrat instructeur embrassant à la fin de l'audience un criminel condamné à la réclusion perpétuelle pour un crime abominable qui a indigné la France et le monde* ».

« *Selon la presse*, explique M. Foyer, *le magistrat dont il s'agit, et qui appartient au sexe féminin, se serait écrié : « Mon » petit P..., mon petit P... ! »; faut-il en conclure*, demande le président de la commission des lois, *que, confondant son rôle et celui du juge de l'application des peines, elle avait d'ores et déjà entrepris personnellement une réinsertion sociale du condamné que l'opinion, pour sa part, et avec raison, estime absolument scandaleuse.* »

[Mlle Gérard nous a indiqué qu'elle n'avait pas embrassé Patrick Henry, mais que ce dernier en avait pris l'initiative, après la lecture de la décision, alors qu'elle se trouvait près du box de l'accusé.

Elle dément, d'autre part, avoir tenu les propos qui lui sont prêtés et qui, ajoute-t-elle, n'ont pas été mentionnés dans la presse de l'Aube.]

ACCORD TÉLÉVISION-FOOTBALL

Treize rencontres en direct cette saison

Treize rencontres de football, au minimum, seront retransmises en direct, cette saison, par les sociétés de programmes TF 1 et Antenne 2, en vertu d'un accord intervenu jeudi 27 janvier au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports entre la fédération de football, le groupement des clubs autorisés et les représentants des chaînes. Ce chiffre n'étant pas limitatif, les téléspectateurs pourraient ainsi bénéficier de quatre transmissions de plus que l'année dernière.

MM. de Caunes et Chapatte, qui dirigent respectivement le service sportif de TF 1 et de l'A 2, estiment que cet accord (qui concerne les matches internationaux, ainsi que les rencontres en Coupe d'Europe et en Coupe de France) va au-delà de leurs espoirs.

Ils se sont engagés, en contrepartie, à ne diffuser les rencontres organisées au Parc des Princes que si la location est suffisante pour remplir le stade.

Comme la saison passée, la deuxième chaîne réservera au football certaines soirées du mercredi et les samedis après-midi, au cours de l'émission « Les jeux du stade » (avancée à 14 h. 10, à partir du 5 février).

Dernière minute

NOUVEL ATTENTAT A MADRID

Deux policiers tués

Madrid (*A.F.P.*). — Selon l'agence CIFRA, deux membres de la police armée ont essuyé, ce vendredi, des rafales de mitraillette, tirées depuis une voiture, dans le quartier de Campamento, au sud de Madrid. Les deux policiers ont été tués.

D'autre part, l'arme employée pour l'assassinat des avocats de la rue Atocha à Madrid a été identifiée par la police. Il s'agit de la mitraillette Marietta utilisant des balles 380 short, et qui est fabriquée aux Etats-Unis. Elle est employée par les services de sécurité de divers pays, mais pas en Espagne.

Néanmoins, la garde civile connaît la mitraillette Marietta, car elle en a saisi plusieurs exemplaires dans des dépôts d'armes de l'ETA, au Pays basque.

En Gironde

UN CHASSEUR - BOMBARDIER PERD PLUSIEURS ROQUETTES AU COURS D'UN EXERCICE DE TIR

Un chasseur-bombardier à réaction de l'armée de l'air a perdu, le jeudi 27 janvier, au cours de manœuvres, plusieurs roquettes qui ont explosé en touchant le sol à une centaine de mètres des premières maisons d'un quartier du village de Salles (Gironde). Aucun habitant n'a été atteint par les éclats, qui ont cependant causé quelques dégâts matériels.

[Le dernier accident de cette nature remonte à trois ans, et seize mille trois cents tirs ont eu lieu sans incident en 1976.]

La bataille de Paris

Les radicaux à nouveau divisés

La visite de M. Michel d'Ornano au siège du parti radical, jeudi 27 janvier en fin de matinée, a donné lieu à de violentes altercations entre dirigeants de la formation valoisienne. Mme Jacqueline Nebout, secrétaire générale, qui avait annoncé la veille son intention d'être candidate aux côtés de M. Jacques Chirac, était venue normalement à son bureau avec l'idée d'acueillir, ès-qualités, le ministre de l'industrie et de la recherche.

Les membres du gouvernement présents — M. Michel Durafour et Mme Françoise Giroud — ainsi que les dirigeants de la fédération de Paris considéraient, au contraire, que son engagement auprès de l'ancien premier ministre interdirait à Mme Nebout de participer à cette réception. passèrent les murs du bureau du il s'ensuivit une « discussion » plus qu'animée dont les échos passèrent les murs du bureau du secrétaire général.

M. Péronnet, absent de Paris, fut sollicité par téléphone de donner son avis. Le président estima, dit-on, peu souhaitable que Mme Nebout accueillie le visiteur. Mme Giroud proposa que la réunion ait lieu tout près de là, au Palais-Royal, dans les locaux de son ministère. Finalement, la réception du ministre de l'industrie eut lieu dans le bureau du président du parti, Mme Nebout demeurant dans le sien.

M. Michel Durafour devait, par la suite, souligner qu'en apportant son appui à M. Chirac, Mme Nebout avait agi « *en contravention absolue* » avec les statuts du parti radical, et confirmer à M. d'Ornano « *le soutien de la formation toute entière* ».

Vendredi matin, le bureau du parti était convoqué pour examiner les recours présentés par la fédération de Paris contre le secrétaire général, d'une part, et d'autre part, contre Mme Nicole Chou raqui (elle aussi candidate sur une des listes de M. Chirac).

Contre Mme Debout, les radicaux de la capitale se fondent sur la « *déontologie* » : chargé de faire respecter les statuts du parti, le secrétaire général ne peut, selon eux, sans risquer de perdre son poste, prendre des positions inverses à celles normalement définies par les instances dirigeantes (or le comité exécutif radical a apporté son appui, le 21 janvier, à M. d'Ornano). Contre Mme Chouraqui est invoqué un article des statuts rendant possible, en période électorale, l'exclusion de tout radical ayant combattu un candidat investi par le parti.

Restait à définir avec précision les limites de la « période électorale ». — N.-J. B.

Au Maroc

L'OPPOSITION CONTESTE LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AUX ASSEMBLÉES PROVINCIALES

Rabat (*A.F.P.*). — Les résultats des élections aux assemblées provinciales, qui se sont déroulées le 25 janvier au Maroc (*le Monde* du 28 janvier), ont suscité, jeudi 27 janvier, de vives protestations de l'opposition. Ces résultats ont donné aux indépendants (progouvernementaux) la majorité absolue dans les trente-trois provinces et préfectures du royaume.

Me Mohamed Lyazghi, de l'U.S.F.P. (Union socialiste des forces populaires), a déclaré à l'A.F.P. que « *l'administration avait ouvertement faussé les résultats du scrutin* ».

« *Ces falsifications*, a-t-il dit, *constituent un grave danger pour l'ouverture du processus démocratique au Maroc. Dans ces conditions, notre parti pourrait être amené à boycotter les élections législatives du printemps.*

A B C D E F G